

Journal officiel

de l'Union européenne

C 333



Édition
de langue française

Communications et informations

54^e année
14 novembre 2011

Numéro d'information

Sommaire

Page

IV Informations

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

Commission européenne

2011/C 333/01	Comptes définitifs des 8 ^e , 9 ^e et 10 ^e Fonds européens de développement — Exercice 2010	1
2011/C 333/02	Déclaration d'assurance de la Cour relative aux huitième, neuvième et dixième Fonds européens de développement (FED) adressée au Parlement européen et au Conseil — Rapport d'audit indépendant	232

FR

Prix:
8,50 EUR

IV

(Informations)

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

COMMISSION EUROPÉENNE

COMPTES DÉFINITIFS DES 8^e, 9^e ET 10^e FONDS EUROPÉENS DE DÉVELOPPEMENT —
EXERCICE 2010

(2011/C 333/01)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Note accompagnant les comptes	2
Exécution et comptabilisation des ressources du FED	3
PARTIE I — Comptes annuels du FED: Fonds gérés par la Commission Européenne	8
1. ÉTATS FINANCIERS DES 8 ^e , 9 ^e ET 10 ^e FONDS EUROPÉENS DE DÉVELOPPEMENT	8
1.1 8 ^e , 9 ^e et 10 ^e FED: Bilan global, compte de résultat économique, tableau des flux de trésorerie et état des variations de l'actif net	8
1.2 8 ^e FED: Bilan, compte de résultat économique et état des variations de l'actif net	11
1.3 9 ^e FED: Bilan, compte de résultat économique et état des variations de l'actif net	13
1.4 15 ^e FED: Bilan, compte de résultat économique et état des variations de l'actif net	15
1.5 Notes annexes aux états financiers des 8 ^e , 9 ^e et 10 ^e FED	17
2. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION FINANCIÈRE	38
2.1 Dotations	42
2.2 Comptes consolidés	45
2.3. Autres informations de gestion	53
PARTIE II — Comptes annuels du FED: États financiers de la facilité d'investissement	54
3. ÉTATS FINANCIERS DE LA FACILITÉ D'INVESTISSEMENT	54
3.1 Compte de résultat	54
3.2 Bilan	54
3.3 État des variations des contributions des donateurs	55
3.4 Tableau des flux de trésorerie	55
3.5 Annexe aux états financiers	56
ANNEXE DE LA PARTIE I — CHAPITRE 2 (Rapport sur l'exécution financière): Situation par pays et par instrument	75

NOTE ACCOMPAGNANT LES COMPTES

Je déclare par la présente que les comptes annuels des 8^e, 9^e et 10^e Fonds européens de développement pour l'exercice 2010 ont été établis conformément au Titre VIII du règlement financier du 10^e Fonds européen de développement ainsi qu'aux principes, règles et méthodes comptables exposés dans l'annexe aux états financiers.

J'ai obtenu de l'ordonnateur et de la BEI, qui en certifient la fiabilité, toutes les informations nécessaires à l'établissement des comptes décrivant l'actif et le passif des Fonds européens de développement, ainsi que l'exécution du budget.

Je certifie par la présente que, sur la base de ces informations et des vérifications que j'ai jugées nécessaires pour être en mesure d'approuver les comptes, j'ai obtenu l'assurance raisonnable que les comptes présentent une image fidèle de la situation financière des Fonds européens de développement, dans tous les aspects significatifs.

[signé]

Philippe TAVERNE

Comptable

EXÉCUTION ET COMPTABILISATION DES RESSOURCES DU FED

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

L'Union européenne entretient, en matière de développement, des relations basées sur la coopération avec un grand nombre de pays en développement. Leur objectif principal est de promouvoir le développement économique et social, en se concentrant plus particulièrement sur la réduction et l'atténuation de la pauvreté à long terme, au moyen d'une aide au développement et d'une assistance technique aux pays bénéficiaires. Pour y parvenir, l'Union, conjointement avec les pays partenaires, établit des stratégies de coopération et mobilise les ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre. Les ressources que l'Union alloue au développement proviennent de trois sources:

- le budget de l'Union européenne;
- le Fonds européen de développement;
- la Banque européenne d'investissement.

Le Fonds européen de développement (FED) est le principal instrument dont l'Union dispose pour apporter son aide en matière de coopération au développement aux États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Le traité de Rome de 1957 avait prévu sa création pour l'octroi d'une aide technique et financière, initialement limitée aux pays africains toujours colonisés à cette époque et avec lesquels certains États membres possédaient des liens historiques.

Le FED n'est pas financé par le budget de l'Union européenne. Il est financé par les États membres, soumis à son propre règlement financier et dirigé par un comité spécifique. La responsabilité de l'exécution financière des opérations réalisées avec les ressources du FED incombe à la Commission européenne alors que la facilité d'investissement est gérée par la Banque européenne d'investissement (BEI).

Au cours de la période 2008-2013, l'aide géographique octroyée aux États ACP et aux PTOM continuera à être essentiellement financée par le FED. Chaque FED est généralement conclu pour une durée de quelque 5 ans. Depuis la conclusion de la première convention de partenariat en 1964, les cycles de programmation des FED ont, dans l'ensemble, suivi ceux des accords/conventions de partenariat. Chaque FED étant régi par son propre règlement financier, il y a lieu d'établir des états financiers pour chacun d'eux. Il s'ensuit que les états financiers sont établis séparément pour chaque FED en ce qui concerne la partie gérée par la Commission européenne. Ces états financiers sont également présentés sous forme agrégée afin de permettre une vue globale de la situation financière des ressources relevant de la responsabilité de la Commission européenne.

La facilité d'investissement a été établie en vertu de l'accord de Cotonou. Gérée par la Banque européenne d'investissement, cette facilité sert à soutenir le développement du secteur privé dans les États ACP à travers essentiellement, mais pas exclusivement, le financement d'investissements privés. La facilité fonctionne selon le principe d'un fonds renouvelable. Les remboursements des prêts qui sont réinvestis dans d'autres opérations permettent en effet à la facilité de s'autorenouveler en plus de jouir d'une indépendance financière. N'étant pas gérée par la Commission européenne, la facilité d'investissement n'est pas consolidée dans la première partie des comptes annuels (les états financiers des 8^e, 9^e et 10^e FED et le rapport connexe portant sur l'exécution financière). Les états financiers de la facilité d'investissement sont joints à part dans les comptes annuels (partie 2) afin de fournir une vision complète de l'aide au développement du FED. Le 10^e FED porte sur la période 2008-2013 et dispose d'un budget total de 22 682 millions d'EUR. Sur ce montant, 21 966 millions d'EUR sont alloués aux pays ACP, 286 millions d'EUR aux PTOM et 430 millions d'EUR à la Commission pour couvrir les dépenses engagées pour la programmation et la mise en œuvre du FED ⁽¹⁾.

2. COMMENT LE FED EST-IL FINANCÉ?

Les perspectives financières pour la période 2007-2013 ont été adoptées par le Conseil européen des 15 et 16 décembre 2005. Il a alors été décidé que la coopération géographique avec les États ACP ne serait pas intégrée au budget de l'Union européenne (budgétisée), mais qu'elle continuerait d'être financée par le FED intergouvernemental existant pour la période 2008-2013.

⁽¹⁾ JO L 247 du 9.9.2006.

Le budget de l'Union européenne est un budget annuel dans lequel les recettes et les dépenses sont prévues et autorisées pour une année selon le principe de l'annualité budgétaire. À la différence de l'Union européenne, le FED fonctionne sur une base pluriannuelle. Chaque Fonds fait l'objet d'un accord de partenariat conclu entre les États membres et est associé à un fonds global de mise en œuvre de la coopération au développement pendant une période qui est généralement de cinq ans. Les fonds attribués peuvent être utilisés sur toute la période du FED, car les ressources sont allouées sur une base pluriannuelle. Le caractère non annuel du budget est souligné dans les rapports budgétaires dans lesquels l'exécution du budget des FED est mesurée par rapport au total du fonds.

Les ressources du FED sont des contributions «ad hoc» des États membres de l'UE. À intervalles d'environ cinq ans, des représentants des États membres se réunissent au niveau intergouvernemental pour statuer sur un montant global attribué au Fonds et superviser son exécution. C'est ensuite la Commission qui s'occupe de la gestion du fonds. Étant donné que les États membres possèdent leurs propres politiques d'aide et de développement en sus des politiques à l'échelle de l'Union, ils doivent coordonner leurs politiques avec l'UE afin de veiller à leur complémentarité. En 2010, les 15 États membres participants ont été appelés à contribuer au 9^e FED. En 2011 seront appelées les premières contributions pour le 10^e FED, auquel participent les 27 États membres.

Alors qu'une partie des fonds du 10^e FED a été mise de côté pour les besoins imprévus, la plupart sont programmés dans des cadres pluriannuels indicatifs, principalement géographiques mais aussi thématiques, actuellement définis pour la période 2008-2013. Des documents de stratégie par pays, des documents stratégiques régionaux et des documents stratégiques intra-ACP ont été adoptés par la Commission en conséquence. Leur mise en œuvre est contrôlée chaque année et les stratégies sont examinées à mi-parcours (2010, en cours) et à terme (2012). À l'issue de ces révisions à mi-parcours et à terme, la Commission peut, pour le compte de l'Union européenne, revoir les stratégies et l'affectation des ressources à la lumière des besoins du moment et de la performance des États ou des régions ACP concernés.

Outre les contributions susmentionnées, les États membres ont également la possibilité de passer des accords de cofinancement ou bien de verser des contributions financières volontaires au FED.

3. COMMENT LES RESSOURCES DU FED SONT-ELLES GÉRÉES ET DÉPENSÉES?

3.1 Dépenses opérationnelles

Les dépenses opérationnelles du FED se présentent sous différentes formes, en fonction de la manière dont les crédits sont dépensés et gérés. Conformément au règlement financier, la Commission met en œuvre les ressources du FED selon les modes de gestion suivants:

Gestion décentralisée: la Commission délègue certaines tâches d'exécution du budget à des pays tiers, en plus ou moins grande partie en fonction de la situation locale du bénéficiaire concerné.

Gestion centralisée: la Commission exécute soit directement le budget soit indirectement en confiant certaines tâches de mise en œuvre du budget à des organismes relevant du droit de l'Union européenne ou du droit national, tels que les agences de l'Union européenne de droit public ou exécutant des missions de service public.

Gestion conjointe avec des organisations internationales: dans ce cadre, la Commission confie certaines tâches d'exécution à une organisation internationale.

3.2 Les différents acteurs financiers

La responsabilité de l'**ordonnateur délégué** s'étend à l'ensemble du processus de gestion, de la détermination des actions à mener pour réaliser les objectifs politiques fixés à la gestion des activités engagées du point de vue tant opérationnel que budgétaire, y compris la signature des engagements juridiques, le contrôle des performances, l'exécution des paiements, voire le recouvrement des fonds, s'il y a lieu.

Le **Chef de la délégation de l'Union européenne** est l'agent de liaison local entre la Commission et les autorités nationales ou régionales de l'État ACP/des PTOM sur le terrain. Il travaille en étroite collaboration avec l'ordonnateur national ou régional à la définition de la stratégie de mise en œuvre et des politiques sectorielles ainsi qu'à la préparation, à l'étude et à la révision des programmes et des projets du FED.

L'**ordonnateur national** dans le pays bénéficiaire est un haut fonctionnaire nommé par le gouvernement de chaque État ACP/PTOM. Il représente les autorités de son pays pour toutes les activités financées par le Fonds et gérées par la Commission et la BEI. Ces fonctions sont dans la plupart des cas exercées par un membre du gouvernement, généralement le ministre d'État à la planification ou aux finances. L'ordonnateur national exécute les tâches administratives, techniques et financières liées à la gestion des programmes et des projets du FED.

Le **comptable** exécute les ordres de paiement et de recouvrement établis par les ordonnateurs. Il est également chargé de gérer la trésorerie, de définir les règles et méthodes comptables, de valider les systèmes comptables, de tenir la comptabilité et d'établir les états financiers annuels correspondants. En outre, le comptable est tenu de signer les comptes et de déclarer que ceux-ci fournissent une image fidèle de la situation financière.

3.3 Mise en œuvre des ressources du FED

La grande majorité des ressources financières octroyées aux États ACP et aux PTOM par le biais du FED sont des subventions. Au début de chaque FED, l'Union européenne informe les États ACP et les PTOM du niveau des subventions qui devraient être à leur disposition sur la période du Fonds. Les ressources sont attribuées en fonction des besoins spécifiques du pays bénéficiaire en tenant compte de ses propres politiques et de ses efforts en matière de développement.

Le pays bénéficiaire élabore une stratégie de coopération en consultation avec ses partenaires en matière de développement (donateurs) ou après les avoir consultés. Les stratégies de coopération définies avec l'Union européenne comprennent généralement les propres stratégies de développement à moyen terme du pays, une analyse du contexte politique et socio-économique ainsi qu'une évaluation de l'UE. Le personnel de la Commission européenne apporte un soutien technique aux autorités nationales dans la rédaction du document de stratégie de coopération.

Un programme indicatif national (PIN) est alors établi pour la mise en œuvre de la stratégie de coopération. Le PIN définit les secteurs et domaines visés par l'aide, explique la façon dont l'aide remplira leurs objectifs, fournit un calendrier de mise en œuvre et précise les modalités d'intervention dans le programme d'autres acteurs tels que des organisations internationales ou des ONG (le cas échéant). Ce programme global indicatif fait l'objet d'une révision annuelle, à mi-parcours et à terme. Des améliorations et modifications y sont apportées au besoin pendant sa période d'opération.

3.4 Les engagements de dépenses des ressources du FED

Les ressources du FED ne peuvent être dépensées tant que la Commission et le bénéficiaire éventuel de crédits du FED n'ont pas conclu un engagement juridique par écrit.

Avant qu'un engagement juridique (par exemple, un contrat ou une convention de subvention) puisse être conclu avec un tiers, il faut qu'il y ait une ligne budgétaire dotée de suffisamment de crédits autorisant l'activité en question. Si cette condition est remplie, les crédits requis doivent être réservés dans le budget au moyen d'un engagement budgétaire dans le système comptable. Il n'y a cependant aucun effet sur la comptabilité générale (ou le grand-livre des comptes), puisqu'aucune dépense n'a encore été engagée. En effet, le système comptable du FED comporte deux éléments distincts mais liés:

- (a) la comptabilité budgétaire, qui permet de suivre, de manière détaillée, l'exécution du budget; et
- (b) la comptabilité générale, qui sert à établir le bilan et le résultat économique.

La comptabilité budgétaire présente les engagements et les paiements effectués. Elle est fondée sur le principe de la comptabilité de caisse, c'est-à-dire que l'inscription dans les comptes d'un poste de dépense ou de recette n'a lieu qu'au moment de l'engagement, du versement ou de l'encaissement de liquidités. Ce type de comptabilité est caractéristique du secteur public, qui a traditionnellement tendance à mettre l'accent sur le budget et son exécution.

La comptabilité générale (basée sur les principes de la comptabilité d'exercice) présente l'ensemble des dépenses et des recettes de l'exercice budgétaire (et donc le résultat économique) pour établir la situation financière du FED sous la forme d'un bilan (actif et passif) au 31 décembre d'une année donnée.

3.5 Les paiements

Aucun paiement ne peut être effectué si un engagement budgétaire n'a pas été préalablement approuvé par l'ordonnateur.

Un préfinancement est un paiement destiné à fournir une avance au bénéficiaire, par exemple un fonds de trésorerie. Il peut être fractionné en plusieurs versements sur une période définie dans la convention de préfinancement spécifique. Le fonds de trésorerie (ou l'avance) est soit utilisé aux fins prévues au cours de la période définie dans la convention, soit remboursé – si le bénéficiaire n'encourt pas de dépenses éligibles, il est tenu de restituer le préfinancement au FED. Le préfinancement versé n'est donc pas une dépense définitive tant que les conditions contractuelles dont il est assorti ne sont pas satisfaites. Par conséquent, il est inscrit à l'actif du bilan lorsque le paiement initial est effectué. Le montant de l'actif de préfinancement est diminué (en tout ou en partie) des coûts éligibles acceptés (qui sont considérés comme des dépenses dans le compte de résultat économique) et des montants remboursés.

À la clôture de l'exercice, il convient d'évaluer les dépenses éligibles qui ont été encourues par les bénéficiaires des fonds du FED mais qui n'ont pas encore été déclarées. Après ces calculs de clôture de l'exercice, les montants éligibles estimés sont inscrits comme des charges à payer, tandis que les éléments non éligibles estimés restent ouverts sur les comptes «Éligibilité à contrôler». Ces montants sont comptabilisés en dettes à court terme, afin de ne pas surestimer l'actif et le passif.

3.6 Récupération de l'indu

L'éligibilité des dépenses imputées au FED est vérifiée sur la base des pièces justificatives prévues dans les règles applicables ou dans les conditions de chaque subvention. Dans le souci d'optimiser le rapport coûts/bénéfices des systèmes de contrôle, les vérifications portant sur les pièces justificatives des demandes de paiement finales tendent à être plus détaillées que celles portant sur les demandes intermédiaires, et peuvent donc détecter des erreurs survenues au niveau des paiements intermédiaires, qui seront corrigées par un ajustement du paiement final. De plus, la Commission a le droit de vérifier la fiabilité des justificatifs au moyen de visites dans les locaux de l'auteur de la demande de paiement, tant au cours de l'action financée que par la suite (ex post). Les erreurs constatées pendant la période de mise en œuvre peuvent être corrigées par des ajustements des demandes de paiement ultérieures. Les erreurs détectées ex post feront l'objet d'un ordre de recouvrement.

4. COMPTES DE FIN D'EXERCICE

4.1 Comptes annuels

Il est de la responsabilité du comptable de préparer les comptes annuels et de veiller à ce que ceux-ci fournissent une image fidèle de la situation financière du FED.

Les comptes annuels sont présentés comme suit:

Partie I: Fonds gérés par la Commission européenne

— États financiers des 8^e, 9^e et 10^e Fonds européens de développement

— Rapport sur l'exécution financière des 8^e, 9^e et 10^e Fonds européens de développement

Partie II: Fonds gérés par la Banque européenne d'investissement

— États financiers de la facilité d'investissement

Les états financiers de la facilité d'investissement sont joints à part dans les comptes annuels afin de fournir une vision globale de l'aide au développement du FED.

Les comptes annuels sont adoptés par la Commission avant le 31 juillet de l'exercice ultérieur et présentés à la Cour des comptes pour vérification et, enfin, au Conseil et au Parlement dans le cadre de la procédure de décharge.

4.2 Rapport annuel d'activités

L'ordonnateur est tenu d'établir un rapport annuel d'activités (RAA) concernant les activités qui relèvent de sa responsabilité. Dans ce rapport, l'ordonnateur fait état des résultats des politiques et affirme avoir l'assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans son rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément au principe de bonne gestion financière et que les procédures de contrôle mises en place donnent les garanties nécessaires quant à la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes.

5. AUDIT ET DÉCHARGE

5.1 Audit

Les comptes annuels du FED et la gestion des ressources sont supervisés par son auditeur externe, la Cour des comptes européenne, qui établit un rapport annuel pour le Conseil et le Parlement européen. La tâche principale de la Cour est de procéder à un audit externe indépendant des comptes annuels du FED. Dans le cadre de ses activités, la Cour des comptes élabore:

- (1) un rapport annuel contenant ses observations sur les comptes annuels et les opérations sous-jacentes;
- (2) un avis, fondé sur ses audits et figurant dans le rapport annuel sous forme de déclaration d'assurance, sur (i) la fiabilité des comptes et (ii) la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes;
- (3) des rapports spéciaux qui rendent compte des résultats d'audits dans des domaines spécifiques de gestion.

La Cour des comptes a accès à tous les documents dont elle a besoin au cours de son activité d'audit. La Cour contrôle tous les secteurs d'activité du FED, allant jusqu'à examiner la légalité et la régularité des transactions et des paiements individuels. Elle vérifie aussi les comptes annuels eux-mêmes, en examinant les postes du bilan et des comptes de résultat économique, ainsi que la présentation générale des états financiers. Ainsi, la Cour peut émettre un avis non seulement sur les chiffres présentés, mais également sur le système et les contrôles en place.

5.2 Décharge

Le contrôle final est constitué par la décharge de l'exécution financière des ressources du FED pour un exercice donné. Le Parlement européen est l'autorité de décharge du FED. À la suite de l'audit et de la finalisation des comptes annuels, il revient au Conseil d'émettre une recommandation et ensuite au Parlement de décider de donner ou non décharge à la Commission pour l'exécution financière des ressources du FED pour l'exercice écoulé. Cette décision est fondée sur un examen des comptes et sur le rapport annuel de la Cour des comptes (qui comprend une déclaration d'assurance officielle) et les réponses de la Commission, et fait également suite aux questions et autres demandes d'informations adressées à la Commission.

La décharge constitue le volet politique du contrôle externe de l'exécution financière et se définit comme la décision par laquelle le Parlement européen, sur recommandation du Conseil, «décharge» la Commission de sa responsabilité dans la gestion de l'exécution financière pour un exercice donné. Cette procédure de décharge peut donner lieu à deux situations: l'octroi ou l'ajournement de la décharge. Lors de l'octroi de la décharge, le Parlement peut mettre en exergue des observations qu'il estime importantes, souvent en recommandant à la Commission de prendre des mesures sur les aspects considérés. La Commission présente les mesures prises dans un rapport de suivi et un plan d'action qu'elle transmet au Parlement et au Conseil.

PARTIE I

COMPTES ANNUELS DU FED: FONDS GÉRÉS PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE ⁽¹⁾1. ÉTATS FINANCIERS DES 8^E, 9^E ET 10^E FONDS EUROPÉENS DE DÉVELOPPEMENT1.1 8^e, 9^e ET 10^e FED: BILAN GLOBAL, COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE, TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE ET ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET**BILAN GLOBAL**
des 8^e, 9^e et 10^e FED*(en Mio EUR)*

	Note	31.12.2010	31.12.2009
ACTIFS À LONG TERME:			
Préfinancements à long terme	2.1	353	196
ACTIFS À COURT TERME			
Préfinancements à court terme	2.2	1 096	800
Créances à court terme	2.3	247	66
Liquidités et équivalents	2.5	808	523
Total de l'actif		2 503	1 585
PASSIFS À COURT TERME			
Dettes à court terme	2.6	(1 045)	(860)
Total du passif		(1 045)	(860)
Actif net		1 458	724
FONDS ET RÉSERVES			
Capital appelé	2.7	23 879	20 381
Autres réserves	2.8	2 252	2 252
Résultat économique reporté des exercices précédents		(21 909)	(18 814)
Résultat économique de l'exercice		(2 765)	(3 094)
Actif net		1 458	724

⁽¹⁾ Les chiffres sont arrondis au million d'euros près. Les chiffres étant arrondis, la somme de certaines données financières figurant dans les tableaux peut ne pas correspondre aux totaux. Les montants représentés par un zéro correspondent à des sommes inférieures à 500 000 EUR. Les montants équivalents à zéro sont représentés par un tiret (-).

COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE GLOBAL**des 8^e, 9^e et 10^e FED***(en Mio EUR)*

	Note	2010	2009
PRODUITS OPÉRATIONNELS	3.1	140	49
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES			
Charges opérationnelles	3.2	(2 914)	(3 103)
Dépenses administratives	3.3	(86)	(90)
Excédent (déficit) des activités opérationnelles		(2 860)	(3 144)
Produits financiers	3.4	95	49
Excédent (déficit) des activités financières		95	49
Résultat économique de l'exercice		(2 765)	(3 094)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE GLOBAL**des 8^e, 9^e et 10^e FED***(en Mio EUR)*

	Note	2010	2009
Résultat économique de l'exercice		(2 765)	(3 094)
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	4.2		
Contributions ordinaires des États membres		3 420	3 294
Contributions des États membres au cofinancement		65	2
(Reprise des) pertes de valeur sur créances		2	0
Variation des préfinancements à long terme		(157)	72
Variation des préfinancements à court terme		(296)	(150)
Variation des créances à court terme		(62)	(45)
Variation des dettes à court terme		78	152
Flux de trésorerie nets		285	230
Variation nette des liquidités et équivalents		285	230
Liquidités et équivalents au début de l'exercice	2.5 et 4.3	523	293
Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice	2.5	808	523

ÉTAT GLOBAL DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET
des 8^e, 9^e et 10^e FED

(en Mio EUR)

	Capital du Fonds	Fonds non appelés	Capital du fonds appelé	Réserves cumulées	Autres réserves	Actif net total
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)	(e)	(c) + (d) + (e)
Solde au 31 Décembre 2008	45 694	28 615	17 079	(18 814)	2 252	517
Augmentation de capital - contributions ordinaires	—	(3 300)	3 300	—	—	3 300
Augmentation de capital - contributions de cofinancement	68	66	2	—	—	2
Résultat économique de l'exercice	—	—	—	(3 094)	—	(3 094)
Solde au 31 Décembre 2009	45 761	25 381	20 381	(21 909)	2 252	724
Augmentation de capital - contributions ordinaires	—	(3 500)	3 500	—	—	3 500
Reclassement de contributions de cofinancement ⁽¹⁾	(70)	(69)	(2)	—	—	(2)
Résultat économique de l'exercice	—	—	—	(2 765)	—	(2 765)
Solde au 31 Décembre 2010	45 691	21 812	23 879	(24 674)	2 252	1 458

⁽¹⁾ En 2010, les contributions de cofinancement ont été reclassées et présentées en tant que dettes dues aux États membres. Les contributions de cofinancement sont assimilables à des recettes conditionnelles tirées d'opérations sans contrepartie directe et doivent être présentées en tant que telles. Le montant reclassé correspond aux contributions de cofinancement cumulées des exercices 2008 et 2009.

1.2 8^e FED: BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE ET ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NETBILAN
du 8^e FED

(en Mio EUR)

	Note	31.12.2010	31.12.2009
ACTIFS À COURT TERME			
Préfinancements à court terme	2.2	100	54
Créances à court terme	2.3	9	6
Comptes de liaison	2.4	497	708
Total de l'actif		605	768
PASSIFS À COURT TERME			
Dettes à court terme	2.6	(45)	(65)
Total du passif		(45)	(65)
Actif net		560	703
FONDS ET RÉSERVES			
Capital appelé	2.7	12 840	12 840
Autres réserves	2.8	(2 237)	(2 153)
Résultat économique reporté des exercices précédents		(9 985)	(9 825)
Résultat économique de l'exercice		(58)	(159)
Actif net		560	703

COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE

du 8^e FED

(en Mio EUR)

	Note	2010	2009
PRODUITS OPÉRATIONNELS	3.1	54	20
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	3.2	(116)	(180)
Excédent (déficit) des activités opérationnelles		(61)	(160)
Produits financiers	3.4	4	1
Excédent (déficit) des activités financières		4	1
Résultat économique de l'exercice		(58)	(159)

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

du 8^e FED

(en Mio EUR)

	Capital du Fonds	Fonds non appelés	Capital du fonds appelé	Réserves cumulées	Autres réserves	Actif net total
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)	(e)	(c) + (d) + (e)
Solde au 31 Décembre 2008	12 840	—	12 840	(9 825)	(2 153)	862
Augmentation de capital - contributions ordinaires	—	—	—	—	—	—
Résultat économique de l'exercice	—	—	—	(159)	—	(159)
Solde au 31 Décembre 2009	12 840	—	12 840	(9 985)	(2 153)	703
Augmentation de capital - contributions ordinaires	—	—	—	—	—	—
Transferts vers le 10 ^e FED	—	—	—	—	(85)	(85)
Résultat économique de l'exercice	—	—	—	(58)	—	(58)
Solde au 31 Décembre 2010	12 840	—	12 840	(10 042)	(2 237)	560

1.3 9^e FED: BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE ET ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

BILAN
du 9^e FED

(en Mio EUR)

	Note	31.12.2010	31.12.2009
ACTIFS À LONG TERME			
Préfinancements à long terme	2.1	158	129
ACTIFS À COURT TERME			
Préfinancements à court terme	2.2	742	507
Créances à court terme	2.3	233	59
Comptes de liaison	2.4	2 516	653
Liquidités et équivalents	2.5	7	11
Total de l'actif		3 655	1 359
PASSIFS À COURT TERME			
Dettes à court terme	2.6	(392)	(366)
Total du passif		(392)	(366)
Actif net		3 263	993
FONDS ET RÉSERVES			
Capital appelé	2.7	11 039	7 539
Autres réserves	2.8	4 157	4 308
Résultat économique reporté des exercices précédents		(10 854)	(8 970)
Résultat économique de l'exercice		(1 078)	(1 884)
Actif net		3 263	993

COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE

du 9^e FED

(en Mio EUR)

	Note	2010	2009
PRODUITS OPÉRATIONNELS	3.1	82	26
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES			
Charges opérationnelles	3.2	(1 230)	(1 880)
Dépenses administratives	3.3	(6)	(77)
Excédent (déficit) des activités opérationnelles		(1 155)	(1 931)
Produits financiers	3.4	77	47
Excédent (déficit) des activités financières		77	47
Résultat économique de l'exercice		(1 078)	(1 884)

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET
du 9^e FED

(en Mio EUR)

	Capital du Fonds	Fonds non appelés	Capital du fonds appelé	Réserves cumulées	Autres réserves	Actif net total
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)	(e)	(c) + (d) + (e)
Solde au 31 Décembre 2008	11 699	7 460	4 239	(8 970)	4 308	(424)
Augmentation de capital - contributions ordinaires	—	(3 300)	3 300	—	—	3 300
Résultat économique de l'exercice	—	—	—	(1 884)	—	(1 884)
Solde au 31 Décembre 2009	11 699	4 160	7 539	(10 854)	4 308	993
Augmentation de capital - contributions ordinaires	—	(3 500)	3 500	—	—	3 500
Transferts vers le 10 ^e FED	—	—	—	—	(151)	(151)
Résultat économique de l'exercice	—	—	—	(1 078)	—	(1 078)
Solde au 31 Décembre 2010	11 699	660	11 039	(11 932)	4 157	3 263

1.4 10^e FED: BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE ET ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

BILAN
du 10^e FED

(en Mio EUR)

	Note	31.12.2010	31.12.2009
ACTIFS À LONG TERME			
Préfinancements à long terme	2.1	195	67
ACTIFS À COURT TERME			
Préfinancements à court terme	2.2	255	239
Créances à court terme	2.3	5	1
Liquidités et équivalents	2.5	801	512
Total de l'actif		1 255	819
PASSIFS À COURT TERME			
Dettes à court terme	2.6	(608)	(430)
Comptes de liaison	2.4	(3 013)	(1 361)
Total du passif		(3 621)	(1 791)
Actif net		(2 366)	(971)
FONDS ET RÉSERVES			
Capital appelé	2.7	—	2
Autres réserves	2.8	333	97
Résultat économique reporté des exercices précédents		(1 070)	(19)
Résultat économique de l'exercice		(1 629)	(1 051)
Actif net ⁽¹⁾		(2 366)	(971)

(¹) L'actif net du 10^e FED est négatif car aucune contribution n'a encore été appelée pour ce Fonds.

COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE

du 10^e FED

(en Mio EUR)

	Note	2010	2009
PRODUITS OPÉRATIONNELS	3.1	4	2
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES			
Charges opérationnelles	3.2	(1 567)	(1 042)
Dépenses administratives	3.3	(80)	(13)
Excédent (déficit) des activités opérationnelles		(1 643)	(1 053)
Produits financiers	3.4	14	2
Excédent (déficit) des activités financières		14	2
Résultat économique de l'exercice		(1 629)	(1 051)

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

du 10^e FED

(en Mio EUR)

	Capital du Fonds	Fonds non appelés	Capital du fonds appelé	Réserves cumulées	Autres réserves	Actif net total
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)	(e)	(c) + (d) + (e)
Solde au 31 Décembre 2008	21 154	21 154	—	(19)	97	78
Augmentation de capital - contributions ordinaires	—	—	—	—	—	—
Augmentation de capital - contributions de cofinancement	68	66	2	—	—	2
Résultat économique de l'exercice	—	—	—	(1 051)	—	(1 051)
Solde au 31 Décembre 2009	21 222	21 221	2	(1 070)	97	(971)
Augmentation de capital - contributions ordinaires	—	—	—	—	—	—
Reclassement de contributions de cofinancement ⁽¹⁾	(70)	(69)	(2)	—	—	(2)
Transferts des 8 ^e et 9 ^e FED	—	—	—	—	236	236
Résultat économique de l'exercice	—	—	—	(1 629)	—	(1 629)
Solde au 31 Décembre 2010	21 152	21 152	—	(2 699)	333	(2 366)

⁽¹⁾ En 2010, les contributions de cofinancement ont été reclassées et présentées en tant que dettes dues aux États membres. Les contributions de cofinancement sont assimilables à des recettes conditionnelles tirées d'opérations sans contrepartie directe et doivent être présentées en tant que telles. Le montant reclassé correspond aux contributions de cofinancement cumulées des exercices 2008 et 2009.

1.5 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS DES 8^e, 9^e ET 10^e FED

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

1.1. DISPOSITIONS JURIDIQUES ET RÈGLEMENT FINANCIER

Les états financiers sont élaborés conformément aux dispositions du règlement financier applicable au 10^e FED. En vertu des dispositions de l'article 121 dudit règlement, les états financiers sont établis selon le principe de la comptabilité d'exercice.

Ces états financiers ont été établis selon les règles et méthodes comptables applicables au FED, qui ont été élaborées sur la base des normes comptables internationalement admises pour le secteur public (IPSAS) ou, à défaut, des normes internationales d'information financière (IFRS), publiées respectivement par l'International Public Sector Accounting Standard Board (IPSASB) et l'International Accounting Standard Board (IASB). Les règles d'évaluation et les méthodes comptables adoptées par le comptable du FED ont été appliquées en ce qui concerne la partie des ressources du FED dont la Commission européenne assure l'exécution financière.

Le comptable du FED doit présenter le projet de comptes à la Cour des comptes en vue de sa vérification au plus tard le 31 mars suivant l'exercice clos. La Cour formule, pour le 15 juin au plus tard, ses observations à l'égard du projet de comptes de la Commission (article 125). La Commission approuve les comptes définitifs en tenant compte de ces observations et les transmet au plus tard le 31 juillet au Parlement européen, au Conseil et à la Cour des comptes. Ces comptes sont ensuite publiés au Journal officiel pour le 15 novembre, accompagnés de la déclaration d'assurance fournie par la Cour des comptes pour ce qui concerne la partie des ressources du FED dont la Commission assure l'exécution financière.

1.2. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers ont pour objectif de fournir des informations sur la situation financière, le résultat et les flux de trésorerie d'une entité, qui sont utiles à tout un éventail d'utilisateurs. Pour une entité du secteur public comme le FED, les objectifs sont plus spécifiquement de procurer des informations servant à la prise de décisions et de lui permettre de rendre des comptes quant à l'utilisation des ressources placées sous sa responsabilité.

Pour fournir une image sincère et fidèle, les états financiers doivent non seulement procurer des informations pertinentes qui décrivent la nature et l'éventail des activités des organisations, qui expliquent leurs modalités de financement et qui apportent, en définitive, des informations sur la manière dont leurs interventions ont été réalisées, mais aussi satisfaire aux exigences de clarté et de compréhension permettant les comparaisons d'un exercice à l'autre. C'est dans ce cadre qu'est établi le présent document.

La comptabilité du FED se compose d'une comptabilité générale et d'une comptabilité budgétaire. La comptabilité budgétaire permet de suivre de manière détaillée l'exécution du budget. Elle est fondée sur le principe de la comptabilité de caisse. La comptabilité générale permet de préparer les états financiers, car elle indique l'ensemble des dépenses et produits afférents à l'exercice selon les règles de la comptabilité d'exercice et vise à faire état de la situation financière sous la forme d'un bilan au 31 décembre.

L'article 120 du règlement financier du 10^e FED énonce les principes comptables à appliquer pour établir les états financiers, à savoir:

- la continuité des activités;
- la prudence;
- la permanence des méthodes comptables;
- la comparabilité des informations;
- l'importance relative;
- la non-compensation;

- la prééminence du fond sur la forme;
- la comptabilité d'exercice.

1.3. BASE DE PRÉPARATION

1.3.1. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en millions d'euros, l'euro étant la monnaie fonctionnelle et de présentation du FED.

1.3.2. Monnaies et bases de conversion

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base des taux de change applicables à la date à laquelle elles sont effectuées. Les gains et pertes de change liés au règlement de transactions en monnaies étrangères et à la conversion, aux taux de change de fin d'exercice, des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont portés au compte de résultat économique.

Les soldes de fin d'exercice des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros sur la base des taux de change ci-dessous, en vigueur au 31 décembre:

Monnaie	31.12.2010	31.12.2009
BGN	1,9558	1,9558
CZK	25,0610	26,4730
DKK	7,4535	7,4418
EEK	15,6466	15,6466
GBP	0,8607	0,8881
HUF	277,9500	270,4200
LVL	0,7094	0,7093
LTL	3,4528	3,4528
PLN	3,9750	4,1045
RON	4,2620	4,2363
SEK	8,9655	10,2520
CHF	1,2504	1,4836
JPY	108,6500	133,1600
USD	1,3362	1,4406

1.3.3. Utilisation d'estimations

Conformément aux IPSAS et aux principes comptables généralement reconnus, les états financiers incluent nécessairement des montants basés sur des estimations et des hypothèses formulées par le management sur la base des informations les plus fiables dont il dispose. Parmi les estimations essentielles figurent, entre autres, le montant des provisions, les pertes de valeur sur créances et les charges à payer. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les changements d'estimations sont pris en compte sur l'exercice au cours duquel ils sont connus.

1.4. BILAN

1.4.1 Préfinancements

Un préfinancement est un paiement destiné à fournir une avance au bénéficiaire, par exemple un fonds de trésorerie. Il peut être fractionné en plusieurs versements sur une période définie dans la convention de préfinancement spécifique. Le fonds de trésorerie (ou l'avance) est remboursé ou utilisé aux fins pour lesquelles il a été fourni pendant la période définie dans la convention. Si le bénéficiaire n'encourt pas de dépenses éligibles, il doit restituer le préfinancement au FED. Le montant du préfinancement est apuré (en tout ou en partie) à mesure de l'acceptation des coûts éligibles et des remboursements éventuels.

En fin d'exercice, l'encours des préfinancements est évalué sur la base du ou des montants initialement versés, déduction faite des éléments suivants: montants remboursés, montants éligibles apurés, montants estimés éligibles non encore apurés en fin d'exercice et réductions de valeur.

Les intérêts sur les préfinancements sont comptabilisés à la date à laquelle ils sont acquis conformément aux dispositions de la convention en question. En fin d'exercice, il est procédé à une estimation des intérêts à recevoir, sur la base des informations les plus fiables.

1.4.2 Créances

Les créances sont comptabilisées à la valeur initiale diminuée des dépréciations pour perte de valeur. Une dépréciation pour perte de valeur sur créances à recevoir est constatée en présence d'éléments objectifs indiquant que le montant total dû ne pourra pas être recouvré aux échéances initialement prévues. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et son montant recouvrable, à savoir la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, calculée sur la base du taux d'intérêt proposé par le marché à des emprunteurs similaires. Une dépréciation générale est également comptabilisée pour les ordres de recouvrement non exécutés qui ne font pas déjà l'objet d'une dépréciation spécifique. Cette dépréciation générale est fondée sur les taux historiques de perte. La dépréciation est constatée dans le compte de résultat économique.

1.4.3 Liquidités et équivalents

Les liquidités et équivalents sont des instruments financiers définis comme des actifs courants. Elles comprennent l'encaisse, les dépôts bancaires à vue et d'autres placements à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

1.4.4 Dettes

Une partie importante des dettes du FED n'est pas liée à l'acquisition de biens ou de services – il s'agit en fait de déclarations de coûts soumises par les bénéficiaires de subventions ou d'autres financements, qui ne sont pas acquittées. Elles sont comptabilisées comme dettes pour les montants réclamés et sont, après vérification, acceptées comme éligibles par les responsables financiers compétents. À ce stade, elles sont évaluées au montant accepté et éligible.

Les dettes résultant de l'achat de biens ou de services sont comptabilisées lors de la réception de la facture pour le montant initial de celle-ci et les dépenses correspondantes sont saisies dans les comptes lorsque les biens ou services sont livrés ou fournis et acceptés.

1.4.5 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le FED supporte une obligation actuelle (juridique ou implicite) envers des tiers résultant d'événements passés, qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture.

1.4.6 Charges à payer/produits à recevoir et charges et produits à reporter

Un élément essentiel de la comptabilité d'exercice consiste à veiller à ce que les transactions soient comptabilisées sur la période comptable à laquelle elles se rapportent. C'est ce qu'on appelle la coupure, ou la séparation, des exercices. Il convient en particulier d'évaluer les dépenses éligibles qui ont été encourues par les bénéficiaires des fonds du FED mais qui n'ont pas encore été déclarées au FED (charges à payer). Inversement, certaines charges sont comptabilisées pendant l'exercice en cours, alors qu'elles se rapportent à des exercices futurs (charges à reporter). Elles doivent être identifiées et reportées sur le ou les exercices ultérieurs.

Dans le cadre des règles comptables du FED, les transactions et événements sont constatés dans les états financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. À la fin de la période comptable, les charges à payer sont constatées sur la base du montant estimatif des transferts dus au titre de l'exercice. Le calcul des charges à payer est effectué conformément aux lignes directrices opérationnelles et pratiques publiées par la Commission, qui visent à faire en sorte que les états financiers fournissent une image fidèle de la situation.

Les produits sont également comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rattachent. En fin d'exercice, lorsqu'une facture n'a pas été envoyée alors que le service a été rendu ou les biens livrés par le FED, ou qu'il existe un accord contractuel (par exemple, par référence à un traité), le montant correspondant est comptabilisé dans les états financiers en tant que produit à recevoir.

Par ailleurs, lorsque, en fin d'exercice, une facture a été envoyée alors que le service n'a pas encore été rendu ou que les biens n'ont pas encore été livrés, le produit correspondant est reporté et sera comptabilisé lors de l'exercice comptable suivant.

1.5. COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE

1.5.1 *Produits*

Il n'existe pas de budget des recettes pour le Fonds européen de développement. Les contributions ordinaires des États membres sont considérées comme capital du fonds. Les recettes proviennent de la récupération de dépenses et des produits d'intérêts.

Récupération de dépenses

Pour les opérations donnant lieu à une récupération de dépenses précédemment payées par le FED à un bénéficiaire final ou un pays tiers, des ordres de recouvrement et réductions de paiements ultérieurs sont établis et comptabilisés comme suit:

- récupération de dépenses: l'ordre de recouvrement émis résulte en une créance ayant comme contrepartie l'inscription d'un produit au compte de résultat économique de l'exercice en question;
- récupération de préfinancements: en cas de récupération de préfinancements, le montant est comptabilisé sous la rubrique «Préfinancements» du bilan.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultat économique selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils comprennent les intérêts reçus et à recevoir sur les soldes et dépôts à vue détenus sur les comptes de banques commerciales et les intérêts de retard sur le recouvrement de créances du FED. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure de leur acquisition.

1.5.2 *Dépenses*

Les charges liées à des opérations avec contrepartie directe telles que des achats de biens ou de services sont comptabilisées lorsque les fournitures sont livrées/les services sont fournis et accepté(e)s. Elles sont évaluées au coût de facturation initial.

Les charges liées à des opérations sans contrepartie directe représentent la majeure partie des dépenses du FED. Elles concernent les transferts à des bénéficiaires et peuvent relever de trois catégories: les créances, les transferts dans le cadre de conventions et les subventions discrétionnaires, ou les apports et les dons.

Les transferts sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu à transfert se sont produits, pour autant que la nature du transfert considéré soit autorisée par la réglementation (règlement financier ou autre) ou qu'un contrat signé autorise le transfert, que le bénéficiaire réponde aux critères d'éligibilité et que le montant puisse être raisonnablement estimé.

Lorsqu'une demande de paiement ou une déclaration de dépenses satisfaisant aux critères de comptabilisation est reçue, elle est comptabilisée en charges à concurrence du montant éligible. En fin d'exercice, les dépenses éligibles encourues dues aux bénéficiaires mais non encore déclarées sont estimées et comptabilisées en charges à payer.

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts sont comptabilisées au compte de résultat économique selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts comprennent les intérêts payés ou les intérêts courus et sont comptabilisées au fur et à mesure.

1.6. ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

1.6.1 Actifs éventuels

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du FED. Un actif éventuel est indiqué lorsque l'entrée d'avantages économiques ou un potentiel de service est probable.

Les actifs éventuels sont évalués à chaque date de clôture, de façon à ce que les états financiers reflètent leur évolution de manière appropriée. S'il est devenu quasiment certain qu'il y aura une entrée d'avantages économiques ou un potentiel de service et que la valeur de l'actif peut être évaluée de façon fiable, l'actif et le produit correspondant sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel se produit le changement.

Une garantie est un actif potentiel résultant d'un événement passé et dont l'existence sera confirmée par la survenance (ou non) de l'événement objet de la garantie. Les garanties peuvent donc constituer des actifs éventuels. Une garantie s'éteint lorsque son objet n'existe plus. Elle se matérialise lorsque les conditions sont réunies pour que le garant soit enjoint de s'exécuter.

1.6.2 Passifs éventuels

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du FED, ou une obligation actuelle résultant d'événements passés mais non comptabilisée, soit parce qu'il est peu probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour régler l'obligation, soit dans les cas extrêmement rares où aucune estimation fiable ne peut être faite pour le montant de l'obligation. Les passifs éventuels sont constatés, sauf si la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service est faible.

Les passifs éventuels sont évalués à chaque date de clôture, afin de déterminer si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service est devenue probable. S'il devient probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour un élément traité comme un passif éventuel, une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité intervient.

2. NOTES ANNEXES AU BILAN

ACTIFS À LONG TERME

2.1 PRÉFINANCEMENTS À LONG TERME

(en Mio EUR)

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total 31.12.2010	Total 31.12.2009
Préfinancements à long terme	—	158	195	353	196
Total	—	158	195	353	196

De nombreux contrats prévoient le versement d'avances avant le début des travaux, de la livraison de fournitures ou de la prestation de services. Parfois, les calendriers de paiement des contrats prévoient le versement d'avances sur la base de rapports sur l'état d'avancement des travaux. Les préfinancements sont normalement versés dans la monnaie du pays ou territoire d'exécution du projet.

Conformément aux principes de la comptabilité d'exercice, les avances effectuées par le FED sont inscrites à l'actif. Le préfinancement est présenté net des ordres de recouvrement d'avances encore ouverts et du montant estimé des préfinancements qui ne sont pas encore apurés à la clôture de l'exercice.

Le délai de recouvrement ou d'utilisation des préfinancements détermine si ceux-ci sont présentés comme actifs de préfinancement à court ou à long terme. L'utilisation est définie par la convention sous-tendant le projet. Tout remboursement ou toute utilisation dû/due dans les douze mois qui précèdent la date de clôture est présenté(e) comme préfinancement à court terme et donc comme actif à court terme.

Comme un grand nombre de projets financés par les actions du FED sont à long terme, il est indispensable que les avances correspondantes soient disponibles pendant plus d'un an. Les montants de ces préfinancements sont donc comptabilisés dans les actifs à long terme.

La hausse des préfinancements à long terme, de 157 millions d'EUR par rapport au montant au 31.12.2009, s'explique principalement par l'augmentation des préfinancements à long terme se rapportant aux projets intra-ACP (118 millions d'EUR) et à l'aide programmable (58 millions d'EUR), qui est compensée par la baisse des préfinancements à long terme dans le domaine des politiques sectorielles (13 millions d'EUR).

ACTIFS À COURT TERME

2.2 PRÉFINANCEMENTS À COURT TERME

(en Mio EUR)

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total 31.12.2010	Total 31.12.2009
Préfinancements à court terme (bruts)	172	2 211	732	3 115	2 957
Moins estimation préfinancement apuré	(72)	(1 469)	(477)	(2 019)	(2 158)
Total	100	742	255	1 096	800

L'estimation du préfinancement apuré représente le montant des dépenses éligibles qui, d'après les estimations, ont été encourues par les bénéficiaires des préfinancements restant à régler en fin d'exercice mais n'ont pas encore été déclarées. Ces montants sont également comptabilisés en charges dans le compte de résultat économique de la période comptable.

L'augmentation, de 296 millions d'EUR, des préfinancements nets à court terme est essentiellement due à la hausse des préfinancements nets au titre du 9^e FED (235 millions d'EUR), comprenant une augmentation des préfinancements se rapportant aux projets intra-ACP (191 millions d'EUR), aux politiques sectorielles (76 millions d'EUR), à d'autres programmes d'aides liés aux FED précédents (19 millions d'EUR) et à l'aide d'urgence (14 millions d'EUR). Cette hausse a été en partie compensée par la baisse des préfinancements nets se rapportant à l'aide programmable (76 millions d'EUR).

Garanties reçues en rapport avec des préfinancements

Les garanties sont détenues en couverture du préfinancement et libérées une fois le paiement final effectué dans le cadre d'un projet. Une garantie présente deux valeurs différentes: la valeur «nominale» et la valeur «en cours». Pour la valeur «nominale», l'événement générateur est lié à l'existence de la garantie. Pour la valeur «en cours», l'événement générateur de la garantie est le paiement du préfinancement et/ou l'apurement ultérieur.

Au 31 décembre 2010, la valeur «nominale» des garanties reçues par le FED pour les préfinancements s'élevait à 674 millions d'EUR. La valeur «en cours» de ces garanties représentait 363 millions d'EUR. Au 31 décembre 2009, ces valeurs étaient respectivement de 684 millions d'EUR et de 414 millions d'EUR.

2.3 CRÉANCES A COURT TERME

(en Mio EUR)

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total 31.12.2010	Total 31.12.2009
Créances sur les clients	6	4	0	10	14
Créances sur les États membres	—	125	—	125	4
Produits à recevoir et charges reportées	2	104	6	112	47
Total	9	233	5	247	66

Créances sur les clients

(en Mio EUR)

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total 31.12.2010	Total 31.12.2009
Créances sur les clients	7	11	0	18	20
— Dépréciation des créances sur les clients	(1)	(6)	(1)	(8)	(6)
Total	6	4	0	10	14

Il s'agit des ordres de recouvrement comptabilisés au 31 décembre 2010 en tant que droits constatés restant à recouvrer et qui ne sont pas déjà inclus dans les autres rubriques de l'actif du bilan. Le solde de clôture des ordres de recouvrement correspond à la valeur des ordres de recouvrement émis mais pas encore payés à la fin de l'exercice.

Le comptable estime une provision pour les pertes de valeur des montants dus par les bénéficiaires dont le recouvrement est improbable. Cette provision est établie sur la base de deux variables:

- l'évaluation du risque de non-recouvrement, en collaboration avec l'ordonnateur;
- l'ancienneté de la dette, en appliquant une provision générale fondée sur les taux historiques de perte pour les créances qui ne font pas déjà l'objet d'une dépréciation spécifique.

Cette réduction de valeur n'implique nullement le renoncement au recouvrement futur des sommes déduites.

Les mouvements concernant les ordres de recouvrement ouverts durant cette période sont détaillés ci-dessous.

(en Mio EUR)

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total 2010	Total 2009
Ordres de recouvrement ouverts en début d'exercice	7	13	0	20	23
Ordres de recouvrement émis	24	58	83	164	60
Ordres de recouvrement clôturés	(24)	(60)	(83)	(166)	(63)
Encaissements	(15)	(50)	(78)	(143)	(45)
Renoncations (art. 73 RF)	0	(1)	—	(1)	(1)
Annulations	(4)	(1)	0	(5)	(1)
Compensations	(5)	(8)	(4)	(17)	(16)
Ordres de recouvrement ouverts en fin d'exercice	7	11	0	18	20

Créances sur les États membres

La créance de 125 millions d'EUR sur les États membres dans le 9^e FED correspond à une contribution due par l'Italie qui a été reçue en janvier 2011.

Produits à recevoir et charges reportées

Les produits à recevoir et charges reportées incluent principalement des intérêts courus sur les préfinancements et les intérêts au titre du paiement tardif des ordres de recouvrement. Les produits d'intérêts à recevoir sur des comptes bancaires sont en outre inclus sous cette rubrique.

La hausse de 65 millions d'EUR des produits à recevoir et des charges reportées s'explique par l'augmentation des intérêts courus sur les préfinancements (62 millions d'EUR). Cette hausse est parallèle à celle des soldes des préfinancements à court et à long terme (voir notes 2.1 et 2.2).

2.4 COMPTES DE LIAISON

(en Mio EUR)

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	TOTAL 31.12.2010	TOTAL 31.12.2009
vers le/à partir du 6 ^e FED	(2 065)	(214)	—	(2 279)	(2 279)
vers le/à partir du 7 ^e FED	—	2 279	—	2 279	2 279
vers le/à partir du 8 ^e FED	—	(3 076)	513	(2 563)	(2 773)
vers le/à partir du 9 ^e FED	3 076	—	(3 526)	(450)	1 412
vers le/à partir du 10 ^e FED	(513)	3 526	—	3 013	1 361
Total	497	2 516	(3 013)	0	0

Pour des raisons d'efficacité, la trésorerie unique couvrant l'ensemble des FED est allouée au 10^e FED, ce qui a pour conséquence de générer des opérations réciproques entre les différents FED, qui sont compensées par des comptes de liaison entre les différents bilans.

Les paiements effectués par le 10^e FED pour la mise en œuvre des 8^e et 9^e FED et l'encaissement par le 10^e FED en rapport avec les contributions appelées dans le cadre du 9^e FED comptent parmi les principaux mouvements des comptes de liaison en 2010.

2.5 LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS ⁽¹⁾

(en Mio EUR)

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total 31.12.2010	Total 31.12.2009
Avoirs en banque	—	—	781	781	444
Comptes de sécurité STABEX	—	—	17	17	65
Comptes bancaires de cofinancement	—	7	2	10	13
Fonds spécial République démocratique du Congo ⁽¹⁾	—	—	0	0	1
Total	—	7	801	808	523

⁽¹⁾ Ce solde représente les montants disponibles pour la République démocratique du Congo, conformément aux dispositions de la décision 2003/583/CE du Conseil. Ces fonds sont affectés à un but spécifique et à l'État bénéficiaire concerné.

⁽¹⁾ Conformément à l'article 153 du règlement financier applicable au 10^e FED, la trésorerie est présentée dans le bilan du 10^e FED. La nature des différents comptes bancaires est exposée au chapitre 6, Gestion des risques financiers.

Avoirs en banque

(en Mio EUR)

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total 31.12.2010	Total 31.12.2009
Comptes spéciaux – institutions financières des États membres	—	—	599	599	392
Comptes courants – banques commerciales	—	—	180	180	48
Payeurs délégués locaux	—	—	1	1	3
Total	—	—	781	781	444

La hausse globale des avoirs en banque s'explique principalement par le fait que l'exécution budgétaire en 2010 a été plus faible que prévu.

Par ailleurs, en raison des jours fériés supplémentaires à la fin de l'année 2010, les Trésors publics n'étaient pas accessibles la dernière semaine de l'année. Par conséquent, la trésorerie du FED devait garantir la disponibilité de fonds suffisants pour couvrir tous les paiements qui pouvaient être ordonnés au cours de la dernière semaine de l'année. Il en a résulté en fin d'exercice des soldes de trésorerie plus élevés tant dans les institutions financières des États membres que sur les comptes courants auprès des banques commerciales.

Les comptes des payeurs délégués locaux représentent des montants détenus sur des comptes bancaires dans les pays ACP et les PTOM, qui sont utilisés pour effectuer des paiements en monnaie locale dans le pays bénéficiaire. Ces comptes sont libellés en euros ou dans la monnaie d'un État membre de l'Union. Sur les 17 comptes des payeurs délégués locaux qui subsistaient, 9 ont été clôturés en 2010 afin de contribuer à une gestion davantage centralisée des paiements.

Comptes de sécurité STABEX

(en Mio EUR)

	Solde au 31.12.2010	Solde au 31.12.2009
Soudan	0	36
Sainte-Lucie	7	15
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	4	4
Zimbabwe	0	3
Côte d'Ivoire	2	2
Malawi	1	1
Autres pays	2	3
Total	17	65

STABEX est l'acronyme d'un mécanisme de financement compensatoire de l'Union européenne visant à assurer la stabilité des recettes à l'exportation des pays ACP. Il a été instauré par la Convention de Lomé (1975) dans le but de remédier aux effets néfastes de l'instabilité des recettes à l'exportation provenant de produits agricoles. Le solde des comptes de sécurité STABEX représente le total des crédits STABEX disponibles qui sera transféré à l'État ACP bénéficiaire à une date ultérieure. Ce solde est alloué au 10^e FED. En 2010, quatre comptes de sécurité STABEX ont été clôturés à la suite de la liquidation de l'instrument d'aide STABEX.

Outre ces crédits, d'autres crédits STABEX sont détenus par les États ACP bénéficiaires. Lorsque la Commission et l'État (ACP) bénéficiaire parviennent à un accord sur l'utilisation des fonds STABEX, une convention de transfert est signée par les deux parties. Conformément aux dispositions de l'article 211 de l'accord Lomé IV ⁽¹⁾ (dans sa version révisée), les crédits sont transférés sur un compte ouvert au nom de l'État ACP; il s'agit d'un compte portant intérêt pour lequel la présentation de deux signatures (Commission européenne et État ACP) est requise. Ces crédits demeurent sur ces comptes à double signature jusqu'à ce qu'un cadre d'obligations mutuelles justifie un transfert en faveur d'un projet.

⁽¹⁾ JO L 156 du 29.5.1998, p. 3.

L'ordonnateur de la Commission conserve la signature sur ce compte afin de s'assurer que les crédits sont décaissés selon les modalités prévues. Les crédits qui se trouvent sur les comptes à double signature sont la propriété de l'État ACP et ne sont pas, de ce fait, enregistrés à l'actif dans les comptes du FED. Les transferts vers ces comptes sont comptabilisés comme des paiements STABEX.

In 2010, un montant de 32 millions d'EUR issu de comptes à double signature dans les pays ACP a été restitué au FED conformément aux dispositions de l'article 1^{er}, paragraphe 4, de l'accord interne du 10^e FED (¹). Ces fonds ont été transférés du Sénégal (26 millions d'EUR) et du Cameroun (2 millions d'EUR). De plus, un montant de 3 millions d'EUR provenant d'un compte à double signature au Lesotho a été restitué à la suite d'un audit. Ces recettes figurent parmi les produits opérationnels (instrument d'aide STABEX) dans le compte de résultat économique du 10^e FED.

Comptes bancaires de cofinancement

(en Mio EUR)

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total 31.12.2010	Total 31.12.2009
Comptes bancaires de cofinancement	—	7	2	10	13
Total	—	7	2	10	13

Ces comptes bancaires comprennent des montants liés à des accords de cofinancement remontant à 2007 et aux années antérieures. Ces fonds de cofinancement sont la propriété des États membres concernés et, partant, un montant correspondant est inscrit comme dette. L'incidence sur l'actif net est par conséquent nulle.

Le cofinancement italien dans le 9^e FED est toujours en cours en Somalie. Un projet en Tanzanie se rapportant à ce même cofinancement a été mené à bien en 2010.

Les comptes bancaires de cofinancement dans le 10^e FED se rapportent à d'anciens projets de cofinancement en instance de clôture. Ces crédits seront restitués aux États membres après instruction donnée par l'ordonnateur.

PASSIFS À COURT TERME

2.6 DETTES À COURT TERME

(en Mio EUR)

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total 31.12.2010	Total 31.12.2009
Créditeurs courants	25	189	273	487	343
Charges à payer	20	203	63	286	286
Contribution au capital reportée	—	—	272	272	232
Total	45	392	608	1 045	860

La hausse globale, de 185 millions d'EUR, des dettes à court terme s'explique par l'augmentation des créditeurs courants, de 144 millions d'EUR, et par la hausse de la contribution au capital reportée de l'Irlande, à hauteur de 40 millions d'EUR.

(¹) JO L 247 du 9.9.2006.

Créditeurs courants

(en Mio EUR)

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total 31.12.2010	Total 31.12.2009
Fournisseurs et autres	25	182	193	400	320
Dettes dues aux États membres - cofinancement	—	7	68	75	13
Dettes diverses	—	—	12	12	10
Total	25	189	273	487	343

Le poste des dettes à court terme inclut des récapitulatifs de dépenses reçus par le FED dans le cadre des activités de subvention et de passation de marchés. Les dettes correspondantes sont enregistrées à concurrence du montant déclaré dès que la demande est reçue. La procédure est identique pour les factures et les notes de crédit reçues dans le cadre des marchés. Les coûts déclarés ainsi sont pris en compte pour la procédure de coupure de l'exercice. Après les écritures de fin d'exercice, les montants éligibles estimés sont inscrits comme charges à payer.

Fournisseurs et autres

Sous cette rubrique figurent les montants dus aux fournisseurs ainsi que les montants à payer à des organismes publics et à des pays tiers.

La hausse de 80 millions d'EUR par rapport à la période comptable précédente est principalement due à l'augmentation des dettes dues aux fournisseurs (40 millions d'EUR), aux pays tiers (21 millions d'EUR) et aux organismes publics (14 millions d'EUR).

Dettes dues aux États membres au titre du cofinancement

Les contributions de cofinancement reçues sont présentées comme des dettes dues aux États membres puisqu'elles sont assimilables à des recettes conditionnelles tirées d'opérations sans contrepartie directe. Le FED est tenu d'utiliser ces contributions pour fournir des services à des tiers, faute de quoi il doit restituer les actifs (c'est-à-dire les contributions reçues) aux États membres. Les dettes en cours pour les accords de cofinancement représentent la contribution de cofinancement reçue moins les dépenses encourues liées au projet. L'incidence sur l'actif net est nulle.

Une part de 10 millions d'EUR des dettes dues aux États membres au titre du cofinancement se rapporte aux accords de cofinancement remontant à 2007 et aux années antérieures. Ces fonds sont placés sur des comptes bancaires spécifiques (voir 2.5 ci-dessus, Comptes bancaires de cofinancement).

En 2010, de nouvelles contributions de cofinancement ont été reçues pour un montant de 65 millions d'EUR (France 39 millions, Espagne 12 millions, Belgique 11 millions, Danemark 2 millions et Pays-Bas 1 million). Les fonds relatifs à des accords de cofinancement signés à partir de 2008 ne sont pas placés sur des comptes bancaires spécifiques.

Un montant de 2 millions d'EUR en contributions de cofinancement issu des réserves a été reclassé (voir 1.1 État global des variations de l'actif net).

Les dettes au titre du cofinancement ont été diminuées de 1 million d'EUR pour compenser les dépenses encourues liées aux projets de cofinancement (voir 3.1 et 3.2).

Dettes diverses

La rubrique «Dettes diverses» contient principalement des encaissements non affectés et des montants remboursés.

Charges à payer

(en Mio EUR)

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total 31.12.2010	Total 31.12.2009
Charges à payer	20	203	63	286	286
Total	20	203	63	286	286

À la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation des dépenses éligibles qui ont été encourues par les bénéficiaires des fonds du FED mais qui n'ont pas encore été déclarées. Après ces calculs de clôture de l'exercice, les montants éligibles estimés sont inscrits comme charges à payer. La part des charges à payer couverte par un préfinancement est présentée comme une estimation du préfinancement apuré (voir 2.2).

Contribution au capital du fonds reportée

(en Mio EUR)

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total 31.12.2010	Total 31.12.2009
Royaume-Uni	—	—	269	269	228
Irlande	—	—	3	3	3
Total	—	—	272	272	232

Il s'agit des contributions d'États membres versées par anticipation.

ACTIF NET**2.7 CAPITAL APPELÉ**

(en Mio EUR)

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total
Capital du Fonds	12 840	11 699	21 152	45 691
Capital du Fonds pour le cofinancement ⁽¹⁾	—	—	70	70
Capital non appelé	—	(4 160)	(21 152)	(25 312)
Capital non appelé pour le cofinancement ⁽¹⁾	—	—	(69)	(69)
Capital appelé 31.12.2009	12 840	7 539	2	20 381
Capital du Fonds	12 840	11 699	21 152	45 691
Capital non appelé	—	(660)	(21 152)	(21 812)
Capital appelé 31.12.2010	12 840	11 039	0	23 879

⁽¹⁾ En 2010, les contributions de cofinancement ont été reclassées et présentées en tant que dettes dues aux États membres. Les contributions de cofinancement sont assimilables à des recettes conditionnelles tirées d'opérations sans contrepartie directe et doivent être présentées en tant que telles. Le montant reclassé correspond aux contributions de cofinancement cumulées des exercices 2008 et 2009.

Le capital du Fonds correspond au total des contributions des États membres pour le FED concerné, conformément aux dispositions de chacun des accords internes.

Les fonds non appelés représentent la dotation initiale non encore appelée des États membres.

Le capital appelé est constitué du montant des dotations initiales appelées aux fins de transfert sur les comptes de trésorerie par les États membres, conformément à la procédure définie à l'article 16 du règlement financier applicable au 10^e FED.

Le capital du 8^e FED a été appelé et reçu dans son intégralité.

La dotation initiale pour le 9^e FED, d'un montant total de 10 555 millions d'EUR à l'origine, a été augmentée en 2004 d'un montant de 105 millions d'EUR dégagé par la BEI conformément aux dispositions de la décision 2003/583/CE du Conseil. Cette dotation supplémentaire est destinée à financer des actions à mener en République démocratique du Congo.

L'article 2, paragraphe 2, de l'accord interne relatif au 9^e FED a établi une réserve de 1 000 millions d'EUR, qui a été débloquée entre 2004 et 2007 par différentes décisions du Conseil ⁽¹⁾. À la suite de la décision du Conseil conjoint ACP-UE de 2007 ⁽²⁾, la Commission a décidé de procéder à l'appel de contributions volontaires supplémentaires à l'appui de la facilité de soutien à la paix en Afrique, dans le cadre de la coopération intra-ACP, ce qui a permis d'augmenter le 9^e FED de 39 millions d'EUR.

Le 10^e FED est entré en vigueur en 2008 avec un capital s'élevant à 21 152 millions d'EUR, conformément à l'accord interne applicable au 10^e FED.

Capital du Fonds

(en Mio EUR)

Contributions	%	Non appelées 9 ^e FED 31.12.2009	Appelées en 2010	Non appelées 9 ^e FED 31.12.2010
Autriche	2,65	(111)	93	19
Belgique	3,92	(165)	137	27
Danemark	2,14	(90)	75	15
Finlande	1,48	(62)	52	10
France	24,30	(1 021)	851	170
Allemagne	23,36	(981)	818	164
Grèce	1,25	(53)	44	9
Irlande	0,62	(26)	22	4
Italie	12,54	(487)	439	88
Luxembourg	0,29	(12)	10	2
Pays-Bas	5,22	(219)	183	37
Portugal	0,97	(41)	34	7
Espagne	5,84	(245)	204	41
Suède	2,73	(115)	96	19
Royaume-Uni	12,69	(533)	444	89
BEI	N.A.	—	—	(40)
Total	100,00	(4 160)	3 500	(660)

⁽¹⁾ Décision 2004/289/CE du Conseil, décisions n° 6/2005 et n° 7/2005 du Conseil des ministres ACP-CE du 22.11.2005.

⁽²⁾ Décision n° 2/2007 du Conseil conjoint du 25.5.2007 relative à la position à adopter par la Communauté au sein du Conseil des ministres ACP-CE en vue de permettre des contributions bilatérales supplémentaires à l'appui des objectifs de l'instrument financier pour la paix en Afrique, à gérer par la Commission.

Les contributions ordinaires appelées et reçues dans le 9^e FED des 15 États membres participants en 2010 et 2009 sont détaillées ci-dessus.

En 2011 auront lieu le dernier appel au titre du 9^e FED et les premières contributions pour le 10^e FED, auquel participent les 27 États membres.

2.8 AUTRES RÉSERVES

(en Mio EUR)

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total 31.12.2010	Total 31.12.2009
vers le/à partir du 6 ^e FED	94	490	—	584	584
vers le/à partir du 7 ^e FED	533	1 135	—	1 668	1 668
vers le/à partir du 8 ^e FED	—	2 762	102	2 864	2 779
vers le/à partir du 9 ^e FED	(2 762)	—	231	(2 531)	(2 682)
vers le/à partir du 10 ^e FED	(102)	(231)	—	(333)	(97)
Total	(2 237)	4 157	333	2 252	2 252

Depuis l'entrée en vigueur du 10^e FED en 2008, tous les fonds dégagés dans les FED précédents sont transférés vers la réserve de performance du 10^e FED. Cette réserve ne peut être engagée que dans les conditions définies à l'article 1^{er}, paragraphe 4, de l'accord interne relatif au 10^e FED.

En 2010, des fonds dégagés, à savoir 85 millions d'EUR relevant du 8^e FED et 151 millions d'EUR issus du 9^e FED, ont été transférés au 10^e FED.

3. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE

3.1 PRODUITS OPÉRATIONNELS

(en Mio EUR)

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total 2010	Total 2009
Récupération de dépenses	8	20	0	29	24
Récupération de crédits STABEX	32	—	—	32	—
Gains de change	14	61	3	78	25
Produits opérationnels - cofinancement	—	—	1	1	—
Total	54	82	4	140	49

Cette rubrique comprend les ordres de recouvrement émis par le FED et les réductions de paiements ultérieurs enregistrées dans les comptes du FED, qui visent à recouvrer, à l'issue d'un contrôle, d'un audit ou d'une analyse d'éligibilité, des montants initialement payés. Il convient de noter que ce recouvrement des préfinancements n'est pas inclus en tant que produits, mais porté au crédit du poste «Préfinancements» du bilan.

Récupération de l'indu

Des ordres de recouvrement ont été émis à la suite de paiements indus pour un montant de 11 millions d'EUR en 2010 contre 3 millions d'EUR en 2009. Sur ce montant, une somme de 7 millions d'EUR porte sur la récupération de dépenses, qui a donc été comptabilisée en tant que produits opérationnels. Le restant, soit 4 millions d'EUR, représente les récupérations de préfinancements versés et a été inscrit à l'actif de préfinancement dans le bilan.

La nature de la récupération de l'indu peut être résumée comme suit:

(en Mio EUR)

	Produits	Préfinan-cements	Total 2010	Produits	Préfinan-cements	Total 2009
Erreur	1	1	2	0	0	1
Irrégularité	5	3	8	0	1	1
Notification par l'OLAF	1	—	1	1	—	1
Total	7	4	11	2	1	3

Récupération de crédits STABEX

In 2010, un montant de 32 millions d'EUR issu de comptes à double signature dans les pays ACP a été restitué au FED conformément aux dispositions de l'article 1^{er}, paragraphe 4, de l'accord interne du 10^e FED (1). Ces fonds ont été transférés du Sénégal (26 millions d'EUR) et du Cameroun (2 millions d'EUR). De plus, un montant de 3 millions d'EUR provenant d'un compte à double signature au Lesotho a été restitué à la suite d'un audit. Ces recettes figurent parmi les produits opérationnels (instrument d'aide STABEX) dans le compte de résultat économique du 10^e FED.

Gains de change

Les gains de change résultent des activités quotidiennes et des opérations connexes libellées dans des monnaies autres que l'euro ainsi que de la réévaluation de fin d'exercice requise pour établir les comptes annuels. Ils comprennent les gains de change réalisés et non réalisés.

Produits opérationnels - cofinancement

Les produits opérationnels relatifs aux cofinancements représentent les contributions utilisées (voir 3.2). Étant donné que ces contributions sont assimilables à des recettes conditionnelles tirées d'opérations sans contrepartie directe, la contribution est comptabilisée en fonction de la mise en œuvre du projet de cofinancement.

3.2 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

(en Mio EUR)

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total 2010	Total 2009
Charges opérationnelles – instruments d'aide	105	1 188	1 559	2 852	3 058
Charges opérationnelles – cofinancement			1	1	0
Pertes de change	10	41	7	58	44
Dépréciations de créances	0	2	1	3	1
Total	116	1 230	1 567	2 914	3 103

(1) JO L 247 du 9.9.2006.

Charges opérationnelles – instruments d'aide

(en Mio EUR)

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total 2010	Total 2009
Aide programmable	13	114	1 000	1 127	877
Soutien macroéconomique	0	35	—	35	93
Politiques sectorielles	3	762	—	765	1 139
Projets intra-ACP	—	181	154	336	364
Aide d'urgence	—	78	364	442	464
Aide aux réfugiés	(1)	—	—	(1)	0
STABEX	46	—	—	46	23
Sysmin	10	—	—	10	3
Autres programmes d'aide liés aux FED précédents ⁽¹⁾	—	(17)	—	(17)	40
Allègement de la dette – PPTE et Banque mondiale	14	—	—	14	(5)
Appui institutionnel	—	3	41	44	31
Compensation recettes d'exportation	21	16	—	37	34
Fonds République démocratique du Congo	—	15	—	15	(6)
Total	105	1 188	1 559	2 852	3 058

⁽¹⁾ Le solde négatif pour les autres programmes d'aide liés aux FED précédents est dû à la reprise des charges à payer pour des projets dormants.

Charges opérationnelles - cofinancement

Il s'agit des dépenses encourues pour le cofinancement de projets en 2010. Comme les contributions de cofinancement reçues sont assimilables à des recettes conditionnelles tirées d'opérations sans contrepartie directe, un montant correspondant de contributions a été comptabilisé en tant que produits opérationnels (voir 3.1).

Les dépenses opérationnelles du FED couvrent les divers instruments d'aide et se présentent sous différentes formes, en fonction de la manière dont les crédits sont dépensés et gérés.

Pertes de change

Les pertes de change surviennent lors des activités quotidiennes et des opérations correspondantes libellées dans des monnaies autres que l'euro, ainsi qu'au moment de la réévaluation de fin d'exercice requise pour établir les comptes annuels - ces pertes sont à la fois réalisées et non réalisées.

Pour ce qui est de la position nette, on observe un gain de change net de 20 millions d'EUR pour l'exercice (gains de change de 78 millions d'EUR moins pertes de change de 58 millions d'EUR). Le gros du gain de change net est lié aux monnaies NGN (naira nigérian): 4 millions d'EUR, NAD (dollar namibien): 3 millions d'EUR, FJD (dollar des Fidji): 2 millions d'EUR, PGK (kina de Papouasie-Nouvelle-Guinée): 2 millions d'EUR, HTG (gourde haïtienne): 2 millions d'EUR et SZL (lilangeni swazi): 2 millions d'EUR.

Dépréciations de créances

Cette rubrique comprend pour l'essentiel les corrections de préfinancements et les réductions de valeur/pertes de réalisation sur créances.

3.3 DÉPENSES ADMINISTRATIVES

(en Mio EUR)

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total 2010	Total 2009
Dépenses administratives	0	6	80	86	90
Total	0	6	80	86	90

Cette rubrique inclut les dépenses d'appui, c'est-à-dire les frais administratifs liés à la programmation et à l'exécution des FED. Cela englobe les dépenses afférentes à la préparation, au suivi, au contrôle et à l'évaluation des projets ainsi que les dépenses liées aux réseaux informatiques, à l'assistance technique, etc.

3.4 PRODUITS FINANCIERS

(en Mio EUR)

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total 2010	Total 2009
Revenus d'intérêts – Banques européennes	—	0	0	1	1
Revenus d'intérêts – STABEX ⁽¹⁾	0	—	—	0	1
Revenus d'intérêts de retard sur les ordres de recouvrement	0	0	2	3	1
Intérêts sur les préfinancements	3	76	12	91	47
Total	4	77	14	95	49

⁽¹⁾ Ces revenus représentent le produit des comptes STABEX. S'il est vrai que ces revenus font augmenter le montant total dont dispose le Fonds, il convient de garder à l'esprit que tout revenu généré par ces comptes est affecté au but spécifique et à l'État bénéficiaire concerné.

En 2010, les revenus des intérêts sont restés faibles en raison du maintien à un bas niveau des taux d'intérêt [principalement l'EONIA (*Euro Over Night Index Average*) et le taux marginal de la BCE (que celle-ci utilise pour ses opérations de refinancement)].

Revenus d'intérêts de retard sur les ordres de recouvrement

Il s'agit des intérêts acquis au titre du paiement tardif des ordres de recouvrement par certains débiteurs, y compris les versements tardifs des contributions des États membres. Ces fonds peuvent servir à financer des projets, conformément à l'article 1^{er} et à l'article 6 de l'accord interne applicable au 10^e FED.

Intérêts sur les préfinancements

Les intérêts sur les préfinancements sont comptabilisés à la date à laquelle ils sont acquis conformément aux dispositions du règlement financier du 10^e FED. La hausse des intérêts acquis sur les préfinancements par rapport à 2009 est parallèle à l'augmentation des préfinancements à long et à court terme (voir notes 2.1. et 2.2).

4. NOTES ANNEXES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

4.1 OBJECTIF ET ÉTABLISSEMENT DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les informations relatives aux flux de trésorerie constituent une base pour évaluer la capacité du FED à générer des liquidités et équivalents ainsi que ses besoins en termes d'utilisation de ces flux de trésorerie.

Le tableau des flux de trésorerie est établi à l'aide de la méthode indirecte. Cela signifie que le résultat net de l'exercice est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie et de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liés à l'exploitation.

Les flux de trésorerie provenant de transactions en monnaie étrangère sont enregistrés dans la monnaie de présentation des états financiers du FED (l'euro), par application au montant en monnaie étrangère du taux de change entre l'euro et la monnaie étrangère à la date de ces flux.

4.2 ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Le tableau des flux de trésorerie du FED présente uniquement des flux de trésorerie provenant d'activités opérationnelles car le FED n'exerce aucune activité d'investissement ou de financement. Les activités opérationnelles visent à contribuer à la réalisation d'objectifs politiques.

5. ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS ET AUTRES INFORMATIONS

5.1 ACTIFS ÉVENTUELS

(en Mio EUR)

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total 31.12.2010	Total 31.12.2009
Garanties de bonne fin	33	270	57	360	287
Garanties pour retenues	15	192	20	227	186
Actifs éventuels liés à des affaires juridiques	—	1	—	1	—
Total	48	462	77	587	473

Garanties de bonne fin

Les garanties de bonne fin sont parfois requises pour s'assurer que les bénéficiaires des financements du FED satisfont à leurs obligations contractuelles avec le FED.

La hausse de 73 millions d'EUR enregistrée pour les garanties de bonne fin est due aux nouvelles garanties reçues au titre du 9^e FED (29 millions d'EUR, principalement en rapport avec l'aide aux politiques sectorielles) et du 10^e FED (43 millions d'EUR, se rapportant essentiellement à l'aide programmable).

Garanties pour retenues

Les garanties pour retenues ne concernent que les marchés de travaux. En règle générale, une retenue de 10 % sur les paiements intermédiaires est prévue afin de garantir que le contractant satisfait à ses obligations. Ces montants retenus sont classés comme dettes. Sous réserve de l'approbation du pouvoir adjudicateur, le contractant peut soumettre à la place une garantie pour retenues qui remplace le pourcentage retenu sur les paiements intermédiaires. Ces garanties reçues sont présentées comme actifs éventuels.

La hausse de 41 millions d'EUR qui caractérise les garanties pour retenues s'explique essentiellement par les nouvelles garanties reçues au titre du 9^e FED (23 millions d'EUR, principalement en rapport avec l'aide aux politiques sectorielles) et du 10^e FED (19 millions d'EUR, se rapportant essentiellement à l'aide programmable).

5.2 PASSIFS ÉVENTUELS

(en Mio EUR)

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total 31.12.2010	Total 31.12.2009
Montants liés à des affaires juridiques	0	6	—	6	1
Total	0	6	—	6	1

Les montants ci-dessus se rapportent à des actions en dommages-intérêts actuellement intentées contre le FED, à d'autres litiges et aux frais de justice estimés. Toutes les dettes éventuelles et les engagements seraient financés, s'ils devenaient exigibles, par le FED lors des exercices à venir. Les FED sont financés par les États membres.

5.3 AUTRES INFORMATIONS

Engagements budgétaires

(en Mio EUR)

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total 31.12.2010	Total 31.12.2009
Engagements budgétaires restant à liquider pas encore payés	267	2 562	3 161	5 991	5 920
Montants correspondants portés au compte de résultat économique	(46)	(404)	(264)	(714)	(605)
Total	221	2 158	2 897	5 277	5 314

Les engagements budgétaires restant à liquider correspondent au montant d'engagements ouverts pour lesquels les paiements et/ou dégage­ments n'ont pas encore été effectués. Il s'agit d'une conséquence normale de l'existence de programmes pluriannuels. Au 31 décembre 2010, les engagements budgétaires restant à liquider s'élevaient à 5 991 millions d'EUR. Le montant indiqué en tant qu'engagement futur à financer correspond à ces engagements budgétaires restant à liquider diminués des montants correspondants inscrits en charges au compte de résultat économique 2010, d'où un total de 5 277 millions d'EUR.

6. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les informations ci-après relatives à la gestion des risques financiers du Fonds européen de développement concernent les opérations de trésorerie effectuées par la Commission européenne pour le compte du Fonds européen de développement dans le but de mettre en œuvre ses ressources.

6.1 POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les règles et principes concernant la gestion des opérations de trésorerie du FED sont fixés dans le règlement (CE) n° 215/2008 du Conseil portant règlement financier applicable au 10^e FED et dans l'accord interne.

En vertu du règlement précité, les grands principes suivants s'appliquent:

- les contributions au FED sont payées par les États membres sur des comptes spéciaux ouverts auprès de la banque d'émission de chaque État membre ou de l'institution financière désignée par celui-ci. Le montant des contributions restera sur lesdits comptes spéciaux jusqu'à ce que les paiements du FED doivent être effectués;
- les contributions au FED sont payées par les États membres en EUR, alors que les paiements du FED sont libellés en EUR ou dans d'autres monnaies, y compris dans des monnaies moins connues;
- les comptes en banque ouverts par la Commission au nom du FED ne peuvent pas être à découvert.

Outre les comptes spéciaux, d'autres comptes bancaires sont ouverts par la Commission au nom du FED auprès d'institutions financières (banques centrales et banques commerciales), afin d'effectuer des paiements et de recevoir des versements autres que les contributions des États membres au budget conformément à l'article 44 du règlement (CE) n° 215/2008 du Conseil (voir 6.4 ci-dessous).

Toutes les banques commerciales où des comptes autres que les «comptes spéciaux» susmentionnés ont été ouverts pour le FED sont sélectionnées par la Commission par appel d'offres.

Les opérations de trésorerie et de paiement sont fortement automatisées et reposent sur des systèmes informatiques modernes. Des procédures spéciales sont appliquées pour garantir la sécurité des systèmes et pour assurer la séparation des tâches conformément au règlement financier, aux standards de contrôle interne de la Commission et aux principes d'audit.

Un ensemble de lignes directrices et de procédures consignées par écrit régit la gestion des opérations de trésorerie et de paiement, afin de limiter le risque opérationnel et financier et d'assurer un niveau de contrôle adéquat. Ces lignes directrices et procédures couvrent les différents domaines d'opération et leur bonne application est vérifiée régulièrement.

6.2 RISQUE DE MARCHÉ

6.2.1 *Risque de change*

Toutes les contributions sont libellées en EUR et les autres monnaies sont achetées uniquement lorsque cela est nécessaire pour l'exécution des paiements. Par conséquent, les opérations de trésorerie du FED ne sont pas exposées au risque de change.

6.2.2 *Risque de taux d'intérêt*

Le FED n'emprunte pas d'argent et n'est donc pas exposé au risque de taux d'intérêt.

Il perçoit toutefois des intérêts sur le solde de ses différents comptes bancaires. Par conséquent, la Commission a, pour le compte du FED, établi des mesures visant à assurer que les intérêts acquis reflètent régulièrement les taux d'intérêt du marché ainsi que leurs éventuelles fluctuations.

Les soldes de fin de journée détenus sur des comptes bancaires commerciaux sont rémunérés à la journée. La rémunération des soldes de ces comptes est basée sur des taux variables du marché auxquels une marge contractuelle (positive ou négative) est appliquée. Pour la plupart des comptes, le calcul des intérêts est lié au taux EONIA (*Euro Over Night Index Average*) et ajusté en fonction des fluctuations de ce taux. Pour certains autres comptes, le calcul des intérêts est lié au taux marginal de la BCE (que celle-ci utilise pour ses opérations de refinancement). En conséquence, le FED ne court pas le risque que ses soldes soient rémunérés à des taux inférieurs à ceux du marché.

6.3 RISQUE DE CRÉDIT (RISQUE DE CONTREPARTIE)

La plupart des ressources en trésorerie du FED sont conservées, conformément au règlement (CE) n° 215/2008 du Conseil, sur les «comptes spéciaux» ouverts par les États membres pour le paiement de leurs contributions. La majorité de ces comptes sont ouverts auprès du trésor ou de la banque centrale de chaque État membre. Ces institutions représentent le risque de contrepartie le plus faible pour le FED (l'exposition concerne ses États membres).

En ce qui concerne la part des ressources en trésorerie du FED qui est déposée auprès de banques commerciales afin de couvrir l'exécution des paiements, l'approvisionnement de ces comptes s'effectue selon le principe du «juste à temps» et est automatiquement géré par le système de gestion de la trésorerie de la Commission. Des soldes minimaux, proportionnels au montant moyen des paiements journaliers réalisés, sont maintenus sur chacun de ces comptes. Par conséquent, les soldes de fin de journée de ces comptes restent toujours faibles, ce qui limite l'exposition du FED aux risques.

De plus, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour la sélection des banques commerciales, afin de réduire encore le risque de contrepartie auquel le FED est exposé.

Toutes les banques commerciales sont sélectionnées par appel d'offres. La notation de crédit à court terme la plus basse ouvrant l'accès à une procédure d'appel d'offres est Moody's P-1, ou une notation équivalente (S&P A-1 ou Fitch F1). Un niveau inférieur peut être requis dans des circonstances particulières et dûment justifiées.

6.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Grâce aux principes budgétaires appliqués au FED, les liquidités globales pour la période budgétaire sont toujours suffisantes pour l'exécution de tous les paiements correspondants. En effet, le total des contributions des États membres est égal au montant global des crédits de paiement pour la période budgétaire concernée.

Les contributions des États membres aux FED sont toutefois versées en trois tranches annuelles, alors que les paiements peuvent avoir un caractère saisonnier.

De manière à assurer que les ressources en trésorerie soient toujours suffisantes pour couvrir les paiements à exécuter au cours d'un mois, les informations sur la situation de la trésorerie sont régulièrement échangées entre la trésorerie de la Commission et les services de règlement concernés, afin de garantir que les paiements exécutés sur une période n'excèdent pas les ressources en trésorerie disponibles.

Outre ce qui précède, les opérations de trésorerie journalières du FED bénéficient d'outils de gestion de la trésorerie automatisés qui garantissent la disponibilité quotidienne des liquidités suffisantes sur chaque compte bancaire du FED.

7. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Aucune opération relative aux parties liées requérant la fourniture d'informations distinctes sous cette rubrique n'a été identifiée.

8. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

À la date d'approbation des comptes, aucune question importante ou requérant la fourniture d'informations distinctes sous cette rubrique n'a été portée à l'attention du comptable du FED. Les comptes annuels et les notes annexes ont été préparés à l'aide des données les plus récentes, comme il ressort des informations présentées ci-dessus.

9. RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT ÉCONOMIQUE ET DE L'EXÉCUTION DU BUDGET

Le résultat économique de l'exercice est calculé selon les principes de la comptabilité d'exercice. Or, le résultat de l'exécution du budget est établi sur la base d'une comptabilité de caisse, conformément au règlement financier. Tous deux mesurant le résultat des mêmes opérations sous-jacentes, il est utile de vérifier leur concordance par un rapprochement. Le tableau ci-dessous présente ce rapprochement, sous la forme d'une ventilation des éléments de recettes et de dépenses, pour les montants de réconciliation les plus importants.

	<i>(en Mio EUR)</i>	
	2010	2009
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE	(2 765)	(3 094)
RECETTES		
Droits n'affectant pas le résultat de l'exécution du budget	(33)	—
Droits constatés en cours d'exercice mais non encore recouvrés	(4)	(3)
Droits constatés au cours des exercices antérieurs et recouvrés au cours de l'exercice	10	13
Effet net des préfinancements	53	24
Produits nets à recevoir	(173)	(75)
DÉPENSES		
Dépenses de l'exercice non encore payées	178	228
Dépenses des exercices antérieurs payées au cours de l'exercice ⁽¹⁾	(155)	—
Annulations de paiements	39	12
Effet net des préfinancements	(353)	(506)
Charges nettes à payer	(31)	331
RÉSULTAT BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE	(3 233)	(3 069)

⁽¹⁾ En 2009, en raison de la migration vers le nouveau système comptable ABAC/SAP, l'ensemble des dépenses de 2008 et des années antérieures ont été exceptionnellement payées avant le 31 décembre 2008. Cela explique l'absence d'ajustement sur cette ligne en 2009.

Éléments de rapprochement - recettes

Les recettes d'un exercice budgétaire correspondent aux recettes encaissées sur les droits constatés au cours de l'exercice et aux encaissements sur les droits restant à recouvrer d'exercices précédents.

Les **droits n'affectant pas le résultat de l'exécution du budget** sont enregistrés au compte de résultat économique mais, d'un point de vue budgétaire, ils ne peuvent pas être considérés comme des recettes étant donné que le montant encaissé est transféré dans des réserves et ne peut être réengagé sans une décision du Conseil.

Les **droits constatés en cours d'exercice mais non encore recouverts** doivent être déduits du résultat économique aux fins du rapprochement, puisqu'ils ne font pas partie des recettes budgétaires. En revanche, les **droits constatés au cours des exercices antérieurs et recouverts au cours de l'exercice** doivent être ajoutés au résultat économique aux fins du rapprochement.

L'**effet net des préfinancements** correspond aux préfinancements récupérés apurés. Il s'agit d'un encaissement qui n'a aucune incidence sur le résultat économique.

Les **produits nets à recevoir** consistent principalement en régularisations de fin d'exercice. Seul l'effet net, à savoir les produits à recevoir de l'exercice en cours moins les encaissements sur les produits à recevoir de l'exercice précédent, est pris en considération.

Éléments de rapprochement - dépenses

Les **dépenses de l'exercice non encore payées** doivent être ajoutées aux fins du rapprochement car elles sont incluses dans le résultat économique mais ne font pas partie des dépenses budgétaires. En revanche, les **dépenses des exercices antérieurs payées au cours de l'exercice** doivent être déduites du résultat économique aux fins du rapprochement, puisqu'elles font partie des dépenses budgétaires de l'exercice mais n'ont pas d'effet sur le résultat économique.

Les encaissements provenant d'**annulations de paiements**, qui n'affectent pas le résultat économique, ont toutefois une incidence sur le résultat budgétaire.

L'**effet net des préfinancements** tient compte à la fois des nouveaux préfinancements versés au cours de l'exercice (comptabilisés en dépenses budgétaires de l'exercice) et de l'apurement des préfinancements versés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs par l'acceptation de dépenses éligibles. Ces derniers constituent des charges comptables, mais non des dépenses budgétaires, puisque les préfinancements initiaux avaient déjà été considérés comme des dépenses budgétaires lors du versement.

Les **charges nettes à payer** consistent principalement en régularisations de fin d'exercice qui concernent des dépenses éligibles encourues par les bénéficiaires des fonds du FED mais n'ayant pas encore été déclarées au FED. Seul l'effet net, à savoir les charges à payer de l'exercice en cours moins les remboursements de charges à reporter de l'exercice précédent, est pris en considération.

2. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION FINANCIÈRE

NOTE INTRODUCTIVE

FED antérieurs

- La décision n° 1/2000 du Conseil ACP-CE du 27 juillet 2000 concernant des mesures transitoires prévoit qu'une partie des ressources non affectées des FED antérieurs soit utilisée conformément aux dispositions y relatives de l'accord de Cotonou, applicables de façon anticipée selon les mesures transitoires.
- La décision n° 410/2001 de la Commission du 16 mars 2001, qui a pour objet de fixer les allocations aux programmes indicatifs pour les pays ACP au titre de l'accord de partenariat ACP-CE, prévoit que les ressources non allouées des FED précédents soient utilisées pour la mise en œuvre conformément aux règles et procédures des FED respectifs pour un montant maximal de 1,2 milliard d'EUR et ce, pendant la période précédant l'entrée en vigueur du protocole financier du 9^e FED.
- La décision n° 1033/2001 de la Commission du 15 juin 2001 a fixé les allocations pour les programmes régionaux et la coopération intra-ACP dans le cadre du protocole financier de l'accord de partenariat ACP-CE.

- La décision n° 1252/2002 de la Commission du 11 juillet 2002 a, d'une part, augmenté l'enveloppe destinée à la coopération intra-ACP de 60 millions d'EUR, à partir des réserves générales des 6^e et 7^e FED et, d'autre part, prévu l'utilisation de ces fonds supplémentaires pendant la période précédant l'entrée en vigueur du protocole financier du 9^e FED, conformément aux règles et procédures applicables aux FED d'origine.
- Enfin, la décision n° 3/2002 du Conseil des ministres ACP-CE du 23 décembre 2002 a prélevé un montant de 25 millions d'EUR des ressources non affectées du 8^e FED (réserve générale), afin de l'affecter à la coopération régionale au titre de l'accord de partenariat ACP-CE.
- Le 6^e FED ayant été clôturé en 2006 et le 7^e FED en 2008, les comptes annuels ne contiennent plus de tableaux d'exécution relatifs à ces FED. Toutefois, l'exécution des soldes transférés se retrouve dans le 9^e FED.
- Comme pour les années précédentes, afin d'assurer une transparence dans la présentation des comptes de l'année 2009, les différents tableaux présentés ci-après reprennent de façon distincte pour le 8^e FED la partie utilisée sur la base de la programmation prévue dans les conventions de Lomé et la partie utilisée sur la base de la programmation prévue dans l'accord de Cotonou. En ce qui concerne cette dernière, l'enregistrement et la présentation des comptes ont été effectués sur la base de l'article 3, paragraphe 2, de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE pour les pays. Cet article prévoit, pour les pays ACP, une enveloppe A destinée à couvrir le soutien macroéconomique et le soutien aux programmes et projets ainsi qu'une enveloppe B destinée à couvrir des besoins imprévus tels que l'aide d'urgence, les initiatives d'allégement de la dette et le soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation ⁽¹⁾. Pour les régions, la présentation des comptes est fondée sur la programmation régionale telle que mentionnée dans le chapitre 2 de l'accord de partenariat ACP-CE (programmes indicatifs régionaux et coopération intra-ACP).
- En application du point 4 de l'annexe Ib (cadre financier pluriannuel pour la période 2008-2013) de l'accord de partenariat ACP-CE, les reliquats disponibles ainsi que les montants dégagés au titre des Fonds entre le 31.12.2007 et l'entrée en vigueur du 10^e FED ont été transférés au 9^e FED afin d'assurer le fonctionnement de l'administration de l'Union européenne et de couvrir les frais courants liés aux projets en cours jusqu'à l'entrée en vigueur du 10^e FED.

10^e FED

L'accord de partenariat ACP-CE, signé le 23 juin 2000 à Cotonou par les États membres de la Communauté européenne et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), est entré en vigueur le 1^{er} avril 2003. L'accord de Cotonou a été modifié par l'accord signé par ces mêmes États à Luxembourg le 25 juin 2005.

La décision (2001/822/CE) relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à l'Union européenne, adoptée le 27 novembre 2001 par le Conseil de l'Union européenne, est entrée en vigueur le 2 décembre 2001. Cette décision a été modifiée le 19 mars 2007 (décision 2007/249/CE).

L'accord interne relatif au financement des aides de la Communauté européenne au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2008-2013 conformément à l'accord révisé de Cotonou, adopté le 17 juillet 2006 par les représentants des gouvernements des États membres de la Communauté européenne, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2008.

En vertu de l'accord de Cotonou, la deuxième période (2008-2013) de l'aide communautaire aux États ACP et aux PTOM est financée par le 10^e FED pour un montant total de 22 682 millions d'EUR, dont:

- 21 966 millions d'EUR alloués aux États ACP, conformément au cadre financier pluriannuel défini à l'annexe Ib de l'accord révisé de Cotonou;

⁽¹⁾ Les ressources non allouées des FED précédents incluent le reliquat des fonds Sysmin qui, par la décision n° 3/2000 du Conseil des ministres ACP-CE, a été établi à 410,926 millions d'EUR. La décision PE/410/2001 de la Commission inclut ces ressources dans la programmation des enveloppes indicatives nationales (partie B) au titre du protocole financier de l'accord de partenariat ACP-CE.

- 286 millions d'EUR alloués aux PTOM, conformément à l'annexe II A bis de la décision révisée du Conseil relative à l'association des PTOM à la Communauté européenne;
- 430 millions d'EUR affectés à la Commission européenne pour financer les dépenses liées à la programmation et à la mise en œuvre des ressources du 10^e FED, conformément à l'article 6 de l'accord interne.

À la date d'entrée en vigueur du 10^e FED, ces montants ont été complétés par les reliquats et le sont encore par les fonds dégagés issus du système visant à garantir la stabilisation des recettes d'exportation de produits de base agricoles (STABEX) au titre des FED antérieurs au 9^e FED. Ces reliquats et fonds dégagés doivent être utilisés et gérés conformément aux dispositions de l'accord révisé de Cotonou ainsi qu'à celles de l'accord interne.

Les **dotations du 10^e FED** en faveur des États et régions ACP se décomposent comme suit (en EUR):

- 15 300 millions d'EUR pour les programmes indicatifs nationaux, dont:
 - 13 500 millions d'EUR pour les enveloppes A dont des dotations de 12 385 millions d'EUR ont été ouvertes et sur ce montant, une somme de 33 millions d'EUR a été transférée aux dotations régionales (Région MTR -PALOP). En outre, l'enveloppe A du Sénégal a été augmentée de 26 millions d'EUR, qui représentent des fonds dégagés du Stabex;
 - 1 800 millions d'EUR pour les enveloppes B, dont 601 millions d'EUR de dotations initiales et 1 199 millions d'EUR en tant que réserve pour les besoins imprévus (utilisés pour financer différents instruments comme le FLEX annuel, et le FLEX spécifique relatif à la vulnérabilité, et pour réagir à la flambée des prix alimentaires);
- 1 783 millions d'EUR pour les programmes indicatifs régionaux, toutes les dotations ouvertes;
- 2 700 millions d'EUR de dotations intra-ACP, dont 2 330 millions d'EUR ouverts;
- 683 millions d'EUR de réserves à allouer par la suite aux programmes indicatifs nationaux et régionaux à la suite des révisions à mi-parcours et finales.

Réserve de performance non mobilisable du 10^e FED

Depuis l'entrée en vigueur du 10^e FED au 1^{er} juillet 2008, les reliquats disponibles ainsi que les montants dégagés issus de projets relevant du 9^e FED et des FED précédents sont transférés à la réserve de performance du 10^e FED, à l'exception des fonds Stabex et de l'enveloppe administrative du 9^e FED. Cette réserve peut être mobilisée dans les conditions définies à l'article 1^{er}, paragraphe 4, de l'accord interne relatif au 10^e FED.

Ci-dessous figurent des informations détaillées sur cette réserve au 31.12.2010:

	<i>(en Mio EUR)</i>
Montant total des fonds transférés à la réserve non mobilisable du 10 ^e FED:	318
— plus fonds dégagés mais non encore transférés au 31.12.2010:	22
— moins fonds déjà alloués par le Conseil en faveur du Soudan (décision 2010/406/UE du Conseil du 12.7.2010):	- 150
Total disponible dans la réserve (ACP+PTOM)	190

Réserve Stabex du 10^e FED

À la suite de la clôture des comptes Stabex, les fonds inutilisés/dégagés sont transférés à la réserve de l'enveloppe A du Stabex du 10^e FED (article 1^{er}, paragraphe 4, de l'accord interne relatif au 10^e FED), et ensuite aux programmes indicatifs nationaux des pays concernés.

La situation de ces dégagements et transferts au 31.12.2010 se présente comme suit:

(en Mio EUR)

Pays concernés	Réserve enveloppe A STABEX	Enveloppe A
Cameroun	2,28	
Jamaïque	0,06	
Lesotho	3,44	
Sénégal		26,31
Total	5,78	26,31

Cofinancements du 10^e FED

Dans le 10^e FED, des accords de transfert pour les cofinancements émanant des États membres ont été signés et des crédits d'engagement ont été ouverts pour un montant total de 74,83 millions d'EUR, tandis que des crédits de paiement ont été ouverts pour le montant encaissé de 54,38 millions d'EUR.

La situation des crédits de cofinancement au 31.12.2010 est présentée dans le tableau ci-dessous:

(en Mio EUR)

	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
Cofinancement – Enveloppe A	61,12 ⁽¹⁾	52,85
Cofinancement – Intra-ACP	12,15	0,64
Cofinancement – Dépenses administratives	1,56	0,89
	74,83	54,38

⁽¹⁾ En ce qui concerne un cofinancement libellé en SEK, l'accord de transfert a été signé à hauteur de 85 millions de SEK, soit environ 8 millions d'EUR, mais les crédits n'ont été ouverts qu'à concurrence des contributions reçues, soit 0,96 million d'EUR, de manière à éviter le risque de pertes de change.

Les données figurant dans les tableaux ci-après, relatifs aux montants décidés, contractés et payés, sont des chiffres nets.

Les tableaux présentant la situation par pays et par instrument figurent en annexe.

2.1 DOTATIONS

Tableau 1.1

8^e FED

évolution des dotations: 31 décembre 2010

ANALYSE DES CRÉDITS PAR INSTRUMENT

(en Mio EUR)

Instrument	Dotation initiale	Variation des ressources cumulées au 31 Décembre 2009	Variation des ressources en 2010	Note	Dotation actuelle
ACP					
Lomé					
Total programmes indicatifs	7 562	(2 347)	(49)	(1)	5 166
Bonifications d'intérêts	370	(278)			92
Aide d'urgence	140	(4)	(0)	(1)	136
Aide aux réfugiés	120	(10)	(2)	(1)	109
Capitaux à risque	1 000	67	(31)	(1)	1 037
Stabex	1 800	(1 077)	0	(2)	723
Sysmin	575	(463)	(0)	(1)	112
Ajustement structurel	1 400	97			1 497
Pays pauvres très endettés		1 060			1 060
Utilisation des intérêts		37	(0)	(1)	37
Cotonou					
Enveloppe A		430	(1)	(1)	429
Enveloppe B		255			255
Total ACP	12 967	(2 231)	(83)		10 653
PTOM					
Total programmes indicatifs	115	(75)	(2)	(1)	38
Bonifications d'intérêts	9	(7)			1
Aide d'urgence	3	(3)			
Aide aux réfugiés	1	(1)			
Capitaux à risque	30	(24)	(1)	(1)	6
Stabex	6	(4)			1
Sysmin	3	(0)			2
Total PTOM	165	(114)	(2)		49
Total 8^e FED	13 132	(2 345)	(85)		10 702

(1) toutes les diminutions correspondent à des dégagements transférés vers la réserve de performance non mobilisable du 10^e FED.

(2) intérêts perçus sur comptes Stabex.

Tableau 1.2

9^e FED

évolution des dotations: 31 décembre 2010

ANALYSE DES CRÉDITS PAR INSTRUMENT

(en Mio EUR)

Instrument	Dotation initiale	Variation des ressources cumulées au 31 Décembre 2009	Variation des ressources en 2010	Note	Dotation actuelle
ACP					
Enveloppe A	5 318	4 197	(102)	(¹)	9 413
Enveloppe B	2 108	(801)	(6)	(¹)	1 301
Réserve allocations nationales	1 224	(1 224)			
Cde, Cta et ass. parlementaire	164	12	(5)	(¹)	171
Réserve développement à long terme	258	(258)			0
Allocations régionales	904	25	(19)	(¹)	911
Intra-ACP	300	2 945	(10)	(¹)	3 236
Frais de mise en œuvre	125		(0)	(¹)	125
Intérêts et autres recettes		69			69
Frais administratifs		46			46
Dotation spéciale RD du Congo		108			108
Transferts du 6e FED - Lomé		24	(1)	(¹)	24
Transferts du 7e FED - Lomé		737	(5)	(¹)	731
Contribution volontaire facilité soutien paix		39			39
Total ACP	10 401	5 919	(147)		16 173
PTOM					
Enveloppe A	0	250	(1)	(¹)	249
Enveloppe B/Utilisation de la réserve C	0	7			7
Réserve développement à long terme	144	(144)			
Allocations régionales	8	42	(1)	(¹)	49
Enveloppe assistance technique	2		(1)	(¹)	1
Transferts du 6e FED - Lomé		0			0
Transferts du 7e FED - Lomé		4	(1)	(¹)	3
Total PTOM	154	158	(4)		308
Total 9^e FED	10 555	6 078	(151)		16 482

(¹) toutes les diminutions correspondent à des dégagements transférés vers la réserve de performance non mobilisable du 10^e FED.

Tableau 1.3

10^e FED

évolution des dotations: 31 Décembre 2010

ANALYSE DES CRÉDITS PAR INSTRUMENT

(en Mio EUR)

Instrument	Dotation initiale	variation des ressources cumulées AU 31 décembre 2009	variation des ressources en 2010	Note	Dotation actuelle
ACP					
Enveloppe A		11 516	862	(¹)	12 378
Réserve enveloppe A	13 500	(11 549)	(836)	(²)	1 115
Enveloppe B		1 089	375	(²)	1 464
Réserve enveloppe B	1 800	(1 089)	(375)	(²)	336
Allocations régionales		1 816		(⁶)	1 816
Réserve allocations régionales	1 783	(1 783)			
Réserve allocation nationale enveloppe A Stabex			6	(³)	6
Réserve PIN/PIR	683				683
Intra-ACP		2 330			2 330
Réserve intra-ACP	2 700	(2 330)			370
Frais de mise en œuvre	430				430
Intérêts et autres recettes		30	2		32
Cofinancement		63	12	(⁴)	75
Réserve ACP non mobilisable		81	230	(⁵)	311
Total ACP	20 896	174	276		21 345
PTOM					
Enveloppe A					
Réserve enveloppe A	195				195
Enveloppe B			4	(²)	4
Réserve enveloppe B	15		(4)	(²)	11
Réserve allocations régionales	40				40
Études/assistance technique PTOM	6				6
Réserve PTOM non mobilisable		1	6	(⁵)	7
Total PTOM	256	1	6		263
Total 10^e FED	21 152	175	282		21 609

(¹) 836 millions transférés de la réserve de l'enveloppe A et 26 millions transférés de la réserve allocation nationale Stabex (10^e FED).(²) transferts vers les/des réserves du 10^e FED.(³) encaissements consécutifs à la clôture de comptes Stabex (article 1^{er}, paragraphe 4, de l'accord interne relatif au 10^e FED).(⁴) pour les cofinancements, le tableau ne présente que les crédits d'engagement.(⁵) transferts de montants dégagés de projets au titre du 9^e FED et des FED précédents vers la réserve de performance non mobilisable du 10^e FED (article 1^{er}, paragraphe 4, de l'accord interne relatif au 10^e FED).(⁶) dont 33 millions d'EUR ont été transférés en 2009 de la réserve enveloppe A (pays MTR).

2.2 COMPTES CONSOLIDÉS

Tableau 2.1

comptes agrégés du fed au 31.12.2010

ÉTAT D'EXÉCUTION

(en Mio EUR)

Dotations		8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	8 ^e , 9 ^e et 10 ^e FED
Lomé	Aide programmable	5 204			5 204
	Aide non programmable	4 777			4 777
	Transferts d'autres Fonds		758		758
	Recettes diverses	37			37
Cotonou	Enveloppe A	429	9 662	12 378	22 469
	Enveloppe B	255	1 308	1 468	3 030
	Allocation régionale		960	1 816	2 776
	Allocation intra-ACP		3 236	2 330	5 566
	Cde, Cta et ass. paritaire		171		171
	Dot.spéciale déc. Conseil 4/04		108		108
	Contribution volontaire facilité soutien paix		39		39
	Cofinancement (crédits d'engagement)			75	75
	Frais de mise en œuvre et intérêts		240	468	708
	Réserve PIN/PIR			683	683
	Réserve allocation régionale			40	40
	Réserve intra-ACP			370	370
	Réserve pays			1 657	1 657
	Stabex - Enveloppe A réserve PIN			6	6
	Réserve de performance non mobilisable			318	318
	Total		10 702	16 482	21 609

	FED	Total cumulé		Chiffres annuels				
		AU 31/12/2010	% de dotations	2006	2007	2008	2009	2010
Décisions	8	10 699	100 %	(265)	(211)	(53)	(42)	(45)
	9	16 463	100 %	3 187	3 455	775	(54)	(116)
	10	10 617	48 %			4 766	3 501	2 349
	Total	37 778		2 921	3 244	5 488	3 405	2 187
Crédits délégués	8	10 508	98 %	202	35	55	(42)	8
	9	15 683	95 %	2 915	3 317	3 163	997	476
	10	6 134	28 %			130	3 184	2 820
	Total	32 324		3 117	3 352	3 348	4 140	3 304
Paiements	8	10 240	96 %	737	483	323	152	158
	9	13 121	80 %	1 861	2 294	3 253	1 806	1 304
	10	2 973	14 %			90	1 111	1 772
	Total	26 334		2 598	2 777	3 666	3 069	3 233

Les chiffres négatifs représentent les dégageants.

Tableau 2.2

Comptes agrégés du FED au 31.12.2010

PAR TYPE D'AIDE

	8 ^e FED	%	9 ^e FED	%	10 ^e FED	%	Total	%
		(1)		(1)		(1)		(1)
Lomé	Aide programmable (PIN)							
	Dotations	5 204					5 204	
	Décisions	5 201	100 %				5 201	100 %
	Crédits délégués	5 089	98 %				5 089	98 %
	Paiements	4 945	95 %				4 945	95 %
	Aide non programmable							
	Dotations	4 777					4 777	
	Décisions	4 776	100 %				4 776	100 %
	Crédits délégués	4 759	100 %				4 759	100 %
	Paiements	4 670	98 %				4 670	98 %
	Transferts d'autres fonds							
	Dotations			758			758	
	Décisions			757	100 %		757	100 %
	Crédits délégués			723	95 %		723	95 %
	Paiements			655	86 %		655	86 %
	Recettes diverses							
Dotations	37					37		
Décisions	37	100 %				37	100 %	
Crédits délégués	36	98 %				36	98 %	
Paiements	35	94 %				35	94 %	
Total								
Dotations	10 018		758			10 776		
Décisions	10 015	100 %	757	100 %		10 772	100 %	
Crédits délégués	9 885	99 %	723	95 %		10 607	98 %	
Paiements	9 650	96 %	655	86 %		10 305	96 %	
Cotonou	Enveloppe A							
	Dotations	429		9 662		12 378	22 469	
	Décisions	429	100 %	9 647	100 %	7 416	17 492	78 %
	Crédits délégués	423	99 %	9 194	95 %	4 288	13 905	62 %
	Paiements	416	97 %	7 906	82 %	1 648	9 970	44 %
	Enveloppe B							
	Dotations	255		1 308		1 468	3 030	
	Décisions	255	100 %	1 308	100 %	1 003	2 565	85 %
	Crédits délégués	200	78 %	1 261	96 %	829	2 290	76 %
	Paiements	174	68 %	1 078	82 %	677	1 929	64 %

	8 ^e FED	%	9 ^e FED	%	10 ^e FED	%	Total	%	
		(1)		(1)		(1)		(1)	
Cotonou	Cde, Cta et ass. paritaire								
	Dotations								
				171				171	
	Décisions			171	100 %			171	100 %
	Crédits délégués			167	98 %			167	98 %
	Paiements			153	90 %			153	90 %
	Allocation régionale								
	Dotations								
				960		1 816		2 776	
	Décisions			956	100 %	361	20 %	1 317	47 %
	Crédits délégués			880	92 %	92	5 %	972	35 %
	Paiements			591	62 %	9	1 %	601	22 %
	Allocation intra-ACP								
	Dotations								
				3 236		2 330		5 566	
Décisions			3 236	100 %	1 560	67 %	4 795	86 %	
Crédits délégués			3 082	95 %	705	30 %	3 787	68 %	
Paiements			2 384	74 %	454	19 %	2 838	51 %	
Contribution volontaire fac. sout. paix									
Dotations									
			39				39		
Décisions			39	100 %			39	100 %	
Crédits délégués			37	95 %			37	95 %	
Paiements			24	62 %			24	62 %	
Dotation spéciale déc. Cons. 2003/583/CE									
Dotations									
			108				108		
Décisions			108	100 %			108	100 %	
Crédits délégués			105	97 %			105	97 %	
Paiements			105	97 %			105	97 %	
Frais de mise en œuvre et intérêts									
Dotations									
			240		468		708		
Décisions			240	100 %	216	46 %	455	64 %	
Crédits délégués			234	98 %	205	44 %	439	62 %	
Paiements			225	94 %	184	39 %	409	58 %	

	8 ^e FED	%	9 ^e FED	%	10 ^e FED	%	Total	%	
		(¹)		(¹)		(¹)		(¹)	
Cotonou	Total Dotations	684		15 723		18 460		34 867	
	Décisions	684	100 %	15 705	100 %	10 555	57 %	26 944	77 %
	Crédits délégués	623	91 %	14 960	95 %	6 120	33 %	21 703	62 %
	Paiements	590	86 %	12 466	79 %	2 972	16 %	16 028	46 %
	RÉSERVE PIN/PIR					683		683	
	RÉSERVE ALLOCATION RÉGIONALE					40		40	
	RÉSERVE INTRA-ACP					370		370	
	Stabex - Enveloppe A réserve PIN					6			
	RÉSERVE PAYS					1 657		1 657	
	Cofinancement Dotations					75		75	
	Décisions					62	83 %	62	83 %
	Crédits délégués					14	19 %	14	2 %
	Paiements					1	1 %	1	0 %
	Réserve de performance non mobilisable					318		318	
	Total Dotations	10 702		16 482		21 609		48 792	
	Décisions	10 699	100 %	16 463	100 %	10 617	49 %	37 778	77 %
Crédits délégués	10 508	98 %	15 683	95 %	6 134	28 %	32 324	66 %	
Paiements	10 240	96 %	13 121	80 %	2 973	14 %	26 334	54 %	

(¹) % des dotations

Tableau 2.3

comptes agrégés du FED au 31.12.2010

ANALYSE PAR INSTRUMENT

ACP + PTOM - 8^e FED

(en Mio EUR)

	Dotations	Décisions			Crédits délégués			Paiements		
		Total cum.	Annuel	%	Total cum.	Annuel	%	Total cum.	Annuel	%
		(1)	(2)	%	(2) : (1)	(3)	%	(3) : (2)	(4)	%
ACP										
Total programmes indicatifs	5 166	5 163	(36)	100 %	5 054	7	98 %	4 909	79	97 %
Total aides non programmables	4 803	4 803	(8)	100 %	4 785	3	100 %	4 694	59	98 %
Bonifications d'intérêts	92	92		100 %	91	(1)	99 %	68		75 %
Aide d'urgence	136	136	(0)	100 %	136	(0)	100 %	136		100 %
Aide aux réfugiés	109	109	(0)	100 %	107	(1)	98 %	100	(2)	94 %
Capitaux à risque	1 037	1 037	(8)	100 %	1 029	(8)	99 %	991		96 %
Stabex	723	723	0	100 %	719	13	99 %	706	46	98 %
Sysmin	112	112		100 %	110	(1)	98 %	101	0	92 %
Ajustement structurel	1 497	1 497		100 %	1 497	(0)	100 %	1 497	(0)	100 %
Pays pauvres très endettés	1 060	1 060		100 %	1 060		100 %	1 060	14	100 %
Utilisation des intérêts	37	37		100 %	36	(0)	98 %	35	0	96 %
Total	9 969	9 966	(44)	100 %	9 839	10	99 %	9 604	138	98 %
Enveloppe A	429	429	(1)	100 %	423	(0)	99 %	416	2	98 %
Enveloppe B	255	255		100 %	200	(0)	78 %	174	18	
Total	684	684	(1)	200 %	623	(0)	177 %	590	20	98 %
Total ACP (a)	10 653	10 650	(45)	100 %	10 461	9	98 %	10 194	158	97 %
PTOM										
Total programmes indicatifs	38	38	(1)	100 %	35	(1)	93 %	35	0	100 %
Total aides non programmables	11	11	0	100 %	11	0	100 %	11	0	100 %
Bonifications d'intérêts	1	1		100 %	1		100 %	1		100 %
Aide d'urgence										
Aide aux réfugiés										
Capitaux à risque	6	6		100 %	6		100 %	6		100 %
Stabex	1	1		100 %	1		100 %	1		100 %
Sysmin	2	2		100 %	2	0	99 %	2	0	98 %
Total PTOM (b)	49	49	(1)	100 %	46	(1)	95 %	46	0	100 %
Total (a) + (b)	10 702	10 699	(45)	100 %	10 508	8	98 %	10 240	158	97 %

Tableau 2.4

comptes agrégés du FED au 31.12.2010

ANALYSE PAR INSTRUMENT

ACP + PTOM - 9^e FED

(en Mio EUR)

	Dotations	Décisions			Crédits délégués			Paiements		
		Total cum.	Annuel	%	Total cum.	Annuel	%	Total cum.	Annuel	%
	(1)	(2)	%	(2) : (1)	(3)	%	(3) : (2)	(4)	%	(4) : (3)
ACP										
Enveloppe A	9 413	9 399	(86)	100 %	8 979	231	96 %	7 728	741	86 %
Soutien macroéconomique		2 280	(25)		2 258	(15)		2 138	26	
Politiques sectorielles		7 118	(61)		6 721	246		5 591	716	
Enveloppe B	1 301	1 301	(5)	100 %	1 254	48	96 %	1 072	104	85 %
Compensation recettes d'exportation		170	(0)		161	18		129	15	
Aide d'urgence		1 119	(5)		1 082	30		932	89	
Pays pauvres très endettés		11			11			11		
Allocation régionale	911	907	(5)	100 %	833	64	92 %	564	81	68 %
Allocation intra-ACP	3 236	3 236	(8)	100 %	3 082	119	95 %	2 384	300	77 %
Autres	171	171	(5)	100 %	167	(2)	98 %	153	3	92 %
Frais de mise en œuvre/Dépenses administratives	170	170	(0)	100 %	169	(0)	99 %	163	2	96 %
Intérêts et autres recettes	69	69	0	100 %	65	(1)	94 %	61	3	95 %
Dotation spéciale Congo	108	108		100 %	105	(0)	97 %	105	1	100 %
Contribution volontaire fac. sout. paix	39	39		100 %	37	0	95 %	24	0	65 %
Transferts du 6e FED - Lomé	24	23	(1)	97 %	21	(0)	90 %	19	2	92 %
Transferts du 7e FED - Lomé	731	731	(3)	100 %	699	(3)	96 %	633	14	91 %
Total ACP (a)	16 173	16 154	(114)	100 %	15 410	456	95 %	12 906	1 252	84 %
PTOM										
Enveloppe A	249	249	(1)	100 %	215	18	87 %	177	43	82 %
Soutien macroéconomique		15	0		14	3		9	0	
Politiques sectorielles		234	(1)		201	15		169	43	
Enveloppe B	7	7	0	100 %	7	0	98 %	6	0	90 %
Allocation régionale	49	49	(1)	100 %	47	1	96 %	27	9	58 %
Études / Assistance technique	1	1		100 %	1		100 %	1		100 %
Transferts du 6e FED - Lomé	0	0		100 %	0		100 %	0		100 %
Transferts du 7e FED - Lomé	3	3	(1)	100 %	3	(0)	100 %	3		99 %
Total PTOM (b)	308	308	(2)	100 %	273	20	89 %	214	52	79 %
Total (a) + (b)	16 482	16 463	(116)	100 %	15 683	476	95 %	13 121	1 304	84 %

Tableau 2.5

comptes agrégés du FED au 31.12.2010

ANALYSE PAR INSTRUMENT

ACP + PTOM - 10^e FED

(en Mio EUR)

	Dotations	Décisions			Crédits délégués			Paiements		
		Total cum.	Annuel	%	Total cum.	Annuel	%	Total cum.	Annuel	%
	(1)	(2)		(2) : (1)	(3)		(3) : (2)	(4)		(4) : (3)
ACP										
Enveloppe A	12 378	7 416	977	60 %	4 288	1 834	58 %	1 648	1 074	38 %
Enveloppe B	1 464	998	496	68 %	829	435	83 %	677	400	82 %
Compensation recettes d'exportation		64	63		40	40		30	30	
Aide d'urgence		324	137		268	161		180	115	
Pays pauvres très endettés		49	2		49	14		34	15	
Autres chocs ayant un impact budgétaire		561	293		473	220		433	240	
Allocation régionale	1 816	361	206	20 %	92	92	26 %	9	9	10 %
Allocation intra-ACP	2 330	1 560	647	67 %	705	354	45 %	454	210	64 %
Frais institutionnels et d'appui	300	160	46	53 %	128	35	80 %	77	23	60 %
Facilité de soutien de la paix	1 730	1 100	601	64 %	428	245	39 %	264	107	62 %
Divers intra-ACP, autres secteurs programmés	300	300	0	100 %	149	73	50 %	113	80	76 %
Frais de mise en œuvre	430	189	0	44 %	182	77	96 %	171	71	94 %
Intérêts et autres recettes	32	24	7	76 %	21	12	87 %	12	7	56 %
Total	18 449	10 548	2 333	57 %	6 118	2 805	58 %	2 971	1 771	49 %
RÉSERVE PAYS - COTONOU	1 452									
RÉSERVE PIN/PIR	683									
Stabex - Enveloppe A réserve PIN	6									
RÉSERVE ALLOCATION RÉGIONALE										

	Dotations	Décisions			Crédits délégués			Paiements		
		Total cum.	Annuel	%	Total cum.	Annuel	%	Total cum.	Annuel	%
	(1)	(2)		(2) : (1)	(3)		(3) : (2)	(4)		(4) : (3)
RÉSERVE INTRA-ACP	370									
Cofinancement enveloppe A	61	60	12	98 %	13	13		0	0	
Cofinancement intra-ACP	12	1		5 %	1	0	100 %	1	0	98 %
Cofinancement dépenses administratives	2	1	0	69 %						
Total cofinancement	75	62	12	83 %	14	14	23 %	1	0	5 %
Total ACP	21 035	10 610	2 345	50 %	6 132	2 819	58 %	2 972	1 771	48 %
Réserve de performance non mobilisable ACP	311									
Total ACP + réserve de performance (a)	21 346	10 610	2 345	50 %	6 132	2 819	58 %	2 972	1 771	48 %
PTOM										
Enveloppe A										
Enveloppe B	4	4	4	100 %						
Compensation recettes d'exportation										
Aide d'urgence		4	4							
Pays pauvres très endettés										
Autres chocs ayant un impact budgétaire										
Allocation régionale										
Études / Assistance technique PTOM	6	2		33 %	2	1	85 %	1	1	40 %
Total	10	6	4	61 %	2	1	27 %	1	1	40 %
RÉSERVE PAYS	206									
RÉSERVE ALLOCATION RÉGIONALE	40									
RÉSERVE PIN/PIR										
Total PTOM	256	6	4	2 %	2	1	27 %	1	1	40 %
Réserve de performance non utilisable PTOM	7									
Total PTOM + réserve de performance (b)	263	6	4	2 %	2	1	27 %	1	1	40 %
Total (a) + (b)	21 609	10 617	2 349	49 %	6 134	2 820	58 %	2 973	1 772	48 %

2.3. AUTRES INFORMATIONS DE GESTION

Cofinancement italien (1985)

En 1985, la Commission européenne a signé avec le gouvernement italien un accord prévoyant le cofinancement de projets de développement gérés par la Commission.

Cet accord a été successivement prolongé via des échanges de lettres entre le gouvernement italien et le commissaire chargé du développement jusqu'au 31 décembre 2004.

Ensuite, par procédure écrite E/1588/2004, la Commission a pris une décision concernant la mise en œuvre de l'accord-cadre de cofinancement. La décision a pour objet d'arrêter le cadre budgétaire et réglementaire des engagements effectués au titre de l'accord. Dans cet esprit, la décision de la Commission prévoit que ce cofinancement soit mis en œuvre conformément aux dispositions du règlement financier du FED. Les ordonnateurs délégués ou subdélégués du FED sont, en vertu de cette décision, habilités à gérer la contribution de l'Italie à ce cofinancement. Ils sont également habilités à déterminer le délai définitif pour sa mise en œuvre dans le respect des règles applicables.

Conformément à ce qui est prévu à l'article 4, point 4, de l'accord intervenu en juillet 1985 entre la Commission européenne et le gouvernement italien, disposition confirmée au point 3 de l'article 3 de la décision E/1588/2004, le gouvernement italien a, par sa lettre du 15 décembre 2006, demandé à la Commission le remboursement des soldes des comptes des projets clôturés. Le montant total de ces soldes s'élevait à 4 708 867,66 EUR. Ce montant a été reversé au gouvernement italien en mars 2008.

La situation des fonds italiens gérés par la Commission pour des projets dans les pays ACP au 31.12.2010 est présentée ci-dessous.

Au total, 52 projets mis en œuvre dans les pays ACP ont été cofinancés par l'Italie depuis la signature de l'accord précité, dont un seul, le «4^e programme de réhabilitation – Somalie», est encore en cours et géré par la délégation de l'UE au Kenya:

(EUR)

N° projet	Pays	Projet	Solde 31.12.2009	Contribution 2010	Paiements 2010	Solde (EUR) 31.12.2010
ITA COF 37	SOMALIA	Intérêts du cofinancement	317 230,20	1 922,22	20 695,45	298 456,97
ITA COF 40		Dépenses administratives	408 990,37	95,97	—	409 086,34
ITA COF 50		Réhabilitation	8 411 323,52	—	1 689 159,97	6 722 163,55
Total			9 137 544,09	2 018,19	1 709 855,42	7 429 706,86

Pour ce qui est du projet tanzanien relatif à la route de Bogamoyo, le dernier paiement a été exécuté en 2010 et le compte a été clôturé.

(EUR)

N° projet	Pays	Projet	Solde (EUR) 31.12.2009	Contribution ITA COF 37	Paiement	Solde (EUR) 31.12.2010
ITA COF 51	TANZANIA	Route de Bogamoyo	1 386 304,54	20 695,45	1 407 000	—

PARTIE II

COMPTES ANNUELS DU FED: ÉTATS FINANCIERS DE LA FACILITÉ D'INVESTISSEMENT

3. ÉTATS FINANCIERS DE LA FACILITÉ D'INVESTISSEMENT

3.1 COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'EUR)

	Note	Du 1.1.2010 au 31.12.2010	Du 1.1.2009 au 31.12.2009
Intérêts et produits assimilés	5	54 601	49 923
Intérêts et charges assimilées	5	- 2 591	- 1 878
Intérêts et produits assimilés nets		52 010	48 045
Revenus de commissions	6	11 775	1 985
Frais de commissions	6	- 372	—
Revenus de commissions nets		11 403	1 985
Résultat net sur opérations financières	7	- 15 823	9 124
Variation de la dépréciation de prêts et créances à recevoir, nette de reprises	11	25 428	- 44 350
Ajustements de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente	12	- 3 714	- 2
Charges administratives générales	8	- 34 086	- 36 410
Résultat de l'exercice		35 218	- 21 608

3.2 BILAN

(en milliers d'EUR)

	Note	31.12.2010	31.12.2009
ACTIF			
Liquidités et équivalents	9	411 587	330 057
Instruments financiers dérivés	10	1 376	12 870
Prêts et créances à recevoir	11	844 428	693 441
Actifs financiers disponibles à la vente	12	194 828	164 606
Montants à recevoir des donateurs	13/18	100 000	87 310
Autres éléments de l'actif	14	3 172	925
Total de l'actif		1 555 391	1 289 209
PASSIF			
DETTES			
Instruments financiers dérivés	10	6 110	5 522
Produits constatés d'avance	15	29 579	24 317
Dettes envers les tiers	16	298 415	213 850
Autres dettes	17	940	1 560
Total des dettes		335 044	245 249
CONTRIBUTIONS DES DONATEURS			
Contribution des États membres, fraction appelée	18	1 131 309	995 000
Bénéfices non répartis		64 468	29 250
Réserve de juste valeur		24 570	19 710
Total des contributions des donateurs		1 220 347	1 043 960
Total du passif		1 555 391	1 289 209

3.3 ÉTAT DES VARIATIONS DES CONTRIBUTIONS DES DONATEURS

(en milliers d'EUR)

	Contributions appelées	Bénéfices non répartis	Réserve de juste valeur	Total
Au 1^{er} janvier 2010	995 000	29 250	19 710	1 043 960
Gains et pertes latents nets sur actifs financiers disponibles à la vente	—	—	4 860	4 860
Contribution des États membres appelée durant l'exercice	130 000	—	—	130 000
Bonifications d'intérêts non utilisées	6 309	—	—	6 309
Résultat de l'exercice	—	35 218	—	35 218
Variation des contributions des donateurs	136 309	35 218	4 860	176 387
Au 31 décembre 2010	1 131 309	64 468	24 570	1 220 347
Au 1^{er} janvier 2009	845 000	50 858	15 122	910 980
Gains et pertes latents nets sur actifs financiers disponibles à la vente	—	—	4 588	4 588
Contribution des États membres appelée durant l'exercice	150 000	—	—	150 000
Perte de l'exercice	—	- 21 608	—	- 21 608
Variation des contributions des donateurs	150 000	- 21 608	4 588	132 980
Au 31 décembre 2009	995 000	29 250	19 710	1 043 960

3.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'EUR)

	Du 1.1.2010 au 31.12.2010	Du 1.1.2009 au 31.12.2009
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat de l'exercice	35 218	- 21 608
Ajustements pour		
perte de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente	3 714	2
variation nette de la dépréciation de prêts et créances	- 25 428	44 350
intérêts capitalisés sur prêts et créances à recevoir	- 13 239	- 4 889
variation des intérêts courus et du coût amorti des prêts et créances	- 466	890
variation des produits constatés d'avance	5 262	4 131
effet des variations de change sur les prêts	- 24 626	10 963
effet des variations de change sur les actifs financiers disponibles à la vente	- 538	1 935

(en milliers d'EUR)

	Du 1.1.2010 au 31.12.2010	Du 1.1.2009 au 31.12.2009
Résultat des activités opérationnelles avant variation de l'actif et du passif d'exploitation	- 20 103	35 774
Décaissement de prêts	- 212 180	- 158 400
Remboursement de prêts	119 724	61 094
Variation de la juste valeur des produits dérivés	12 082	- 14 599
Variation des actifs financiers disponibles à la vente	- 50 952	- 40 306
Cessions d'actifs financiers disponibles à la vente	22 414	7 497
Variation des autres éléments d'actif	- 2 247	- 400
Variation des autres éléments de passif	- 620	- 2 717
Variation des autres montants dus à la Banque européenne d'investissement	- 2 324	669
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités opérationnelles	- 128 978	- 111 388
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contribution reçue des États membres	187 310	128 581
Montants reçus des États membres au titre de bonifications d'intérêts	40 000	40 000
Montants versés pour le compte des États membres au titre de bonifications d'intérêts	- 16 802	- 20 552
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement	210 508	148 029
Variation nette des liquidités et équivalents	81 530	36 641
Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice	330 057	293 416
Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice	411 587	330 057

3.5 ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

1. INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

La facilité d'investissement («la facilité d'investissement», «la facilité» ou «la FI») a été établie en vertu de l'accord de Cotonou sur la coopération et l'aide au développement («l'accord») négocié entre le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique («les États ACP»), d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, signé le 23 juin 2000 et révisé le 25 juin 2005 et le 23 juin 2010.

En vertu de cet accord, les financements au titre de la facilité d'investissement sont accordés sur les budgets des États membres de l'UE et décaissés selon les modalités de protocoles financiers définis pour des périodes successives de cinq à six ans. Dans le cadre de l'accord et suite à l'entrée en vigueur d'un deuxième protocole financier le 1^{er} juillet 2008 (couvrant la période de 2008 à 2013), désigné comme 10^e Fonds européen de développement (FED), la Banque européenne d'investissement (BEI) est chargée de gérer:

- la facilité d'investissement, qui est un fonds renouvelable assumant des risques, doté d'une enveloppe de 3 137 millions d'EUR et ayant pour mission d'encourager les investissements du secteur privé dans les pays ACP;
- des subventions pour le financement de bonifications d'intérêts à hauteur de 400 millions d'EUR, dont 40 millions d'EUR au maximum peuvent être affectés à des actions d'assistance technique liées aux projets.

Le Conseil d'administration de la BEI a adopté les états financiers le 10 mars 2011 et autorisé leur soumission pour approbation au Conseil des gouverneurs de la BEI à sa séance du 15 juin 2011.

2. PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS

2.1. Bases d'établissement des états financiers

En application de l'accord de gestion de la facilité d'investissement, les états financiers de la FI sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne. Les états financiers de la facilité ont été établis conformément aux principes comptables ci-dessous.

2.2. Principaux jugements et estimations comptables

L'établissement des états financiers implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Il impose aussi aux organes de direction de la BEI d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables de la facilité d'investissement. Les domaines très complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers, sont indiqués ci-après. Les estimations et les jugements ci-après sont ceux qui ont le plus d'importance.

Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur d'actifs et de passifs financiers enregistrés au bilan ne peut être déterminée sur la base de marchés actifs, on a recours à une série de techniques de valorisation qui reposent notamment sur l'utilisation de modèles mathématiques. Les données qui alimentent ces modèles sont tirées, lorsque la possibilité existe, de marchés observables; en cas contraire, déterminer les justes valeurs implique d'exercer un jugement. Cette appréciation se fonde notamment sur des questions de liquidité et de paramètres de modélisation tels que les corrélations et la volatilité pour les instruments dérivés à long terme.

Perte de valeur sur prêts et créances à recevoir

La facilité d'investissement passe en revue ses prêts et créances à recevoir problématiques à chaque date d'arrêté afin de déterminer si une provision pour dépréciation doit être inscrite au compte de résultat. La direction de la Banque européenne d'investissement doit ainsi notamment exercer son jugement pour évaluer le montant et les dates des cash-flows futurs qui permettront de définir le niveau de provision requis. Ces estimations reposent sur des hypothèses concernant plusieurs facteurs et les résultats effectifs peuvent différer de ces estimations, ce qui donnera lieu à des variations de la provision. Outre des provisions spécifiques destinées à couvrir certains prêts ou créances à recevoir significatifs, la facilité d'investissement constitue également une provision collective pour dépréciation au titre d'engagements qui, s'ils ne sont pas expressément identifiés comme nécessitant une provision spécifique, présentent un risque de défaut plus important que lorsqu'ils ont été conclus.

En principe, un prêt est considéré comme non productif lorsque le paiement des intérêts et du principal est en souffrance depuis au moins 90 jours et que, parallèlement, la direction de la BEI considère qu'il existe une indication objective de perte de valeur.

Valorisation des titres de participation non cotés disponibles à la vente

La valorisation des titres de participation non cotés disponibles à la vente se fait normalement à l'aide de l'une des techniques suivantes:

- analyse de transactions récentes sur le marché dans des conditions de concurrence normale;
- référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance;
- examen des flux de trésorerie prévisionnels actualisés aux taux courants applicables à des positions assorties de modalités et de risques similaires;
- recours à d'autres modèles de valorisation.

La détermination des cash-flows et des facteurs d'actualisation de titres de participation non cotés disponibles à la vente nécessite un degré important d'estimation. La facilité d'investissement calibre périodiquement les techniques de valorisation et en teste la validité sur la base soit de transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, soit de toute autre donnée de marché observable disponible.

Pertes de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente

La facilité d'investissement juge que ses participations matérialisées par des titres de placement disponibles à la vente doivent faire l'objet d'une dépréciation si elles ont subi une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût d'acquisition ou lorsqu'il existe d'autres indications objectives de perte de valeur. Pour déterminer si une baisse est importante ou prolongée, on se base sur un jugement où intervient une part d'appréciation. La FI considère généralement qu'une baisse est «importante» à partir d'un seuil de 30 % et «prolongée» lorsqu'elle excède douze mois. D'autres facteurs sont en outre évalués par la FI, tels que la volatilité normale du prix des titres cotés et les flux de trésorerie futurs, ainsi que les facteurs d'actualisation pour les titres non cotés.

2.3. Modification des principes comptables

Les principes comptables adoptés sont identiques à ceux des exercices précédents.

2.4. Principes comptables essentiels

2.4.1. Bases de conversion

Les états financiers de la FI sont libellés en euros (EUR), sa monnaie opérationnelle et de présentation.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les postes non monétaires qui sont évalués à leur coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les postes non monétaires évalués à leur juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les différences de change résultant du règlement de transactions à des taux différents de ceux en vigueur à la date de ces transactions, ainsi que les différences de change non réalisées sur des postes monétaires d'actif et de passif en devises à régulariser, sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les éléments du compte de résultat sont convertis en euros sur la base des taux de conversion de fin de mois.

2.4.2 Liquidités et équivalents

La FI assimile à des liquidités et équivalents de liquidité les comptes courants, les dépôts à court terme et les billets de trésorerie dont l'échéance initiale est égale ou inférieure à trois mois.

2.4.3 Actifs financiers autres que les produits dérivés

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

Prêts

Les prêts émis par la facilité d'investissement sont comptabilisés dans ses actifs au moment de leur versement aux emprunteurs. Ils sont initialement comptabilisés au coût d'origine (montants décaissés nets) – soit la juste valeur du montant versé, y inclus les coûts de transaction – et ensuite au coût restant à amortir selon la méthode du taux effectif, déduction faite d'une éventuelle provision pour dépréciation ou non-recouvrabilité.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont ceux qui sont désignés comme tels ou qui ne peuvent être classés dans aucune des trois catégories suivantes: désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat; détenus jusqu'à l'échéance; ou prêts et créances à recevoir. Il s'agit d'instruments de dette tels que les instruments participatifs ou les investissements dans des fonds de capital-risque.

Après l'évaluation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les précisions suivantes sont à noter concernant l'évaluation de la juste valeur des participations, lorsque celle-ci ne peut être déterminée sur la base de marchés actifs.

a. Fonds de capital-risque

La juste valeur de chaque fonds de capital-risque est basée sur la valeur nette d'inventaire (VNI) la plus récente déclarée par le fonds, si celle-ci a été calculée selon des normes internationales de valorisation reconnues comme conformes aux normes IFRS [par exemple, les règles du guide international de l'évaluation des portefeuilles de fonds (IPEV), publié par l'association européenne des sociétés de capital-risque]. En présence de certains éléments susceptibles de modifier l'évaluation, la facilité d'investissement peut toutefois décider de corriger la VNI déclarée par le fonds.

b. Prises de participation directes

La juste valeur des participations se calcule sur la base des derniers états financiers disponibles avec, le cas échéant, réutilisation de la méthode appliquée lors de leur acquisition.

Les gains et pertes latents sur les fonds de capital-risque et sur les participations directes sont inscrits en contributions des donateurs jusqu'à ce que les placements concernés soient vendus, collectés ou cédés d'une autre manière, ou jusqu'à ce qu'ils soient considérés comme dépréciés. Lorsqu'un placement disponible à la vente est considéré comme déprécié, la perte ou le gain cumulé latent qui était jusque-là comptabilisé dans les capitaux propres est enregistré dans le compte de résultat.

Pour les participations non cotées, la juste valeur se détermine au moyen de techniques de valorisation reconnues (par exemple, l'actualisation ou un multiple des flux de trésorerie). Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, ces placements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Garanties

Les garanties financières sont initialement enregistrées à leur juste valeur, soit la valeur actuelle nette (VAN) des primes attendues. Le calcul est effectué à la date de lancement de chaque opération et le montant est porté au bilan comme garanties financières aux postes «Autres éléments de l'actif» et «Autres dettes».

Après l'enregistrement initial, les engagements de la FI au titre de chaque garantie sont évalués au plus élevé des deux montants suivants:

- la meilleure estimation des dépenses requises pour exécuter toute obligation financière découlant de la garantie, qui est faite à partir de l'ensemble des facteurs et informations significatifs connus à la date de clôture;
- le montant comptabilisé initialement, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement du montant initialement enregistré se fait selon la méthode actuarielle.

Tout accroissement ou réduction des engagements relatifs aux garanties financières est enregistré dans le compte de résultat à la rubrique «Revenus de commissions».

Les éléments d'actif de la facilité relatifs à ces garanties sont ensuite amortis selon la méthode actuarielle et soumis à un test de dépréciation.

En outre, lorsqu'un accord de garantie est signé, il est présenté comme un élément de passif éventuel pour la FI et, une fois la garantie engagée, comme un engagement pour la facilité.

2.4.4 Dépréciation d'actifs financiers

La facilité d'investissement réalise, à la clôture de chaque exercice comptable, un test de dépréciation sur ses actifs financiers pour vérifier l'existence d'indications objectives de pertes de valeur. Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) est considéré comme ayant subi une perte de valeur si et seulement s'il existe une indication objective de sa dépréciation résultant d'un (ou de plusieurs) événement(s) survenu(s) après la comptabilisation initiale de l'actif («événement générateur de pertes» avéré) et que cet événement générateur de pertes a sur les cash-flows futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers des conséquences qui peuvent être estimées de façon fiable. Sont notamment considérées comme indications objectives de dépréciation les cas dans lesquels l'emprunteur, ou le groupe d'emprunteurs, est dans l'une des situations suivantes: a) difficultés financières importantes, b) défaut de paiement des intérêts ou cessation de remboursement du principal, c) probabilité de faillite ou de restructuration financière, ou s'il existe des données observables indiquant une diminution évaluable des cash-flows futurs estimés, telle que, par exemple, une évolution des arriérés ou de paramètres économiques généralement associés à des défaillances.

Des dépréciations sont enregistrées pour les prêts en cours à la clôture de l'exercice qui sont comptabilisés au coût restant à amortir et pour lesquels il existe des indications objectives de risque de non-recouvrement d'une partie ou de la totalité des montants par rapport aux dispositions contractuelles initiales ou d'une valeur équivalente. S'il existe une indication objective de perte de valeur avérée, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des cash-flows futurs estimés. La valeur comptable de l'actif est réduite par utilisation d'un compte de provision et le montant de la perte est porté au compte de résultat. La valeur comptable réduite continue de produire des intérêts au taux effectif de l'actif. Les prêts ainsi que la provision y afférente sont annulés lorsqu'il n'existe pas de perspective réaliste de recouvrement. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur estimée augmente ou diminue du fait d'un événement survenu après l'enregistrement de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée est augmentée ou diminuée par ajustement correspondant du compte de provision.

La facilité d'investissement procédant à des évaluations de son risque de crédit, la constitution de provisions collectives pour dépréciation n'est pas nécessaire.

Concernant les actifs financiers disponibles à la vente, la facilité d'investissement évalue à la clôture de chaque exercice s'il existe des indications objectives de dépréciation de ces actifs. Est notamment considérée comme indication objective de dépréciation une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des instruments concernés en deçà de leur coût d'acquisition. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, le montant de la perte cumulée (égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif préalablement comptabilisée en résultat) est sorti des contributions des donateurs et comptabilisé en résultat. Les pertes de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente ne font pas l'objet de reprises au compte de résultat; les augmentations de juste valeur après dépréciation sont enregistrées directement dans les contributions des donateurs.

La direction «Gestion des risques» de la Banque européenne d'investissement effectue au minimum une fois par an un test de dépréciation des actifs financiers. Ce test peut conduire à la reconnaissance de la décote dans le compte de résultat sur la durée de vie de l'actif ou à tout autre ajustement rendu nécessaire par une réévaluation de la dépréciation initiale.

2.4.5 Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés incluent les contrats d'échange de devises (swaps de devises), les swaps croisés de devises et de taux, les contrats de change à terme et les bons de souscription.

Dans le cours normal de ses activités, la facilité d'investissement peut conclure des contrats d'échange (pour couvrir des opérations de prêt spécifiques) ou des contrats à terme sur devises (pour couvrir des positions de change) dans des monnaies autres que l'euro faisant l'objet de transactions actives, de manière à compenser tout gain ou perte résultant de fluctuations des taux de change.

Au 31 décembre 2009 comme au 31 décembre 2010, la FI n'avait procédé à aucune transaction en comptabilité de couverture. Tous les dérivés sont enregistrés à leur juste valeur au compte de résultat. Cette juste valeur est obtenue essentiellement à partir de modèles d'actualisation des flux financiers, de modèles d'évaluation du prix des options et de prix publiés par des tiers.

Les instruments dérivés sont enregistrés à leur juste valeur et comptabilisés comme des actifs quand cette valeur est positive et comme des passifs quand elle est négative. Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont portées au poste «Résultat net sur opérations financières».

2.4.6 Contributions

Les contributions des États membres sont comptabilisées au bilan comme montants à recevoir à la date de la décision du Conseil fixant le montant des contributions financières que les États membres doivent verser à la facilité d'investissement.

Les contributions des États membres remplissent les conditions suivantes et sont par conséquent classées en tant qu'instruments de capitaux propres:

- en vertu des dispositions de l'accord régissant les contributions, elles confèrent aux États membres le droit de décider de l'utilisation des actifs nets de la facilité en cas de liquidation de celle-ci;
- elles sont classées dans la catégorie d'instruments subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments;
- tous les instruments financiers de la catégorie d'instruments subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments présentent des caractéristiques identiques;
- l'instrument concerné ne présente aucune des caractéristiques qui obligeraient à le classer comme élément de passif;
- les flux de trésorerie prévisionnels attribuables à l'instrument concerné pendant toute sa durée de vie sont basés, pour une large part, sur le résultat, la variation des actifs nets comptabilisés ou la variation de la juste valeur des actifs nets comptabilisés et non comptabilisés de la facilité pendant toute la durée de vie de l'instrument.

2.4.7 Revenus d'intérêts sur prêts

Les intérêts sur les prêts émis par la facilité d'investissement sont enregistrés dans le compte de résultat («Intérêts et produits assimilés») et dans le bilan («Prêts et créances à recevoir») selon la méthode de la comptabilité d'engagement et au taux effectif, c'est-à-dire au taux qui actualise exactement les cash-flows ou recettes futurs sur la durée prévue du prêt jusqu'à obtention de la valeur comptable nette du prêt. Lorsque la valeur enregistrée d'un prêt est réduite à la suite d'une dépréciation, les revenus d'intérêts continuent d'être comptabilisés au taux d'intérêt effectif d'origine appliqué à la nouvelle valeur comptable.

2.4.8 Bonifications d'intérêts et assistance technique

Dans le cadre de son activité, la FI gère les bonifications d'intérêts et l'assistance technique pour le compte des États membres.

La fraction des contributions des États membres affectée au versement de bonifications d'intérêts n'est pas enregistrée dans les contributions des donateurs de la FI mais classée parmi les dettes envers les tiers. La facilité d'investissement effectue les décaissements en faveur des bénéficiaires finals puis retranche les montants correspondants des dettes envers les tiers.

Lorsque les contributions au titre des bonifications d'intérêts et de l'assistance technique ne sont pas utilisées dans leur intégralité, elles sont reclassées dans les contributions à la facilité.

2.4.9 Revenus d'intérêts sur les avoirs de trésorerie

Les revenus d'intérêts sur les avoirs de trésorerie sont inscrits au compte de résultat de la FI selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

2.4.10 Commissions et dividendes

Les commissions reçues au titre de services fournis pendant une certaine période sont comptabilisées comme recettes lors de la prestation desdits services. Les commissions d'engagement sont différées et comptabilisées en produits selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné.

Les dividendes liés aux actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la date de leur réception.

2.4.11 Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes dispose que les avoirs, revenus et autres biens des institutions de l'Union sont exonérés de tous impôts directs.

3. GESTION DES RISQUES

3.1. *Risque de crédit*

Cette section contient des informations financières sur les opérations réalisées par la facilité d'investissement.

3.1.1. *Ventilation de l'encours des décaissements relatifs aux prêts et créances et aux actifs financiers disponibles à la vente, par type d'emprunteur ou d'émetteur (en milliers d'EUR)*

Le tableau ci-dessous donne la ventilation de l'encours des décaissements de la facilité d'investissement par type d'emprunteur.

	31.12.2010	31.12.2009
Banques et institutions financières	272 217	267 986
Financement sur projet et opérations structurées	421 318	330 654
Emprunteurs souverains et entités publiques	154 371	100 042
Fonds de capital-risque	155 764	136 179
Grandes entreprises	35 586	23 186
Total	1 039 256	858 047

3.1.2. *Ventilation de l'encours des décaissements relatifs aux prêts et créances et aux actifs financiers disponibles à la vente, par catégorie d'instrument (en milliers d'EUR)*

Le tableau ci-dessous donne la ventilation de l'encours des décaissements de la facilité d'investissement par catégorie d'instrument.

	31.12.2010	31.12.2009
Prêts de premier rang	761 882	604 354
<i>dont prêts globaux et accords de délégation</i>	233 437	224 859
Prêts subordonnés	82 546	89 087
Prises de participation	194 828	164 606
Total	1 039 256	858 047

3.1.3. *Concentration des risques sur la base de l'encours des décaissements relatifs aux prêts et créances et aux actifs financiers disponibles à la vente (en milliers d'EUR)*

Le tableau ci-dessous donne la ventilation de l'encours des décaissements de la facilité d'investissement par secteur d'activité. Les opérations qui font d'abord l'objet d'un décaissement en faveur d'un intermédiaire financier avant rétrocession au bénéficiaire final sont comptabilisées dans les prêts globaux.

	31.12.2010	31.12.2009
Prêts globaux et accords de délégation	233 437	224 858
Transport aérien et construction aéronautique	729	695
Aéroports et systèmes de gestion du trafic aérien	30 062	—
Matériaux de base et secteur minier	154 258	145 566
Eau potable, assainissement	17 074	2 998
Électricité, charbon et divers	320 491	236 198
Filière alimentaire	1 491	734
Biens d'équipement et biens de consommation durables	3 751	—
Transport maritime et divers	6 779	7 243
Traitement des matériaux, bâtiment	64	—
Filière du papier	2 603	2 422
Réseaux routiers et autoroutiers	23 125	—
Télécommunications	26 621	26 911
Secteur tertiaire et divers	218 771	210 422
Total	1 039 256	858 047

3.2. *Risque de liquidité et gestion des ressources collectées*

Le tableau ci-dessous présente les éléments d'actif et de passif de la facilité d'investissement, regroupés selon la durée restant à courir jusqu'à la date contractuelle d'échéance (en milliers d'EUR).

Au 31 décembre 2010	Jusqu'à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non définie	Total
ACTIF						
Liquidités et équivalents	411 587	—	—	—	—	411 587
Instruments financiers dérivés	—	3	572	801	—	1 376
Prêts et créances à recevoir	7 431	7 146	131 222	698 629	—	844 428
Actifs financiers disponibles à la vente	—	—	—	171 637	23 191	194 828
Contributions à recevoir des donateurs	100 000	—	—	—	—	100 000

Au 31 décembre 2010	Jusqu'à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non définie	Total
Autres éléments de l'actif	2 822	—	—	—	350	3 172
Total de l'actif	521 840	7 149	131 794	871 067	23 541	1 555 391
PASSIF						
Dettes						
Instruments financiers dérivés	—	10	1 300	4 800	—	6 110
Produits constatés d'avance	—	—	—	92	29 487	29 579
Dettes envers les tiers	298 415	—	—	—	—	298 415
Autres dettes	169	419	—	352	—	940
Total des dettes	298 584	429	1 300	5 244	29 487	335 044
Contributions des donateurs						
Contribution des États membres, fraction appelée	—	—	—	—	1 131 309	1 131 309
Bénéfices non répartis	—	—	—	—	64 468	64 468
Réserve de juste valeur	—	—	—	10 113	14 457	24 570
Total des contributions des donateurs	—	—	—	10 113	1 210 234	1 220 347
Total du passif	298 584	429	1 300	15 358	1 239 721	1 555 391

Au 31 Décembre 2009	Jusqu'à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non définie	Total
ACTIF						
Liquidités et équivalents	330 057	—	—	—	—	330 057
Instruments financiers dérivés	2 454	736	5 885	3 795	—	12 870
Prêts et créances à recevoir	8 164	5 100	86 565	593 612	—	693 441
Actifs financiers disponibles à la vente	—	—	—	151 049	13 557	164 606
Contributions à recevoir des donateurs	87 310	—	—	—	—	87 310
Autres éléments de l'actif	490	—	—	435	—	925
Total de l'actif	428 475	5 836	92 450	748 891	13 557	1 289 209
PASSIF						
Dettes						
Instruments financiers dérivés	379	155	320	4 668	—	5 522

Au 31 Décembre 2009	Jusqu'à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non définie	Total
Produits constatés d'avance	—	—	—	24 317	—	24 317
Dettes envers les tiers	36 410	—	—	—	177 440	213 850
Autres dettes	707	418	—	435	—	1 560
Total des dettes	37 496	573	320	29 420	177 440	245 249
Contributions des donateurs						
Contribution des États membres, fraction appelée	—	—	—	—	995 000	995 000
Bénéfices non répartis	—	—	—	—	29 250	29 250
Réserve de juste valeur	—	—	—	14 887	4 823	19 710
Total des contributions des donateurs	—	—	—	14 887	1 029 073	1 043 960
Total du passif	37 496	573	320	44 307	1 206 513	1 289 209

3.3. Risque de marché

3.3.1. Risque de taux d'intérêt (en milliers d'EUR)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition de la facilité au risque de taux d'intérêt associé à ses prêts et créances.

	31.12.2010	31.12.2009
Investissements à taux fixe	412 428	354 638
Investissements à taux variable	432 000	338 803
Total	844 428	693 441

3.3.2. Risque de change (en milliers d'EUR)

Au 31 Décembre 2010	EUR	USD	CAD	Monnaies ACP et PTOM	Total
ACTIF					
Liquidités et équivalents	378 570	33 017	—	—	411 587
Instruments financiers dérivés	332 399	- 331 023	—	—	1 376
Prêts et créances à recevoir	385 187	403 417	—	55 824	844 428
Actifs financiers disponibles à la vente	40 184	137 505	12 444	4 695	194 828
Contributions à recevoir des donateurs	100 000	—	—	—	100 000

Au 31 Décembre 2010	EUR	USD	CAD	Monnaies ACP et PTOM	Total
Autres éléments de l'actif	2 742	—	—	430	3 172
Total de l'actif	1 239 082	242 916	12 444	60 949	1 555 391
PASSIF					
Dettes					
Instruments financiers dérivés	- 69 815	75 925	—	—	6 110
Produits constatés d'avance	29 235	344	—	—	29 579
Dettes envers les tiers	298 415	—	—	—	298 415
Autres dettes	577	1	—	362	940
Total des dettes	258 412	76 270	—	362	335 044
Contributions des donateurs					
Contribution des États membres, fraction appelée	1 131 309	—	—	—	1 131 309
Bénéfices non répartis	64 468	—	—	—	64 468
Réserve de juste valeur	24 570	—	—	—	24 570
Total des contributions des donateurs	1 220 347	—	—	—	1 220 347
Total du passif	1 478 759	76 270	—	362	1 555 391
Position de change au 31 Décembre 2010	- 239 677	166 646	12 444	60 587	—
Position de change au 31 décembre 2009	- 21 415	- 56 616	7 782	70 249	—
ENGAGEMENTS					
Prêts et prises de participation non décaissés	858 279	236 035	—	—	1 094 314
Garanties tirées	—	—	—	9 484	9 484
PASSIFS ÉVENTUELS					
Garanties non tirées	45 000	—	—	—	45 000

4. INFORMATION SECTORIELLE

Aux fins de l'analyse de l'activité de la facilité, le critère de segmentation primaire est le secteur opérationnel, le secteur géographique constituant le critère de segmentation secondaire.

4.1. Secteur opérationnel (en milliers d'EUR)

À l'échelle mondiale, le secteur opérationnel de la facilité d'investissement comprend deux types d'activités:

- les opérations bancaires, qui correspondent à des investissements en faveur de projets mis en œuvre par des entreprises du secteur privé ou par des entités du secteur public marchand. Ces opérations prennent principalement la forme de prêts, de titres de participation disponibles à la vente ou de garanties financières;

— les opérations de trésorerie, qui servent à investir l'excédent de liquidités et à gérer les risques de change de la facilité.

Au 31 Décembre 2010	Opérations de trésorerie	Opérations bancaires	Total
Revenus du secteur	16 553	63 629	80 182
Frais et charges du secteur	- 3 883	- 6 995	- 10 878
Dépenses non réparties			- 34 086
Résultat de l'exercice			35 218
Actifs du secteur	421 043	1 034 348	1 455 391
Actifs non répartis			100 000
Total de l'actif			1 555 391
Passifs du secteur	6 689	29 940	36 629
Passifs non répartis			298 415
Total du passif			335 044
Autres informations sur le secteur			
Engagements et passifs éventuels	—	1 148 798	1 148 798

Au 31 Décembre 2009	Opérations de trésorerie	Opérations bancaires	Total
Revenus du secteur	10 904	51 225	62 129
Frais et charges du secteur	- 2 975	- 44 352	- 47 327
Dépenses non réparties			- 36 410
Perte pour l'exercice			- 21 608
Actifs du secteur	343 417	858 483	1 201 900
Actifs non répartis			87 309
Total de l'actif			1 289 209
Passifs du secteur	39 325	25 336	64 661
Passifs non répartis			180 588
Total du passif			245 249
Autres informations sur le secteur			
Engagements et passifs éventuels	—	1 153 366	1 153 366

4.2. Secteur géographique (en milliers d'EUR)

Pour les besoins de la gestion interne, les activités de la facilité d'investissement sont réparties en cinq régions.

Au 31 Décembre 2010	Revenus (¹)	Total de l'actif	Total du passif	Engagements
Caraïbes et Pacifique	- 2 306	164 771	793	62 554
Afrique centrale et Afrique de l'Est	15 848	330 557	20 692	234 512
Région Afrique et États ACP	5 975	179 827	—	526 596
Afrique australe et océan Indien	32 157	204 279	4 005	86 662
Afrique de l'Ouest et Sahel	4 960	154 914	4 450	238 474
Divers (²)	—	521 043	305 104	—
Total	56 634	1 555 391	335 044	1 148 798

Au 31 Décembre 2009	Revenus (¹)	Total de l'actif	Total du passif	Engagements
Caraïbes et Pacifique	- 22 796	102 363	1 173	143 297
Afrique centrale et Afrique de l'Est	9 410	249 261	21 425	371 286
Région Afrique et États ACP	3 260	153 006	—	340 437
Afrique australe et océan Indien	13 195	202 809	524	104 654
Afrique de l'Ouest et Sahel	3 804	151 043	2 214	193 692
Divers (²)	—	430 727	219 913	—
Total	6 873	1 289 209	245 249	1 153 366

(¹) Les revenus correspondent au bénéfice net réalisé sur les opérations bancaires de la facilité d'investissement (c'est-à-dire les intérêts et produits assimilés, les bonifications d'intérêts et le revenu net des commissions, déduction faite des charges pour pertes de crédit et des pertes pour dépréciation sur placements financiers).

(²) Dans la répartition géographique, la ligne «Divers» regroupe les montants dus aux États membres et à la Banque européenne d'investissement ou à recevoir de leur part, ainsi que le montant du poste «Liquidités et équivalents» de la facilité d'investissement.

5. PRODUITS D'INTERETS NETS (en milliers d'EUR)

Les intérêts et produits assimilés se décomposent principalement comme suit:

	Du 1.1.2010 au 31.12.2010	Du 1.1.2009 au 31.12.2009
Liquidités et équivalents	1 878	2 978
Prêts et créances à recevoir	50 299	45 359
Bonifications d'intérêts	2 424	1 586
Total des intérêts et produits assimilés	54 601	49 923

Les intérêts et charges assimilées se décomposent principalement comme suit:

	Du 1.1.2010 au 31.12.2010	Du 1.1.2009 au 31.12.2009
Instruments financiers dérivés	- 2 591	- 1 878
Total des intérêts et charges assimilées	- 2 591	- 1 878

6. REVENUS DE COMMISSIONS NETS (en milliers d'EUR)

Les revenus de commissions se décomposent principalement comme suit:

	Du 1.1.2010 au 31.12.2010	Du 1.1.2009 au 31.12.2009
Commissions sur prêts et créances à recevoir	11 510	1 709
Commissions sur garanties financières	265	276
Total des revenus de commissions	11 775	1 985

Les frais de commissions se décomposent principalement comme suit:

	Du 1.1.2010 au 31.12.2010	Du 1.1.2009 au 31.12.2009
Commissions versées à des tiers au titre du portefeuille disponible à la vente	- 372	—
Total des frais de commissions	- 372	—

7. RESULTAT NET SUR OPERATIONS FINANCIERES (en milliers d'EUR)

Le résultat net sur opérations financières se décompose principalement comme suit:

	Du 1.1.2010 au 31.12.2010	Du 1.1.2009 au 31.12.2009
Variation de la juste valeur des produits dérivés	- 12 082	14 599
Variations de change	- 5 556	- 6 673
Revenus de dividendes et plus-value réalisée sur actifs financiers disponibles à la vente	1 815	1 198
Résultat net sur opérations financières	- 15 823	9 124

8. CHARGES ADMINISTRATIVES GENERALES (en milliers d'EUR)

Les charges administratives générales représentent les coûts effectifs encourus par la BEI au titre de la gestion de la facilité d'investissement, diminués du revenu des commissions d'instruction standard recouvrées directement par la Banque auprès des clients de la FI.

	Du 1.1.2010 au 31.12.2010	Du 1.1.2009 au 31.12.2009
Coûts réels encourus par la BEI	- 36 028	- 37 653
Revenus de commissions d'instruction versées par les clients de la FI	1 942	1 243
Charges administratives générales nettes	- 34 086	- 36 410

Suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2008, de l'accord de Cotonou révisé, les charges administratives générales ne sont plus couvertes par les États membres.

9. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS (en milliers d'EUR)

Dans le tableau des flux de trésorerie, les liquidités et équivalents désignent les avoirs assortis d'une échéance à moins de trois mois de la date d'acquisition.

Les liquidités et équivalents se répartissent en contributions reçues des États membres et non encore décaissées, d'une part, et en produits des activités opérationnelles et financières de la facilité d'investissement, d'autre part.

	31.12.2010	31.12.2009
Contributions reçues des États membres et non encore décaissées	33 128	120 807
Produits des activités financières et opérationnelles de la facilité	378 459	209 250
Liquidités et équivalents	411 587	330 057

10. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (en milliers d'EUR)

Les instruments financiers dérivés se décomposent principalement comme suit:

Au 31 décembre 2010	Juste valeur		Montant notionnel
	Actif	Passif	
Contrats d'échange (swaps) de devises	1 235	- 945	47 526
Swaps croisés de devises et de taux d'intérêt	141	- 5 165	57 681
Contrats de change à terme	—	—	458 000
Instruments financiers dérivés	1 376	- 6 110	

Au 31 Décembre 2009	Juste valeur		Montant notionnel
	Actif	Passif	
Contrats d'échange (swaps) de devises	8 542	- 237	87 720
Swaps croisés de devises et de taux d'intérêt	2 041	- 5 285	95 713
Contrats de change à terme	2 287	—	290 000
Instruments financiers dérivés	12 870	- 5 522	

11. PRETS ET CREANCES A RECEVOIR (en milliers d'EUR)

Les prêts et créances à recevoir se décomposent principalement comme suit:

	Prêts globaux (1)	Prêts de premier rang	Prêts subordonnés	Total
Montant nominal au 1^{er} Janvier 2010	230 989	406 799	145 482	783 270
Décaissements	39 596	171 009	1 575	212 180
Remboursements	- 33 573	- 46 053	- 40 098	- 119 724
Intérêts capitalisés	—	—	13 239	13 239
Variation de change	9 488	10 567	3 712	23 767
Montant nominal au 31 Décembre 2010	246 500	542 322	123 910	912 732
Dépréciation au 1^{er} Janvier 2010	- 8 371	- 30 217	- 59 556	- 98 144
Dépréciation enregistrée dans le compte de résultat pour l'exercice	- 6 522	—	- 582	- 7 104

	Prêts globaux ⁽¹⁾	Prêts de premier rang	Prêts subordonnés	Total
Reprise de dépréciation	266	13 843	18 423	32 532
Variation de change	- 379	- 1 682	- 2 308	- 4 369
Dépréciation au 31 Décembre 2010	- 15 006	- 18 056	- 44 023	- 77 085
Coût amorti	- 1 727	- 2 047	- 118	- 3 892
Intérêts courus	3 670	6 226	2 777	12 673
Prêts et créances à recevoir au 31 Décembre 2010	233 437	528 445	82 546	844 428

⁽¹⁾ y compris accords de délégation

	Prêts globaux ⁽¹⁾	Prêts de premier rang	Prêts subordonnés	Total
Montant nominal au 1^{er} Janvier 2009	205 430	334 397	153 109	692 936
Décassements	67 275	91 125		158 400
Remboursements	- 37 035	- 14 361	- 9 698	- 61 094
Intérêts capitalisés	—	553	4 336	4 889
Variation de change	- 4 681	- 4 915	- 2 265	- 11 861
Montant nominal au 31 Décembre 2009	230 989	406 799	145 482	783 270
Dépréciation au 1^{er} Janvier 2009	- 2 996	- 19 749	- 31 947	- 54 692
Dépréciation enregistrée dans le compte de résultat pour l'exercice	- 5 375	- 11 018	- 27 957	- 44 350
Variation de change	—	550	348	898
Dépréciation au 31 Décembre 2009	- 8 371	- 30 217	- 59 556	- 98 144
Coût amorti	- 1 355	- 1 801	- 1 628	- 4 784
Intérêts courus	3 596	4 714	4 789	13 099
Prêts et créances à recevoir au 31 Décembre 2009	224 859	379 495	89 087	693 441

⁽¹⁾ y compris accords de délégation

12. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente se décomposent principalement comme suit:

	Fonds de capital-risque	Prises de participation directes	Total
Coût au 1^{er} Janvier 2010	116 652	30 462	147 114
Décassements	48 040	2 912	50 952
Remboursements	- 22 414	—	- 22 414
Variation de change	654	- 24	630
Coût au 31 Décembre 2010	142 932	33 350	176 282

	Fonds de capital-risque	Prises de participation directes	Total
Pertes ou gains latents au 1^{er} Janvier 2010	18 138	- 644	17 494
Variation nette des gains et pertes latents	- 6 803	11 663	4 860
Variation de change	—	- 92	- 92
Pertes ou gains latents au 31 Décembre 2010	11 335	10 927	22 262
Dépréciation au 1^{er} Janvier 2010	- 2	—	- 2
Dépréciation enregistrée dans le compte de résultat pour l'exercice	—	- 3 714	- 3 714
Dépréciation au 31 Décembre 2010	- 2	- 3 714	- 3 716
Actifs financiers disponibles à la vente au 31 Décembre 2010	154 265	40 563	194 828
Coût au 1^{er} Janvier 2009	89 920	26 195	116 115
Décassements	36 624	3 682	40 306
Remboursements	- 7 497	—	- 7 497
Variation de change	- 2 395	585	- 1 810
Coût au 31 Décembre 2009	116 652	30 462	147 114
Pertes ou gains latents au 1^{er} Janvier 2009	20 190	- 7 159	13 031
Variation nette des gains et pertes latents	- 2 052	6 640	4 588
Écarts de change réalisés	—	- 125	- 125
Pertes ou gains latents au 31 Décembre 2009	18 138	- 644	17 494
Dépréciation au 1^{er} Janvier 2009	—	—	—
Dépréciation enregistrée dans le compte de résultat pour l'exercice	- 2	—	- 2
Dépréciation au 31 Décembre 2009	- 2	—	- 2
Actifs financiers disponibles à la vente au 31 Décembre 2009	134 788	29 818	164 606

La répartition des actifs financiers disponibles à la vente entre instruments cotés et instruments non cotés est la suivante:

	Juste valeur au 31.12.2010	Juste valeur au 31.12.2009
Instruments cotés	23 190	13 557
Instruments non cotés	171 638	151 049
Total	194 828	164 606

13. MONTANTS A RECEVOIR DES DONATEURS (en milliers d'EUR)

Les montants à recevoir des donateurs se décomposent principalement comme suit:

	31.12.2010	31.12.2009
Contribution des États membres, fraction appelée mais non versée	100 000	87 310
Total des montants à recevoir des donateurs	100 000	87 310

14. AUTRES ELEMENTS DE L'ACTIF (en milliers d'EUR)

Les autres éléments de l'actif se décomposent principalement comme suit:

	31.12.2010	31.12.2009
Montants à recevoir de la BEI	2 743	490
Garanties financières	429	435
Total des autres éléments de l'actif	3 172	925

15. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (en milliers d'EUR)

Les produits constatés d'avance se décomposent principalement comme suit:

	31.12.2010	31.12.2009
Bonifications d'intérêts perçues d'avance	29 073	23 888
Commissions perçues d'avance sur prêts et créances à recevoir	506	429
Total des produits constatés d'avance	29 579	24 317

16. DETTES ENVERS LES TIERS (en milliers d'EUR)

Les dettes envers les tiers se décomposent principalement comme suit:

	31.12.2010	31.12.2009
Charges administratives générales nettes dues à la BEI	34 086	36 410
Bonifications d'intérêts non encore décaissées dues aux États membres	264 329	177 440
Total des dettes envers les tiers	298 415	213 850

17. AUTRES DETTES (en milliers d'EUR)

Les autres dettes se décomposent principalement comme suit:

	31.12.2010	31.12.2009
Garanties financières	351	435
Divers	589	1 125
Total des autres dettes	940	1 560

18. CONTRIBUTION DES ÉTATS MEMBRES, FRACTION APPELEE (en milliers d'EUR)

États Membres	Contribution à la facilité	Contribution aux bonifications d'intérêts	Contribution totale	Montant appelé mais non versé (!)
Autriche	29 979	8 843	38 822	2 650
Belgique	44 347	13 081	57 428	3 920
Danemark	24 210	7 141	31 351	2 140
Finlande	16 743	4 939	21 682	1 480
France	274 909	81 086	355 995	24 300

États Membres	Contribution à la facilité	Contribution aux bonifications d'intérêts	Contribution totale	Montant appelé mais non versé ⁽¹⁾
Allemagne	264 275	77 949	342 224	23 360
Grèce	14 142	4 171	18 313	1 250
Irlande	7 014	2 069	9 083	620
Italie	141 866	41 845	183 711	12 540
Luxembourg	3 281	968	4 249	290
Pays-Bas	59 054	17 419	76 473	5 220
Portugal	10 974	3 237	14 211	970
Espagne	66 068	19 488	85 556	5 840
Suède	30 884	9 110	39 994	2 730
Royaume-Uni	143 563	42 345	185 908	12 690
Total au 31 décembre 2010	1 131 309	333 691	1 465 000	100 000
Total au 31 Décembre 2009	995 000	230 000	1 225 000	87 310

⁽¹⁾ Le 17 novembre 2010, le Conseil a fixé le montant de la contribution financière à verser par chaque État membre avant le 21 janvier 2011.

Un montant de 6 309 000 EUR correspondant à des bonifications d'intérêts non utilisées au cours de l'exercice 2010 a été reclassé dans les contributions à la facilité d'investissement.

19. PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS (en milliers d'EUR)

	31.12.2010	31.12.2009
Engagements		
Prêts non décaissés	808 865	784 612
Engagements non décaissés au titre des actifs financiers disponibles à la vente	285 449	251 954
Garanties tirées	9 484	11 800
Passifs éventuels		
Garanties non tirées	45 000	105 000
Total	1 148 798	1 153 366

20. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Il ne s'est produit, après la date de clôture de l'exercice, aucun événement significatif pouvant donner lieu à une mise à jour des informations fournies ou à des ajustements aux états financiers au 31 décembre 2010.

ANNEXE DE LA PARTIE I – CHAPITRE 2 (RAPPORT SUR L'EXÉCUTION FINANCIÈRE): SITUATION PAR PAYS ET PAR INSTRUMENT

Notes concernant les tableaux:

— Les chiffres «0,00» indiquent que le montant correspondant est compris entre -4 999 EUR et 4 999 EUR. L'absence de chiffre signifie que le montant est égal à zéro.

Les pays pour lesquels le solde est nul pour toutes les colonnes ne sont pas repris dans les tableaux.

— L'intitulé «Tous pays ACP/PTOM» correspond à des projets qui concernent plusieurs pays, mais qui ne sont pas financés par la coopération régionale.

— L'intitulé «Dépenses administratives et frais financiers» correspond aux projets financés par des intérêts du FED ou l'enveloppe couvrant les dépenses administratives.

Tableau 3.1.1
Situation globale par pays

(en Mio EUR)

8e FED Données cumulées 2010	Lomé									Cotonou	Total		
	PIN	Total programmes indicatifs				Non PIN					Décisions	Décisions	Crédits délégués
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN				
Angola	83,61	83,61	100 %	71,09	85 %	111,38	133 %	26,35	32 %		111,38	104,52	97,44
Bénin	112,11	112,11	100 %	111,99	100 %	171,65	153 %	59,49	53 %		171,65	171,52	171,47
Botswana	31,87	31,87	100 %	31,27	98 %	34,08	107 %	1,40	4 %	33,88	67,96	66,98	64,96
Burkina	173,79	173,79	100 %	169,09	97 %	276,97	159 %	104,07	60 %	117,83	394,80	393,19	390,50
Burundi	13,06	13,06	100 %	13,06	100 %	66,93	513 %	48,72	373 %		66,93	66,91	61,78
Cameroun	103,54	103,54	100 %	102,40	99 %	228,27	220 %	124,73	120 %		228,27	227,71	227,14
Cap-Vert	29,76	29,76	100 %	28,68	96 %	55,76	187 %	25,99	87 %		55,76	55,43	54,67
République centrafricaine	55,18	55,18	100 %	54,75	99 %	84,79	154 %	29,61	54 %		84,79	84,54	84,36
Tchad	147,23	147,23	100 %	142,34	97 %	214,64	146 %	68,57	47 %		214,64	212,34	210,91
Comores	10,46	10,46	100 %	10,46	100 %	16,13	154 %	4,45	42 %		16,13	16,12	14,91
Congo	11,30	11,30	100 %	9,57	85 %	14,93	132 %	3,63	32 %		14,93	14,26	13,20
République démocratique du Congo	20,81	20,81	100 %	19,29	93 %	49,11	236 %	27,15	130 %		49,11	48,06	46,44

8e FED Données cumulées 2010	Lomé									Cotonou	Total		
	PIN	Total programmes indicatifs				Non PIN					Décisions	Décisions	Crédits délégués
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN				
Djibouti	16,47	16,47	100 %	15,68	95 %	27,47	167 %	11,00	67 %		27,47	26,68	26,68
Guinée équatoriale	3,63	3,63	100 %	3,17	87 %	4,42	122 %	0,79	22 %		4,42	4,09	3,96
Érythrée	0,08	0,08	100 %	0,08	100 %	18,01	21 805 %	17,93	21 705 %		18,01	18,01	18,01
Éthiopie	146,54	146,54	100 %	137,25	94 %	338,97	231 %	170,88	117 %	0,04	339,01	334,97	308,18
Gabon	37,39	37,39	100 %	37,10	99 %	77,30	207 %	38,33	103 %	35,00	112,30	111,39	101,07
Gambie	17,49	17,49	100 %	16,10	92 %	31,05	178 %	13,53	77 %		31,05	30,96	29,63
Ghana	122,38	122,38	100 %	120,11	98 %	218,00	178 %	95,62	78 %	40,00	258,00	256,15	253,92
Guinée-Bissau	41,89	41,89	100 %	40,85	98 %	46,34	111 %	5,07	12 %	35,00	81,34	80,54	80,12
Guinée	108,46	108,14	100 %	89,23	82 %	129,50	119 %	20,74	19 %		129,50	117,97	109,97
Côte d'Ivoire	55,54	55,54	100 %	53,18	96 %	160,08	288 %	102,86	185 %		160,08	158,69	156,03
Kenya	71,22	71,22	100 %	62,96	88 %	187,45	263 %	116,23	163 %		187,45	183,90	179,19
Lesotho	51,00	51,00	100 %	48,22	95 %	66,87	131 %	15,87	31 %		66,87	66,25	64,09
Liberia						19,93		24,08			19,93	19,90	24,08
Madagascar	161,55	161,55	100 %	161,05	100 %	274,60	170 %	108,09	67 %	55,00	329,60	329,26	324,14
Malawi	189,21	189,21	100 %	183,46	97 %	262,67	139 %	72,43	38 %	35,00	297,67	289,44	281,09
Mali	201,02	201,02	100 %	198,17	99 %	290,79	145 %	89,77	45 %		290,79	289,21	287,94
Mauritanie	59,18	59,18	100 %	57,42	97 %	134,41	227 %	75,23	127 %	45,00	179,41	135,95	133,93
Maurice	30,07	30,07	100 %	30,07	100 %	44,29	147 %	3,39	11 %		44,29	44,29	33,46
Mozambique	176,68	176,68	100 %	166,87	94 %	398,44	226 %	221,18	125 %	142,03	540,47	535,86	530,08
Namibie	50,18	50,18	100 %	49,07	98 %	73,07	146 %	22,89	46 %		73,07	72,29	71,96
Niger	114,06	114,01	100 %	111,01	97 %	153,87	135 %	39,86	35 %	55,57	209,44	197,56	191,04
Nigeria						5,00		5,00			5,00	5,00	5,00

(en Mio EUR)

8e FED Données cumulées 2010	Lomé									Cotonou	Total		
	PIN	Total programmes indicatifs				Non PIN							
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	Décisions	Crédits délégués	Paiements
Rwanda	94,69	94,69	100 %	94,37	100 %	176,08	186 %	81,39	86 %		176,08	175,99	175,76
Sao Tomé-et-Principe	8,52	8,52	100 %	8,52	100 %	12,23	143 %	3,71	43 %		12,23	12,23	12,23
Sénégal	100,78	100,78	100 %	94,85	94 %	243,57	242 %	136,30	135 %		243,57	240,08	231,15
Seychelles	5,46	5,46	100 %	5,46	100 %	7,23	132 %	1,77	32 %		7,23	7,23	7,23
Sierra Leone	64,60	64,60	100 %	61,69	95 %	100,39	155 %	35,79	55 %		100,39	100,13	97,48
Somalie	50,00	50,00	100 %	48,42	97 %	50,00	100 %	0,00	0 %		50,00	49,10	48,42
Soudan						124,27		124,27			124,27	124,27	124,27
Swaziland	23,48	23,48	100 %	22,78	97 %	60,47	258 %	24,53	104 %	4,00	64,47	57,36	49,84
Tanzanie	202,05	202,05	100 %	187,59	93 %	479,39	237 %	277,34	137 %		479,39	475,90	464,94
Togo						10,00		9,71			10,00	9,71	9,71
Ouganda	196,75	196,75	100 %	193,50	98 %	420,23	214 %	223,23	113 %		420,23	419,93	416,73
Zambie	137,01	137,01	100 %	135,84	99 %	430,68	314 %	283,53	207 %		430,68	429,37	419,37
Zimbabwe	86,63	86,63	100 %	86,63	100 %	105,32	122 %	18,69	22 %		105,32	105,32	105,32
* Total Afrique	3 416,75	3 416,38	100 %	3 284,71	96 %	6 507,03	190 %	3 015,20	88 %	598,36	7 105,39	6 976,53	6 813,81
Antigua-et-Barbuda	0,65	0,65	100 %	0,50	76 %	0,65	100 %		0 %		0,65	0,62	0
Bahamas	2,20	2,20	100 %	2,20	100 %	2,20	100 %		0 %		2,20	2,20	2,20
Barbade	4,47	4,47	100 %	3,51	79 %	7,18	161 %	2,71	61 %		7,18	6,69	6,22
Belize	10,36	10,36	100 %	10,36	100 %	19,06	184 %	7,54	73 %	0,13	19,19	19,19	18,03
Dominique	6,47	6,47	100 %	6,24	97 %	38,34	593 %	31,87	493 %		38,34	38,12	38,11
République dominicaine	95,11	94,48	99 %	94,07	99 %	134,91	142 %	32,38	34 %		134,91	134,69	126,45

8e FED Données cumulées 2010	Lomé									Cotonou	Total		
	PIN	Total programmes indicatifs				Non PIN					Décisions	Décisions	Crédits délégués
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN				
Grenade	0,57	0,57	100 %	0,48	85 %	3,46	606 %	2,89	506 %		3,46	3,46	3,38
Guyana	30,32	30,32	100 %	28,61	94 %	55,12	182 %	24,01	79 %		55,12	54,34	52,62
Haïti	64,25	64,25	100 %	63,14	98 %	79,05	123 %	14,80	23 %		79,05	78,73	77,94
Jamaïque	53,08	53,08	100 %	52,65	99 %	141,37	266 %	86,43	163 %	26,85	168,22	166,15	165,93
Saint-Christophe-et-Nevis	2,72	2,72	100 %	2,72	100 %	6,72	247 %	4,00	147 %		6,72	6,72	6,72
Sainte-Lucie	1,31	1,31	100 %	1,26	96 %	50,00	3 808 %	42,76	3 256 %		50,00	49,88	44,02
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1,68	1,68	100 %	1,62	96 %	34,69	2 067 %	28,58	1 703 %		34,69	34,11	30,20
Suriname	20,06	20,06	100 %	19,19	96 %	20,26	101 %	0,20	1 %		20,26	19,42	19,39
Trinité-et-Tobago	6,60	6,60	100 %	6,60	100 %	14,38	218 %	4,78	72 %		14,38	14,38	11,38
* Total Caraïbes	299,85	299,22	100 %	293,16	98 %	607,39	203 %	282,95	94 %	26,98	634,37	628,70	603,09
Fidji	16,91	16,91	100 %	16,91	100 %	19,32	114 %	2,41	14 %		19,32	19,32	19,32
Kiribati	9,24	9,24	100 %	9,01	98 %	10,02	108 %	0,78	8 %		10,02	9,81	9,79
Papouasie-Nouvelle-Guinée	43,85	43,85	100 %	39,45	90 %	55,02	125 %	11,17	25 %	50,00	105,02	100,89	91,35
Îles Salomon	13,86	13,86	100 %	13,52	98 %	90,69	654 %	76,82	554 %		90,69	90,34	90,34
Tonga	5,03	5,03	100 %	5,03	100 %	5,50	109 %	0,38	8 %		5,50	5,49	5,41
Tuvalu	1,90	1,90	100 %	1,90	100 %	2,40	126 %	0,35	19 %		2,40	2,40	2,25
Vanuatu	10,23	10,23	100 %	10,23	100 %	15,77	154 %	5,54	54 %	5,27	21,04	21,00	20,99
Samoa	14,07	14,07	100 %	14,07	100 %	19,10	136 %	5,03	36 %	3,43	22,53	22,53	22,53
* Total Pacifique	115,09	115,09	100 %	110,12	96 %	217,83	189 %	102,49	89 %	58,70	276,53	271,79	261,99

8e FED Données cumulées 2010	Lomé									Cotonou	Total		
	PIN	Total programmes indicatifs				Non PIN							
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	Décisions	Crédits délégués	Paiements
Région des Caraïbes	42,89	42,89	100 %	40,16	94 %	67,57	158 %	16,29	38 %		67,57	65,57	56,45
Région Afrique centrale	77,19	77,19	100 %	76,78	99 %	77,19	100 %		0 %		77,19	76,85	76,78
Région Afrique orientale	164,58	164,58	100 %	153,66	93 %	169,88	103 %	5,00	3 %		169,88	168,02	158,66
Région de l'océan Indien	12,52	12,52	100 %	11,45	91 %	23,46	187 %	7,07	56 %		23,46	22,49	18,52
Allocations intra-ACP	728,59	728,59	100 %	645,98	89 %	728,59	100 %		0 %		728,59	692,04	645,98
PALOP multirégional	10,83	10,83	100 %	10,23	94 %	10,83	100 %		0 %		10,83	10,40	10,23
Région du Pacifique	33,12	33,12	100 %	32,73	99 %	33,12	100 %		0 %		33,12	32,87	32,73
Région Afrique australe	59,89	58,13	97 %	57,23	96 %	74,53	124 %	16,40	27 %		74,53	74,07	73,63
Région Afrique occidentale	204,93	204,93	100 %	193,25	94 %	264,51	129 %	59,57	29 %		264,51	259,33	252,82
* Total coopér. régionale ACP	1 334,53	1 332,78	100 %	1 221,46	92 %	1 449,67	109 %	104,33	8 %		1 449,67	1 401,63	1 325,79
Dép. administratives et frais financiers						37,24					37,24	36,36	34,87
Tous pays ACP						1 147,16		1 154,62			1 147,16	1 146,44	1 154,62
* Total ACP	5 166,23	5 163,46	100 %	4 909,45	95 %	9 966,32	193 %	4 659,59	90 %	684,03	10 650,35	10 461,46	10 194,17
Anguilla	0,80	0,80	100 %	0,80	100 %	0,80	100 %		0 %		0,80	0,80	0,80
Îles Vierges britanniques						0,51		0,51			0,51	0,51	0,51
Montserrat	1,67	1,67	100 %	1,60	96 %	1,67	100 %		0 %		1,67	1,65	1,60
Sainte-Hélène	0,06	0,06	100 %	0,06	100 %	0,06	100 %		0 %		0,06	0,06	0,06
Îles Turks-et-Caïcos						3,00		3,00			3,00	3,00	3,00
* Total PTOM britanniques	2,53	2,53	100 %	2,45	97 %	6,04	239 %	3,51	139 %		6,04	6,02	5,97

8e FED Données cumulées 2010	Lomé									Cotonou	Total		
	PIN	Total programmes indicatifs				Non PIN					Décisions	Décisions	Crédits délégués
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN				
Aruba	0,40	0,40	100 %	0,40	100 %	0,40	100 %		0 %		0,40	0,40	0,40
Antilles néerlandaises	3,66	3,66	100 %	3,66	100 %	3,66	100 %		0 %		3,66	3,66	3,66
* Total PTOM néerlandais	4,06	4,06	100 %	4,06	100 %	4,06	100 %		0 %		4,06	4,06	4,06
Polynésie française	10,10	10,10	100 %	10,10	100 %	13,39	133 %	3,29	33 %		13,39	13,39	13,39
Mayotte	0,85	0,85	100 %	0,85	100 %	2,03	240 %	1,18	140 %		2,03	2,03	2,03
Nouvelle-Calédonie	7,49	7,49	100 %	7,45	99 %	10,31	138 %	2,75	37 %		10,31	10,24	10,20
Saint-Pierre-et-Miquelon	3,47	3,47	100 %	3,47	100 %	3,47	100 %		0 %		3,47	3,47	3,47
Wallis-et-Futuna	1,47	1,47	100 %	1,45	99 %	1,47	100 %		0 %		1,47	1,45	1,45
* Total PTOM français	23,37	23,37	100 %	23,32	100 %	30,67	131 %	7,23	31 %		30,67	30,59	30,54
Projets régionaux PTF FED	5,27	5,27	100 %	4,92	93 %	5,27	100 %		0 %		5,27	4,92	4,92
Projets régionaux PTN FED	1,00	1,00	100 %	0,46	45 %	1,00	100 %		0 %		1,00	0,46	0,46
Projets régionaux PTU FED	1,64	1,64	100 %	0,07	4 %	1,64	100 %		0 %		1,64	0,12	0,07
* Total coopér. régionale PTOM	7,91	7,91	100 %	5,44	69 %	7,91	100 %		0 %		7,91	5,49	5,44
* Total PTOM	37,87	37,87	100 %	35,26	93 %	48,68	129 %	10,74	28 %		48,68	46,16	46,01
* Total ACP + PTOM	5 204,10	5 201,33	100 %	4 944,72	95 %	10 015,01	192 %	4 670,34	90 %	684,03	10 699,04	10 507,61	10 240,18

Tableau 3.1.2

Situation par instrument et par pays

(en Mio EUR)

8e FED Données annuelles 2010	Lomé									Cotonou	Total		
	PIN	Total programmes indicatifs				Non PIN					Décisions	Décisions	Crédits délégués
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN				
Angola	83,61		0 %	1,04	1 %	(0,07)	0 %	0,04	0 %		(0,07)	(0,12)	1,08
Bénin	112,11	(0,00)	0 %		0 %		0 %		0 %		(0,00)		
Botswana	31,87	(0,03)	0 %	(0,03)	0 %		0 %		0 %		(0,03)	(0,49)	0,53
Burkina	173,79	(0,37)	0 %	1,20	1 %		0 %		0 %	(0,13)	(0,50)	(0,72)	2,07
Burundi	13,06		0 %		0 %		0 %	(1,73)	- 13 %			(0,02)	(1,73)
Cameroun	103,54		0 %	0,28	0 %		0 %		0 %			(0,00)	0,28
Cap-Vert	29,76	(0,42)	- 1 %	0,03	0 %		0 %		0 %		(0,42)	0,05	0,03
République centrafricaine	55,18		0 %		0 %		0 %		0 %			(0,20)	
Tchad	147,23	(1,69)	- 1 %	0,61	0 %		0 %		0 %		(1,69)	(1,05)	0,61
Comores	10,46	(0,04)	0 %		0 %		0 %		0 %		(0,04)		
Congo	11,30		0 %	1,09	10 %		0 %		0 %			0,02	1,09
République démocratique du Congo	20,81		0 %		0 %	(0,26)	- 1 %	(0,31)	- 2 %		(0,26)	(0,19)	(0,31)
Djibouti	16,47	(1,49)	- 9 %		0 %		0 %		0 %		(1,49)	(0,43)	
Guinée équatoriale	3,63		0 %	0,05	1 %		0 %		0 %			(0,01)	0,05
Érythrée	0,08		0 %		0 %		0 %		0 %				
Éthiopie	146,54		0 %	0,20	0 %		0 %	0,21	0 %			(1,04)	0,40
Gabon	37,39		0 %	(0,01)	0 %		0 %		0 %			0,57	5,44
Gambie	17,49		0 %	(0,02)	0 %		0 %		0 %			(0,07)	(0,02)

8e FED Données annuelles 2010	Lomé									Cotonou	Total			
	PIN	Total programmes indicatifs				Non PIN					Décisions	Décisions	Crédits délégués	paiements
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN					
Ghana	122,38	(2,00)	- 2 %	0,38	0 %		0 %		0 %		(2,00)	(1,51)	3,46	
Guinée-Bissau	41,89	(0,02)	0 %	(0,03)	0 %		0 %		0 %		(0,02)	(0,26)	0,57	
Guinée	108,46	(0,74)	- 1 %	0,33	0 %		0 %		0 %		(0,74)	(1,14)	0,33	
Côte d'Ivoire	55,54	(2,24)	- 4 %	(0,44)	- 1 %		0 %	(0,03)	0 %		(2,24)	(0,88)	(0,47)	
Kenya	71,22	(0,01)	0 %	0,04	0 %		0 %		0 %		(0,01)	(0,54)		
Lesotho	51,00		0 %	(0,26)	- 1 %		0 %		0 %			(0,09)	(0,26)	
Liberia								(0,01)					(0,01)	
Madagascar	161,55	(0,75)	0 %	(0,16)	0 %		0 %		0 %		(0,75)	(0,51)	(0,16)	
Malawi	189,21		0 %	(0,06)	0 %		0 %		0 %			(1,49)	(0,18)	
Mali	201,02	(0,40)	0 %	(0,06)	0 %		0 %		0 %		(0,40)	(0,45)	(0,06)	
Mauritanie	59,18		0 %	0,00	0 %	0,00	0 %	0,44	1 %		0,00	0,44	0,81	
Maurice	30,07		0 %		0 %		0 %		0 %					
Mozambique	176,68		0 %	2,73	2 %		0 %		0 %			(3,34)	2,73	
Namibie	50,18		0 %	0,30	1 %		0 %		0 %			(0,61)	0,30	
Niger	114,06	(1,61)	- 1 %	1,05	1 %		0 %		0 %		(1,61)	(3,69)	2,46	
Nigeria														
Rwanda	94,69	(0,08)	0 %		0 %		0 %		0 %		(0,08)	(0,09)		
Sao Tomé-et-Principe	8,52		0 %		0 %		0 %		0 %					
Sénégal	100,78	(0,21)	0 %	(2,95)	- 3 %		0 %		0 %		(0,21)		(2,95)	
Seychelles	5,46		0 %		0 %		0 %		0 %					

8e FED Données annuelles 2010	Lomé									Cotonou	Total			
	PIN	Total programmes indicatifs				Non PIN					Décisions	Décisions	Crédits délégués	paiements
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN					
Sierra Leone	64,60	0 %	4,65	7 %		0 %		0 %			(0,13)	4,65		
Somalie	50,00	0 %	1,82	4 %		0 %		0 %			(0,75)	1,82		
Soudan					0,03		33,54			0,03	12,31	33,54		
Swaziland	23,48	0 %	(0,14)	- 1 %		0 %		0 %			0,03	0,31		
Tanzanie	202,05	0 %	(0,00)	0 %		0 %		0 %			(0,30)	(0,00)		
Togo														
Ouganda	196,75	(0,21)	0 %	1,65	1 %	0 %		0 %		(0,21)	0,11	1,65		
Zambie	137,01	(0,54)	0 %	1,78	1 %	0 %	(0,19)	0 %		(0,54)	(0,66)	1,59		
Zimbabwe	86,63	0 %		0 %	0,00	0 %	3,17	4 %		0,00	0,41	3,17		
* Total Afrique	3 416,75	(12,85)	0 %	15,04	0 %	(0,31)	0 %	35,12	1 %	(0,13)	(13,29)	(6,83)	62,83	
Antigua-et-Barbuda	0,65	0 %		0 %		0 %		0 %						
Bahamas	2,20	0 %		0 %		0 %		0 %						
Barbade	4,47	0 %		0 %		0 %		0 %			(0,16)			
Belize	10,36	0 %		0 %		0 %		0 %						
Dominique	6,47	0 %		0 %		0 %		0 %						
République dominicaine	95,11	(0,63)	- 1 %	(0,83)	- 1 %	0 %		0 %		(0,63)	(0,72)	(0,83)		
Grenade	0,57	(0,00)	0 %	(0,01)	- 1 %	0,00	0 %	0,37	64 %	(0,00)	0,05	0,36		
Guyana	30,32	0 %	1,11	4 %		0 %	0,66	2 %			0,01	1,77		
Haïti	64,25	0 %		0 %		0 %		0 %						

8e FED Données annuelles 2010	Lomé									Cotonou	Total		
	PIN	Total programmes indicatifs				Non PIN					Décisions	Décisions	Crédits délégués
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN				
Jamaïque	53,08	(0,19)	0 %	1,87	4 %		0 %		0 %	(0,90)	(1,09)	0,15	1,87
Saint-Christophe-et-Nevis	2,72		0 %		0 %		0 %		0 %				
Sainte-Lucie	1,31		0 %		0 %		0 %	7,96	606 %				7,96
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1,68		0 %		0 %		0 %		0 %				
Suriname	20,06	(0,43)	- 2 %	2,51	12 %		0 %		0 %		(0,43)	(0,86)	2,51
Trinité-et-Tobago	6,60	(1,30)	- 20 %	(0,71)	- 11 %		0 %		0 %		(1,30)	(1,30)	(0,71)
* Total Caraïbes	299,85	(2,56)	- 1 %	3,95	1 %	0,00	0 %	8,99	3 %	(0,90)	(3,45)	(2,83)	12,94
Fidji	16,91		0 %		0 %		0 %		0 %			0,00	0,00
Kiribati	9,24	(0,08)	- 1 %	(0,15)	- 2 %		0 %		0 %		(0,08)	(0,24)	(0,15)
Papouasie-Nouvelle-Guinée	43,85		0 %	0,11	0 %	0,00	0 %	0,74	2 %		0,00	2,42	7,93
Îles Salomon	13,86		0 %		0 %		0 %		0 %				
Tonga	5,03		0 %		0 %		0 %		0 %				
Tuvalu	1,90		0 %		0 %		0 %		0 %				
Vanuatu	10,23		0 %		0 %		0 %		0 %			(0,01)	
Samoa	14,07		0 %		0 %		0 %		0 %			0,00	
* Total Pacifique	115,09	(0,08)	0 %	(0,04)	0 %	0,00	0 %	0,74	1 %	0,00	(0,08)	2,18	7,78
Région des Caraïbes	42,89	(1,99)	- 5 %	(0,17)	0 %		0 %		0 %		(1,99)	(0,90)	(0,17)
Région Afrique centrale	77,19	(0,24)	0 %	0,29	0 %		0 %		0 %		(0,24)	(0,07)	0,29

8e FED Données annuelles 2010	Lomé								Cotonou	Total			
	PIN	Total programmes indicatifs				Non PIN				Décisions	Décisions	Crédits délégués	paiements
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN				
Région Afrique orientale	164,58	(0,21)	0 %	6,31	4 %		0 %		0 %		(0,21)	3,50	6,31
Région de l'océan Indien	12,52	(0,14)	- 1 %	(0,07)	- 1 %		0 %		0 %		(0,14)	(0,32)	(0,07)
Allocations intra-ACP	728,59	(12,52)	- 2 %	52,58	7 %		0 %		0 %		(12,52)	25,68	52,58
PALOP multirégional	10,83		0 %	(0,02)	0 %		0 %		0 %			0,01	(0,02)
Région du Pacifique	33,12	(0,85)	- 3 %	(0,00)	0 %		0 %		0 %		(0,85)	(0,39)	(0,00)
Région Afrique australe	59,89	(4,13)	- 7 %	(0,18)	0 %		0 %		0 %		(4,13)	(0,66)	(0,18)
Région Afrique occidentale	204,93	(0,15)	0 %	1,01	0 %		0 %		0 %		(0,15)	(1,64)	1,01
* Total coopér. régionale ACP	1 334,53	(20,24)	- 2 %	59,75	4 %		0 %		0 %	0,00	(20,24)	25,23	59,75
Dép. administratives et frais financiers												(0,08)	0,06
Tous pays ACP						(7,65)		14,22			(7,65)	(8,37)	14,22
* Total ACP	5 166,23	(35,72)	- 1 %	78,70	2 %	(7,95)	0 %	59,07	1 %	(1,03)	(44,70)	9,29	157,59
Anguilla	0,80		0 %		0 %		0 %		0 %				
Îles Vierges britanniques													
Montserrat	1,67		0 %		0 %		0 %		0 %				
Sainte-Hélène	0,06		0 %		0 %		0 %		0 %				
Îles Turks-et-Caicos													
* Total PTOM britanniques	2,53		0 %		0 %		0 %		0 %				

8e FED Données annuelles 2010	Lomé									Cotonou	Total			
	PIN	Total programmes indicatifs				Non PIN					Décisions	Décisions	Crédits délégués	paiements
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN					
Aruba	0,40		0 %		0 %		0 %		0 %					
Antilles néerlandaises	3,66	(0,52)	- 14 %	(0,24)	- 7 %		0 %		0 %		(0,52)	(0,50)	(0,24)	
* Total PTOM néerlandais	4,06	(0,52)	- 13 %	(0,24)	- 6 %		0 %		0 %		(0,52)	(0,50)	(0,24)	
Polynésie française	10,10		0 %		0 %		0 %		0 %					
Mayotte	0,85		0 %		0 %		0 %		0 %					
Nouvelle-Calédonie	7,49		0 %		0 %		0 %	0,09	1 %			0,02	0,09	
Saint-Pierre-et-Miquelon	3,47		0 %		0 %		0 %		0 %					
Wallis-et-Futuna	1,47		0 %	(0,01)	- 1 %		0 %		0 %			(0,01)	(0,01)	
* Total PTOM français	23,37		0 %	(0,01)	0 %		0 %	0,09	0 %			0,01	0,08	
Projets régionaux PTF FED	5,27	(0,15)	- 3 %	0,32	6 %		0 %		0 %		(0,15)	(0,46)	0,32	
Projets régionaux PTN FED	1,00		0 %		0 %		0 %		0 %					
Projets régionaux PTU FED	1,64		0 %	0,07	4 %		0 %		0 %			0,12	0,07	
* Total coopér. régionale PTOM	7,91	(0,15)	- 2 %	0,39	5 %	—	0 %		0 %	—	(0,15)	(0,34)	0,39	
* Total PTOM	37,87	(0,67)	- 2 %	0,13	0 %	—	0 %	0,09	0 %	—	(0,67)	(0,82)	0,22	
* Total ACP + PTOM	5 204,10	(36,39)	- 1 %	78,83	2 %	(7,95)	0 %	59,16	1 %	(1,03)	(45,37)	8,47	157,81	

Tableau 3.1.3

Situation par instrument et par pays

(en Mio EUR)

8e FED Décisions cumulées 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subvent.	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Angola	83,61		11,18	16,60						27,78		111,38				111,38
Bénin	112,11				5,76	1,03		52,76		59,54		171,65				171,65
Botswana	31,87	2,10					0,11			2,21		34,08	3,88	30,00	33,88	67,96
Burkina	173,79		0,10		13,92	1,56		87,60		103,18		276,97	117,83		117,83	394,80
Burundi	13,06			25,00		19,63		9,25		53,88		66,93				66,93
Cameroun	103,54				63,32	17,41		43,99		124,73		228,27				228,27
Cap-Vert	29,76	2,58			4,77	0,66		17,98		25,99		55,76				55,76
République centrafricaine	55,18		0,40			6,31		22,90		29,61		84,79				84,79
Tchad	147,23		0,89		15,55			50,98		67,41		214,64				214,64
Comores	10,46		0,71			4,95				5,66		16,13				16,13
Congo	11,30			3,63						3,63		14,93				14,93
République démocratique du Congo	20,81		1,91	21,69				4,69		28,30		49,11				49,11
Djibouti	16,47			2,00				9,00		11,00		27,47				27,47
Guinée équatoriale	3,63					0,79				0,79		4,42				4,42
Érythrée	0,08		9,55	8,37						17,93		18,01				18,01
Éthiopie	146,54		1,79	6,67	66,00	5,37		112,60		192,43		338,97	0,04		0,04	339,01

(en Mio EUR)

8e FED Décisions cumulées 2010	Lomé										Cotonou			Total pays		
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A		Enveloppe B	Total
	Subvent.	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Gabon	37,39				32,85		0,45	6,60		39,91		77,30		35,00	35,00	112,30
Gambie	17,49					4,49		9,07		13,57		31,05				31,05
Ghana	122,38				17,05			78,57		95,62		218,00		40,00	40,00	258,00
Guinée-Bissau	41,89		2,68			0,37		1,41		4,45		46,34	35,00		35,00	81,34
Guinée	108,14							21,36		21,36		129,50				129,50
Côte d'Ivoire	55,54	0,33				82,51		21,70		104,54		160,08				160,08
Kenya	71,22	8,09	4,23		35,86	51,05		17,00		116,23		187,45				187,45
Lesotho	51,00	1,10						14,77		15,87		66,87				66,87
Liberia				19,93						19,93		19,93				19,93
Madagascar	161,55		1,71		45,81	20,81		44,73		113,05		274,60	55,00		55,00	329,60
Malawi	189,21		1,39		10,71	11,55		49,80		73,46		262,67	35,00		35,00	297,67
Mali	201,02		4,66		5,70			79,41		89,77		290,79				290,79
Mauritanie	59,18	3,92		0,22	25,02	19,00	0,15	26,92		75,23		134,41		45,00	45,00	179,41
Maurice	30,07	12,23			1,99					14,22		44,29				44,29
Mozambique	176,68	5,24			85,31			131,21		221,76		398,44	142,03		142,03	540,47
Namibie	50,18	17,36		1,11	4,23		0,20			22,89		73,07				73,07

(en Mio EUR)

8e FED Décisions cumulées 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subvent.	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Niger	114,01		0,28				0,14	39,44		39,86		153,87	0,99	54,58	55,57	209,44
Nigeria					5,00					5,00		5,00				5,00
Rwanda	94,69							25,99		81,39		176,08				176,08
Sao Tomé-et-Principe	8,52							3,71		3,71		12,23				12,23
Sénégal	100,78	4,12			45,94	39,58	0,46	52,68		142,79		243,57				243,57
Seychelles	5,46				1,77					1,77		7,23				7,23
Sierra Leone	64,60					5,39		30,40		35,79		100,39				100,39
Somalie	50,00											50,00				50,00
Soudan			19,22			105,05				124,27		124,27				124,27
Swaziland	23,48	8,43			28,56					36,99		60,47	4,00		4,00	64,47
Tanzanie	202,05			3,50	102,14	34,81		136,89		277,34		479,39				479,39
Togo						10,00				10,00		10,00				10,00
Ouganda	196,75		1,60		92,03	35,57		94,27		223,48		420,23				420,23
Zambie	137,01		3,64		102,56		96,76	90,70		293,66		430,68				430,68
Zimbabwe	86,63				3,25	15,31	0,13			18,69		105,32				105,32
* Total Afrique	3 416,38	65,50	65,96	108,72	815,10	519,20	98,38	1 417,80	—	3 090,65	—	6 507,03	393,78	204,58	598,36	7 105,39

(en Mio EUR)

8e FED Décisions cumulées 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subvent.	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Antigua-et-Barbuda	0,65											0,65				0,65
Bahamas	2,20											2,20				2,20
Barbade	4,47	2,71								2,71		7,18				7,18
Belize	10,36				8,70					8,70		19,06	0,13		0,13	19,19
Dominique	6,47				2,78	29,10				31,87		38,34				38,34
République dominicaine	94,48	8,85	0,17		30,98	0,08	0,34			40,43		134,91				134,91
Grenade	0,57					2,89				2,89		3,46				3,46
Guyana	30,32				1,61		12,50	10,69		24,80		55,12				55,12
Haïti	64,25					3,10		11,70		14,80		79,05				79,05
Jamaïque	53,08	6,41			27,54	11,34		43,00		88,29		141,37	26,85		26,85	168,22
Saint-Christophe-et- Nevis	2,72				4,00					4,00		6,72				6,72
Sainte-Lucie	1,31	0,84				47,85				48,69		50,00				50,00
Saint-Vincent-et-les- Grenadines	1,68	0,28				32,72				33,01		34,69				34,69
Suriname	20,06	0,20								0,20		20,26				20,26
Trinité-et-Tobago	6,60	0,78			7,00					7,78		14,38				14,38
* Total Caraïbes	299,22	20,08	0,17	—	82,61	127,08	12,84	65,39	—	308,18	—	607,39	26,98	—	—	607,39

8e FED Décisions cumulées 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subvent.	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Fidji	16,91		0,41		2,00					2,41		19,32				19,32
Kiribati	9,24				0,50	0,28				0,78		10,02				10,02
Papouasie-Nouvelle- Guinée	43,85		0,08			0,74	0,48	9,88		11,17		55,02	50,00	50,00		105,02
Îles Salomon	13,86					74,64		2,18		76,82		90,69				90,69
Tonga	5,03					0,47				0,47		5,50				5,50
Tuvalu	1,90				0,50	0,00				0,50		2,40				2,40
Vanuatu	10,23		0,14		3,00	0,81		1,59		5,54		15,77	5,27		5,27	21,04
Samoa	14,07				5,00	0,03				5,03		19,10	3,43		3,43	22,53
* Total Pacifique	115,09	—	0,64	—	11,00	76,98	0,48	13,64	—	102,74	—	217,83	8,70	50,00	58,70	276,53
Région des Caraïbes	42,89				24,68					24,68		67,57				67,57
Région Afrique centrale	77,19											77,19				77,19
Région Afrique orientale	164,58				5,30					5,30		169,88				169,88
Région de l'océan Indien	12,52				10,94					10,94		23,46				23,46
Allocations intra-ACP	728,59											728,59				728,59
PALOP multirégional	10,83											10,83				10,83
Région du Pacifique	33,12											33,12				33,12

8e FED Décisions cumulées 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subvent.	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Région Afrique australe	58,13				16,40					16,40		74,53				74,53
Région Afrique occidentale	204,93	1,71			57,86					59,57		264,51				264,51
* Total coopér. régionale ACP	1 332,78	1,71			115,19					116,90		1 449,67				1 449,67
Dép. administratives et frais financiers											37,24	37,24				37,24
Tous pays ACP		4,87	69,48		12,81				1 060,00	1 147,16		1 147,16				1 147,16
* Total ACP	5 163,46	92,16	136,25	108,72	1 036,71	723,26	111,70	1 496,83	1 060,00	4 765,62	37,24	9 966,32	429,45	254,58	684,03	10 623,38
Anguilla	0,80											0,80				0,80
Îles Vierges britanniques		0,51								0,51		0,51				0,51
Montserrat	1,67											1,67				1,67
Sainte-Hélène	0,06											0,06				0,06
Îles Turks-et-Caicos					3,00					3,00		3,00				3,00
* Total PTOM britanniques	2,53	0,51	—	—	3,00	—	—	—	—	3,51	—	6,04	—	—		6,04
Aruba	0,40											0,40				0,40
Antilles néerlandaises	3,66											3,66				3,66
* Total PTOM néerlandais	4,06											4,06				4,06

8e FED Décisions cumulées 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subvent.	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Polynésie française	10,10	0,29			3,00					3,29		13,39				13,39
Mayotte	0,85					1,18				1,18		2,03				2,03
Nouvelle-Calédonie	7,49	0,33					2,49			2,83		10,31				10,31
Saint-Pierre-et- Miquelon	3,47											3,47				3,47
Wallis-et-Futuna	1,47											1,47				1,47
* Total PTOM français	23,37	0,63	—	—	3,00	1,18	2,49	—	—	7,30	—	30,67	—	—	—	30,67
Projets régionaux PTF FED	5,27											5,27				5,27
Projets régionaux PTN FED	1,00											1,00				1,00
Projets régionaux PTU FED	1,64											1,64				1,64
* Total coopér. régionale PTOM	7,91											7,91				7,91
* Total PTOM	37,87	1,14	—	—	6,00	1,18	2,49	—	—	10,81	—	48,68	—	—	—	48,68
* Total ACP + PTOM	5 201,33	93,30	136,25	108,72	1 042,71	724,44	114,20	1 496,83	1 060,00	4 776,44	37,24	10 015,01	429,45	254,58	684,03	10 672,06

Tableau 3.1.4
Situation par instrument et par pays

(en Mio EUR)

8e FED Décisions annuelles 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Angola			(0,07)							(0,07)		(0,07)				(0,07)
Bénin	(0,00)											(0,00)				(0,00)
Botswana	(0,03)											(0,03)				(0,03)
Burkina	(0,37)											(0,37)	(0,13)		(0,13)	(0,50)
Burundi																
Cameroun																
Cap-Vert	(0,42)											(0,42)				(0,42)
République centrafricaine																
Tchad	(1,69)											(1,69)				(1,69)
Comores	(0,04)											(0,04)				(0,04)
Congo																
République démocratique du Congo				(0,26)						(0,26)		(0,26)				(0,26)
Djibouti	(1,49)											(1,49)				(1,49)
Guinée équatoriale																
Érythrée																
Éthiopie																

(en Mio EUR)

8e FED Décisions annuelles 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Gabon																
Gambie																
Ghana	(2,00)											(2,00)				(2,00)
Guinée-Bissau	(0,02)											(0,02)				(0,02)
Guinée	(0,74)											(0,74)				(0,74)
Côte d'Ivoire	(2,24)											(2,24)				(2,24)
Kenya	(0,01)											(0,01)				(0,01)
Lesotho																
Liberia																
Madagascar	(0,75)											(0,75)				(0,75)
Malawi												—				—
Mali	(0,40)											(0,40)				(0,40)
Mauritanie											0,00	0,00				0,00
Maurice																
Mozambique																
Namibie																
Niger	(1,61)											(1,61)				(1,61)

(en Mio EUR)

8e FED Décisions annuelles 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Nigeria																
Rwanda	(0,08)											(0,08)				(0,08)
Sao Tomé-et-Principe																
Sénégal	(0,21)											(0,21)				(0,21)
Seychelles																
Sierra Leone																
Somalie																
Soudan						0,03				0,03		0,03				0,03
Swaziland																
Tanzanie																
Togo																
Ouganda	(0,21)											(0,21)				(0,21)
Zambie	(0,54)											(0,54)				(0,54)
Zimbabwe						0,00						—				—
* Total Afrique	(12,85)	—	(0,07)	(0,26)	—	0,03	—	—	—	(0,31)	—	(13,16)	(0,13)	—	(0,13)	(13,29)
Antigua-et-Barbuda																
Bahamas																

8e FED Décisions annuelles 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Barbade																
Belize																
Dominique																
République dominicaine	(0,63)											(0,63)				(0,63)
Grenade	(0,00)					0,00				0,00		(0,00)				(0,00)
Guyana																
Haïti																
Jamaïque	(0,19)											(0,19)	(0,90)		(0,90)	(1,09)
Saint-Christophe-et- Nevis																
Sainte-Lucie																
Saint-Vincent-et-les- Grenadines																
Suriname	(0,43)											(0,43)				(0,43)
Trinité-et-Tobago	(1,30)											(1,30)				(1,30)
* Total Caraïbes	(2,56)	—	—	—	—	0,00	—	—	—	0,00	—	(2,56)	(0,90)	—	(0,90)	(3,45)
Fidji																
Kiribati	(0,08)											(0,08)				(0,08)
Papouasie-Nouvelle- Guinée						0,00				0,00		0,00				0,00
Îles Salomon																
Tonga																
Tuvalu																

(en Mio EUR)

8e FED Décisions annuelles 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Vanuatu																
Samoa																
* Total Pacifique	(0,08)	—	—	—	—	0,00	—	—	—	0,00	—	(0,08)	—	—	—	(0,08)
Région des Caraïbes	(1,99)											(1,99)				(1,99)
Région Afrique centrale	(0,24)											(0,24)				(0,24)
Région Afrique orientale	(0,21)											(0,21)				(0,21)
Région de l'océan Indien	(0,14)											(0,14)				(0,14)
Allocations intra-ACP	(12,52)											(12,52)				(12,52)
PALOP multirégional																
Région du Pacifique	(0,85)											(0,85)				(0,85)
Région Afrique australe	(4,13)											(4,13)				(4,13)
Région Afrique occidentale	(0,15)											(0,15)				(0,15)
* Total coopér. régionale ACP	(20,24)											(20,24)				(20,24)
Dép. administratives et frais financiers																
Tous pays ACP					(7,65)					(7,65)		(7,65)				(7,65)
* Total ACP	(35,72)	—	(0,07)	(0,26)	(7,65)	0,03	—	—	—	(7,95)	—	(43,68)	(1,03)	—	(1,03)	(44,71)
Anguilla																
Îles Vierges britanniques																
Montserrat																

8e FED Décisions annuelles 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Sainte-Hélène																
Îles Turks-et-Caicos																
* Total PTOM britanniques																
Aruba																
Antilles néerlandaises	(0,52)											(0,52)				(0,52)
* Total PTOM néerlandais	(0,52)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(0,52)	—	—	—	(0,52)
Polynésie française																
Mayotte																
Nouvelle-Calédonie																
Saint-Pierre-et- Miquelon																
Wallis-et-Futuna																
* Total PTOM français																
Projets régionaux PTF FED	(0,15)											(0,15)				(0,15)
Projets régionaux PTN FED																
projets régionaux PTU FED																
* Total coopér. régionale PTOM	(0,15)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(0,15)	—	—	—	(0,15)
* Total PTOM	(0,67)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(0,67)	—	—	—	(0,67)
* Total ACP + PTOM	(36,39)	—	(0,07)	(0,26)	(7,65)	0,03	—	—	—	(7,95)	—	(44,35)	(1,03)	—	(1,03)	(45,37)

Tableau 3.1.5
Situation par instrument et par pays

(en Mio EUR)

8e FED Crédits délégués cumulés 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
		Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel							
Angola	77,54		11,18	15,80						26,98		104,52				104,52
Bénin	111,99				5,76	1,02		52,76		59,53		171,52				171,52
Botswana	31,87	2,10			0,00		0,11			2,21		34,08	3,72	29,18	32,90	66,98
Burkina	172,27		0,10		13,92	1,54		87,60		103,16		275,43	117,76		117,76	393,19
Burundi	13,06			25,00	0,00	19,63		9,23		53,86		66,91				66,91
Cameroun	102,98				63,32	17,41		43,99		124,73		227,71				227,71
Cap-Vert	29,43	2,58			4,77	0,66		17,98		25,99		55,43				55,43
République centrafricaine	54,93		0,40		0,00	6,31		22,90		29,61		84,54				84,54
Tchad	144,92		0,89		15,55			50,98		67,41		212,34				212,34
Comores	10,46		0,71			4,94				5,66		16,12				16,12
Congo	10,64			3,63						3,63		14,26				14,26
République démocratique du Congo	20,29		1,91	21,16				4,69		27,77		48,06				48,06
Djibouti	15,68			2,00				9,00		11,00		26,68				26,68
Guinée équatoriale	3,29					0,79				0,79		4,09				4,09
Érythrée	0,08		9,55	8,37						17,93		18,01				18,01
Éthiopie	142,65		1,79	6,64	66,00	5,24		112,60		192,27		334,93	0,04		0,04	334,97
Gabon	37,18				32,85		0,45	6,60		39,91		77,09		34,30	34,30	111,39

(en Mio EUR)

8e FED Crédits délégués cumulés 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Gambie	17,43					4,49		9,04		13,53		30,96				30,96
Ghana	120,66				17,05			78,57		95,62		216,28		39,87	39,87	256,15
Guinée-Bissau	41,53		2,68	(0,03)		0,37		1,41		4,42		45,95	34,59		34,59	80,54
Guinée	96,61							21,36		21,36		117,97				117,97
Côte d'Ivoire	54,66	0,33				82,04		21,67		104,03		158,69				158,69
Kenya	67,66	8,09	4,23		35,86	51,05		17,00		116,23		183,90				183,90
Lesotho	50,38	1,10						14,77		15,87		66,25				66,25
Liberia				19,90						19,90		19,90				19,90
Madagascar	161,21		1,71		45,81	20,81		44,73		113,05		274,26	55,00		55,00	329,26
Malawi	186,50		1,39		10,71	11,42		49,80		73,33		259,83	29,61		29,61	289,44
Mali	199,44		4,66		5,70			79,41		89,77		289,21				289,21
Mauritanie	57,82	3,92		0,22	25,02	19,00	0,15	26,92		75,23		133,05		2,90	2,90	135,95
Maurice	30,07	12,23			1,99					14,22		44,29				44,29
Mozambique	172,07	5,24			85,31			131,21		221,76		393,82	142,03		142,03	535,86
Namibie	49,40	17,36		1,11	4,23		0,20			22,89		72,29				72,29
Niger	112,13		0,28				0,14	39,44		39,86		151,99	0,99	44,58	45,57	197,56
Nigeria					5,00					5,00		5,00				5,00
Rwanda	94,60					25,99		55,40		81,39		175,99				175,99
Sao Tomé-et-Principe	8,52							3,71		3,71		12,23				12,23

(en Mio EUR)

8e FED Crédits délégués cumulés 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
		Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel							
Sénégal	98,18	4,12			45,94	38,69	0,46	52,68		141,90		240,08				240,08
Seychelles	5,46				1,77					1,77		7,23				7,23
Sierra Leone	64,34					5,39		30,40		35,79		100,13				100,13
Somalie	49,41			(0,32)						(0,32)		49,10				49,10
Soudan			19,22			105,05				124,27		124,27				124,27
Swaziland	23,45	8,43			21,56					29,99		53,44	3,92		3,92	57,36
Tanzanie	198,56			3,50	102,14	34,81		136,89		277,34		475,90				475,90
Togo						9,71				9,71		9,71				9,71
Ouganda	196,46		1,60		92,03	35,57		94,27		223,48		419,93				419,93
Zambie	136,98		3,64		102,56		95,49	90,70		292,39		429,37				429,37
Zimbabwe	86,63				3,25	15,31	0,13			18,69		105,32				105,32
* Total Afrique	3 359,43	65,50	65,96	106,98	808,10	517,25	97,12	1 417,71	—	3 078,62	0,00	6 438,05	387,66	150,82	538,48	6 976,53
Antigua-et-Barbuda	0,62									0,00		0,62				0,62
Bahamas	2,20									0,00		2,20				2,20
Barbade	3,98	2,71								2,71		6,69				6,69
Belize	10,36				8,70					8,70		19,06	0,13		0,13	19,19
Dominique	6,24				2,78	29,10				31,87		38,12				38,12
République dominicaine	94,34	8,85	0,17		30,98		0,34			40,35		134,69				134,69
Grenade	0,57					2,89				2,89		3,46				3,46

8e FED Crédits délégués cumulés 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Guyana	30,20				1,61		11,84	10,69		24,14		54,34				54,34
Haïti	63,93					3,10		11,70		14,80		78,73				78,73
Jamaïque	52,87	6,41			27,54	9,48		43,00		86,43		139,30	26,85		26,85	166,15
Saint-Christophe-et- Nevis	2,72				4,00					4,00		6,72				6,72
Sainte-Lucie	1,30	0,84				47,74				48,58		49,88				49,88
Saint-Vincent-et-les- Grenadines	1,66	0,28				32,16				32,44		34,11				34,11
Suriname	19,23	0,20								0,20		19,42				19,42
Trinité-et-Tobago	6,60	0,78			7,00					7,78		14,38				14,38
* Total Caraïbes	296,82	20,08	0,17	—	82,61	124,47	12,18	65,39	—	304,90	—	601,72	26,98	—	26,98	628,70
Fidji	16,91		0,41		2,00					2,41		19,32				19,32
Kiribati	9,03				0,50	0,28				0,78		9,81				9,81
Papouasie-Nouvelle- Guinée	40,92		0,08			0,74	0,48	9,88		11,17		52,08		48,81	48,81	100,89
Îles Salomon	13,52					74,64		2,18		76,82		90,34				90,34
Tonga	5,03					0,46				0,46		5,49				5,49
Tuvalu	1,90				0,50	0,00				0,50		2,40				2,40
Vanuatu	10,23		0,14		3,00	0,81		1,59		5,54		15,77	5,23		5,23	21,00
Samoa	14,07				5,00	0,03				5,03		19,10	3,43		3,43	22,53
* Total Pacifique	111,61	0,00	0,64		11,00	76,97	0,48	13,64		102,72		214,33	8,66	48,81	57,46	271,79

(en Mio EUR)

8e FED Crédits délégués cumulés 2010	Lomé												Cotonou			Total pays
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B	Total	
		Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel							
Région des Caraïbes	41,97				23,60					23,60		65,57				65,57
Région Afrique centrale	76,85									0,00		76,85				76,85
Région Afrique orientale	162,72				5,30					5,30		168,02				168,02
Région de l'océan Indien	11,55				10,94					10,94		22,49				22,49
Allocations intra-ACP	692,04									0,00		692,04				692,04
PALOP multirégional	10,40									0,00		10,40				10,40
Région du Pacifique	32,87									0,00		32,87				32,87
Région Afrique australe	57,67				16,40					16,40		74,07				74,07
Région Afrique occidentale	199,76	1,71			57,86					59,57		259,33				259,33
* Total coopér. régionale ACP	1 285,82	1,71	—	—	114,10	—	—	—	—	115,81	—	1 401,63	—	—	—	1 401,63
Dép. administratives et frais financiers											36,36	36,36				36,36
Tous pays ACP		4,07	69,48		12,90				1 060,00	1 146,44		1 146,44				1 146,44
* Total ACP	5 053,68	91,35	136,25	106,98	1 028,71	718,69	109,78	1 496,74	1 060,00	4 748,50	36,36	9 838,54	423,29	199,63	622,92	10 461,46
Anguilla	0,80											0,80				0,80
Îles Vierges britanniques		0,51								0,51		0,51				0,51
Montserrat	1,65											1,65				1,65
Sainte-Hélène	0,06											0,06				0,06
Îles Turks-et-Caicos					3,00					3,00		3,00				3,00
* Total PTOM britanniques	2,51	0,51	—	—	3,00	—	—	—	—	3,51	—	6,02	—	—	—	6,02

8e FED Crédits délégués cumulés 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Aruba	0,40											0,40				0,40
Antilles néerlandaises	3,66											3,66				3,66
* Total PTOM néerlandais	4,06	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4,06	—	—	—	4,06
Polynésie française	10,10	0,29			3,00					3,29		13,39				13,39
Mayotte	0,85					1,18				1,18		2,03				2,03
Nouvelle-Calédonie	7,45	0,33					2,46			2,79		10,24				10,24
Saint-Pierre-et- Miquelon	3,47											3,47				3,47
Wallis-et-Futuna	1,45											1,45				1,45
* Total PTOM français	23,32	0,63	—	—	3,00	1,18	2,46	—	—	7,27	—	30,59	—	—	—	30,59
Projets régionaux PTF FED	4,92											4,92				4,92
projets régionaux PTN FED	0,46											0,46				0,46
projets régionaux PTU FED	0,12											0,12				0,12
* Total coopér. régionale PTOM	5,49	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5,49	—	—	—	5,49
* Total PTOM	35,37	1,14	—	—	6,00	1,18	2,46	—	—	10,78	—	46,16	—	—	—	46,16
* Total ACP + PTOM	5 089,05	92,49	136,25	106,98	1 034,71	719,88	112,24	1 496,74	1 060,00	4 759,28	36,36	9 884,69	423,29	199,63	622,92	10 507,61

Tableau 3.1.6
Situation par instrument et par pays

(en Mio EUR)

8e FED Crédits délégués annuels 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Angola	0,02		(0,06)	(0,08)						(0,14)		(0,12)				(0,12)
Bénin																
Botswana	(0,03)											(0,03)		(0,46)	(0,46)	(0,49)
Burkina	(0,71)											(0,71)	(0,02)		(0,02)	(0,72)
Burundi							(0,02)			(0,02)		(0,02)				(0,02)
Cameroun	(0,00)											(0,00)				(0,00)
Cap-Vert	0,05											0,05				0,05
République centrafricaine	(0,20)											(0,20)				(0,20)
Tchad	(1,05)											(1,05)				(1,05)
Comores																
Congo	0,02											0,02				0,02
République démocratique du Congo				(0,19)						(0,19)		(0,19)				(0,19)
Djibouti	(0,43)											(0,43)				(0,43)
Guinée équatoriale	(0,01)											(0,01)				(0,01)
Érythrée																
Éthiopie	(1,04)											(1,04)				(1,04)
Gabon	(0,04)											(0,04)		0,61	0,61	0,57

8e FED Crédits délégués annuels 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Gambie	(0,05)							(0,02)		(0,02)		(0,07)				(0,07)
Ghana	(1,57)											(1,57)		0,06	0,06	(1,51)
Guinée-Bissau	(0,08)			(0,03)						(0,03)		(0,11)	(0,15)		(0,15)	(0,26)
Guinée	(1,14)											(1,14)				(1,14)
Côte d'Ivoire	(0,85)							(0,03)		(0,03)		(0,88)				(0,88)
Kenya	(0,54)											(0,54)				(0,54)
Lesotho	(0,09)											(0,09)				(0,09)
Liberia																
Madagascar	(0,51)											(0,51)				(0,51)
Malawi	(1,46)											(1,46)	(0,03)		(0,03)	(1,49)
Mali	(0,45)											(0,45)				(0,45)
Mauritanie											0,44	0,44				0,44
Maurice																
Mozambique	(3,34)											(3,34)				(3,34)
Namibie	(0,61)											(0,61)				(0,61)
Niger	(0,75)											(0,75)		(2,94)	(2,94)	(3,69)
Nigeria												0,00				
Rwanda	(0,09)											(0,09)				(0,09)
Sao Tomé-et-Principe																

(en Mio EUR)

8e FED Crédits délégués annuels 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
		Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel							
Sénégal	0,03											0,03				0,03
Seychelles																
Sierra Leone	(0,13)											(0,13)				(0,13)
Somalie	(0,43)			(0,32)						(0,32)		(0,75)				(0,75)
Soudan						12,31				12,31		12,31				12,31
Swaziland													0,03		0,03	0,03
Tanzanie	(0,30)											(0,30)				(0,30)
Togo																
Ouganda	0,11											0,11				0,11
Zambie	0,39						(1,05)			(1,05)		(0,66)				(0,66)
Zimbabwe						0,41				0,41		0,41				0,41
* Total Afrique	(15,29)	—	(0,06)	(0,62)	—	13,16	(1,05)	(0,08)	—	11,35	—	(3,94)	(0,17)	(2,73)	(2,90)	(6,83)
Antigua-et-Barbuda																
Bahamas																
Barbade	(0,16)											(0,16)				(0,16)
Belize																
Dominique																
République dominicaine	(0,72)											(0,72)				(0,72)
Grenade						0,05				0,05		0,05				0,05

(en Mio EUR)

8e FED Crédits délégués annuels 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Guyana	0,01											0,01				0,01
Haïti																
Jamaïque	0,16											0,16	(0,00)		(0,00)	0,15
Saint-Christophe-et- Nevis																
Sainte-Lucie																
Saint-Vincent-et-les- Grenadines																
Suriname	(0,86)											(0,86)				(0,86)
Trinité-et-Tobago	(1,30)											(1,30)				(1,30)
* Total Caraïbes	(2,87)	—	—	—	—	0,05	—	—	—	0,05	—	(2,82)	(0,00)	—	(0,00)	(2,83)
Fidji																
Kiribati	(0,24)											(0,24)				(0,24)
Papouasie-Nouvelle- Guinée	(0,10)						0,09			0,09		(0,01)		2,43	2,43	2,42
Îles Salomon																
Tonga																
Tuvalu																
Vanuatu													(0,01)		(0,01)	(0,01)
Samoa																
* Total Pacifique	(0,34)	—	—	—	—	0,09	—	—	—	0,09	—	(0,25)	(0,01)	2,43	2,43	2,18

8e FED Crédits délégués annuels 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Région des Caraïbes	(0,90)											(0,90)				(0,90)
Région Afrique centrale	(0,07)											(0,07)				(0,07)
Région Afrique orientale	3,50											3,50				3,50
Région de l'océan Indien	(0,32)											(0,32)				(0,32)
Allocations intra-ACP	25,68											25,68				25,68
PALOP multirégional	0,01											0,01				0,01
Région du Pacifique	(0,39)											(0,39)				(0,39)
Région Afrique australe	(0,66)											(0,66)				(0,66)
Région Afrique occidentale	(1,64)											(1,64)				(1,64)
* Total coopér. régionale ACP	25,23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	25,23	—	—	—	25,23
Dép. administratives et frais financiers											(0,08)	(0,08)				(0,08)
Tous pays ACP		(0,80)			(7,56)					(8,37)		(8,37)				(8,37)
* Total ACP	6,72	(0,80)	(0,06)	(0,62)	(7,56)	13,30	(1,05)	(0,08)	—	3,13	(0,08)	9,77	(0,18)	(0,30)	(0,48)	9,29
Anguilla																
Îles Vierges britanniques																
Montserrat																
Sainte-Hélène																

8e FED Crédits délégués annuels 2010	Lomé											Cotonou			Total pays		
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total	
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés								
Îles Turks-et-Caicos																	
* Total PTOM britanniques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Aruba																	
Antilles néerlandaises	(0,50)											(0,50)					(0,50)
* Total PTOM néerlandais	(0,50)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(0,50)	—	—	—	—	(0,50)
Polynésie française																	
Mayotte																	
Nouvelle-Calédonie	(0,04)						0,06			0,06		0,02					0,02
Saint-Pierre-et- Miquelon																	
Wallis-et-Futuna	(0,01)											(0,01)					(0,01)
* Total PTOM français	(0,05)	—	—	—	—	—	0,06	—	—	0,06	—	0,01	—	—	—	—	0,01
Projets régionaux PTF FED	(0,46)											(0,46)					(0,46)
projets régionaux PTN FED																	
projets régionaux PTU FED	0,12											0,12					0,12
* Total coopér. régionale PTOM	(0,34)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(0,34)	—	—	—	—	(0,34)
* Total PTOM	(0,89)	—	—	—	—	—	0,06	—	—	0,06	—	(0,82)	—	—	—	—	(0,82)
* Total ACP + PTOM	5,84	(0,80)	(0,06)	(0,62)	(7,56)	13,30	(0,99)	(0,08)		3,19	(0,08)	8,95	(0,18)	(0,30)	(0,48)		8,47

Tableau 3.1.7
Situation par instrument et par pays

(en Mio EUR)

8e FED Paiements cumulés 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Angola	71,09		11,18	15,17						26,35		97,44				97,44
Bénin	111,99				5,76	0,97		52,76		59,49		171,47				171,47
Botswana	31,27	1,30						0,11		1,40		32,67	3,36	28,92	32,28	64,96
Burkina	169,09		1,01		13,92	1,54		87,60		104,07		273,15	117,35		117,35	390,50
Burundi	13,06		(0,90)	21,00		19,40		9,23		48,72		61,78				61,78
Cameroun	102,40				63,32	17,41		43,99		124,73		227,14				227,14
Cap-Vert	28,68	2,58			4,77	0,66		17,98		25,99		54,67				54,67
République centrafricaine	54,75		0,40			6,31		22,90		29,61		84,36				84,36
Tchad	142,34		2,05		15,55			50,98		68,57		210,91				210,91
Comores	10,46		(0,44)			4,89				4,45		14,91				14,91
Congo	9,57			3,63						3,63		13,20				13,20
République démocratique du Congo	19,29		1,91	20,55				4,69		27,15		46,44				46,44
Djibouti	15,68			2,00				9,00		11,00		26,68				26,68
Guinée équatoriale	3,17					0,79				0,79		3,96				3,96
Érythrée	0,08		9,55	8,37						17,93		18,01				18,01
Éthiopie	137,25		3,36	5,63	44,52	4,77		112,60		170,88		308,13	0,04		0,04	308,18
Gabon	37,10		(1,57)		32,85			0,45	6,60	38,33		75,44		25,64	25,64	101,07

(en Mio EUR)

8e FED Paiements cumulés 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Gambie	16,10					4,49		9,04		13,53		29,63				29,63
Ghana	120,11				17,05			78,57		95,62		215,73		38,19	38,19	253,92
Guinée-Bissau	40,85		3,29			0,37		1,41		5,07		45,92	34,20		34,20	80,12
Guinée	89,23		(0,61)					21,36		20,74		109,97				109,97
Côte d'Ivoire	53,18	0,33				80,86		21,67		102,86		156,03				156,03
Kenya	62,96	8,09	4,23		35,86	51,05		17,00		116,23		179,19				179,19
Lesotho	48,22	1,10						14,77		15,87		64,09				64,09
Liberia			4,96	19,12						24,08		24,08				24,08
Madagascar	161,05		(3,26)		45,81	20,81		44,73		108,09		269,14	55,00		55,00	324,14
Malawi	183,46		1,39		10,71	10,53		49,80		72,43		255,90	25,19		25,19	281,09
Mali	198,17		4,66		5,70			79,41		89,77		287,94				287,94
Mauritanie	57,42	3,92		0,22	25,02	19,00	0,15	26,92		75,23		132,66		1,27	1,27	133,93
Maurice	30,07	1,41			1,99					3,39		33,46				33,46
Mozambique	166,87	5,24			84,73			131,21		221,18		388,04	142,03		142,03	530,08
Namibie	49,07	17,36		1,11	4,23		0,20			22,89		71,96				71,96
Niger	111,01		0,28				0,14	39,44		39,86		150,87	0,99	39,18	40,17	191,04
Nigeria					5,00					5,00		5,00				5,00
Rwanda	94,37					25,99		55,40		81,39		175,76				175,76
Sao Tomé-et-Principe	8,52							3,71		3,71		12,23				12,23

(en Mio EUR)

8e FED Paiements cumulés 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Sénégal	94,85	4,12			40,34	38,69	0,46	52,68		136,30		231,15				231,15
Seychelles	5,46				1,77					1,77		7,23				7,23
Sierra Leone	61,69					5,39		30,40		35,79		97,48				97,48
Somalie	48,42											48,42				48,42
Soudan			19,22			105,05				124,27		124,27				124,27
Swaziland	22,78	4,72			19,81					24,53		47,31	2,54		2,54	49,84
Tanzanie	187,59			3,50	102,14	34,81		136,89		277,34		464,94				464,94
Togo						9,71				9,71		9,71				9,71
Ouganda	193,50		1,60		92,03	35,32		94,27		223,23		416,73				416,73
Zambie	135,84		3,64		102,56		86,63	90,70		283,53		419,37				419,37
Zimbabwe	86,63		0,00		3,25	15,31	0,13			18,69		105,32				105,32
* Total Afrique	3 284,71	50,16	65,96	100,30	778,70	514,13	88,25	1 417,71	—	3 015,20	—	6 299,91	380,70	133,20	513,90	6 813,81
Antigua-et-Barbuda	0,50											0,50				0,50
Bahamas	2,20											2,20				2,20
Barbade	3,51	2,71								2,71		6,22				6,22
Belize	10,36				7,54					7,54		17,90	0,13		0,13	18,03
Dominique	6,24				2,78	29,10				31,87		38,11				38,11
République dominicaine	94,07	0,88	0,17		30,98		0,34			32,38		126,45				126,45
Grenade	0,48					2,89				2,89		3,38				3,38

8e FED Paiements cumulés 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Guyana	28,61				1,61		11,71	10,69		24,01		52,62				52,62
Haïti	63,14					3,10		11,70		14,80		77,94				77,94
Jamaïque	52,65	6,41			27,54	9,48		43,00		86,43		139,09	26,85		26,85	165,93
Saint-Christophe-et- Nevis	2,72				4,00					4,00		6,72				6,72
Sainte-Lucie	1,26	0,43				42,32				42,76		44,02				44,02
Saint-Vincent-et-les- Grenadines	1,62	0,28				28,30				28,58		30,20				30,20
Suriname	19,19	0,20								0,20		19,39				19,39
Trinité-et-Tobago	6,60	0,78			4,00					4,78		11,38				11,38
* Total Caraïbes	293,16	11,70	0,17	—	78,45	115,19	12,05	65,39	—	282,95	—	576,12	26,98	—	26,98	603,09
Fidji	16,91		0,41		2,00					2,41		19,32				19,32
Kiribati	9,01				0,50	0,28				0,78		9,79				9,79
Papouasie-Nouvelle- Guinée	39,45		0,08			0,74	0,48	9,88		11,17		50,62		40,74	40,74	91,35
Îles Salomon	13,52					74,64		2,18		76,82		90,34				90,34
Tonga	5,03					0,38				0,38		5,41				5,41
Tuvalu	1,90				0,35	0,00				0,35		2,25				2,25
Vanuatu	10,23		0,14		3,00	0,81		1,59		5,54		15,77	5,22		5,22	20,99
Samoa	14,07				5,00	0,03				5,03		19,10	3,43		3,43	22,53
* Total Pacifique	110,12	—	0,64	—	10,85	76,89	0,48	13,64	—	102,49	—	212,61	8,64	40,74	49,38	261,99

(en Mio EUR)

8e FED Paiements cumulés 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Région des Caraïbes	40,16				16,29					16,29		56,45				56,45
Région Afrique centrale	76,78											76,78				76,78
Région Afrique orientale	153,66				5,00					5,00		158,66				158,66
Région de l'océan Indien	11,45				7,07					7,07		18,52				18,52
Allocations intra-ACP	645,98											645,98				645,98
PALOP multirégional	10,23											10,23				10,23
Région du Pacifique	32,73											32,73				32,73
Région Afrique australe	57,23				16,40					16,40		73,63				73,63
Région Afrique occidentale	193,25	1,71			57,86					59,57		252,82				252,82
* Total coopér. régionale ACP	1 221,46	1,71	—	—	102,62	—	—	—	—	104,33	—	1 325,79	—	—	—	1 325,79
Dép. administratives et frais financiers											34,87	34,87				34,87
Tous pays ACP		4,69	69,48		20,46				1 060,00	1 154,62		1 154,62				1 154,62
* Total ACP	4 909,45	68,26	136,25	100,30	991,07	706,21	100,78	1 496,74	1 060,00	4 659,59	34,87	9 603,92	416,32	173,94	590,26	10 194,17
Anguilla	0,80											0,80				0,80
Îles Vierges britanniques		0,51								0,51		0,51				0,51
Montserrat	1,60											1,60				1,60
Sainte-Hélène	0,06											0,06				0,06

(en Mio EUR)

8e FED Paiements cumulés 2010	Lomé										Cotonou			Total pays		
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A		Enveloppe B	Total
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Îles Turks-et-Caicos					3,00					3,00		3,00				3,00
* Total PTOM britanniques	2,45	0,51	—	—	3,00	—	—	—	—	3,51	—	5,97	—	—	—	5,97
Aruba	0,40											0,40				0,40
Antilles néerlandaises	3,66											3,66				3,66
* Total PTOM néerlandais	4,06	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4,06	—	—	—	4,06
Polynésie française	10,10	0,29			3,00					3,29		13,39				13,39
Mayotte	0,85					1,18				1,18		2,03				2,03
Nouvelle-Calédonie	7,45	0,33					2,42			2,75		10,20				10,20
Saint-Pierre-et- Miquelon	3,47											3,47				3,47
Wallis-et-Futuna	1,45											1,45				1,45
* Total PTOM français	23,32	0,63	—	—	3,00	1,18	2,42	—	—	7,23	—	30,54	—	0,00	0,00	30,54
Projets régionaux PTF FED	4,92											4,92				4,92
projets régionaux PTN FED	0,46											0,46				0,46
Projets régionaux PTU FED	0,07											0,07				0,07
* Total coopér. régionale PTOM	5,44	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5,44	—	—	—	5,44
* Total PTOM	35,26	1,14	—	—	6,00	1,18	2,42	—	—	10,74	—	46,01	—	—	—	46,01
* Total ACP+PTOM	4 944,72	69,40	136,25	100,30	997,07	707,39	103,20	1 496,74	1 060,00	4 670,34	34,87	9 649,92	416,32	173,94	590,26	10 240,18

Tableau 3.1.8
Situation par instrument et par pays

(en Mio EUR)

8e FED Paiements annuels 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Angola	1,04			0,04						0,04		1,08				1,08
Bénin																
Botswana	(0,03)											(0,03)		0,56	0,56	0,53
Burkina	1,20											1,20	0,87		0,87	2,07
Burundi				(1,50)		(0,23)				(1,73)		(1,73)				(1,73)
Cameroun	0,28											0,28				0,28
Cap-Vert	0,03											0,03				0,03
République centrafricaine																
Tchad	0,61											0,61				0,61
Comores																
Congo	1,09											1,09				1,09
République démocratique du Congo				(0,31)						(0,31)		(0,31)				(0,31)
Djibouti																
Guinée équatoriale	0,05											0,05				0,05
Érythrée												0,00				0,00
Éthiopie	0,20			0,21						0,21		0,40				0,40
Gabon	(0,01)											(0,01)		5,45	5,45	5,44

(en Mio EUR)

8e FED Paiements annuels 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Gambie	(0,02)											(0,02)				(0,02)
Ghana	0,38											0,38		3,08	3,08	3,46
Guinée-Bissau	(0,03)											(0,03)	0,61		0,61	0,57
Guinée	0,33											0,33				0,33
Côte d'Ivoire	(0,44)							(0,03)		(0,03)		(0,47)				(0,47)
Kenya	0,04											0,04				0,04
Lesotho	(0,26)											(0,26)				(0,26)
Liberia				(0,01)						(0,01)		(0,01)				(0,01)
Madagascar	(0,16)											(0,16)				(0,16)
Malawi	(0,06)											(0,06)	(0,12)		(0,12)	(0,18)
Mali	(0,06)											(0,06)				(0,06)
Mauritanie	0,00									0,44		0,44		0,37	0,37	0,81
Maurice																
Mozambique	2,73											2,73				2,73
Namibie	0,30											0,30				0,30
Niger	1,05											1,05		1,41	1,41	2,46
Nigeria																
Rwanda																
Sao Tomé-et-Principe																

14.11.2011

FR

Journal officiel de l'Union européenne

C 333/119

(en Mio EUR)

8e FED Paievements annuels 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Sénégal	(2,95)											(2,95)				(2,95)
Seychelles																
Sierra Leone	4,65											4,65				4,65
Somalie	1,82											1,82				1,82
Soudan						33,54				33,54		33,54				33,54
Swaziland	(0,14)											(0,14)	0,45		0,45	0,31
Tanzanie	(0,00)											(0,00)				(0,00)
Togo																
Ouganda	1,65											1,65				1,65
Zambie	1,78						(0,19)			(0,19)		1,59				1,59
Zimbabwe						3,17				3,17		3,17				3,17
* Total Afrique	15,04	—	—	(1,57)	—	36,92	(0,19)	(0,03)	—	35,12	—	50,16	1,80	10,87	12,68	62,83
Antigua-et-Barbuda																
Bahamas																
Barbade																
Belize																
Dominique																
République dominicaine	(0,83)									0,00		(0,83)				(0,83)
Grenade	(0,01)					0,37				0,37		0,36				0,36

8e FED Paiements annuels 2010	Lomé											Cotonou			Total pays		
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total	
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés								
Guyana	1,11							0,66			0,66		1,77				1,77
Haïti																	
Jamaïque	1,87												1,87				1,87
Saint-Christophe-et- Nevis																	
Sainte-Lucie								7,96			7,96		7,96				7,96
Saint-Vincent-et-les- Grenadines																	
Suriname	2,51												2,51				2,51
Trinité-et-Tobago	(0,71)												(0,71)				(0,71)
* Total Caraïbes	3,95	—	—	—	—	8,33	0,66	—	—	8,99	—	12,94	—	—	—	12,94	
Fidji																	
Kiribati	(0,15)												(0,15)				(0,15)
Papouasie-Nouvelle- Guinée	0,11							0,74			0,74		0,84	7,09	7,09		7,93
Îles Salomon																	
Tonga																	
Tuvalu																	
Vanuatu																	
Samoa																	
* Total Pacifique	(0,04)	—	—	—	—	0,74	—	—	—	0,74	—	0,70	—	7,09	7,09		7,78

(en Mio EUR)

8e FED Paiements annuels 2010	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Région des Caraïbes	(0,17)											(0,17)				(0,17)
Région Afrique centrale	0,29											0,29				0,29
Région Afrique orientale	6,31											6,31				6,31
Région de l'océan Indien	(0,07)											(0,07)				(0,07)
Allocations intra-ACP	52,58											52,58				52,58
PALOP multirégional	(0,02)											(0,02)				(0,02)
Région du Pacifique	(0,00)											(0,00)				(0,00)
Région Afrique australe	(0,18)											(0,18)				(0,18)
Région Afrique occidentale	1,01											1,01				1,01
* Total coopér. régionale ACP	59,75	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	59,75	—	—	—	59,75
Dép. administratives et frais financiers												0,06				0,06
Tous pays ACP									14,22	14,22		14,22				14,22
* Total ACP	78,70	—	—	(1,57)	—	45,98	0,47	(0,03)	14,22	59,07	0,06	137,83	1,80	17,96	19,76	157,59
Anguilla																
Îles Vierges britanniques																
Montserrat																
Sainte-Hélène																

8e FED Paiements annuels 2010	Lomé										Cotonou			Total pays			
	PIN	Non PIN								Total Non PIN	intérêts	Total	Enveloppe A		Enveloppe B	Total	
	Subven- tions	Bonifica- tions d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés								
Îles Turcs-et-Caicos																	
* Total PTOM britanniques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Aruba																	
Antilles néerlandaises	(0,24)											(0,24)					(0,24)
* Total PTOM néerlandais	(0,24)											(0,24)					(0,24)
Polynésie française																	
Mayotte																	
Nouvelle-Calédonie							0,09			0,09		0,09					0,09
Saint-Pierre-et- Miquelon																	
Wallis-et-Futuna	(0,01)											(0,01)					(0,01)
* Total PTOM français	(0,01)	—	—	—	—	—	0,09	—	—	0,09	—	0,08	—	—	—	—	0,08
Projets régionaux PTF FED	0,32											0,32					0,32
projets régionaux PTN FED																	
projets régionaux PTN FED	0,07											0,07					0,07
* Total coopér. régionale PTOM	0,39	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,39	—	—	—	—	0,39
* Total PTOM	0,13	—	—	—	—	—	0,09	—	—	0,09	—	0,22	—	—	—	—	0,22
* Total ACP + PTOM	78,83	—	—	(1,57)	—	45,98	0,56	(0,03)	14,22	59,16	0,06	138,05	1,80	17,96	19,76	157,81	

Tableau 3.2.1
Situation globale par pays

(en Mio EUR)

9e FED Données cumulées 2010	Cotonou								Total			
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B				Décisions	Crédits délégués	Paiements
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN			
Angola	128,23	127,96	100 %	93,37	73 %	26,70	21 %	24,91	19 %	168,03	162,93	129,89
Bénin	313,83	313,52	100 %	292,61	93 %	1,05	0 %	1,05	0 %	314,93	306,54	293,89
Botswana	52,30	52,30	100 %	47,79	91 %	8,06	15 %	8,06	15 %	60,36	59,86	55,85
Burkina	343,61	343,61	100 %	324,35	94 %		0 %		0 %	353,55	343,07	333,18
Burundi	214,17	214,17	100 %	162,50	76 %	52,41	24 %	46,38	22 %	332,51	319,66	273,78
Cameroun	170,11	170,11	100 %	143,77	85 %	8,20	5 %	6,82	4 %	178,31	170,66	150,58
Cap-Vert	49,98	49,98	100 %	30,84	62 %	5,81	12 %	5,50	11 %	56,69	52,56	36,70
République centrafricaine	109,00	109,00	100 %	60,69	56 %	9,35	9 %	8,92	8 %	118,35	111,94	69,61
Tchad	205,45	205,45	100 %	160,97	78 %	17,59	9 %	14,53	7 %	224,32	214,02	176,58
Comores	31,74	31,74	100 %	20,24	64 %	6,19	20 %	5,50	17 %	37,94	37,28	25,74
Congo	116,27	116,27	100 %	108,44	93 %	6,57	6 %	6,14	5 %	138,44	135,95	129,76
République démocratique du Congo	431,92	431,92	100 %	375,14	87 %	99,96	23 %	82,93	19 %	590,05	572,72	512,61
Djibouti	40,60	40,39	99 %	18,33	45 %		0 %		0 %	40,39	21,39	18,33
Guinée équatoriale	8,99	8,99	100 %	5,97	66 %		0 %		0 %	8,99	8,64	5,97
Érythrée	116,99	116,99	100 %	53,31	46 %	0,46	0 %	0,46	0 %	117,45	110,72	53,77
Éthiopie	539,67	539,67	100 %	509,46	94 %	50,91	9 %	43,56	8 %	622,57	604,07	570,87
Gabon	34,35	34,35	100 %	20,06	58 %	1,10	3 %	0,74	2 %	35,56	32,33	20,91
Gambie	52,74	52,74	100 %	33,76	64 %	1,80	3 %	1,06	2 %	57,27	53,20	37,39

9e FED Données cumulées 2010	Cotonou									Total		
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B						
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	Crédits délégués	Paiements
Ghana	300,34	300,34	100 %	254,27	85 %	2,80	1 %	1,68	1 %	304,61	277,62	257,42
Guinée-Bissau	62,72	62,72	100 %	41,21	66 %	3,20	5 %	3,20	5 %	66,35	57,02	44,84
Guinée	90,82	90,82	100 %	71,58	79 %	29,05	32 %	14,12	16 %	157,70	141,73	118,02
Côte d'Ivoire	5,37	5,37	100 %	4,86	91 %	206,35	3 842 %	154,54	2 878 %	211,72	206,98	159,40
Kenya	289,96	289,96	100 %	178,57	62 %	26,60	9 %	22,27	8 %	328,66	313,00	209,31
Lesotho	103,79	103,79	100 %	56,65	55 %		0 %		0 %	104,40	97,04	57,22
Liberia	99,89	99,89	100 %	68,53	69 %	24,00	24 %	23,74	24 %	123,90	119,91	92,27
Madagascar	420,63	407,62	97 %	362,21	86 %	6,38	2 %	6,25	1 %	414,14	393,97	368,46
Malawi	248,99	248,99	100 %	186,91	75 %	21,30	9 %	19,91	8 %	277,47	265,79	212,90
Mali	415,54	415,54	100 %	401,21	97 %	42,28	10 %	39,37	9 %	460,37	453,11	443,08
Mauritanie	121,07	120,85	100 %	81,20	67 %	27,26	23 %	24,54	20 %	148,42	133,57	106,06
Maurice	66,51	66,51	100 %	62,39	94 %	0,67	1 %	0,67	1 %	67,26	65,85	63,15
Mozambique	432,48	432,48	100 %	380,41	88 %	5,52	1 %	3,42	1 %	446,54	429,87	392,05
Namibie	97,44	97,44	100 %	82,31	84 %	0,80	1 %	0,61	1 %	98,24	95,66	82,91
Niger	353,79	353,79	100 %	307,80	87 %	15,33	4 %	13,49	4 %	369,12	361,73	321,28
Nigeria	469,75	469,75	100 %	342,98	73 %		0 %		0 %	589,43	533,92	442,42
Rwanda	217,74	217,74	100 %	212,39	98 %		0 %		0 %	219,60	219,12	214,25
Sao Tomé-et-Principe	12,85	12,85	100 %	10,85	84 %	2,00	16 %	0,88	7 %	14,85	14,25	11,72
Sénégal	288,94	288,94	100 %	242,94	84 %	11,60	4 %	8,19	3 %	301,40	292,49	251,82
Seychelles	4,52	4,52	100 %	2,19	48 %	0,70	16 %	0,70	16 %	5,22	4,99	2,89

(en Mio EUR)

9e FED Données cumulées 2010	Cotonou									Total		
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B						
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	Crédits délégués	Paiements
Sierra Leone	182,14	182,14	100 %	141,41	78 %	56,08	31 %	51,98	29 %	261,90	251,28	214,62
Somalie	193,33	193,33	100 %	164,73	85 %		0 %		0 %	193,33	190,23	164,73
Soudan	126,53	126,53	100 %	108,53	86 %	79,93	63 %	78,23	62 %	313,72	310,65	293,79
Swaziland	36,42	36,42	100 %	24,97	69 %		0 %		0 %	37,66	36,09	25,85
Tanzanie	400,85	400,85	100 %	357,73	89 %	4,55	1 %	4,55	1 %	405,43	387,22	362,32
Togo	20,64	20,64	100 %	11,76	57 %	41,60	202 %	21,47	104 %	81,03	75,92	49,37
Ouganda	271,16	271,16	100 %	221,28	82 %	38,60	14 %	36,06	13 %	316,38	304,50	263,73
Zambie	367,43	367,43	100 %	322,04	88 %	19,19	5 %	18,94	5 %	386,89	376,25	341,25
Zimbabwe	32,19	32,19	100 %	27,51	85 %	24,30	76 %	21,79	68 %	56,75	56,15	49,57
* Total Afrique	8 693,76	8 679,72	100 %	7 193,00	83 %	986,22	11 %	827,13	10 %	10 218,18	9 783,45	8 512,12
Antigua-et-Barbuda	7,25	7,25	100 %	5,06	70 %		0 %		0 %	7,25	5,87	5,06
Bahamas	6,91	6,91	100 %	2,97	43 %	—	0 %		0 %	6,91	6,01	2,97
Barbade	12,23	12,23	100 %	10,47	86 %		0 %		0 %	12,23	11,67	10,47
Belize	7,75	7,75	100 %	6,97	90 %	1,00	13 %	0,64	8 %	8,75	8,22	7,62
Dominique	10,47	10,47	100 %	7,74	74 %	4,38	42 %	2,88	27 %	14,85	14,55	10,62
République dominicaine	114,04	113,41	99 %	106,91	94 %	36,48	32 %	27,52	24 %	149,88	147,47	134,43
Grenade	19,87	19,87	100 %	17,38	87 %	7,65	38 %	7,57	38 %	27,53	26,58	24,95
Guyana	50,68	50,68	100 %	33,89	67 %	9,09	18 %	9,09	18 %	59,77	59,21	42,98
Haïti	113,47	113,47	100 %	100,49	89 %	167,13	147 %	146,08	129 %	280,60	275,31	246,58
Jamaïque	50,57	50,57	100 %	28,28	56 %	28,04	55 %	27,80	55 %	161,74	156,32	125,17

(en Mio EUR)

9e FED Données cumulées 2010	Cotonou								Total			
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B				Décisions	Crédits délégués	Paiements
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN			
Saint-Christophe-et-Nevis	6,17	6,17	100 %	3,66	59 %		0 %		0 %	6,17	4,95	3,66
Sainte-Lucie	18,23	18,23	100 %	1,33	7 %	4,68	26 %		0 %	22,91	21,69	1,33
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	13,72	13,72	100 %	7,41	54 %	4,40	32 %	0,80	6 %	18,12	17,96	8,21
Suriname	46,08	46,08	100 %	40,93	89 %	0,70	2 %	0,69	2 %	46,98	45,95	41,73
Trinité-et-Tobago	31,77	31,77	100 %	9,15	29 %		0 %		0 %	37,77	37,49	13,15
* Total Caraïbes	509,20	508,57	100 %	382,65	75 %	263,55	52 %	223,08	44 %	861,46	839,25	678,91
Îles Cook	2,90	2,90	100 %	2,49	86 %	0,60	21 %		0 %	3,50	2,73	2,49
Timor-Oriental	18,00	18,00	100 %	9,39	52 %		0 %		0 %	18,00	13,14	9,39
Fidji	23,52	23,52	100 %	21,09	90 %	2,10	9 %	0,27	1 %	26,22	24,40	21,85
Kiribati	8,80	8,80	100 %	8,28	94 %	2,20	25 %	0,55	6 %	11,42	11,08	9,25
Îles Marshall	3,50	3,50	100 %	3,14	90 %	1,10	31 %	0,71	20 %	4,60	4,40	3,84
Micronésie	4,80	4,80	100 %	4,30	90 %	1,40	29 %	0,90	19 %	6,20	6,17	5,20
Nauru	1,80	1,80	100 %	1,62	90 %	0,50	28 %	0,32	18 %	2,30	2,29	1,95
Niue	2,00	2,00	100 %	1,79	90 %	0,60	30 %	0,60	30 %	2,60	2,53	2,39
Palaos	2,00	2,00	100 %	1,74	87 %	0,60	30 %	0,38	19 %	2,60	2,58	2,12
Papouasie-Nouvelle-Guinée	81,53	81,53	100 %	49,37	61 %	25,94	32 %	10,12	12 %	110,86	94,81	62,73
Îles Salomon	14,21	14,21	100 %	8,73	61 %	7,80	55 %	0,80	6 %	22,59	19,05	9,94
Tonga	5,80	5,80	100 %	4,47	77 %	1,88	32 %	1,48	26 %	7,69	7,50	5,95
Tuvalu	4,47	4,47	100 %	4,23	95 %	0,70	16 %	0,45	10 %	5,37	5,35	4,68
Vanuatu	15,15	15,15	100 %	12,38	82 %	3,30	22 %	3,18	21 %	18,45	17,75	15,55

9e FED Données cumulées 2010	Cotonou									Total		
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B						
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	Crédits délégués	Paiements
Samoa	21,80	21,80	100 %	19,73	91 %	2,10	10 %	1,82	8 %	23,90	23,56	21,56
* Total Pacifique	210,29	210,29	100 %	152,75	73 %	50,82	24 %	21,58	10 %	266,29	237,33	178,90
Région des Caraïbes	109,76	109,76	100 %	88,87	81 %	35,30	32 %	28,94	26 %	145,06	139,08	117,81
Région Afrique centrale	64,02	64,02	100 %	44,48	69 %	16,14	25 %	7,31	11 %	80,16	71,60	51,79
Afrique orientale, australe et océan Indien	288,91	288,91	100 %	195,51	68 %	48,92	17 %	27,89	10 %	337,83	325,32	223,40
PALOP multirégional	25,67	25,67	100 %	9,39	37 %		0 %		0 %	25,67	19,17	9,39
Région du Pacifique	40,40	40,40	100 %	36,43	90 %		0 %		0 %	40,40	39,78	36,43
Coopération régionale ACP	2 876,65	2 876,65	100 %	2 117,50	74 %	119,33	4 %	84,58	3 %	3 111,70	2 954,14	2 278,71
Région Afrique australe	129,59	126,00	97 %	67,47	52 %	17,51	14 %	10,18	8 %	143,51	127,35	77,66
Région Afrique occidentale	252,45	252,45	100 %	121,97	48 %	31,95	13 %	17,77	7 %	284,40	247,50	139,74
* Total coopér. régionale ACP	3 787,46	3 783,87	100 %	2 681,63	71 %	269,15	7 %	176,67	5 %	4 168,74	3 923,94	2 934,93
Dép. administratives et frais financiers	89,41		0 %		0 %		0 %		0 %	437,63	427,84	418,37
Tous pays ACP	171,19	171,19	100 %	153,45	90 %		0 %		0 %	202,12	197,74	183,05
* Total ACP	13 461,30	13 353,63	99 %	10 563,47	78 %	1 569,74	12 %	1 248,46	9 %	16 154,42	15 409,55	12 906,28
Anguilla	12,24	12,24	100 %	12,16	99 %		0 %		0 %	12,24	12,24	12,16
Îles Vierges britanniques	1,00	1,00	100 %	0,60	60 %		0 %		0 %	1,01	0,92	0,60
Îles Caïmans	—					7,00		6,13		7,00	6,84	6,13
Îles Falkland	4,55	4,55	100 %	4,52	99 %		0 %		0 %	4,55	4,52	4,52
Montserrat	23,16	23,16	100 %	18,78	81 %		0 %		0 %	23,16	23,16	18,78

(en Mio EUR)

9e FED Données cumulées 2010	Cotonou								Total			
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B				Décisions	Crédits délégués	Paiements
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN			
Îles Pitcairn	2,35	2,35	100 %	0,10	4 %	0 %	0 %	0 %	2,35	2,35	0,10	
Sainte-Hélène	17,94	17,94	100 %	14,52	81 %	0 %	0 %	0 %	17,94	17,82	14,52	
Îles Turks-et-Caicos	14,66	14,66	100 %	8,67	59 %	0 %	0 %	0 %	14,66	14,00	8,67	
* Total PTOM britanniques	75,90	75,90	100 %	59,36	78 %	7,00	9 %	6,13	8 %	82,90	81,85	65,49
Aruba	11,00	11,00	100 %	10,08	92 %	0 %	0 %	0 %	11,06	10,41	10,14	
Antilles néerlandaises	50,47	50,47	100 %	49,51	98 %	0 %	0 %	0 %	52,60	51,63	51,63	
* Total PTOM néerlandais	61,47	61,47	100 %	59,59	97 %	0 %	0 %	0 %	63,66	62,05	61,78	
Polynésie française	20,93	20,93	100 %	10,72	51 %	0 %	0 %	0 %	20,97	11,44	10,76	
Mayotte	24,24	24,24	100 %	2,56	11 %	0 %	0 %	0 %	24,24	4,26	2,56	
Nouvelle-Calédonie	30,21	30,21	100 %	25,38	84 %	0 %	0 %	0 %	31,12	31,00	26,27	
Saint-Pierre-et-Miquelon	18,94	18,94	100 %	15,75	83 %	0 %	0 %	0 %	18,94	18,88	15,75	
Wallis-et-Futuna	16,86	16,86	100 %	3,95	23 %	0 %	0 %	0 %	16,86	15,75	3,95	
* Total PTOM français	111,18	111,18	100 %	58,36	52 %	0 %	0 %	0 %	112,13	81,33	59,29	
Coopération régionale PTOM	48,79	48,79	100 %	27,10	56 %	0 %	0 %	0 %	48,82	47,05	27,13	
* Total coopér. régionale PTOM	48,79	48,79	100 %	27,10	56 %	0 %	0 %	0 %	48,82	47,05	27,13	
Tous pays PTOM	0,73		0 %		0 %	0 %	0 %	0 %	0,73	0,73	0,73	
* Total PTOM	298,06	297,33	100 %	204,40	69 %	7,00	2 %	6,13	2 %	308,23	273,01	214,41
* Total ACP + PTOM	13 759,36	13 650,96	99 %	10 767,87	78 %	1 576,74	11 %	1 254,59	9 %	16 462,65	15 682,56	13 120,69

Tableau 3.2.2

Situation globale par instrument et par pays

(en Mio EUR)

9e FED Données annuelles 2010	Cotonou								Total			
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B				Décisions	Crédits délégués	Paiements
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN			
Angola	128,23	(0,92)	- 1 %	6,53	5 %		0 %	1,09	1 %	(0,99)	0,65	7,64
Bénin	313,83	(3,35)	- 1 %	30,56	10 %		0 %		0 %	(3,35)	1,38	30,56
Botswana	52,30	(4,53)	- 9 %	3,07	6 %		0 %		0 %	(4,53)	(3,40)	3,07
Burkina	343,61		0 %	6,36	2 %		0 %		0 %	(0,15)	3,95	6,30
Burundi	214,17		0 %	29,84	14 %		0 %	1,52	1 %	—	13,87	31,36
Cameroun	170,11		0 %	22,93	13 %		0 %	1,28	1 %	—	3,12	24,21
Cap-Vert	49,98		0 %	6,30	13 %		0 %		0 %	—	5,70	6,30
République centrafricaine	109,00		0 %	20,68	19 %	(0,01)	0 %		0 %	(0,01)	3,30	20,68
Tchad	205,45	(0,57)	0 %	20,72	10 %		0 %	1,08	1 %	(0,57)	11,62	21,78
Comores	31,74	(0,01)	0 %	4,50	14 %		0 %	1,06	3 %	(0,01)	3,31	5,56
Congo	116,27	(0,73)	- 1 %	6,31	5 %		0 %	0,11	0 %	(0,73)	1,72	6,08
République démocratique du Congo	431,92	(0,46)	0 %	46,77	11 %		0 %	9,28	2 %	(0,46)	16,08	63,97
Djibouti	40,60	(0,21)	- 1 %	4,28	11 %		0 %		0 %	(0,97)	2,29	4,28
Guinée équatoriale	8,99		0 %	0,14	2 %		0 %		0 %		—	0,14
Érythrée	116,99		0 %	15,59	13 %		0 %		0 %	—	1,91	15,59
Éthiopie	539,67	(1,22)	0 %	9,10	2 %		0 %	0,43	0 %	(1,23)	2,08	9,52
Gabon	34,35		0 %	4,51	13 %		0 %		0 %	—	2,42	4,51
Gambie	52,74		0 %	13,18	25 %		0 %	0,46	1 %	—	1,04	13,51

(en Mio EUR)

9e FED Données annuelles 2010	Cotonou								Total			
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B				Décisions	Crédits délégués	Paiements
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN			
Ghana	300,34	(12,18)	- 4 %	25,23	8 %		0 %	0,26	0 %	(12,18)	(1,67)	25,50
Guinée-Bissau	62,72	(0,23)	0 %	4,61	7 %		0 %		0 %	(0,28)	5,99	4,61
Guinée	90,82		0 %	27,29	30 %		0 %	7,33	8 %	(0,07)	8,23	37,26
Côte d'Ivoire	5,37	(0,32)	- 6 %	(0,05)	- 1 %		0 %	14,97	279 %	(0,32)	(3,64)	14,92
Kenya	289,96	(0,04)	0 %	6,71	2 %		0 %	5,85	2 %	(0,08)	62,38	12,56
Lesotho	103,79		0 %	18,71	18 %		0 %		0 %	—	19,05	18,67
Liberia	99,89	(0,52)	- 1 %	9,90	10 %		0 %	0,45	0 %	(0,54)	2,52	10,35
Madagascar	420,63	(43,32)	- 10 %	12,27	3 %		0 %	(0,13)	0 %	(43,32)	(14,60)	12,13
Malawi	248,99	(0,02)	0 %	23,27	9 %		0 %	0,20	0 %	(0,02)	17,60	23,47
Mali	415,54	(0,33)	0 %	11,33	3 %		0 %	0,25	0 %	(1,64)	1,11	11,58
Mauritanie	121,07	0,64	1 %	7,91	7 %		0 %	2,66	2 %	0,64	4,15	10,57
Maurice	66,51	(0,75)	- 1 %	0,48	1 %	(0,06)	0 %		0 %	(0,81)	(1,32)	0,48
Mozambique	432,48		0 %	33,82	8 %		0 %	0,28	0 %	(1,04)	(0,75)	34,20
Namibie	97,44		0 %	3,78	4 %		0 %		0 %	—	(1,30)	3,78
Niger	353,79	(0,23)	0 %	27,47	8 %	(4,80)	- 1 %	0,10	0 %	(5,03)	0,04	27,57
Nigeria	469,75	(0,22)	0 %	35,55	8 %		0 %		0 %	(0,22)	21,59	35,90
Rwanda	217,74	(0,45)	0 %	5,17	2 %		0 %		0 %	(0,54)	0,51	5,17
Sao Tomé-et-Principe	12,85		0 %	0,82	6 %		0 %	0,44	3 %	—	0,06	1,25
Sénégal	288,94		0 %	30,82	11 %		0 %	2,27	1 %	—	6,27	33,09
Seychelles	4,52	(0,08)	- 2 %	0,37	8 %		0 %		0 %	(0,08)	2,25	0,37

9e FED Données annuelles 2010	Cotonou								Total			
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B				Décisions	Crédits délégués	Paiements
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN			
Sierra Leone	182,14		0 %	16,19	9 %	(0,15)	0 %	0,13	0 %	(0,15)	8,49	16,32
Somalie	193,33		0 %	19,03	10 %		0 %		0 %	—	(1,15)	19,03
Soudan	126,53		0 %	4,78	4 %	(0,18)	0 %	0,59	0 %	(0,18)	5,00	7,89
Swaziland	36,42		0 %	7,77	21 %		0 %		0 %	—	1,39	7,99
Tanzanie	400,85	(8,14)	- 2 %	15,41	4 %		0 %		0 %	(8,14)	(9,27)	15,41
Togo	20,64	(0,37)	- 2 %	2,39	12 %		0 %	2,14	10 %	(0,37)	21,10	4,99
Ouganda	271,16	(0,27)	0 %	38,59	14 %		0 %	1,17	0 %	(0,27)	(1,29)	39,76
Zambie	367,43	(1,80)	0 %	17,48	5 %		0 %		0 %	(1,80)	0,17	17,48
Zimbabwe	32,19		0 %	3,26	10 %		0 %	5,91	18 %	—	1,06	9,17
* Total Afrique	8 693,76	(80,62)	- 1 %	661,75	8 %	(5,19)	0 %	61,18	1 %	(89,42)	225,04	736,55
Antigua-et-Barbuda	7,25		0 %	(0,14)	- 2 %		0 %		0 %	—	(1,01)	(0,14)
Bahamas	6,91		0 %	2,90	42 %		0 %		0 %	—	—	2,90
Barbade	12,23		0 %	2,43	20 %		0 %		0 %	—	(0,16)	2,43
Belize	7,75		0 %	1,14	15 %		0 %		0 %	—	(0,21)	1,14
Dominique	10,47		0 %	2,17	21 %		0 %	2,88	27 %	—	2,20	5,04
République dominicaine	114,04	(0,63)	- 1 %	10,20	9 %		0 %	5,09	4 %	(0,63)	1,97	15,30
Grenade	19,87		0 %	5,61	28 %	(0,15)	- 1 %		0 %	(0,15)	—	5,61
Guyana	50,68	(1,33)	- 3 %	3,50	7 %		0 %		0 %	(1,33)	(0,35)	3,50
Haïti	113,47		0 %	3,38	3 %		0 %	26,14	23 %	—	5,79	29,52
Jamaïque	50,57	(0,08)	0 %	3,40	7 %		0 %	0,88	2 %	(0,15)	2,30	5,18

(en Mio EUR)

9e FED Données annuelles 2010	Cotonou								Total			
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B				Décisions	Crédits délégués	Paiements
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN			
Saint-Christophe-et-Nevis	6,17	0 %	0,84	14 %		0 %		0 %	—	(0,67)	0,84	
Sainte-Lucie	18,23	0 %	0,27	1 %		0 %		0 %		(0,13)	0,27	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	13,72	0 %	2,02	15 %		0 %	0,78	6 %	—	8,95	2,80	
Suriname	46,08	(0,21)	5,75	12 %		0 %		0 %	(0,21)	1,18	5,77	
Trinité-et-Tobago	31,77	(2,52)	0,08	0 %		0 %		0 %	(2,52)	(2,41)	0,08	
* Total Caraïbes	509,20	(4,78)	43,56	9 %	(0,15)	0 %	35,77	7 %	(5,00)	17,45	80,25	
Îles Cook	2,90	0 %	(0,07)	- 2 %		0 %		0 %		0,03	(0,07)	
Timor-Oriental	18,00	0 %	3,45	19 %		0 %		0 %	—	1,65	3,45	
Fidji	23,52	0 %	2,85	12 %		0 %	0,27	1 %	—	0,61	3,12	
Kiribati	8,80	0 %	0,14	2 %		0 %		0 %	—	—	0,14	
Îles Marshall	3,50	0 %	0,40	12 %		0 %	0,19	5 %	—	(0,10)	0,59	
Micronésie	4,80	0 %	0,33	7 %		0 %	0,24	5 %	—	0,11	0,57	
Nauru	1,80	0 %	0,05	3 %		0 %	0,09	5 %	—	0,02	0,14	
Niue	2,00	0 %	0,07	4 %		0 %		0 %	—	(0,04)	0,07	
Palaos	2,00	0 %	0,50	25 %		0 %	0,10	5 %	—	0,04	0,60	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	81,53	0 %	21,97	27 %		0 %	4,81	6 %	—	24,67	26,78	
Îles Salomon	14,21	0 %	2,06	14 %		0 %	0,54	4 %	—	5,28	2,60	
Tonga	5,80	0 %	0,75	13 %		0 %	0,19	3 %	—	1,54	0,94	
Tuvalu	4,47	0 %	(0,21)	- 5 %		0 %	0,12	3 %		(0,01)	(0,09)	
Vanuatu	15,15	0 %	0,60	4 %		0 %		0 %	—	0,85	0,60	

9e FED Données annuelles 2010	Cotonou								Total			
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B						
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	Crédits délégués	Paiements
Samoa	21,80	(0,14)	- 1 %	3,09	14 %		0 %	0,57	3 %	(0,14)	(0,09)	3,66
* Total Pacifique	210,29	(0,14)	0 %	36,00	17 %		0 %	7,13	3 %	(0,14)	34,56	43,12
Région des Caraïbes	109,76	(0,42)	0 %	16,89	15 %		0 %	3,85	4 %	(0,42)	7,66	20,74
Région Afrique centrale	64,02		0 %	8,22	13 %		0 %	2,14	3 %	(0,00)	8,53	10,36
Afrique orientale, australe et océan Indien	288,91		0 %	17,44	6 %		0 %	3,55	1 %	—	13,15	20,98
PALOP multirégional	25,67		0 %	3,52	14 %		0 %		0 %	—	5,69	3,52
Région du Pacifique	40,40	(0,18)	0 %	2,97	7 %		0 %		0 %	(0,18)	(0,11)	2,97
Coopération régionale ACP	2 876,65	(4,91)	0 %	270,66	9 %	(3,28)	0 %	8,30	0 %	(9,21)	92,84	281,08
Région Afrique australe	129,59	(4,47)	- 3 %	18,59	14 %		0 %	6,26	5 %	(4,47)	10,11	24,86
Région Afrique occidentale	252,45	(0,13)	0 %	12,92	5 %		0 %	5,56	2 %	(0,13)	44,29	18,49
* Total coopér. régionale ACP	3 787,46	(10,12)	0 %	351,21	9 %	(3,28)	0 %	29,65	1 %	(14,41)	182,16	383,00
Dép. administratives et frais financiers	89,41		0 %		0 %		0 %		0 %	(0,31)	(1,07)	6,14
Tous pays ACP	171,19	(4,82)	- 3 %	2,55	1 %		0 %		0 %	(4,82)	(2,18)	2,55
* Total ACP	13 461,30	(100,48)	- 1 %	1 095,06	8 %	(8,62)	0 %	133,74	1 %	(114,10)	455,96	1 251,61
Anguilla	12,24		0 %	6,26	51 %		0 %		0 %	—		6,26
Îles Vierges britanniques	1,00		0 %	0,56	56 %		0 %		0 %	—	0,85	0,56
Îles Caïmans	—							0,03		—	0,08	0,03
Îles Falkland	4,55				0 %		0 %		0 %			
Montserrat	23,16	(0,11)	0 %	6,51	28 %		0 %		0 %	(0,11)	—	6,51

9e FED Données annuelles 2010	Cotonou								Total			
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B				Décisions	Crédits délégués	Paiements
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN			
Îles Pitcairn	2,35	0 %	0,10	4 %		0 %		0 %		2,35	0,10	
Sainte-Hélène	17,94	0 %		0 %		0 %		0 %				
Îles Turks-et-Caicos	14,66	0 %	0,12	1 %		0 %		0 %	—	3,45	0,12	
* Total PTOM britanniques	75,90	(0,11)	0 %	13,54	18 %	0 %	0,03	0 %	(0,11)	6,74	13,57	
Aruba	11,00	(0,47)	- 4 %	2,10	19 %		0 %	0 %	(0,51)	(0,71)	2,10	
Antilles néerlandaises	50,47	0 %	22,20	44 %		0 %		0 %	(0,43)	0,01	22,20	
* Total PTOM néerlandais	61,47	(0,47)	- 1 %	24,30	40 %	0 %	0 %	0 %	(0,94)	(0,70)	24,30	
Polynésie française	20,93	0 %	0,89	4 %		0 %		0 %	(0,00)	0,08	0,89	
Mayotte	24,24	0 %	0,72	3 %		0 %		0 %	—	0,02	0,72	
Nouvelle-Calédonie	30,21	0 %		0 %		0 %		0 %	(0,43)	(0,03)		
Saint-Pierre-et-Miquelon	18,94	0 %	1,30	7 %		0 %		0 %		—	1,30	
Wallis-et-Futuna	16,86	(0,13)	- 1 %	2,74	16 %		0 %	0 %	(0,13)	12,30	2,74	
* Total PTOM français	111,18	(0,13)	0 %	5,65	5 %	0 %	0 %	0 %	(0,57)	12,37	5,65	
Coopération régionale PTOM	48,79	(0,55)	- 1 %	8,65	18 %		0 %	0 %	(0,60)	1,35	8,65	
* Total coopér. régionale PTOM	48,79	(0,55)	- 1 %	8,65	18 %	—	0 %	—	(0,60)	1,35	8,65	
Tous pays PTOM	0,73	0 %		0 %		0 %		0 %				
* Total PTOM	298,06	(1,27)	0 %	52,14	17 %	—	0 %	0,03	(2,22)	19,75	52,18	
* Total ACP + PTOM	13 759,36	(101,75)	- 1 %	1 147,20	8 %	(8,62)	0 %	133,77	1 %	(116,32)	475,71	

Tableau 3.2.3
Situation par instrument et par pays

(en Mio EUR)

9e FED Décisions cumulées 2010	Cotonou							Lomé		Contribution volontaire fac. sout. paix	Total PAYS	
	Enveloppe A			Enveloppe B				Frais de mise en œuvre	Transferts du 6e FED - Lomé			Transferts du 7e FED - Lomé
	Soutien macro-économique	Politiques sectorielles	Enveloppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Angola		127,96	127,96		26,70		26,70		13,37		168,03	
Bénin	110,33	203,19	313,52		1,05		1,05		0,36		314,93	
Botswana		52,30	52,30	8,06			8,06				60,36	
Burkina	187,00	156,61	343,61						9,94		353,55	
Burundi	65,61	148,56	214,17	5,86	38,95	7,60	52,41		65,93		332,51	
Cameroun		170,11	170,11		8,20		8,20				178,31	
Cap-Vert	14,20	35,78	49,98		5,81		5,81		0,90		56,69	
République centrafricaine	11,60	97,40	109,00	4,40	3,35	1,60	9,35				118,35	
Tchad	23,25	182,20	205,45		17,59		17,59		1,29		224,32	
Comores		31,74	31,74		6,19		6,19				37,94	
Congo	28,45	87,82	116,27		4,57	2,00	6,57		15,61		138,44	
République démocratique du Congo	105,70	326,22	431,92		99,96		99,96		0,85	57,32	590,05	
Djibouti		40,39	40,39								40,39	
Guinée équatoriale		8,99	8,99								8,99	
Érythrée		116,99	116,99		0,46		0,46				117,45	
Éthiopie	58,27	481,40	539,67		50,91		50,91		31,99		622,57	
Gabon		34,35	34,35		1,10		1,10		0,11		35,56	
Gambie		52,74	52,74	1,80			1,80		2,73		57,27	

(en Mio EUR)

9e FED Décisions cumulées 2010	Cotonou							Lomé		Contribution volontaire fac. sout. paix	Total PAYS	
	Enveloppe A			Enveloppe B				Frais de mise en œuvre	Transferts du 6e FED - Lomé			Transferts du 7e FED - Lomé
	Soutien macro-économique	Politiques sectorielles	Enveloppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Ghana	104,21	196,14	300,34		2,80		2,80		0,02	1,45	304,61	
Guinée-Bissau	9,90	52,82	62,72	3,20			3,20			0,43	66,35	
Guinée		90,82	90,82		29,05		29,05		0,47	37,36	157,70	
Côte d'Ivoire		5,37	5,37		206,35		206,35				211,72	
Kenya	125,00	164,96	289,96		26,60		26,60			12,10	328,66	
Lesotho		103,79	103,79							0,61	104,40	
Liberia	3,44	96,45	99,89		24,00		24,00		0,02	—	123,90	
Madagascar	106,24	301,37	407,62		6,38		6,38		0,15		414,14	
Malawi	60,10	188,89	248,99	10,00	11,30		21,30		0,43	6,75	277,47	
Mali	122,50	293,04	415,54	1,11	41,17		42,28			2,56	460,37	
Mauritanie		120,85	120,85	21,60	5,66		27,26			0,32	148,42	
Maurice	8,74	57,77	66,51	0,38	0,28		0,67		0,09		67,26	
Mozambique	145,83	286,65	432,48		5,52		5,52		6,65	1,89	446,54	
Namibie		97,44	97,44		0,80		0,80				98,24	
Niger	165,58	188,21	353,79		15,33		15,33				369,12	
Nigeria		469,75	469,75							119,68	589,43	
Rwanda	101,12	116,62	217,74						1,52	0,35	219,60	
Sao Tomé-et-Principe		12,85	12,85		2,00		2,00				14,85	
Sénégal	53,00	235,94	288,94		11,60		11,60		0,02	0,85	301,40	
Seychelles		4,52	4,52		0,70		0,70				5,22	

(en Mio EUR)

9e FED Décisions cumulées 2010	Cotonou							Lomé			Contribution volontaire fac. sout. paix	Total PAYS
	Enveloppe A			Enveloppe B				Frais de mise en œuvre	Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-économique	Politiques sectorielles	Enveloppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Sierra Leone	62,00	120,14	182,14	24,75	31,33		56,08			23,68		261,90
Somalie		193,33	193,33									193,33
Soudan		126,53	126,53		79,93		79,93		2,63	104,63		313,72
Swaziland		36,42	36,42							1,24		37,66
Tanzanie	177,71	223,14	400,85		4,55		4,55			0,04		405,43
Togo	3,03	17,60	20,64		41,60		41,60			18,79		81,03
Ouganda	88,05	183,11	271,16		38,60		38,60		2,86	3,76		316,38
Zambie	178,77	188,66	367,43	11,49	7,70		19,19			0,27		386,89
Zimbabwe		32,19	32,19		24,30		24,30			0,27		56,75
* Total Afrique	2 119,64	6 560,08	8 679,72	92,65	882,37	11,20	986,22	—	15,69	536,56	—	10 218,18
Antigua-et-Barbuda		7,25	7,25									7,25
Bahamas		6,91	6,91									6,91
Barbade		12,23	12,23									12,23
Belize		7,75	7,75		1,00		1,00					8,75
Dominique	6,40	4,07	10,47	4,38			4,38					14,85
République dominicaine	81,57	31,83	113,41	19,98	16,50		36,48					149,88
Grenade	10,00	9,87	19,87		7,65		7,65					27,53
Guyana	25,92	24,76	50,68	8,40	0,69		9,09					59,77
Haïti	4,04	109,43	113,47		167,13		167,13					280,60
Jamaïque	2,50	48,07	50,57	2,00	26,04		28,04		0,07	83,06		161,74

(en Mio EUR)

9e FED Décisions cumulées 2010	Cotonou							Lomé		Contribution volontaire fac. sout. paix	Total PAYS	
	Enveloppe A			Enveloppe B				Frais de mise en œuvre	Transferts du 6e FED - Lomé			Transferts du 7e FED - Lomé
	Soutien macro-économique	Politiques sectorielles	Enveloppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Saint-Christophe-et-Nevis		6,17	6,17								6,17	
Sainte-Lucie		18,23	18,23	4,68			4,68				22,91	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines		13,72	13,72	4,40			4,40				18,12	
Suriname		46,08	46,08		0,70		0,70		0,21		46,98	
Trinité-et-Tobago	27,09	4,69	31,77							6,00	37,77	
* Total Caraïbes	157,52	351,05	508,57	43,84	219,71	—	263,55	—	0,27	89,06	—	861,46
Îles Cook		2,90	2,90		0,60		0,60				3,50	
Timor-Oriental		18,00	18,00								18,00	
Fidji		23,52	23,52		2,10		2,10		0,01	0,59	26,22	
Kiribati		8,80	8,80		2,20		2,20			0,42	11,42	
Îles Marshall		3,50	3,50		1,10		1,10				4,60	
Micronésie		4,80	4,80		1,40		1,40				6,20	
Nauru		1,80	1,80		0,50		0,50				2,30	
Niue		2,00	2,00		0,60		0,60				2,60	
Palaos		2,00	2,00		0,60		0,60				2,60	
Papouasie-Nouvelle-Guinée		81,53	81,53	22,44	3,50		25,94			3,39	110,86	
Îles Salomon		14,21	14,21	7,25	0,55		7,80		0,10	0,48	22,59	
Tonga		5,80	5,80		1,88		1,88				7,69	
Tuvalu		4,47	4,47		0,70		0,70			0,20	5,37	
Vanuatu	3,05	12,10	15,15	1,70	1,60		3,30				18,45	

(en Mio EUR)

9e FED Décisions cumulées 2010	Cotonou							Lomé			Contribution volontaire fac. sout. paix	Total PAYS
	Enveloppe A			Enveloppe B				Frais de mise en œuvre	Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-économique	Politiques sectorielles	Enveloppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Samoa		21,80	21,80	2,08	0,02		2,10					23,90
* Total Pacifique	3,05	207,24	210,29	33,47	17,35	—	50,82	—	0,11	5,08	—	266,29
Région des Caraïbes			109,76				35,30					145,06
Région Afrique centrale			64,02				16,14					80,16
Afrique orientale, australe et océan Indien			288,91				48,92					337,83
PALOP multirégional			25,67									25,67
Région du Pacifique			40,40									40,40
Coopération régionale ACP			2 876,65				119,33		5,22	71,34	39,17	3 111,70
Région Afrique australe			126,00				17,51					143,51
Région Afrique occidentale			252,45				31,95					284,40
* Total coopér. régionale ACP			3 783,87				269,15		5,22	71,34	39,17	4 168,74
Dép. administratives et frais financiers			90,00					347,63				437,63
Tous pays ACP			171,19						1,67	29,26		202,12
* Total ACP	2 280,21	7 118,36	13 443,63	169,96	1 119,43	11,20	1 569,74	347,63	22,96	731,30	39,17	16 154,42
Anguilla		12,24	12,24									12,24
Îles Vierges britanniques		1,00	1,00							0,00		1,01
Îles Caïmans					7,00		7,00					7,00
Îles Falkland		4,55	4,55									4,55
Montserrat		23,16	23,16									23,16

(en Mio EUR)

9e FED Décisions cumulées 2010	Cotonou							Lomé		Contribution volontaire fac. sout. paix	Total PAYS	
	Enveloppe A			Enveloppe B				Frais de mise en œuvre	Transferts du 6e FED - Lomé			Transferts du 7e FED - Lomé
	Soutien macro-économique	Politiques sectorielles	Enveloppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Îles Pitcairn		2,35	2,35									2,35
Sainte-Hélène		17,94	17,94									17,94
Îles Turcs-et-Caïcos	14,64	0,02	14,66									14,66
* Total PTOM britanniques	14,64	61,26	75,90	—	7,00	—	7,00	—	—	0,00	—	82,90
Aruba		11,00	11,00							0,06		11,06
Antilles néerlandaises		50,47	50,47							2,13		52,60
* Total PTOM néerlandais	—	61,47	61,47	—	—	—	—	—	—	2,19	—	63,66
Polynésie française		20,93	20,93							0,04		20,97
Mayotte		24,24	24,24									24,24
Nouvelle-Calédonie		30,21	30,21							0,90		31,12
Saint-Pierre-et-Miquelon		18,94	18,94									18,94
Wallis-et-Futuna		16,86	16,86									16,86
* Total PTOM français		111,18	111,18	—	—	—	—	—	—	0,95	—	112,13
Coopération régionale PTOM			48,79						0,03	0,00		48,82
* Total coopér. régionale PTOM			48,79						0,03	0,00		48,82
Dép. administratives et frais financiers								0,73				0,73
Tous pays PTOM								0,73				0,73
* Total PTOM	14,64	233,91	297,33	—	7,00	—	7,00	0,73	0,03	3,15	—	308,23
* Total ACP + PTOM	2 294,85	7 352,27	13 740,96	169,96	1 126,43	11,20	1 576,74	348,36	22,99	734,44	39,17	16 462,65

14.11.2011

FR

Journal officiel de l'Union européenne

C 333/141

Tableau 3.2.4

Situation par instrument et par pays

(en Mio EUR)

9e FED Décisions annuelles 2010	Cotonou								Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B				Frais de mise en œuvre	Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Total Enveloppe A	Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Angola		(0,92)	(0,92)							(0,07)		(0,99)
Bénin	(0,82)	(2,53)	(3,35)									(3,35)
Botswana		(4,53)	(4,53)									(4,53)
Burkina										(0,15)		(0,15)
Burundi												
Cameroun												
Cap-Vert												
République centrafricaine					(0,01)		(0,01)					(0,01)
Tchad		(0,57)	(0,57)									(0,57)
Comores		(0,01)	(0,01)									(0,01)
Congo		(0,73)	(0,73)							(0,00)		(0,73)
République démocratique du Congo		(0,46)	(0,46)									(0,46)
Djibouti		(0,21)	(0,21)						(0,75)			(0,97)
Guinée équatoriale												
Érythrée												
Éthiopie		(1,22)	(1,22)							(0,01)		(1,23)
Gabon												
Gambie												

(en Mio EUR)

9e FED Décisions annuelles 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Total Enveloppe A	Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Ghana		(12,18)	(12,18)								(12,18)	
Guinée-Bissau		(0,23)	(0,23)					(0,05)	(0,01)		(0,28)	
Guinée									(0,07)		(0,07)	
Côte d'Ivoire		(0,32)	(0,32)								(0,32)	
Kenya		(0,04)	(0,04)						(0,04)		(0,08)	
Lesotho												
Liberia		(0,52)	(0,52)						(0,02)		(0,54)	
Madagascar	(13,43)	(29,89)	(43,32)								(43,32)	
Malawi		(0,02)	(0,02)						(0,00)		(0,02)	
Mali		(0,33)	(0,33)						(1,31)		(1,64)	
Mauritanie		0,64	0,64								0,64	
Maurice		(0,75)	(0,75)	(0,06)			(0,06)				(0,81)	
Mozambique								(0,18)	(0,86)		(1,04)	
Namibie												
Niger		(0,23)	(0,23)		(4,80)		(4,80)				(5,03)	
Nigeria		(0,22)	(0,22)								(0,22)	
Rwanda	(0,45)	—	(0,45)					(0,09)			(0,54)	
Sao Tomé-et-Principe												
Sénégal		—										
Seychelles		(0,08)	(0,08)								(0,08)	

(en Mio EUR)

9e FED Décisions annuelles 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Total Enveloppe A	Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Sierra Leone				(0,15)			(0,15)					(0,15)
Somalie												—
Soudan					(0,18)		(0,18)					(0,18)
Swaziland												
Tanzanie	(7,89)	(0,25)	(8,14)									(8,14)
Togo		(0,37)	(0,37)									(0,37)
Ouganda		(0,27)	(0,27)						(0,00)			(0,27)
Zambie	(1,43)	(0,37)	(1,80)									(1,80)
Zimbabwe												
* Total Afrique	(24,01)	(56,61)	(80,62)	(0,21)	(4,98)	—	(5,19)	—	(1,08)	(2,53)	—	(89,42)
Antigua-et-Barbuda												
Bahamas												
Barbade												
Belize												
Dominique												
République dominicaine		(0,63)	(0,63)									(0,63)
Grenade					(0,15)		(0,15)					(0,15)
Guyana	(0,75)	(0,58)	(1,33)									(1,33)
Haïti												—
Jamaïque		(0,08)	(0,08)						(0,07)			(0,15)

(en Mio EUR)

9e FED Décisions annuelles 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Total Enveloppe A	Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Saint-Christophe-et-Nevis												
Sainte-Lucie												
Saint-Vincent-et-les-Grenadines												
Suriname		(0,21)	(0,21)									(0,21)
Trinité-et-Tobago		(2,52)	(2,52)									(2,52)
* Total Caraïbes	(0,75)	(4,03)	(4,78)	—	(0,15)	—	(0,15)	—	(0,07)	—	—	(5,00)
Îles Cook												
Timor-Oriental												
Fidji												
Kiribati												
Îles Marshall												
Micronésie												
Nauru												
Niue												
Palaos												
Papouasie-Nouvelle-Guinée												
Îles Salomon												
Tonga												
Tuvalu												
Vanuatu												

(en Mio EUR)

9e FED Décisions annuelles 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Total Enveloppe A	Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Samoa		(0,14)	(0,14)									(0,14)
* Total Pacifique	—	(0,14)	(0,14)	—	—	—	—	—	—	—	—	(0,14)
Région des Caraïbes			(0,42)									(0,42)
Région Afrique centrale												
Afrique orientale, australe et océan Indien												
PALOP multirégional												
Région du Pacifique			(0,18)									(0,18)
Coopération régionale ACP			(4,91)				(3,28)		(0,17)	(0,85)		(9,21)
Région Afrique australe			(4,47)									(4,47)
Région Afrique occidentale			(0,13)									(0,13)
* Total coopér. régionale ACP	—	—	(10,12)	—	—	—	(3,28)	—	(0,17)	(0,85)	—	(14,41)
Dép. administratives et frais financiers								(0,31)				(0,31)
Tous pays ACP			(4,82)									(4,82)
* Total ACP	(24,76)	(60,78)	(100,48)	(0,21)	(5,13)	—	(8,62)	(0,31)	(1,31)	(3,38)	—	(114,10)
Anguilla												
Îles Vierges britanniques												
Îles Caïmans												
Îles Falkland												
Montserrat		(0,11)	(0,11)									(0,11)

(en Mio EUR)

9e FED Décisions annuelles 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Total Enveloppe A	Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Îles Pitcairn												
Sainte-Hélène												
Îles Turks-et-Caicos												
* Total PTOM britanniques		(0,11)	(0,11)									(0,11)
Aruba		(0,47)	(0,47)							(0,05)		(0,51)
Antilles néerlandaises										(0,43)		(0,43)
* Total PTOM néerlandais		(0,47)	(0,47)							(0,48)		(0,94)
Polynésie française										(0,00)		(0,00)
Mayotte												
Nouvelle-Calédonie										(0,43)		(0,43)
Saint-Pierre-et-Miquelon												
Wallis-et-Futuna		(0,13)	(0,13)									(0,13)
* Total PTOM français		(0,13)	(0,13)							(0,43)		(0,57)
Coopération régionale PTOM			(0,55)							(0,04)		(0,60)
* Total coopér. régionale PTOM			(0,55)							(0,04)		(0,60)
Dép. administratives et frais financiers												
Tous pays PTOM												
* Total PTOM		(0,71)	(1,27)							(0,95)		(2,22)
* Total ACP+PTOM	(24,76)	(61,50)	(101,75)	(0,21)	(5,13)	—	(8,62)	(0,31)	(1,31)	(4,33)	—	(116,32)

14.11.2011

FR

Journal officiel de l'Union européenne

C 333/147

Tableau 3.2.5
Situation par instrument et par pays

(en Mio EUR)

9e FED Crédits délégués cumulés 2010	Cotonou								Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B				Frais de mise en œuvre	Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Enveloppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Angola		124,11	124,11		26,34		26,34		12,49		162,93	
Bénin	107,51	197,75	305,26		1,05		1,05		0,23		306,54	
Botswana		51,80	51,80	8,06			8,06				59,86	
Burkina	185,06	148,67	333,73						9,34		343,07	
Burundi	64,91	136,93	201,85	5,86	38,86	7,60	52,32		65,49		319,66	
Cameroun		162,81	162,81		7,84		7,84				170,66	
Cap-Vert	12,27	34,29	46,56		5,50		5,50		0,49		52,56	
République centrafricaine	11,58	91,23	102,82	4,17	3,35	1,60	9,12				111,94	
Tchad	22,53	173,12	195,64		17,19		17,19		1,19		214,02	
Comores		31,28	31,28		5,99		5,99				37,28	
Congo	28,45	85,60	114,05		4,36	2,00	6,36		15,54		135,95	
République démocratique du Congo	105,70	312,13	417,83		98,03		98,03		0,38	56,48	572,72	
Djibouti		21,39	21,39						—		21,39	
Guinée équatoriale		8,64	8,64								8,64	
Érythrée		110,27	110,27		0,46		0,46				110,72	
Éthiopie	58,07	471,05	529,12		45,32		45,32		29,63		604,07	
Gabon		31,20	31,20		1,03		1,03		0,11		32,33	
Gambie		48,94	48,94	1,68			1,68		2,58		53,20	

(en Mio EUR)

9e FED Crédits délégués cumulés 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Enveloppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Ghana	104,11	169,30	273,41		2,75		2,75		0,02	1,45		277,62
Guinée-Bissau	9,79	43,60	53,39	3,20			3,20		—	0,43		57,02
Guinée		84,45	84,45		21,11		21,11			36,17		141,73
Côte d'Ivoire		4,88	4,88		202,10		202,10					206,98
Kenya	124,75	154,13	278,88		25,26		25,26			8,85		313,00
Lesotho		96,44	96,44							0,61		97,04
Liberia	3,44	92,72	96,16		23,74		23,74		0,02			119,91
Madagascar	105,20	282,52	387,72		6,25		6,25		0,00			393,97
Malawi	59,15	179,02	238,17	10,00	10,84		20,84		0,34	6,43		265,79
Mali	122,07	288,04	410,11	1,11	39,39		40,50			2,51		453,11
Mauritanie		106,00	106,00	21,60	5,66		27,26			0,32		133,57
Maurice	8,74	56,35	65,10	0,38	0,28		0,67		0,09			65,85
Mozambique	145,83	270,04	415,87		5,50		5,50		6,65	1,85		429,87
Namibie		95,06	95,06		0,61		0,61					95,66
Niger	165,33	182,25	347,58		14,15		14,15					361,73
Nigeria		418,14	418,14							115,78		533,92
Rwanda	101,12	116,14	217,26						1,52	0,34		219,12
Sao Tomé-et-Principe		12,37	12,37		1,88		1,88					14,25
Sénégal	52,47	227,98	280,44		11,23		11,23			0,82		292,49
Seychelles		4,29	4,29		0,70		0,70					4,99

(en Mio EUR)

9e FED Crédits délégués cumulés 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Enveloppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Sierra Leone	60,64	113,34	173,98	24,75	30,61		55,36		21,94		251,28	
Somalie		190,23	190,23								190,23	
Soudan		124,40	124,40		79,08		79,08		2,54	104,63	310,65	
Swaziland		34,91	34,91							1,18	36,09	
Tanzanie	177,60	205,03	382,63		4,55		4,55		0,04		387,22	
Togo	3,03	15,59	18,62		39,78		39,78		17,51		75,92	
Ouganda	80,89	179,33	260,21		37,89		37,89		2,86	3,53	304,50	
Zambie	178,52	178,52	357,04	11,49	7,45		18,94		0,27		376,25	
Zimbabwe		31,77	31,77		24,11		24,11		0,27		56,15	
* Total Afrique	2 098,78	6 198,03	8 296,81	92,31	850,23	11,20	953,74		14,41	518,49	9 783,45	
Antigua-et-Barbuda		5,87	5,87								5,87	
Bahamas		6,01	6,01								6,01	
Barbade		11,67	11,67								11,67	
Belize		7,58	7,58		0,64		0,64				8,22	
Dominique	6,40	3,77	10,17	4,38			4,38				14,55	
République dominicaine	81,57	30,83	112,41	19,09	15,98		35,06				147,47	
Grenade	9,88	9,13	19,01		7,57		7,57				26,58	
Guyana	25,57	24,55	50,12	8,40	0,69		9,09				59,21	
Haïti	3,55	107,93	111,48		163,83		163,83				275,31	
Jamaïque	2,50	42,77	45,27	1,89	26,02		27,92		0,07	83,06	156,32	

(en Mio EUR)

9e FED Crédits délégués cumulés 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Enveloppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Saint-Christophe-et-Nevis		4,95	4,95									4,95
Sainte-Lucie		17,01	17,01	4,68			4,68					21,69
Saint-Vincent-et-les-Grenadines		13,56	13,56	4,40			4,40					17,96
Suriname		45,15	45,15		0,69		0,69		0,11			45,95
Trinité-et-Tobago	26,98	4,50	31,49							6,00		37,49
* Total Caraïbes	156,46	335,29	491,75	42,84	215,42	—	258,27	—	0,17	89,06	—	839,25
Îles Cook		2,72	2,72		0,01		0,01					2,73
Timor-Oriental		13,14	13,14									13,14
Fidji		22,03	22,03		1,87		1,87		0,00	0,50		24,40
Kiribati		8,58	8,58		2,08		2,08			0,42		11,08
Îles Marshall		3,30	3,30		1,09		1,09					4,40
Micronésie		4,78	4,78		1,39		1,39					6,17
Nauru		1,79	1,79		0,50		0,50					2,29
Niue		1,93	1,93		0,60		0,60					2,53
Palaos		1,98	1,98		0,60		0,60					2,58
Papouasie-Nouvelle-Guinée		71,16	71,16	16,93	3,48		20,41			3,24		94,81
Îles Salomon		12,60	12,60	5,48	0,55		6,03		—	0,43		19,05
Tonga		5,62	5,62		1,88		1,88					7,50
Tuvalu		4,45	4,45		0,70		0,70			0,20		5,35
Vanuatu	2,97	11,59	14,56	1,62	1,57		3,19					17,75

14.11.2011

FR

Journal officiel de l'Union européenne

C 333/151

(en Mio EUR)

9e FED Crédits délégués cumulés 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Enveloppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Samoa		21,72	21,72	1,83	0,02		1,84					23,56
* Total Pacifique	2,97	187,38	190,35	25,85	16,34	—	42,19	—	0,00	4,79	—	237,33
Région des Caraïbes			104,02				35,06					139,08
Région Afrique centrale			56,23				15,37					71,60
Afrique orientale, australe et océan Indien			279,83				45,49					325,32
PALOP multirégional			19,17									19,17
Région du Pacifique			39,78									39,78
Coopération régionale ACP			2 755,58				99,61		4,33	57,26	37,36	2 954,14
Région Afrique australe			110,41				16,94					127,35
Région Afrique occidentale			223,09				24,41					247,50
* Total coopér. régionale ACP			3 588,12	—	—	—	236,88	—	4,33	57,26	37,36	3 923,94
Dép. administratives et frais financiers			89,41					338,43				427,84
Tous pays ACP			166,91						1,67	29,16		197,74
* Total ACP	2 258,21	6 720,70	12 823,35	161,00	1 081,99	11,20	1 491,07	338,43	20,58	698,77	37,36	15 409,55
Anguilla		12,24	12,24									12,24
Îles Vierges britanniques		0,92	0,92									0,92
Îles Caïmans			—		6,84		6,84					6,84
Îles Falkland		4,52	4,52									4,52
Montserrat		23,16	23,16									23,16

(en Mio EUR)

9e FED Crédits délégués cumulés 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Enveloppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Îles Pitcairn		2,35	2,35									2,35
Sainte-Hélène		17,82	17,82									17,82
Îles Turks-et-Caïcos	13,98	0,02	14,00									14,00
* Total PTOM britanniques	13,98	61,03	75,01		6,84		6,84					81,85
Aruba		10,35	10,35						0,06			10,41
Antilles néerlandaises		49,51	49,51						2,13			51,63
* Total PTOM néerlandais		59,86	59,86						2,19			62,05
Polynésie française		11,40	11,40						0,04			11,44
Mayotte		4,26	4,26									4,26
Nouvelle-Calédonie		30,09	30,09						0,90			31,00
Saint-Pierre-et-Miquelon		18,88	18,88									18,88
Wallis-et-Futuna		15,75	15,75									15,75
* Total PTOM français		80,39	80,39						0,95			81,33
Coopération régionale PTOM			47,02						0,03	0,00		47,05
* Total coopér. régionale PTOM			47,02						0,03	0,00		47,05
Dép. administratives et frais financiers								0,73				0,73
Tous pays PTOM								0,73				0,73
* Total PTOM	13,98	201,28	262,28		6,84		6,84	0,73	0,03	3,14		273,01
* Total ACP + PTOM	2 272,19	6 921,98	13 085,63	161,00	1 088,83	11,20	1 497,91	339,15	20,61	701,91	37,36	15 682,56

Tableau 3.2.6

Situation par instrument et par pays

(en Mio EUR)

9e FED Crédits délégués annuels 2010	Cotonou							Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays	
	Enveloppe A			Enveloppe B				Frais de mise en œuvre	Transferts du 6e FED - Lomé			Transferts du 7e FED - Lomé
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Total Enve- loppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Allégement de la dette	Enveloppe B					
Angola		1,03	1,03		(0,00)		(0,00)		(0,38)		0,65	
Bénin	(1,83)	3,35	1,51						(0,13)		1,38	
Botswana		(3,40)	(3,40)								(3,40)	
Burkina	(1,23)	5,45	4,23						(0,27)		3,95	
Burundi	(0,05)	13,40	13,36		0,60		0,60		(0,09)		13,87	
Cameroun		3,12	3,12		(0,00)		(0,00)				3,12	
Cap-Vert		5,70	5,70								5,70	
République centrafricaine	(0,00)	3,31	3,30	(0,01)			(0,01)				3,30	
Tchad		11,24	11,24		0,38		0,38		(0,00)		11,62	
Comores		3,31	3,31		—		—				3,31	
Congo		1,73	1,73		(0,01)		(0,01)		—		1,72	
République démocratique du Congo		15,01	15,01		0,47		0,47	(0,31)	0,91		16,08	
Djibouti		2,29	2,29					(0,00)			2,29	
Guinée équatoriale		—	—								—	
Érythrée		1,91	1,91								1,91	
Éthiopie	—	2,24	2,24		0,01		0,01		(0,17)		2,08	
Gabon		2,42	2,42								2,42	
Gambie		1,18	1,18						(0,14)		1,04	

(en Mio EUR)

9e FED Crédits délégués annuels 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Total Enve- loppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Allégement de la dette	Enveloppe B					
Ghana	1,90	(3,94)	(2,04)		0,37		0,37				(1,67)	
Guinée-Bissau	0,29	5,71	6,00						(0,01)		5,99	
Guinée		3,59	3,59		4,64		4,64		—		8,23	
Côte d'Ivoire		(0,43)	(0,43)		(3,21)		(3,21)				(3,64)	
Kenya		62,99	62,99		(0,40)		(0,40)		(0,21)		62,38	
Lesotho		19,05	19,05						—		19,05	
Liberia		2,59	2,59		(0,07)		(0,07)				2,52	
Madagascar	(13,56)	(0,91)	(14,47)		(0,13)		(0,13)				(14,60)	
Malawi	—	17,55	17,55		0,06		0,06	(0,00)	(0,00)		17,60	
Mali	(0,08)	1,14	1,06		0,07		0,07		(0,01)		1,11	
Mauritanie		4,15	4,15								4,15	
Maurice		(1,32)	(1,32)								(1,32)	
Mozambique		(0,60)	(0,60)		(0,00)		(0,00)	(0,02)	(0,13)		(0,75)	
Namibie		(1,30)	(1,30)		(0,00)		(0,00)				(1,30)	
Niger	(0,02)	0,23	0,21		(0,17)		(0,17)				0,04	
Nigeria		22,29	22,29						(0,70)		21,59	
Rwanda		0,52	0,52					(0,01)	(0,00)		0,51	
Sao Tomé-et-Principe		(0,01)	(0,01)		0,07		0,07				0,06	
Sénégal	(0,01)	2,81	2,79		3,50		3,50		(0,03)		6,27	
Seychelles		2,25	2,25								2,25	

(en Mio EUR)

9e FED Crédits délégués annuels 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Total Enve- loppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Allégement de la dette	Enveloppe B					
Sierra Leone		8,62	8,62						(0,13)		8,49	
Somalie		(1,15)	(1,15)								(1,15)	
Soudan		5,11	5,11		(0,12)		(0,12)		—		5,00	
Swaziland		1,40	1,40						(0,01)		1,39	
Tanzanie	(0,11)	(9,16)	(9,27)								(9,27)	
Togo		5,61	5,61		15,45		15,45		0,05		21,10	
Ouganda	(0,13)	(0,70)	(0,82)		(0,40)		(0,40)		(0,07)		(1,29)	
Zambie	(0,01)	0,18	0,17								0,17	
Zimbabwe		1,07	1,07		(0,01)		(0,01)				1,06	
* Total Afrique	(14,84)	220,66	205,82	(0,01)	21,11	—	21,11	—	(0,35)	(1,53)	—	225,04
Antigua-et-Barbuda		(1,01)	(1,01)								(1,01)	
Bahamas		—	—									
Barbade		(0,16)	(0,16)								(0,16)	
Belize		(0,01)	(0,01)		(0,20)		(0,20)				(0,21)	
Dominique	—	2,20	2,20								2,20	
République dominicaine	—	(0,62)	(0,62)	1,00	1,59		2,59				1,97	
Grenade	—	—	—									
Guyana	(0,75)	0,40	(0,35)								(0,35)	
Haïti	0,47	0,16	0,63		5,16		5,16				5,79	
Jamaïque		2,30	2,30	0,02	(0,02)		0,00				2,30	

(en Mio EUR)

9e FED Crédits délégués annuels 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Total Enve- loppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Allégement de la dette	Enveloppe B					
Saint-Christophe-et-Nevis		(0,67)	(0,67)								(0,67)	
Sainte-Lucie		(0,13)	(0,13)								(0,13)	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines		5,10	5,10	3,85			3,85				8,95	
Suriname		1,26	1,26					(0,08)			1,18	
Trinité-et-Tobago	(0,01)	(2,40)	(2,41)								(2,41)	
* Total Caraïbes	(0,29)	6,41	6,12	4,88	6,52	—	11,41	—	(0,08)	—	—	17,45
Îles Cook		0,02	0,02		0,01		0,01				0,03	
Timor-Oriental		1,65	1,65								1,65	
Fidji		(1,26)	(1,26)		1,87		1,87				0,61	
Kiribati												
Îles Marshall		(0,10)	(0,10)								(0,10)	
Micronésie		0,11	0,11								0,11	
Nauru		0,02	0,02								0,02	
Niue		(0,04)	(0,04)								(0,04)	
Palaos		0,04	0,04								0,04	
Papouasie-Nouvelle-Guinée		16,59	16,59	8,08			8,08				24,67	
Îles Salomon		(0,20)	(0,20)	5,48			5,48				5,28	
Tonga		1,54	1,54								1,54	
Tuvalu		(0,01)	(0,01)								(0,01)	
Vanuatu	0,20	0,65	0,85								0,85	

14.11.2011

FR

Journal officiel de l'Union européenne

C 333/157

(en Mio EUR)

9e FED Crédits délégués annuels 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Total Enve- loppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Allègement de la dette	Enveloppe B					
Samoa		(0,07)	(0,07)	(0,02)	(0,00)		(0,02)					(0,09)
* Total Pacifique	0,20	18,94	19,13	13,54	1,88	—	15,42	—	—	—	—	34,56
Région des Caraïbes			1,13				6,53					7,66
Région Afrique centrale			2,06				6,47					8,53
Afrique orientale, australe et océan Indien			4,33				8,82					13,15
PALOP multirégional			5,69									5,69
Région du Pacifique			(0,11)									(0,11)
Coopération régionale ACP			93,48				0,37		(0,04)	(1,11)	0,13	92,84
Région Afrique australe			9,49				0,63					10,11
Région Afrique occidentale			41,60				2,69					44,29
* Total coopér. régionale ACP	—	—	157,67	—	—	—	25,51	—	(0,04)	(1,11)	0,13	182,16
Dép. administratives et frais financiers			(0,29)					(0,78)				(1,07)
Tous pays ACP			(2,18)									(2,18)
* Total ACP	(14,93)	246,00	386,26	18,42	29,51	—	73,44	(0,78)	(0,46)	(2,64)	0,13	455,96
Anguilla												
Îles Vierges britanniques		0,85	0,85									0,85
Îles Caïmans					0,08		0,08					0,08
Îles Falkland												
Montserrat												

(en Mio EUR)

9e FED Crédits délégués annuels 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Total Enve- loppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Allégement de la dette	Enveloppe B					
Îles Pitcairn		2,35	2,35									2,35
Sainte-Hélène												
Îles Turks-et-Caicos	3,45		3,45									3,45
* Total PTOM britanniques	3,45	3,20	6,65		0,08		0,08					6,74
Aruba		(0,69)	(0,69)							(0,02)		(0,71)
Antilles néerlandaises		0,03	0,03							(0,02)		0,01
* Total PTOM néerlandais		(0,67)	(0,67)							(0,04)		(0,70)
Polynésie française		0,08	0,08									0,08
Mayotte		0,02	0,02									0,02
Nouvelle-Calédonie										(0,03)		(0,03)
Saint-Pierre-et-Miquelon												
Wallis-et-Futuna		12,30	12,30									12,30
* Total PTOM français		12,40	12,40							(0,03)		12,37
Coopération régionale PTOM			1,39							(0,04)		1,35
* Total coopér. régionale PTOM			1,39							(0,04)		1,35
Dép. administratives et frais financiers												
Tous pays PTOM												
* Total PTOM	3,45	14,94	19,77	—	0,08	—	0,08	—	—	(0,10)	—	19,75
* Total ACP + PTOM	6,90	18,14	406,04	18,42	29,60	—	73,52	(0,78)	(0,46)	(2,74)	0,13	475,71

14.11.2011

FR

Journal officiel de l'Union européenne

C 333/159

Tableau 3.2.7

Situation par instrument et par pays

(en Mio EUR)

9e FED Paiements cumulés 2010	Cotonou								Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B				Frais de mise en œuvre	Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Enveloppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Angola		93,37	93,37		24,91		24,91			11,60		129,89
Bénin	106,63	185,98	292,61		1,05		1,05			0,23		293,89
Botswana		47,79	47,79	8,06			8,06					55,85
Burkina	184,45	139,91	324,35							8,83		333,18
Burundi	64,85	97,65	162,50	5,86	32,92	7,60	46,38			64,89		273,78
Cameroun		143,77	143,77		6,82		6,82					150,58
Cap-Vert	12,27	18,57	30,84		5,50		5,50			0,36		36,70
République centrafricaine	11,58	49,11	60,69	4,17	3,15	1,60	8,92					69,61
Tchad	22,14	138,83	160,97		14,53		14,53			1,07		176,58
Comores		20,24	20,24		5,50		5,50					25,74
Congo	28,45	79,99	108,44		4,14	2,00	6,14			15,19		129,76
République démocratique du Congo	105,70	269,44	375,14		82,93		82,93		0,38	54,16		512,61
Djibouti		18,33	18,33									18,33
Guinée équatoriale		5,97	5,97									5,97
Érythrée		53,31	53,31		0,46		0,46					53,77
Éthiopie	57,97	451,49	509,46		43,56		43,56			17,85		570,87
Gabon		20,06	20,06		0,74		0,74			0,11		20,91
Gambie		33,76	33,76	1,06			1,06			2,58		37,39

(en Mio EUR)

9e FED Paiements cumulés 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Enveloppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Ghana	103,16	151,12	254,27		1,68		1,68		0,02	1,45		257,42
Guinée-Bissau	9,55	31,66	41,21	3,20			3,20			0,43		44,84
Guinée		71,58	71,58		14,12		14,12			32,31		118,02
Côte d'Ivoire		4,86	4,86		154,54		154,54					159,40
Kenya	94,30	84,27	178,57		22,27		22,27			8,48		209,31
Lesotho		56,65	56,65							0,57		57,22
Liberia	3,44	65,09	68,53		23,74		23,74					92,27
Madagascar	103,51	258,70	362,21		6,25		6,25					368,46
Malawi	54,94	131,97	186,91	10,00	9,91		19,91		0,34	5,74		212,90
Mali	122,04	279,16	401,21	1,11	38,26		39,37			2,51		443,08
Mauritanie		81,20	81,20	18,88	5,66		24,54			0,32		106,06
Maurice	8,74	53,65	62,39	0,38	0,28		0,67		0,09			63,15
Mozambique	145,83	234,57	380,41		3,42		3,42		6,64	1,58		392,05
Namibie		82,31	82,31		0,61		0,61					82,91
Niger	139,73	168,07	307,80		13,49		13,49					321,28
Nigeria		342,98	342,98							99,44		442,42
Rwanda	53,66	158,72	212,39						1,52	0,34		214,25
Sao Tomé-et-Principe		10,85	10,85		0,88		0,88					11,72
Sénégal	45,15	197,79	242,94		8,19		8,19			0,69		251,82
Seychelles		2,19	2,19		0,70		0,70					2,89

(en Mio EUR)

9e FED Paiements cumulés 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Enveloppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Sierra Leone	55,71	85,70	141,41	24,75	27,23		51,98		21,24		214,62	
Somalie		164,73	164,73								164,73	
Soudan		108,53	108,53		78,23		78,23		2,54	104,49	293,79	
Swaziland		24,97	24,97							0,89	25,85	
Tanzanie	177,60	180,13	357,73		4,55		4,55			0,04	362,32	
Togo	3,03	8,73	11,76		21,47		21,47			16,14	49,37	
Ouganda	80,39	140,88	221,28		36,06		36,06		2,86	3,53	263,73	
Zambie	168,75	153,29	322,04	11,49	7,45		18,94			0,27	341,25	
Zimbabwe		27,51	27,51		21,79		21,79			0,27	49,57	
* Total Afrique	1 963,59	5 229,41	7 193,00	88,97	726,96	11,20	827,13	—	14,39	477,61	—	8 512,12
Antigua-et-Barbuda		5,06	5,06								5,06	
Bahamas		2,97	2,97								2,97	
Barbade		10,47	10,47								10,47	
Belize		6,97	6,97		0,64		0,64				7,62	
Dominique	4,91	2,83	7,74	2,88			2,88				10,62	
République dominicaine	80,71	26,20	106,91	14,33	13,18		27,52				134,43	
Grenade	9,63	7,75	17,38		7,57		7,57				24,95	
Guyana	19,07	14,82	33,89	8,40	0,69		9,09				42,98	
Haïti	3,33	97,17	100,49		146,08		146,08				246,58	
Jamaïque	2,50	25,78	28,28	1,78	26,02		27,80		0,07	69,01	125,17	

(en Mio EUR)

9e FED Paiements cumulés 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Enveloppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Saint-Christophe-et-Nevis		3,66	3,66									3,66
Sainte-Lucie		1,33	1,33									1,33
Saint-Vincent-et-les-Grenadines		7,41	7,41	0,80			0,80					8,21
Suriname		40,93	40,93		0,69		0,69		0,11			41,73
Trinité-et-Tobago	4,68	4,47	9,15							4,00		13,15
* Total Caraïbes	124,83	257,82	382,65	28,20	194,88	—	223,08	—	0,17	73,01	—	678,91
Îles Cook		2,49	2,49									2,49
Timor-Oriental		9,39	9,39									9,39
Fidji		21,09	21,09		0,27		0,27			0,50		21,85
Kiribati		8,28	8,28		0,55		0,55			0,42		9,25
Îles Marshall		3,14	3,14		0,71		0,71					3,84
Micronésie		4,30	4,30		0,90		0,90					5,20
Nauru		1,62	1,62		0,32		0,32					1,95
Niue		1,79	1,79		0,60		0,60					2,39
Palaos		1,74	1,74		0,38		0,38					2,12
Papouasie-Nouvelle-Guinée		49,37	49,37	7,76	2,36		10,12			3,24		62,73
Îles Salomon		8,73	8,73	0,45	0,35		0,80			0,41		9,94
Tonga		4,47	4,47		1,48		1,48					5,95
Tuvalu		4,23	4,23		0,45		0,45					4,68
Vanuatu	1,81	10,57	12,38	1,62	1,56		3,18					15,55

(en Mio EUR)

9e FED Paiements cumulés 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Enveloppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Samoa		19,73	19,73	1,81	0,02		1,82					21,56
* Total Pacifique	1,81	150,94	152,75	11,63	9,95	—	21,58	—	—	4,57	—	178,90
Région des Caraïbes			88,87				28,94					117,81
Région Afrique centrale			44,48				7,31					51,79
Afrique orientale, australe et océan Indien			195,51				27,89					223,40
PALOP multirégional			9,39									9,39
Région du Pacifique			36,43									36,43
Coopération régionale ACP			2 117,50				84,58		3,97	48,29	24,38	2 278,71
Région Afrique australe			67,47				10,18					77,66
Région Afrique occidentale			121,97				17,77					139,74
* Total coopér. régionale ACP			2 681,63	—	—	—	176,67	—	3,97	48,29	24,38	2 934,93
Dép. administratives et frais financiers			89,41					328,95				418,37
Tous pays ACP			153,45						0,50	29,10		183,05
* Total ACP	2 090,23	5 638,17	10 652,89	128,80	931,79	11,20	1 248,46	328,95	19,03	632,58	24,38	12 906,28
Dép. administratives et frais financiers								0,73				0,73
Tous pays PTOM								0,73				0,73
Anguilla		12,16	12,16									12,16
Îles Vierges britanniques		0,60	0,60									0,60

(en Mio EUR)

9e FED Paiements cumulés 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Enveloppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Îles Caïmans			—		6,13		6,13					6,13
Îles Falkland		4,52	4,52									4,52
Montserrat		18,78	18,78									18,78
Îles Pitcairn		0,10	0,10									0,10
Sainte-Hélène		14,52	14,52									14,52
Îles Turks-et-Caicos	8,65	0,02	8,67									8,67
* Total PTOM britanniques	8,65	50,71	59,36	—	6,13		6,13	—	—	—	—	65,49
Aruba		10,08	10,08							0,06		10,14
Antilles néerlandaises		49,51	49,51							2,13		51,63
* Total PTOM néerlandais		59,59	59,59	—	—	—	—	—	—	2,19	—	61,78
Polynésie française		10,72	10,72							0,04		10,76
Mayotte		2,56	2,56									2,56
Nouvelle-Calédonie		25,38	25,38							0,89		26,27
Saint-Pierre-et-Miquelon		15,75	15,75									15,75
Wallis-et-Futuna		3,95	3,95									3,95
* Total PTOM français		58,36	58,36	—	—	—	—	—	—	0,93	—	59,29
Coopération régionale PTOM			27,10						0,03	0,00		27,13
* Total coopér. régionale PTOM			27,10						0,03	0,00		27,13
* Total PTOM	8,65	168,66	204,40	—	6,13	—	6,13	0,73	0,03	3,13	—	—
* Total ACP + PTOM	2 098,88	5 806,82	10 857,29	128,80	937,92	11,20	1 254,59	329,68	19,05	635,70	24,38	13 120,69

14.11.2011

FR

Journal officiel de l'Union européenne

C 333/165

Tableau 3.2.8
Situation par instrument et par pays

(en Mio EUR)

9e FED Paiements annuels 2010	Cotonou							Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays	
	Enveloppe A			Enveloppe B				Frais de mise en œuvre	Transferts du 6e FED - Lomé			Transferts du 7e FED - Lomé
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Total Enve- loppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Allégement de la dette	Enveloppe B					
Angola		6,53	6,53		1,09		1,09		0,01		7,64	
Bénin	2,53	28,04	30,56						(0,00)		30,56	
Botswana		3,07	3,07								3,07	
Burkina	1,74	4,62	6,36						(0,06)		6,30	
Burundi	0,24	29,60	29,84		1,52		1,52				31,36	
Cameroun		22,93	22,93		1,28		1,28				24,21	
Cap-Vert		6,30	6,30								6,30	
République centrafricaine		20,68	20,68								20,68	
Tchad		20,72	20,72		1,08		1,08		(0,02)		21,78	
Comores		4,50	4,50		1,06		1,06				5,56	
Congo		6,31	6,31		0,11		0,11		(0,35)		6,08	
République démocratique du Congo		46,77	46,77		9,28		9,28		7,92		63,97	
Djibouti		4,28	4,28								4,28	
Guinée équatoriale		0,14	0,14								0,14	
Érythrée		15,59	15,59								15,59	
Éthiopie	(0,10)	9,20	9,10		0,43		0,43		(0,00)		9,52	
Gabon		4,51	4,51								4,51	
Gambie		13,18	13,18	0,46			0,46		(0,13)		13,51	

(en Mio EUR)

9e FED Paiements annuels 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Total Enve- loppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Allégement de la dette	Enveloppe B					
Ghana	0,95	24,28	25,23		0,26		0,26				25,50	
Guinée-Bissau	0,14	4,47	4,61								4,61	
Guinée		27,29	27,29		7,33		7,33		2,64		37,26	
Côte d'Ivoire		(0,05)	(0,05)		14,97		14,97				14,92	
Kenya		6,71	6,71		5,85		5,85		—		12,56	
Lesotho		18,71	18,71						(0,04)		18,67	
Liberia		9,90	9,90		0,45		0,45				10,35	
Madagascar	(0,11)	12,38	12,27		(0,13)		(0,13)				12,13	
Malawi	1,25	22,03	23,27		0,20		0,20		(0,00)		23,47	
Mali	0,03	11,31	11,33		0,25		0,25		0,00		11,58	
Mauritanie		7,91	7,91	2,66			2,66				10,57	
Maurice		0,48	0,48								0,48	
Mozambique		33,82	33,82		0,28		0,28		0,10		34,20	
Namibie		3,78	3,78								3,78	
Niger	6,06	21,42	27,47		0,10		0,10				27,57	
Nigeria		35,55	35,55						0,35		35,90	
Rwanda		5,17	5,17								5,17	
Sao Tomé-et-Principe		0,82	0,82		0,44		0,44				1,25	
Sénégal	0,06	30,76	30,82		2,27		2,27				33,09	
Seychelles		0,37	0,37								0,37	

(en Mio EUR)

9e FED Paiements annuels 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Total Enve- loppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Allègement de la dette	Enveloppe B					
Sierra Leone	0,02	16,17	16,19		0,13		0,13		0,01		16,32	
Somalie		19,03	19,03								19,03	
Soudan		4,78	4,78		0,59		0,59		2,51		7,89	
Swaziland		7,77	7,77						0,22		7,99	
Tanzanie		15,41	15,41								15,41	
Togo		2,39	2,39		2,14		2,14		0,45		4,99	
Ouganda	0,49	38,10	38,59		1,17		1,17		—		39,76	
Zambie	0,16	17,32	17,48								17,48	
Zimbabwe		3,26	3,26		5,91		5,91				9,17	
* Total Afrique	13,44	648,31	661,75	3,12	58,06	—	61,18	—	0,10	13,52	—	736,55
Antigua-et-Barbuda		(0,14)	(0,14)								(0,14)	
Bahamas		2,90	2,90								2,90	
Barbade		2,43	2,43								2,43	
Belize		1,14	1,14								1,14	
Dominique	0,26	1,90	2,17	2,88			2,88				5,04	
République dominicaine	7,89	2,31	10,20	2,15	2,94		5,09				15,30	
Grenade	3,58	2,03	5,61								5,61	
Guyana		3,50	3,50								3,50	
Haïti	0,25	3,13	3,38		26,14		26,14				29,52	
Jamaïque		3,40	3,40	0,88			0,88		0,90		5,18	

(en Mio EUR)

9e FED Paiements annuels 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Total Enve- loppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Allégement de la dette	Enveloppe B					
Saint-Christophe-et-Nevis		0,84	0,84								0,84	
Sainte-Lucie		0,27	0,27								0,27	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines		2,02	2,02	0,78			0,78				2,80	
Suriname		5,75	5,75						0,02		5,77	
Trinité-et-Tobago	0,05	0,04	0,08								0,08	
* Total Caraïbes	12,03	31,53	43,56	6,69	29,08	—	35,77	—	0,02	0,90	—	80,25
Îles Cook		(0,07)	(0,07)								(0,07)	
Timor-Oriental		3,45	3,45								3,45	
Fidji		2,85	2,85		0,27		0,27				3,12	
Kiribati		0,14	0,14								0,14	
Îles Marshall		0,40	0,40		0,19		0,19				0,59	
Micronésie		0,33	0,33		0,24		0,24				0,57	
Nauru		0,05	0,05		0,09		0,09				0,14	
Niue		0,07	0,07								0,07	
Palaos		0,50	0,50		0,10		0,10				0,60	
Papouasie-Nouvelle-Guinée		21,97	21,97	4,23	0,58		4,81				26,78	
Îles Salomon		2,06	2,06	0,45	0,09		0,54				2,60	
Tonga		0,75	0,75		0,19		0,19				0,94	
Tuvalu		(0,21)	(0,21)		0,12		0,12				(0,09)	
Vanuatu	0,12	0,47	0,60								0,60	

(en Mio EUR)

9e FED Paiements annuels 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Total Enve- loppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Allègement de la dette	Enveloppe B					
Samoa		3,09	3,09	0,57			0,57					3,66
* Total Pacifique	0,12	35,87	36,00	5,26	1,87		7,13					43,12
Région des Caraïbes			16,89				3,85					20,74
Région Afrique centrale			8,22				2,14					10,36
Afrique orientale, australe et océan Indien			17,44				3,55					20,98
PALOP multirégional			3,52									3,52
Région du Pacifique			2,97									2,97
Coopération régionale ACP			270,66				8,30		2,20	(0,11)	0,04	281,08
Région Afrique australe			18,59				6,26					24,86
Région Afrique occidentale			12,92				5,56					18,49
* Total coopér. régionale ACP	—	—	351,21	—	—	—	29,65	—	2,20	(0,11)	0,04	383,00
Dép. administratives et frais financiers								6,14				6,14
Tous pays ACP			2,55									2,55
* Total ACP	25,59	715,71	1 095,06	15,07	89,01		133,74	6,14	2,32	14,31	0,04	1 251,61
Anguilla		6,26	6,26									6,26
Îles Vierges britanniques		0,56	0,56									0,56
Îles Caïmans			—		0,03		0,03					0,03
Îles Falkland												
Montserrat		6,51	6,51									6,51

(en Mio EUR)

9e FED Paiements annuels 2010	Cotonou							Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribut. volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé		
	Soutien macro-écono- mique	Politiques sectorielles	Total Enve- loppe A	Comp. rec. d'exportation	Aide d'urgence	Allégement de la dette	Enveloppe B					
Îles Pitcairn		0,10	0,10									0,10
Sainte-Hélène												
Îles Turks-et-Caicos	0,12		0,12									0,12
* Total PTOM britanniques	0,12	13,42	13,54		0,03		0,03					13,57
Aruba		2,10	2,10									2,10
Antilles néerlandaises		22,20	22,20									22,20
* Total PTOM néerlandais		24,30	24,30									24,30
Polynésie française		0,89	0,89									0,89
Mayotte		0,72	0,72									0,72
Nouvelle-Calédonie												
Saint-Pierre-et-Miquelon		1,30	1,30									1,30
Wallis-et-Futuna		2,74	2,74									2,74
* Total PTOM français		5,65	5,65									5,65
Coopération régionale PTOM			8,65									8,65
* Total coopér. régionale PTOM			8,65									8,65
Dép. administratives et frais financiers												
Tous pays PTOM												
* Total PTOM	0,12	43,38	52,14	—	0,03	—	0,03	—	—	—	—	52,18
* Total ACP + PTOM	25,71	759,09	1 147,20	15,07	89,05	—	133,77	6,14	2,32	14,31	0,04	1 303,79

Tableau 3.3.1

Situation globale par instrument et par pays

(en Mio EUR)

10e FED Données cumulées 2010	Cotonou									Total		
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B				Décisions	Crédits délégués	Paiements
		Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN	Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN			
Angola	207,00	56,50	27 %	2,29	1 %		0 %			56,50	21,37	2,29
Bénin	334,00	188,50	56 %	60,20	18 %	46,37	14 %	40,92	12 %	244,53	202,88	101,21
Botswana	73,00	65,00	89 %	14,66	20 %	10,50	14 %	10,50	14 %	75,50	73,25	25,16
Burkina	529,00	474,23	90 %	144,42	27 %	38,84	7 %	8,44	2 %	513,07	417,38	152,86
Burundi	188,00	81,00	43 %	38,44	20 %	45,61	24 %	38,95	21 %	126,61	109,59	77,39
Cameroun	239,00	224,70	94 %	16,34	7 %	9,50	4 %			234,20	91,63	16,34
Cap-Vert	49,90	29,60	59 %	16,94	34 %	9,00	18 %	9,00	18 %	38,60	35,32	25,94
République centrafricaine	137,00	106,15	77 %	17,34	13 %	28,01	20 %	26,31	19 %	134,16	47,59	43,65
Tchad	299,00	155,00	52 %	11,00	4 %	10,00	3 %	4,79	2 %	165,00	34,08	15,79
Comores	45,00	27,82	62 %	1,65	4 %	9,60	21 %	7,27	16 %	37,41	11,73	8,92
Congo	85,00	20,30	24 %	1,55	2 %	6,25	7 %	4,37	5 %	26,55	14,74	5,92
République démocratique du Congo	514,00	330,30	64 %	36,03	7 %	100,35	20 %	59,69	12 %	430,65	140,50	95,72
Djibouti	40,50	4,50	11 %	1,28	3 %	1,54	4 %			6,04	3,04	1,28
Érythrée	122,00	53,70	44 %	0,59	0 %	4,86	4 %	4,76	4 %	58,56	7,38	5,35
Éthiopie	644,00	405,64	63 %	157,63	24 %	30,23	5 %	10,00	2 %	435,87	328,98	167,63
Gabon	49,00	22,00	45 %	0,08	0 %		0 %			22,00	0,26	0,08
Gambie	76,00	33,00	43 %	1,23	2 %	2,64	3 %	2,11	3 %	35,64	6,56	3,34
Ghana	367,00	294,00	80 %	49,80	14 %	41,02	11 %	41,02	11 %	335,02	223,03	90,82

(en Mio EUR)

10e FED Données cumulées 2010	Cotonou									Total		
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B				Décisions	Crédits délégués	Paiements
		Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN	Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN			
Guinée-Bissau	97,00	35,00	36 %	9,54	10 %	14,95	15 %	14,95	15 %	49,95	36,40	24,49
Guinée						15,28		5,22		15,28	7,29	5,22
Côte d'Ivoire	218,00	91,62	42 %	29,73	14 %	33,57	15 %			125,19	59,29	29,73
Kenya	383,00	213,05	56 %	3,78	1 %	18,35	5 %	11,22	3 %	231,40	28,81	15,00
Lesotho	136,00	74,00	54 %	14,69	11 %	21,00	15 %	21,00	15 %	95,00	47,73	35,69
Liberia	150,00	116,35	78 %	42,43	28 %	26,93	18 %	8,81	6 %	143,28	110,98	51,24
Madagascar	577,00	—	0 %		0 %	8,20	1 %	2,42	0 %	8,20	4,93	2,42
Malawi	436,00	288,00	66 %	79,75	18 %	54,39	12 %	54,09	12 %	342,39	201,86	133,84
Mali	533,00	437,30	82 %	68,97	13 %	15,05	3 %	9,68	2 %	452,35	344,48	78,65
Mauritanie	156,00	12,40	8 %		0 %	2,73	2 %	1,06	1 %	15,13	2,60	1,06
Maurice	51,00	39,50	77 %	17,61	35 %	11,49	23 %	10,90	21 %	50,99	45,03	28,51
Mozambique	603,00	465,17	77 %	139,28	23 %	12,11	2 %	12,11	2 %	489,28	456,44	151,39
Namibie	103,00	72,80	71 %	2,04	2 %					72,80	6,02	2,04
Niger	458,00	223,00	49 %	37,31	8 %	33,80	7 %	20,83	5 %	256,80	78,67	58,14
Nigeria	677,00	92,00	14 %	0,15	0 %	2,00	0 %	1,60	0 %	94,00	2,53	1,75
Rwanda	290,00	284,15	98 %	88,65	31 %	9,44	3 %	8,44	3 %	293,59	99,47	97,09
Sao Tomé-et-Principe	16,60	16,60	100 %	0,91	5 %	0,50	3 %	0,44	3 %	17,10	2,59	1,35
Sénégal	314,31	212,80	68 %	44,16	14 %	18,03	6 %	0,28	0 %	230,83	150,79	44,45
Seychelles	11,40	8,40	74 %	2,47	22 %	9,00	79 %	8,00	70 %	17,40	16,19	10,47
Sierra Leone	242,00	134,17	55 %	38,54	16 %	35,02	14 %	28,42	12 %	169,19	94,16	66,96

(en Mio EUR)

10e FED Données cumulées 2010	Cotonou									Total		
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B						
		Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN	Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN	Décisions	Crédits délégués	Paiements
Somalie	212,00	117,00	55 %	38,78	18 %					117,00	92,34	38,78
Soudan												
Swaziland	63,00	28,30	45 %	2,00	3 %	0,89	1 %	0,05	0 %	29,19	3,35	2,05
Tanzanie	555,00	405,50	73 %	122,49	22 %	14,84	3 %	14,84	3 %	420,34	399,62	137,33
Togo	123,00	40,13	33 %	25,26	21 %	15,12	12 %	12,00	10 %	55,25	42,11	37,26
Ouganda	439,00	381,00	87 %	57,29	13 %	5,48	1 %	4,60	1 %	386,48	306,44	61,89
Zambie	475,00	406,90	86 %	81,49	17 %	37,33	8 %	35,76	8 %	444,23	313,12	117,25
Zimbabwe						24,26		11,80		24,26	21,71	11,80
* Total Afrique	11 317,71	6 767,07	60 %	1 518,80	13 %	834,06	7 %	566,66	5 %	7 622,79	4 744,25	2 085,55
Antigua-et-Barbuda	3,40	3,40	100 %	0,09	3 %	9,00	265 %	9,00	265 %	12,40	9,17	9,09
Bahamas	4,70											
Barbade	9,80	1,46	15 %	0,41	4 %					1,46	0,70	0,41
Belize	11,80	11,80	100 %	0,06	1 %					11,80	2,88	0,06
Dominique	5,70	0,57	10 %	0,33	6 %	5,27	92 %	5,27	92 %	5,84	5,82	5,60
République dominicaine	179,00	101,20	57 %	28,50	16 %	15,33	9 %	15,33	9 %	116,53	81,38	43,83
Grenade	6,00	1,00	17 %	0,49	8 %	8,79	147 %	8,79	147 %	9,79	9,52	9,28
Guyana	51,00	5,00	10 %	0,13	0 %					5,00	1,74	0,13
Haïti	291,00	256,50	88 %	35,72	12 %	72,18	25 %	37,58	13 %	367,18	98,62	73,30
Jamaïque	110,00	74,75	68 %	46,39	42 %	18,90	17 %	18,90	17 %	93,65	91,16	65,29
Saint-Christophe-et-Nevis	4,50	4,50	100 %	0,29	6 %	1,80	40 %			6,30	0,36	0,29

(en Mio EUR)

10e FED Données cumulées 2010	Cotonou									Total		
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B						
		Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN	Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN	Décisions	Crédits délégués	Paiements
Sainte-Lucie	8,10	1,22	15 %	0,48	6 %					1,22	0,81	0,48
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	7,80	7,02	90 %	0,08	1 %	0,45	6 %			7,47	0,10	0,08
Suriname	19,80	19,80	100 %	1,68	8 %		0 %			19,80	17,80	1,68
Trinité-et-Tobago	25,50	17,34	68 %	0,19	1 %		0 %			17,34	0,33	0,19
* Total Caraïbes	738,10	505,56	68 %	114,84	16 %	131,72	18 %	94,87	13 %	675,78	320,40	209,71
Îles Cook	3,00	0,45	15 %	0,14	5 %	0,32	11 %			0,77	0,25	0,14
Timor-Oriental	78,50	44,00	56 %	1,09	1 %		0 %			44,00	3,11	1,09
Fidji												
Kiribati	12,70	8,41	66 %	0,44	3 %	1,00	8 %			9,41	1,76	0,44
Îles Marshall	5,30	5,00	94 %	0,77	15 %					5,00	4,37	0,77
Micronésie	8,30	8,10	98 %	1,28	15 %					8,10	7,23	1,28
Nauru	2,70	2,50	93 %	0,19	7 %					2,50	0,38	0,19
Niue	3,00	2,55	85 %	0,58	19 %					2,55	1,76	0,58
Palaos	2,90	2,72	94 %	0,43	15 %					2,72	2,42	0,43
Papouasie-Nouvelle-Guinée	130,00	27,17	21 %	1,56	1 %	0,65	1 %	0,53	0 %	27,82	4,81	2,09
Îles Salomon	13,20	9,96	75 %	1,51	11 %	15,20	115 %	15,00	114 %	25,16	20,40	16,51
Tonga	5,90	0,90	15 %		0 %	5,71	97 %	0,15	2 %	6,61	0,39	0,15
Tuvalu	5,00	5,00	100 %	0,32	6 %	1,50	30 %			6,50	0,42	0,32
Vanuatu	21,60	6,90	32 %	0,80	4 %	1,40	6 %			8,30	1,59	0,80
Samoa	30,00	19,25	64 %	4,74	16 %	6,92	23 %			26,17	16,88	4,74
* Total Pacifique	322,10	142,91	44 %	13,87	4 %	32,70	10 %	15,68	5 %	175,60	65,76	29,54

(en Mio EUR)

10e FED Données cumulées 2010	Cotonou									Total		
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B				Décisions	Crédits délégués	Paiements
		Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN	Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN			
Région des Caraïbes	165,00	31,30	19 %	0,16	0 %					31,30	0,36	0,16
Région Afrique centrale	165,00	59,72	36 %	0,11	0 %					59,72	1,34	0,11
Afrique orientale, australe et océan Indien	645,00	179,79	28 %	5,83	1 %					179,79	62,41	5,83
Allocations intra-ACP	2 700,00	1 559,66	58 %	454,21	17 %					1 560,30	706,05	454,84
PALOP multirégional	33,10	7,10	21 %	1,26	4 %					7,10	6,24	1,26
Région du Pacifique	95,00	53,90	57 %	1,91	2 %					53,90	20,77	1,91
Région Afrique australe	116,00	5,00	4 %		0 %					5,00		
Région Afrique occidentale	597,00	24,30	4 %	0,17	0 %					24,30	1,27	0,17
* Total coopér. régionale ACP	4 516,10	1 920,77	43 %	463,66	24 %	—	—	—	—	1 921,41	798,44	464,29
Dép. administratives et frais financiers										214,65	203,62	182,98
* Total ACP	16 894,01	9 336,31	55 %	2 111,16	12 %	998,48	6 %	677,20	4 %	10 610,24	6 132,47	2 972,07
Mayotte												
Nouvelle-Calédonie												
Polynésie française												
Saint-Pierre-et-Miquelon												
Terres australes françaises												
Wallis-et-Futuna												
* Total PTOM français												

10e FED Données cumulées 2010	Cotonou									Total		
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B						
		Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN	Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN	Décisions	Crédits délégués	Paiements
Aruba												
Antilles néerlandaises												
* Total PTOM néerlandais												
Anguilla												
Territoire de l'Antarctique britannique												
Territoires britanniques de l'océan Indien												
Îles Caïmans												
Îles Falkland												
Montserrat												
Îles Pitcairn												
Sainte-Hélène												
Îles Turks-et-Caïcos						4,30				4,30		
Îles Vierges britanniques												
* Total PTOM britanniques						4,30				4,30		
Coopération régionale PTOM, FR												
Coopération régionale PTOM, NL												
Coopération régionale PTOM, R-U												
* Total coopér. régionale PTOM												
Tous pays PTOM										2,00	1,70	0,68
* Total PTOM	—	—	—	—	—	4,30	—	—	—	6,30	1,70	0,68
* Total ACP + PTOM	16 894,01	9 336,31	55 %	2 111,16	12 %	1 002,78	6 %	677,20	4 %	10 616,54	6 134,16	2 972,75

Tableau 3.3.2
Situation globale par instrument et par pays

(en Mio EUR)

10e FED Données cumulées 2010	Cotonou									Total		
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B				Décisions	Crédits délégués	Paiements
		Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN	Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN			
Angola	207,00	6,00	3 %	2,29	1 %					6,00	21,37	2,29
Bénin	334,00	16,00	5 %	41,73	12 %	14,55	4 %	13,36	4 %	30,55	69,91	55,19
Botswana	73,00			14,66	20 %	10,50	14 %	10,50	14 %	10,50	73,25	25,16
Burkina	529,00	81,49	15 %	83,10	16 %	33,42	6 %	3,02	1 %	114,91	83,72	86,12
Burundi	188,00	17,50	9 %	24,65	13 %	15,12	8 %	18,98	10 %	32,62	43,09	43,63
Cameroun	239,00	32,00	13 %	16,34	7 %	9,50	4 %			41,50	85,90	16,34
Cap-Vert	49,90			8,36	17 %	9,00	18 %	9,00	18 %	9,00	9,57	17,36
République centrafricaine	137,00	21,15	15 %	12,76	9 %	15,80	12 %	14,10	10 %	36,95	30,20	26,86
Tchad	299,00	51,50	17 %	9,01	3 %	8,00	3 %	4,16	1 %	59,50	18,01	13,18
Comores	45,00	1,25	3 %	1,59	4 %	2,33	5 %			3,58	4,30	1,59
Congo	85,00			1,33	2 %	4,25	5 %	4,37	5 %	4,25	14,31	5,70
République démocratique du Congo	514,00	0,80	0 %	34,56	7 %	77,73	15 %	59,69	12 %	78,53	109,44	94,25
Djibouti	40,50	3,20	8 %	1,28	3 %	1,54	4 %			4,74	3,04	1,28
Érythrée	122,00			0,59	0 %		0 %	2,03	2 %	—	1,22	2,62
Éthiopie	644,00	69,00	11 %	111,93	17 %		0 %	2,00	0 %	69,00	161,53	113,93
Gabon	49,00	17,10	35 %	0,08	0 %		0 %			17,10	0,26	0,08
Gambie	76,00	29,50	39 %	1,02	1 %		0 %	2,11	3 %	29,50	5,17	3,13
Ghana	367,00	35,00	10 %	30,80	8 %					35,00	8,01	30,80

(en Mio EUR)

10e FED Données cumulées 2010	Cotonou								Total			
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B				Décisions	Crédits délégués	Paiements
		Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN	Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN			
Guinée-Bissau	97,00			0,45	0 %						0,84	0,45
Guinée						9,95		5,22		9,95	7,29	5,22
Côte d'Ivoire	218,00	(0,83)	0 %	12,13	6 %	20,70	9 %			19,87	27,36	12,13
Kenya	383,00	66,40	17 %	3,78	1 %			4,98	1 %	66,40	20,81	8,76
Lesotho	136,00	42,00	31 %	14,60	11 %	21,00	15 %	21,00	15 %	63,00	47,57	35,60
Liberia	150,00	10,80	7 %	42,42	28 %	19,59	13 %	1,47	1 %	30,39	102,82	43,89
Madagascar	577,00	(298,00)	- 52 %		0 %	5,40	1 %	0,32	0 %	(292,60)	2,31	0,32
Malawi	436,00	161,00	37 %	53,75	12 %	20,50	5 %	45,20	10 %	181,50	111,59	98,95
Mali	533,00			48,43	9 %	5,00	1 %	1,58	0 %	5,00	187,61	50,01
Mauritanie	156,00	12,40	8 %					1,06	1 %	12,40	2,60	1,06
Maurice	51,00	5,50	11 %	17,61	35 %					5,50	34,13	17,61
Mozambique	603,00	34,17	6 %	84,28	14 %					46,17	112,27	84,28
Namibie	103,00	61,65	60 %	1,50	1 %					61,65	5,22	1,50
Niger	458,00	13,00	3 %	37,09	8 %	25,00	5 %	19,20	4 %	38,00	67,27	56,29
Nigeria	677,00	92,00	14 %	0,15	0 %	2,00	0 %	1,60	0 %	94,00	2,53	1,75
Rwanda	290,00	32,85	11 %	51,36	18 %					32,85	49,44	51,36
Sao Tomé-et-Principe	16,60			0,84	5 %			0,44	3 %		1,74	1,29
Sénégal	314,31	11,40	4 %	20,67	7 %	11,80	4 %	0,28	0 %	23,20	41,00	20,95
Seychelles	11,40			2,39	21 %						8,09	2,39
Sierra Leone	242,00	64,00	26 %	20,02	8 %	16,60	7 %	10,00	4 %	80,60	23,29	30,02

(en Mio EUR)

10e FED Données cumulées 2010	Cotonou									Total		
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B						
		Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN	Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN	Décisions	Crédits délégués	Paiements
Somalie	212,00			30,73	14 %					—	42,88	30,73
Soudan												
Swaziland	63,00	21,30	34 %	1,32	2 %			0,05	0 %	21,30	2,01	1,37
Tanzanie	555,00	2,00	0 %	73,72	13 %			14,84	3 %	2,00	80,80	88,56
Togo	123,00	(6,34)	- 5 %	7,50	6 %	12,00	10 %	12,00	10 %	5,66	15,23	19,50
Ouganda	439,00	4,00	1 %	27,29	6 %			0,22	0 %	4,00	267,37	27,51
Zambie	475,00	55,90	12 %	35,98	8 %	1,20	0 %	4,75	1 %	57,10	8,26	40,73
Zimbabwe						9,00		11,80		9,00	21,71	11,80
* Total Afrique	11 317,71	766,69	7 %	984,08	9 %	381,47	3 %	299,35	3 %	1 160,16	2 036,33	1 283,53
Antigua-et-Barbuda	3,40			0,09	3 %	9,00	265 %	9,00	265 %	9,00	9,17	9,09
Bahamas	4,70											
Barbade	9,80			0,41	4 %						0,70	0,41
Belize	11,80			0,06	1 %						2,88	0,06
Dominique	5,70			0,11	2 %	5,27	92 %	5,27	92 %	5,27	5,53	5,38
République dominicaine	179,00	83,90	47 %	27,14	15 %	15,33	9 %	15,33	9 %	99,23	78,65	42,47
Grenade	6,00			0,32	5 %	3,50	58 %	3,50	58 %	3,50	3,91	3,82
Guyana	51,00	(3,00)	- 6 %	0,01	0 %					(3,00)	1,60	0,01
Haïti	291,00	34,50	12 %	28,65	10 %	31,10	11 %	35,00	12 %	65,60	53,87	63,65
Jamaïque	110,00			19,19	17 %	17,00	15 %	17,00	15 %	17,00	17,22	36,19
Saint-Christophe-et-Nevis	4,50	3,83	85 %	0,18	4 %	1,80	40 %			5,63	0,12	0,18

(en Mio EUR)

10e FED Données cumulées 2010	Cotonou									Total		
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B				Décisions	Crédits délégués	Paiements
		Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN	Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN			
Sainte-Lucie	8,10			0,34	4 %						0,59	0,34
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	7,80	6,24	80 %	0,08	1 %	0,45	6 %			6,69	0,10	0,08
Suriname	19,80			1,68	8 %						17,28	1,68
Trinité-et-Tobago	25,50	16,34	64 %	0,19	1 %					16,34	0,13	0,19
* Total Caraïbes	738,10	141,81	19 %	78,45	11 %	83,45	11 %	85,10	12 %	225,26	191,75	163,55
Îles Cook	3,00					0,32	11 %			0,32	(0,03)	
Fidji	—											
Timor-Oriental		39,00		1,09						39,00	2,91	1,09
Kiribati	12,70	3,40	27 %	0,27	2 %	1,00	8 %			4,40	1,41	0,27
Îles Marshall	5,30			0,77	15 %						4,37	0,77
Micronésie	8,30			1,28	15 %						7,01	1,28
Nauru	2,70	—		0,19	7 %						0,38	0,19
Niue	3,00	—		0,58	19 %						1,76	0,58
Palaos	2,90			0,43	15 %						2,32	0,43
Papouasie-Nouvelle-Guinée	130,00	22,68	17 %	1,01	1 %			0,14	0 %	22,68	1,53	1,15
Îles Salomon	13,20			0,16	1 %	15,20	115 %	15,00	114 %	15,20	15,78	15,16
Tonga	5,90	—				5,71	97 %	0,15	2 %	5,71	0,39	0,15
Tuvalu	5,00			0,17	3 %	1,50	30 %			1,50		0,17
Vanuatu	21,60	—		0,49	2 %						0,64	0,49
Samoa	30,00	3,00	10 %	4,64	15 %	6,92	23 %			9,92	16,55	4,64
* Total Pacifique	243,60	68,08	28 %	11,09	5 %	30,65	13 %	15,29	6 %	98,73	55,02	26,38

10e FED Données cumulées 2010	Cotonou									Total		
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B				Décisions	Crédits délégués	Paiements
		Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN	Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN			
Région des Caraïbes	165,00	31,30	19 %	0,16	0 %					31,30	0,36	0,16
Région Afrique centrale	165,00	57,72	35 %	0,11	0 %					57,72	1,34	0,11
Afrique orientale, australe et océan Indien	645,00	62,07	10 %	5,83	1 %					62,07	62,41	5,83
Allocations intra-ACP	2 700,00	646,74	24 %	210,07	8 %					646,74	353,73	210,09
PALOP multirégional	33,10	—	0 %	1,26	4 %					—	6,24	1,26
Région du Pacifique	95,00	32,00	34 %	1,91	2 %					32,00	20,77	1,91
Région Afrique australe	116,00	5,00	4 %		0 %					5,00		
Région Afrique occidentale	597,00	18,30	3 %	0,17	0 %					18,30	1,27	0,17
* Total coopér. régionale ACP	4 516,10	853,13	19 %	219,52	5 %					853,13	446,12	219,54
Dép. administratives et frais financiers										7,59	89,57	78,08
* Total ACP	16 815,51	1 829,70	11 %	1 293,15	8 %	495,57	3 %	399,74	2 %	2 344,86	2 818,79	1 771,08
Mayotte												
Nouvelle-Calédonie												
Polynésie française												
Saint-Pierre-et-Miquelon												
Terres australes françaises												
Wallis-et-Futuna												
* Total PTOM français												

10e FED Données cumulées 2010	Cotonou								Total			
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B				Décisions	Crédits délégués	Paiements
		Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN	Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN			
Aruba												
Antilles néerlandaises												
* Total PTOM néerlandais												
Anguilla												
Territoire de l'Antarctique britannique												
Territoires britanniques de l'océan Indien												
Îles Caïmans												
Îles Falkland												
Montserrat												
Îles Pitcairn												
Sainte-Hélène												
Îles Turks-et-Caïcos						4,30				4,30		
Îles Vierges britanniques												
* Total PTOM britanniques						4,30				4,30		
Coopération régionale PTOM, FR												
Coopération régionale PTOM, NL												
Coopération régionale PTOM, R-U												
* Total coopér. régionale PTOM												
Tous pays PTOM											0,87	0,54
* Total PTOM						4,30				4,30	0,87	0,54
* Total ACP + PTOM	16 815,51	1 829,70	11 %	1 293,15	8 %	499,87	3 %	399,74	2 %	2 349,16	2 819,66	1 771,62

Tableau 3.3.3
Situation par instrument et par pays

(en Mio EUR)

10e FED Décisions cumulées 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Angola	56,50							56,50	
Bénin	188,50		1,55		44,82	46,37	9,66	244,53	
Botswana	65,00				10,50	10,50		75,50	
Burkina	474,23	9,42	15,42		14,00	38,84		513,07	
Burundi	81,00	0,85	9,79		34,97	45,61		126,61	
Cameroun	224,70		9,50			9,50		234,20	
Cap-Vert	29,60				9,00	9,00		38,60	
République centrafricaine	106,15		2,80		25,21	28,01		134,16	
Tchad	155,00		10,00			10,00		165,00	
Comores	27,82			2,33	7,27	9,60		37,41	
Congo	20,30		6,25			6,25		26,55	
République démocratique du Congo	330,30		24,57		75,78	100,35		430,65	
Djibouti	4,50		1,54			1,54		6,04	
Érythrée	53,70		4,86			4,86		58,56	
Éthiopie	405,64		30,23			30,23		435,87	
Gabon	22,00							22,00	
Gambie	33,00		2,64			2,64		35,64	
Ghana	294,00				41,02	41,02		335,02	

(en Mio EUR)

10e FED Décisions cumulées 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Guinée-Bissau	35,00		3,77		11,18	14,95		49,95	
Guinée			15,28			15,28		15,28	
Côte d'Ivoire	91,62	20,70		12,87		33,57		125,19	
Kenya	213,05		18,35			18,35		231,40	
Lesotho	74,00				21,00	21,00		95,00	
Liberia	116,35		7,09	7,34	12,50	26,93		143,28	
Madagascar	—		8,20			8,20		8,20	
Malawi	288,00		10,39		44,00	54,39		342,39	
Mali	437,30		7,35		7,70	15,05		452,35	
Mauritanie	12,40		2,73			2,73		15,13	
Maurice	39,50	0,59			10,90	11,49		50,99	
Mozambique	465,17			12,11		12,11	12,00	489,28	
Namibie	72,80							72,80	
Niger	223,00		33,80			33,80		256,80	
Nigeria	92,00		2,00			2,00		94,00	
Rwanda	284,15		9,44			9,44		293,59	
Sao Tomé-et-Principe	16,60		0,50			0,50		17,10	
Sénégal	212,80		6,23		11,80	18,03		230,83	
Seychelles	8,40				9,00	9,00		17,40	
Sierra Leone	134,17		13,02		22,00	35,02		169,19	

14.11.2011

FR

Journal officiel de l'Union européenne

C 333/185

(en Mio EUR)

10e FED Décisions cumulées 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Somalie	117,00							117,00	
Soudan									
Swaziland	28,30	0,89				0,89		29,19	
Tanzanie	405,50			14,84		14,84		420,34	
Togo	40,13				15,12	15,12		55,25	
Ouganda	381,00		5,48			5,48		386,48	
Zambie	406,90		7,33		30,00	37,33		444,23	
Zimbabwe			7,26		17,00	24,26		24,26	
* Total Afrique	6 767,07	32,45	277,36	49,49	474,77	834,06	—	7 622,79	
Antigua-et-Barbuda	3,40	9,00				9,00		12,40	
Bahamas									
Barbade	1,46							1,46	
Belize	11,80							11,80	
Dominique	0,57	5,27				5,27		5,84	
République dominicaine	101,20	15,33				15,33		116,53	
Grenade	1,00				8,79	8,79		9,79	
Guyana	5,00							5,00	
Haïti	256,50		16,18		56,00	72,18	38,50	367,18	
Jamaïque	74,75		18,90			18,90		93,65	
Saint-Christophe-et-Nevis	4,50	1,80				1,80		6,30	

(en Mio EUR)

10e FED Décisions cumulées 2010	Cotonou							Cofinancement	Total PAYS
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B	Frais de mise en œuvre		
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Sainte-Lucie	1,22								1,22
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	7,02	0,45				0,45			7,47
Suriname	19,80								19,80
Trinité-et-Tobago	17,34								17,34
* Total Caraïbes	505,56	31,85	35,08	—	64,79	131,72	—	38,50	675,78
Îles Cook	0,45		0,03		0,30	0,32			0,77
Timor-Oriental	44,00								44,00
Kiribati	8,41		1,00			1,00			9,41
Îles Marshall	5,00								5,00
Micronésie	8,10								8,10
Nauru	2,50								2,50
Niue	2,55								2,55
Palaos	2,72								2,72
Papouasie-Nouvelle-Guinée	27,17		0,65			0,65			27,82
Îles Salomon	9,96				15,20	15,20			25,16
Tonga	0,90		5,71			5,71			6,61
Tuvalu	5,00		1,50			1,50			6,50
Vanuatu	6,90		1,40			1,40			8,30
Samoa	19,25		1,42		5,50	6,92			26,17
* Total Pacifique	142,91	—	11,70	—	21,00	32,70	—	—	175,60

(en Mio EUR)

10e FED Décisions cumulées 2010	Cotonou							Cofinancement	Total PAYS
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B	Frais de mise en œuvre		
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Région des Caraïbes	31,30								31,30
Région Afrique centrale	59,72								59,72
Afrique orientale, australe et océan Indien	179,79								179,79
Allocations intra-ACP	1 559,66							0,64	1 560,30
PALOP multirégional	7,10								7,10
Région du Pacifique	53,90								53,90
Région Afrique australe	5,00								5,00
Région Afrique occidentale	24,30								24,30
* Total coopér. régionale ACP	1 920,77	—	—	—	—	—	—	0,64	1 921,41
Dép. administratives et frais financiers							213,58	1,07	214,65
* Total ACP	9 336,31	64,30	324,14	49,49	560,55	998,48	213,58	61,87	10 610,24
Mayotte									
Nouvelle-Calédonie									
Polynésie française									
Saint-Pierre-et-Miquelon									
Terres australes françaises									
Wallis-et-Futuna									
* Total PTOM français	—	—	—	—	—	—	—	—	—

10e FED Décisions cumulées 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Aruba									
Antilles néerlandaises									
* Total PTOM néerlandais	—	—	—	—	—	—	—	—	
Anguilla									
Territoire de l'Antarctique britannique									
Territoires britanniques de l'océan Indien									
Îles Caïmans									
Îles Falkland									
Montserrat									
Îles Pitcairn									
Sainte-Hélène									
Îles Turks-et-Caïcos			4,30			4,30		4,30	
Îles Vierges britanniques									
* Total PTOM britanniques	—	—	4,30	—	—	4,30	—	4,30	
Coopération régionale PTOM, FR									
Coopération régionale PTOM, NL									
Coopération régionale PTOM, R-U									
* Total coopér. régionale PTOM									
Tous pays PTOM							2,00	2,00	
* Total PTOM	—	—	4,30	—	—	4,30	2,00	6,30	
* Total ACP+PTOM	9 336,31	64,30	328,44	49,49	560,55	1 002,78	215,58	10 616,54	

Tableau 3.3.4
Situation par instrument et par pays

(en Mio EUR)

10e FED Décisions annuelles 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Angola	6,00							6,00	
Bénin	16,00		1,55		13,00	14,55		30,55	
Botswana					10,50	10,50		10,50	
Burkina	81,49	9,42	10,00		14,00	33,42		114,91	
Burundi	17,50	0,85			14,27	15,12		32,62	
Cameroun	32,00		9,50			9,50		41,50	
Cap-Vert	—				9,00	9,00		9,00	
République centrafricaine	21,15		2,80		13,00	15,80		36,95	
Tchad	51,50		8,00			8,00		59,50	
Comores	1,25			2,33		2,33		3,58	
Congo	—		4,25			4,25		4,25	
République démocratique du Congo	0,80		1,95		75,78	77,73		78,53	
Djibouti	3,20		1,54			1,54		4,74	
Érythrée	—								
Éthiopie	69,00							69,00	
Gabon	17,10							17,10	
Gambie	29,50							29,50	
Ghana	35,00							35,00	

(en Mio EUR)

10e FED Décisions annuelles 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Guinée-Bissau									
Guinée			9,95			9,95		9,95	
Côte d'Ivoire	(0,83)	20,70				20,70		19,87	
Kenya	66,40							66,40	
Lesotho	42,00					21,00		63,00	
Liberia	10,80		7,09			12,50		30,39	
Madagascar	(298,00)		5,40			5,40		(292,60)	
Malawi	161,00		1,50			19,00		181,50	
Mali			5,00			5,00		5,00	
Mauritanie	12,40							12,40	
Maurice	5,50							5,50	
Mozambique	34,17						12,00	46,17	
Namibie	61,65							61,65	
Niger	13,00		25,00			25,00		38,00	
Nigeria	92,00		2,00			2,00		94,00	
Rwanda	32,85							32,85	
Sao Tomé-et-Principe									
Sénégal	11,40					11,80		23,20	
Seychelles									
Sierra Leone	64,00		6,60			10,00		80,60	

14.11.2011

FR

Journal officiel de l'Union européenne

C 333/191

(en Mio EUR)

10e FED Décisions annuelles 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Somalie									
Soudan									
Swaziland	21,30							21,30	
Tanzanie	2,00							2,00	
Togo	(6,34)				12,00	12,00		5,66	
Ouganda	4,00		—					4,00	
Zambie	55,90		1,20			1,20		57,10	
Zimbabwe			2,00		7,00	9,00		9,00	
* Total Afrique	766,69	30,97	105,33	2,33	242,85	381,47	—	1 160,16	
Antigua-et-Barbuda		9,00				9,00		9,00	
Bahamas									
Belize	—							—	
Dominique	—	5,27				5,27		5,27	
République dominicaine	83,90	15,33				15,33		99,23	
Grenade					3,50	3,50		3,50	
Guyana	(3,00)							(3,00)	
Haïti	34,50		5,10		26,00	31,10	—	65,60	
Jamaïque	—		17,00			17,00		17,00	
Saint-Christophe-et-Nevis	3,83	1,80				1,80		5,63	
Sainte-Lucie	—							—	

(en Mio EUR)

10e FED Décisions annuelles 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	6,24	0,45				0,45		6,69	
Trinité-et-Tobago	16,34							16,34	
* Total Caraïbes	141,81	31,85	22,10	—	29,50	83,45	—	225,26	
Îles Cook			0,03		0,30	0,32		0,32	
Fidji									
Timor-Oriental	39,00							39,00	
Kiribati	3,40		1,00			1,00		4,40	
Nauru	—							—	
Niue	—							—	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	22,68							22,68	
Îles Salomon					15,20	15,20		15,20	
Tonga	—		5,71			5,71		5,71	
Tuvalu			1,50			1,50		1,50	
Vanuatu	—							—	
Samoa	3,00		1,42		5,50	6,92		9,92	
* Total Pacifique	68,08	—	9,65	—	21,00	30,65	—	98,73	
Région des Caraïbes	31,30							31,30	
Région Afrique centrale	57,72							57,72	
Afrique orientale, australe et océan Indien	62,07							62,07	
Allocations intra-ACP	646,74							646,74	

10e FED Décisions annuelles 2010	Cotonou							Cofinancement	Total PAYS
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B	Frais de mise en œuvre		
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
PALOP multirégional	—								—
Région du Pacifique	32,00								32,00
Région Afrique australe	5,00								5,00
Région Afrique occidentale	18,30								18,30
* Total coopér. régionale ACP	853,13	—	—	—	—	—	—	—	853,13
Dép. administratives et frais financiers							7,41	0,18	7,59
* Total ACP	1 829,70	62,82	137,08	2,33	293,34	495,57	7,41	12,18	2 344,86
Mayotte									
Nouvelle-Calédonie									
Polynésie française									
Saint-Pierre-et-Miquelon									
Terres australes françaises									
Wallis-et-Futuna									
* Total PTOM français									
Aruba									
Antilles néerlandaises									
* Total PTOM néerlandais									
Anguilla									
Territoire de l'Antarctique britannique									

10e FED Décisions annuelles 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Territoires britanniques de l'océan Indien									
Îles Caïmans									
Îles Falkland									
Montserrat									
Îles Pitcairn									
Sainte-Hélène									
Îles Turks-et-Caïcos			4,30			4,30		4,30	
Îles Vierges britanniques									
* Total PTOM britanniques	—	—	4,30	—	—	4,30	—	4,30	
Coopération régionale PTOM, FR									
Coopération régionale PTOM, NL									
Coopération régionale PTOM, R-U									
* Total coopér. régionale PTOM									
Tous pays PTOM									
* Total PTOM	—	—	—	—	—	4,30	—	4,30	
* Total ACP + PTOM	1 829,70	62,82	137,08	2,33	293,34	499,87	7,41	2 349,16	

Tableau 3.3.5
Situation par instrument et par pays

(en Mio EUR)

10e FED Crédits délégués cumulés 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Angola	21,37							21,37	
Bénin	156,23		0,46		44,71	45,17	1,48	202,88	
Botswana	62,75				10,50	10,50		73,25	
Burkina	378,94	9,42	15,02		14,00	38,44		417,38	
Burundi	65,34		9,28		34,97	44,25		109,59	
Cameroun	91,28		0,35			0,35		91,63	
Cap-Vert	26,32				9,00	9,00		35,32	
République centrafricaine	21,00		1,38		25,21	26,59		47,59	
Tchad	27,61		6,47			6,47		34,08	
Comores	2,14			2,33	7,27	9,60		11,73	
Congo	8,74		5,99			5,99		14,74	
République démocratique du Congo	80,43		24,57		35,51	60,08		140,50	
Djibouti	3,04							3,04	
Érythrée	2,52		4,86			4,86		7,38	
Éthiopie	298,75		30,23			30,23		328,98	
Gabon	0,26							0,26	
Gambie	3,92		2,64			2,64		6,56	
Ghana	182,01				41,02	41,02		223,03	

(en Mio EUR)

10e FED Crédits délégués cumulés 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Guinée-Bissau	21,45		3,77		11,18	14,95		36,40	
Guinée			7,29			7,29		7,29	
Côte d'Ivoire	47,16			12,14		12,14		59,29	
Kenya	10,55		18,25			18,25		28,81	
Lesotho	26,73				21,00	21,00		47,73	
Liberia	88,20		2,94	7,34	12,50	22,78		110,98	
Madagascar			4,93			4,93		4,93	
Malawi	147,47		10,39		44,00	54,39		201,86	
Mali	334,43		2,35		7,70	10,05		344,48	
Mauritanie			2,60			2,60		2,60	
Maurice	33,54	0,59			10,90	11,49		45,03	
Mozambique	432,33			12,11		12,11	12,00	456,44	
Namibie	6,02							6,02	
Niger	44,87		33,80			33,80		78,67	
Nigeria	0,53		2,00			2,00		2,53	
Rwanda	90,03		9,44			9,44		99,47	
Sao Tomé-et-Principe	2,13		0,46			0,46		2,59	
Sénégal	145,46		5,34			5,34		150,79	
Seychelles	8,19				8,00	8,00		16,19	
Sierra Leone	65,74		6,42		22,00	28,42		94,16	

(en Mio EUR)

10e FED Crédits délégués cumulés 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Somalie	92,34							92,34	
Soudan									
Swaziland	3,26	0,08				0,08		3,35	
Tanzanie	384,78			14,84		14,84		399,62	
Togo	27,37				14,74	14,74		42,11	
Ouganda	301,11		5,33			5,33		306,44	
Zambie	276,20		6,91		30,00	36,91		313,12	
Zimbabwe			7,14		14,57	21,71		21,71	
* Total Afrique	4 022,54	10,09	230,61	48,75	418,77	708,23	—	4 744,25	
Antigua-et-Barbuda	0,17	9,00				9,00		9,17	
Bahamas									
Barbade	0,70							0,70	
Belize	2,88							2,88	
Dominique	0,55	5,27				5,27		5,82	
République dominicaine	66,05	15,33				15,33		81,38	
Grenade	0,73				8,79	8,79		9,52	
Guyana	1,74							1,74	
Haïti	53,51		15,09		30,00	45,09	0,02	98,62	
Jamaïque	72,26		18,90			18,90		91,16	

(en Mio EUR)

10e FED Crédits délégués cumulés 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Saint-Christophe-et-Nevis	0,36							0,36	
Sainte-Lucie	0,81							0,81	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,10							0,10	
Suriname	17,80							17,80	
Trinité-et-Tobago	0,33							0,33	
* Total Caraïbes	218,00	29,60	33,99	—	38,79	102,38	—	320,40	
Îles Cook	0,25							0,25	
Timor-Oriental	3,11							3,11	
Kiribati	0,76		1,00		1,00			1,76	
Îles Marshall	4,37							4,37	
Micronésie	7,23							7,23	
Nauru	0,38							0,38	
Niue	1,76							1,76	
Palaos	2,42							2,42	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4,17		0,65		0,65			4,81	
Îles Salomon	5,39				15,01	15,01		20,40	
Tonga	0,18		0,21		0,21			0,39	
Tuvalu	0,42							0,42	
Vanuatu	1,59							1,59	

10e FED Crédits délégués cumulés 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Samoa	15,46		1,42			1,42		16,88	
* Total Pacifique	47,49	—	3,27	—	15,01	18,28	—	65,76	
Région des Caraïbes	0,36							0,36	
Région Afrique centrale	1,34							1,34	
Afrique orientale, australe et océan Indien	62,41							62,41	
Allocations intra-ACP	705,41						0,64	706,05	
PALOP multirégional	6,24							6,24	
Région du Pacifique	20,77							20,77	
Région Afrique occidentale	1,27							1,27	
* Total coopér. régionale ACP	797,79						0,64	798,44	
Dép. administratives et frais financiers							203,62	203,62	
* Total ACP	5 085,82	39,69	267,88	48,75	472,57	828,89	203,62	6 132,47	
Mayotte									
Nouvelle-Calédonie									
Polynésie française									
Saint-Pierre-et-Miquelon									
Terres australes françaises									
Wallis-et-Futuna									
* Total PTOM français	—	—	—	—	—	—	—	—	

(en Mio EUR)

10e FED Crédits délégués cumulés 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Aruba									
Antilles néerlandaises									
* Total PTOM néerlandais	—	—	—	—	—	—	—	—	
Anguilla									
Territoire de l'Antarctique britannique									
Territoires britanniques de l'océan Indien									
Îles Caïmans									
Îles Falkland									
Montserrat									
Îles Pitcairn									
Sainte-Hélène									
Îles Turks-et-Caïcos									
Îles Vierges britanniques									
* Total PTOM britanniques	—	—	—	—	—	—	—	—	
Coopération régionale PTOM, FR									
Coopération régionale PTOM, NL									
Coopération régionale PTOM, R-U									
* Total coopér. régionale PTOM	—	—	—	—	—	—	—	—	
Tous pays PTOM							1,70	1,70	
* Total PTOM	—	—	—	—	—	—	1,70	1,70	
* Total ACP + PTOM	5 085,82	39,69	267,88	48,75	472,57	828,89	205,32	6 134,16	

Tableau 3.3.8
Situation par instrument et par pays

(en Mio EUR)

10e FED Crédits délégués annuels 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Angola	21,37							21,37	
Bénin	54,95		0,46		13,03	13,49	1,48	69,91	
Botswana	62,75				10,50	10,50		73,25	
Burkina	50,70	9,42	9,60		14,00	33,02		83,72	
Burundi	18,82		9,28		15,00	24,28		43,09	
Cameroun	85,55		0,35			0,35		85,90	
Cap-Vert	0,57				9,00	9,00		9,57	
République centrafricaine	15,82		1,38		13,00	14,38		30,20	
Tchad	13,54		4,47			4,47		18,01	
Comores	1,98			2,33		2,33		4,30	
Congo	8,31		5,99			5,99		14,31	
République démocratique du Congo	71,99		1,95		35,51	37,46		109,44	
Djibouti	3,04							3,04	
Érythrée	1,22		—					1,22	
Éthiopie	141,30		20,23			20,23		161,53	
Gabon	0,26							0,26	
Gambie	2,53		2,64			2,64		5,17	
Ghana	8,01							8,01	

(en Mio EUR)

10e FED Crédits délégués annuels 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Guinée-Bissau	0,84							0,84	
Guinée			7,29			7,29		7,29	
Côte d'Ivoire	15,22			12,14		12,14		27,36	
Kenya	10,55		10,25			10,25		20,81	
Lesotho	26,57				21,00	21,00		47,57	
Liberia	87,38		2,94		12,50	15,44		102,82	
Madagascar			2,31			2,31		2,31	
Malawi	91,09		1,50		19,00	20,50		111,59	
Mali	185,76		1,85			1,85		187,61	
Mauritanie			2,60			2,60		2,60	
Maurice	33,54	0,59				0,59		34,13	
Mozambique	100,27						12,00	112,27	
Namibie	5,22							5,22	
Niger	35,37		31,90			31,90		67,27	
Nigeria	0,53		2,00			2,00		2,53	
Rwanda	48,44		1,00			1,00		49,44	
Sao Tomé-et-Principe	1,74		—					1,74	
Sénégal	35,66		5,34			5,34		41,00	
Seychelles	8,09							8,09	
Sierra Leone	13,29				10,00	10,00		23,29	

(en Mio EUR)

10e FED Crédits délégués annuels 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Somalie	42,88							42,88	
Soudan									
Swaziland	1,93	0,08				0,08		2,01	
Tanzanie	80,80							80,80	
Togo	0,49				14,74	14,74		15,23	
Ouganda	267,51		(0,14)			(0,14)		267,37	
Zambie	7,20		1,05			1,05		8,26	
Zimbabwe			7,14		14,57	21,71		21,71	
* Total Afrique	1 663,07	10,09	133,38	14,46	201,84	359,77	—	2 036,33	
Antigua-et-Barbuda	0,17	9,00				9,00		9,17	
Bahamas						—			
Barbade	0,70							0,70	
Belize	2,88							2,88	
Dominique	0,26	5,27				5,27		5,53	
République dominicaine	63,32	15,33				15,33		78,65	
Grenade	0,41				3,50	3,50		3,91	
Guyana	1,60							1,60	
Haïti	46,34		7,51			7,51	0,02	53,87	
Jamaïque	0,22		17,00			17,00		17,22	
Saint-Christophe-et-Nevis	0,12							0,12	

(en Mio EUR)

10e FED Crédits délégués annuels 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Sainte-Lucie	0,59							0,59	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,10							0,10	
Suriname	17,28							17,28	
Trinité-et-Tobago	0,13							0,13	
* Total Caraïbes	134,13	29,60	24,51	—	3,50	57,61	—	191,75	
Îles Cook	(0,03)							(0,03)	
Fidji									
Timor-Oriental	2,91							2,91	
Kiribati	0,41		1,00			1,00		1,41	
Îles Marshall	4,37							4,37	
Micronésie	7,01							7,01	
Nauru	0,38							0,38	
Niue	1,76							1,76	
Palaos	2,32							2,32	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1,37		0,17			0,17		1,53	
Îles Salomon	0,78				15,01	15,01		15,78	
Tonga	0,18		0,21			0,21		0,39	
Tuvalu	—							—	
Vanuatu	0,64							0,64	

10e FED Crédits délégués annuels 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Samoa	15,14		1,42			1,42		16,55	
* Total Pacifique	37,23	—	2,79	—	15,01	17,80	—	55,02	
Région des Caraïbes	0,36							0,36	
Région Afrique centrale	1,34							1,34	
Afrique orientale, australe et océan Indien	62,41							62,41	
Allocations intra-ACP	353,70						0,03	353,73	
PALOP multirégional	6,24							6,24	
Région du Pacifique	20,77							20,77	
Région Afrique occidentale	1,27							1,27	
* Total coopér. régionale ACP	446,08	—	—	—	—	—	0,03	446,12	
Dép. administratives et frais financiers							89,57	89,57	
* Total ACP	2 280,51	39,69	160,68	14,46	220,35	435,18	89,60	2 818,79	
Mayotte									
Nouvelle-Calédonie									
Polynésie française									
Saint-Pierre-et-Miquelon									
Terres australes françaises									
Wallis-et-Futuna									
* Total PTOM français	—	—	—	—	—	—	—	—	

10e FED Crédits délégués annuels 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Aruba									
Antilles néerlandaises									
* Total PTOM néerlandais	—	—	—	—	—	—	—	—	
Anguilla									
Territoire de l'Antarctique britannique									
Territoires britanniques de l'océan Indien									
Îles Caïmans									
Îles Falkland									
Montserrat									
Îles Pitcairn									
Sainte-Hélène									
Îles Turks-et-Caïcos									
Îles Vierges britanniques									
* Total PTOM britanniques	—	—	—	—	—	—	—	—	
Coopération régionale PTOM, FR									
Coopération régionale PTOM, NL									
Coopération régionale PTOM, R-U									
* Total coopér. régionale PTOM	—	—	—	—	—	—	—	—	
Tous pays PTOM								0,87	
* Total PTOM	—	—	—	—	—	—	0,87	0,87	
* Total ACP + PTOM	2 280,51	39,69	160,68	14,46	220,35	435,18	90,46	13,50	2 819,66

Tableau 3.3.7
Situation par instrument et par pays

(en Mio EUR)

10e FED Paiements cumulés 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Angola	2,29							2,29	
Bénin	60,20		0,36		40,55	40,92	0,10	101,21	
Botswana	14,66				10,50	10,50		25,16	
Burkina	144,42		8,44			8,44		152,86	
Burundi	38,44		3,98		34,97	38,95		77,39	
Cameroun	16,34							16,34	
Cap-Vert	16,94				9,00	9,00		25,94	
République centrafricaine	17,34		1,10		25,21	26,31		43,65	
Tchad	11,00		4,79			4,79		15,79	
Comores	1,65				7,27	7,27		8,92	
Congo	1,55		4,37			4,37		5,92	
République démocratique du Congo	36,03		24,18		35,51	59,69		95,72	
Djibouti	1,28							1,28	
Érythrée	0,59		4,76			4,76		5,35	
Éthiopie	157,63		10,00			10,00		167,63	
Gabon	0,08							0,08	
Gambie	1,23		2,11			2,11		3,34	
Ghana	49,80				41,02	41,02		90,82	

(en Mio EUR)

10e FED Paiements cumulés 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Guinée-Bissau	9,54		3,77		11,18	14,95		24,49	
Guinée			5,22			5,22		5,22	
Côte d'Ivoire	29,73							29,73	
Kenya	3,78		11,22			11,22		15,00	
Lesotho	14,69				21,00	21,00		35,69	
Liberia	42,43		1,47	7,34		8,81		51,24	
Madagascar			2,42			2,42		2,42	
Malawi	79,75		10,09		44,00	54,09		133,84	
Mali	68,97		1,98		7,70	9,68		78,65	
Mauritanie			1,06			1,06		1,06	
Maurice	17,61				10,90	10,90		28,51	
Mozambique	139,28			12,11		12,11		151,39	
Namibie	2,04							2,04	
Niger	37,31		20,83			20,83		58,14	
Nigeria	0,15		1,60			1,60		1,75	
Rwanda	88,65		8,44			8,44		97,09	
Sao Tomé-et-Principe	0,91		0,44			0,44		1,35	
Sénégal	44,16		0,28			0,28		44,45	
Seychelles	2,47				8,00	8,00		10,47	
Sierra Leone	38,54		6,42		22,00	28,42		66,96	

(en Mio EUR)

10e FED Paiements cumulés 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Somalie	38,78							38,78	
Soudan									
Swaziland	2,00	0,05				0,05		2,05	
Tanzanie	122,49			14,84		14,84		137,33	
Togo	25,26				12,00	12,00		37,26	
Ouganda	57,29		4,60			4,60		61,89	
Zambie	81,49		5,76		30,00	35,76		117,25	
Zimbabwe			3,05		8,75	11,80		11,80	
* Total Afrique	1 518,80	0,05	152,75	34,29	379,57	566,66	—	0,10	2 085,55
Antigua-et-Barbuda	0,09	9,00				9,00		9,09	
Bahamas									
Barbade	0,41							0,41	
Belize	0,06							0,06	
Dominique	0,33	5,27				5,27		5,60	
République dominicaine	28,50	15,33				15,33		43,83	
Grenade	0,49				8,79	8,79		9,28	
Guyana	0,13							0,13	
Haïti	35,72		7,58		30,00	37,58		73,30	
Jamaïque	46,39		18,90			18,90		65,29	
Saint-Christophe-et-Nevis	0,29							0,29	

(en Mio EUR)

10e FED Paiements cumulés 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Sainte-Lucie	0,48							0,48	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,08							0,08	
Suriname	1,68							1,68	
Trinité-et-Tobago	0,19							0,19	
* Total Caraïbes	114,84	29,60	26,48	—	38,79	94,87	—	209,71	
Îles Cook	0,14							0,14	
Timor-Oriental	1,09							1,09	
Kiribati	0,44							0,44	
Îles Marshall	0,77							0,77	
Micronésie	1,28							1,28	
Nauru	0,19							0,19	
Niue	0,58							0,58	
Palaos	0,43							0,43	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1,56		0,53			0,53		2,09	
Îles Salomon	1,51				15,00	15,00		16,51	
Tonga			0,15			0,15		0,15	
Tuvalu	0,32							0,32	
Vanuatu	0,80							0,80	
Samoa	4,74							4,74	
* Total Pacifique	13,87	—	0,68	—	15,00	15,68	—	29,54	

(en Mio EUR)

10e FED Paiements cumulés 2010	Cotonou							Cofinancement	Total PAYS
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B	Frais de mise en œuvre		
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Région des Caraïbes	0,16								0,16
Région Afrique centrale	0,11								0,11
Afrique orientale, australe et océan Indien	5,83								5,83
Allocations intra-ACP	454,21							0,63	454,84
PALOP multirégional	1,26								1,26
Région du Pacifique	1,91								1,91
Région Afrique occidentale	0,17								0,17
* Total coopér. régionale ACP	463,66	—	—	—	—	—	—	0,63	464,29
Dép. administratives et frais financiers							182,98		182,98
* Total ACP	2 111,16	29,65	179,91	34,29	433,36	677,20	182,98	0,72	2 972,07
Mayotte									
Nouvelle-Calédonie									
Polynésie française									
Saint-Pierre-et-Miquelon									
Terres australes françaises									
Wallis-et-Futuna									
* Total PTOM français	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Aruba									
Antilles néerlandaises									
* Total PTOM néerlandais	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(en Mio EUR)

10e FED Paiements cumulés 2010	Cotonou						Cofinancement	Total PAYS	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Anguilla									
Territoire de l'Antarctique britannique									
Territoires britanniques de l'océan Indien									
Îles Caïmans									
Îles Falkland									
Montserrat									
Îles Pitcairn									
Sainte-Hélène									
Îles Turks-et-Caïcos									
Îles Vierges britanniques									
* Total PTOM britanniques	—	—	—	—	—	—	—	—	
Coopération régionale PTOM, FR									
Coopération régionale PTOM, NL									
Coopération régionale PTOM, R-U									
* Total coopér. régionale PTOM	—	—	—	—	—	—	—	—	
Tous pays PTOM							0,68	0,68	
* Total PTOM	—	—	—	—	—	—	0,68	0,68	
* Total ACP + PTOM	2 111,16	29,65	179,91	34,29	433,36	677,20	183,66	2 972,75	

Tableau 3.3.8.
Situation par instrument et par pays

(en Mio EUR)

10e FED Paiements annuels 2010	Cotonou						Cofinancement	Total	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Angola	2,29							2,29	
Bénin	41,73		0,36		13,00	13,36	0,10	55,19	
Botswana	14,66				10,50	10,50		25,16	
Burkina	83,10		3,02			3,02		86,12	
Burundi	24,65		3,98		15,00	18,98		43,63	
Cameroun	16,34							16,34	
Cap-Vert	8,36				9,00	9,00		17,36	
République centrafricaine	12,76		1,10		13,00	14,10		26,86	
Tchad	9,01		4,16			4,16		13,18	
Comores	1,59							1,59	
Congo	1,33		4,37			4,37		5,70	
République démocratique du Congo	34,56		24,18		35,51	59,69		94,25	
Djibouti	1,28							1,28	
Érythrée	0,59		2,03			2,03		2,62	
Éthiopie	111,93		2,00			2,00		113,93	
Gabon	0,08							0,08	
Gambie	1,02		2,11			2,11		3,13	
Ghana	30,80							30,80	

(en Mio EUR)

10e FED Paiements annuels 2010	Cotonou						Cofinancement	Total	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Guinée-Bissau	0,45							0,45	
Guinée			5,22			5,22		5,22	
Côte d'Ivoire	12,13							12,13	
Kenya	3,78		4,98			4,98		8,76	
Lesotho	14,60				21,00	21,00		35,60	
Liberia	42,42		1,47			1,47		43,89	
Madagascar			0,32			0,32		0,32	
Malawi	53,75		1,20		44,00	45,20		98,95	
Mali	48,43		1,58			1,58		50,01	
Mauritanie			1,06			1,06		1,06	
Maurice	17,61							17,61	
Mozambique	84,28							84,28	
Namibie	1,50							1,50	
Niger	37,09		19,20			19,20		56,29	
Nigeria	0,15		1,60			1,60		1,75	
Rwanda	51,36							51,36	
Sao Tomé-et-Principe	0,84		0,44			0,44		1,29	
Sénégal	20,67		0,28			0,28		20,95	
Seychelles	2,39							2,39	
Sierra Leone	20,02				10,00	10,00		30,02	

(en Mio EUR)

10e FED Paiements annuels 2010	Cotonou						Cofinancement	Total	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Somalie	30,73							30,73	
Soudan									
Swaziland	1,32	0,05				0,05		1,37	
Tanzanie	73,72			14,84		14,84		88,56	
Togo	7,50				12,00	12,00		19,50	
Ouganda	27,29		0,22			0,22		27,51	
Zambie	35,98		4,75			4,75		40,73	
Zimbabwe			3,05		8,75	11,80		11,80	
* Total Afrique	984,08	0,05	92,70	14,84	191,76	299,35	—	1 283,53	
Antigua-et-Barbuda	0,09	9,00				9,00		9,09	
Bahamas									
Barbade	0,41							0,41	
Belize	0,06							0,06	
Dominique	0,11	5,27				5,27		5,38	
République dominicaine	27,14	15,33				15,33		42,47	
Grenade	0,32				3,50	3,50		3,82	
Guyana	0,01							0,01	
Haïti	28,65		5,00		30,00	35,00		63,65	
Jamaïque	19,19		17,00			17,00		36,19	
Saint-Christophe-et-Nevis	0,18							0,18	

(en Mio EUR)

10e FED Paiements annuels 2010	Cotonou						Cofinancement	Total	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Sainte-Lucie	0,34							0,34	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,08							0,08	
Suriname	1,68							1,68	
Trinité-et-Tobago	0,19							0,19	
* Total Caraïbes	78,45	29,60	22,00	—	33,50	85,10	—	163,55	
Îles Cook									
Fidji									
Timor-Oriental	1,09							1,09	
Kiribati	0,27							0,27	
Îles Marshall	0,77							0,77	
Micronésie	1,28							1,28	
Nauru	0,19							0,19	
Niue	0,58							0,58	
Palaos	0,43							0,43	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1,01		0,14			0,14		1,15	
Îles Salomon	0,16				15,00	15,00		15,16	
Tonga			0,15			0,15		0,15	
Tuvalu	0,17							0,17	
Vanuatu	0,49							0,49	
Samoa	4,64							4,64	
* Total Pacifique	11,09	—	0,29	—	15,00	15,29	—	26,38	

10e FED Paiements annuels 2010	Cotonou							Cofinancement	Total
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B	Frais de mise en œuvre		
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Région des Caraïbes	0,16								0,16
Région Afrique centrale	0,11								0,11
Afrique orientale, australe et océan Indien	5,83								5,83
Allocations intra-ACP	210,07							0,02	210,09
PALOP multirégional	1,26								1,26
Région du Pacifique	1,91								1,91
Région Afrique occidentale	0,17								0,17
* Total coopér. régionale ACP	219,52	—	—	—	—	—	—	0,02	219,54
Dép. administratives et frais financiers							78,08		78,08
* Total ACP	1 293,15	29,65	114,98	14,84	240,26	399,74	78,08	0,11	1 771,08
Mayotte									
Nouvelle-Calédonie									
Polynésie française									
Saint-Pierre-et-Miquelon									
Terres australes françaises									
Wallis-et-Futuna									
* Total PTOM français	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Aruba									
Antilles néerlandaises									
* Total PTOM néerlandais	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(en Mio EUR)

10e FED Paiements annuels 2010	Cotonou						Cofinancement	Total	
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total enveloppe B			Frais de mise en œuvre
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Anguilla									
Territoire de l'Antarctique britannique									
Territoires britanniques de l'océan Indien									
Îles Caïmans									
Îles Falkland									
Montserrat									
Îles Pitcairn									
Sainte-Hélène									
Îles Turks-et-Caïcos									
Îles Vierges britanniques									
* Total PTOM britanniques	—	—	—	—	—	—	—	—	
Coopération régionale PTOM, FR									
Coopération régionale PTOM, NL									
Coopération régionale PTOM, R-U									
* Total coopér. régionale PTOM	—	—	—	—	—	—	—	—	
Tous pays PTOM							0,54	0,54	
* Total PTOM	—	—	—	—	—	—	0,54	0,54	
* Total ACP + PTOM	1 293,15	29,65	114,98	14,84	240,26	399,74	78,62	1 771,62	

Tableau 3.4.1
Situation par pays

(en Mio EUR)

Tous FED Montants cumulés 2010	Décisions			Crédits délégués			Paiements		
	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total
Angola	124,76	211,16	335,92	117,01	171,82	288,83	109,04	120,58	229,62
Bénin	172,00	559,10	731,10	171,75	509,19	680,93	171,70	394,87	566,57
Botswana	34,08	169,74	203,82	34,08	166,00	200,08	32,67	113,29	145,97
Burkina	286,91	974,51	1 261,42	284,77	868,88	1 153,65	281,08	594,57	875,64
Burundi	132,86	393,19	526,05	132,40	363,76	496,16	127,57	286,28	413,85
Cameroun	228,27	412,51	640,78	227,71	262,28	489,99	227,14	166,92	394,06
Cap-Vert	56,65	94,39	151,04	55,92	87,39	143,31	55,03	62,28	117,31
République centrafricaine	84,79	252,51	337,30	84,54	159,53	244,07	84,36	113,27	197,63
Tchad	215,93	388,04	603,96	213,52	246,92	460,44	210,83	191,29	402,12
Comores	16,13	75,35	91,47	16,12	49,01	65,13	16,07	34,66	50,73
Congo	30,54	149,38	179,92	29,80	135,15	164,95	28,39	120,49	148,87
République démocratique du Congo	107,28	962,53	1 069,80	104,92	656,36	761,28	101,06	553,80	654,86
Djibouti	27,47	46,43	73,90	26,68	24,42	51,10	26,68	19,61	46,28
Guinée équatoriale	4,42	8,99	13,42	4,09	8,64	12,73	3,96	5,97	9,93
Érythrée	18,01	176,01	194,02	18,01	118,10	136,11	18,01	59,12	77,13
Éthiopie	370,96	1 026,49	1 397,45	364,56	903,46	1 268,02	324,41	720,69	1 045,10
Gabon	77,41	92,45	169,85	77,20	66,79	143,98	77,12	46,51	123,63
Gambie	33,78	90,18	123,96	33,54	57,18	90,73	32,21	38,15	70,36
Ghana	219,47	678,16	897,63	217,75	539,05	756,80	217,20	384,96	602,16
Guinée-Bissau	46,77	150,87	197,64	46,38	127,57	173,96	45,74	103,10	148,83

(en Mio EUR)

Tous FED Montants cumulés 2010	Décisions			Crédits délégués			Paiements		
	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total
Guinée	167,33	135,15	302,48	154,14	112,86	266,99	142,90	90,92	233,83
Côte d'Ivoire	160,08	336,90	496,98	158,69	266,27	424,96	156,03	189,13	345,16
Kenya	199,55	547,96	747,51	192,75	332,95	525,70	187,67	215,83	403,51
Lesotho	67,48	198,79	266,26	66,86	144,17	211,02	64,66	92,34	157,00
Liberia	19,95	267,17	287,12	19,92	230,87	250,79	19,12	143,51	162,63
Madagascar	274,74	477,20	751,94	274,26	453,90	728,16	274,10	425,88	699,98
Malawi	269,85	647,68	917,52	266,60	490,48	757,09	261,98	365,85	627,83
Mali	293,35	910,17	1 203,52	291,72	795,08	1 086,80	290,45	519,22	809,67
Mauritanie	134,73	208,24	342,97	133,37	138,76	272,13	132,97	108,08	241,05
Maurice	44,38	118,17	162,55	44,38	110,79	155,17	33,55	91,57	125,12
Mozambique	406,98	1 069,31	1 476,30	402,32	1 019,84	1 422,16	396,27	677,25	1 073,52
Namibie	73,07	171,04	244,11	72,29	101,68	173,97	71,96	84,95	156,91
Niger	153,87	681,48	835,35	151,99	485,96	637,96	150,87	419,59	570,47
Nigeria	124,68	563,75	688,43	120,78	420,67	541,45	104,44	344,73	449,17
Rwanda	177,94	511,33	689,27	177,85	316,74	494,59	177,62	309,48	487,10
Sao Tomé-et-Principe	12,23	31,95	44,17	12,23	16,84	29,07	12,23	13,07	25,30
Sénégal	244,43	531,37	775,79	240,90	442,47	683,37	231,84	295,57	527,42
Seychelles	7,23	22,62	29,84	7,23	21,18	28,41	7,23	13,36	20,59
Sierra Leone	124,07	407,41	531,48	122,07	323,51	445,58	118,72	260,34	379,06
Somalie	50,00	310,33	360,33	49,10	282,57	331,67	48,42	203,51	251,93
Soudan	231,53	206,46	437,99	231,44	203,48	434,92	231,30	186,77	418,06

(en Mio EUR)

Tous FED Montants cumulés 2010	Décisions			Crédits délégués			Paiements		
	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total
Swaziland	61,71	69,61	131,32	54,62	42,17	96,79	48,19	29,55	77,74
Tanzanie	479,43	825,74	1 305,17	475,94	786,81	1 262,75	464,97	499,61	964,58
Togo	28,79	117,48	146,27	27,22	100,52	127,74	25,85	70,49	96,34
Ouganda	426,86	696,23	1 123,09	426,33	604,55	1 030,87	423,13	319,23	742,35
Zambie	430,95	830,85	1 261,79	429,64	689,10	1 118,74	419,64	458,23	877,87
Zimbabwe	105,59	80,75	186,33	105,59	77,59	183,18	105,59	61,10	166,69
* Total Afrique	7 059,27	17 887,09	24 946,37	6 970,95	14 533,28	21 504,23	6 791,98	10 619,59	17 411,56
Antigua-et-Barbuda	0,65	19,65	20,30	0,62	15,04	15,66	0,50	14,15	14,64
Bahamas	2,20	6,91	9,11	2,20	6,01	8,22	2,20	2,97	5,18
Barbade	7,18	13,69	20,87	6,69	12,37	19,07	6,22	10,88	17,10
Belize	19,06	20,68	39,74	19,06	11,24	30,30	17,90	7,81	25,71
Dominique	38,42	20,69	59,11	38,12	20,37	58,49	38,11	16,22	54,33
République dominicaine	134,83	266,41	401,24	134,69	228,85	363,54	126,45	178,26	304,71
Grenade	3,46	37,32	40,78	3,46	36,10	39,56	3,38	34,23	37,60
Guyana	55,12	64,77	119,89	54,34	60,95	115,29	52,62	43,10	95,73
Haïti	79,05	647,78	726,83	78,73	373,92	452,65	77,94	319,88	397,83
Jamaïque	222,65	199,10	421,75	222,43	191,19	413,63	208,16	148,22	356,38
Saint-Christophe-et-Nevis	6,72	12,47	19,19	6,72	5,30	12,02	6,72	3,95	10,67
Sainte-Lucie	51,85	24,13	75,98	49,88	22,50	72,38	44,02	1,81	45,83
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	34,69	25,59	60,27	34,11	18,06	52,17	30,20	8,29	38,49
Suriname	20,46	66,58	87,04	19,53	63,65	83,18	19,49	43,30	62,79

(en Mio EUR)

Tous FED Montants cumulés 2010	Décisions			Crédits délégués			Paiements		
	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total
Trinité-et-Tobago	20,38	49,11	69,49	20,38	31,82	52,20	15,38	9,34	24,72
* Total Caraïbes	696,73	1 474,87	2 171,60	690,96	1 097,39	1 788,35	649,30	842,41	1 491,71
Îles Cook		4,27	4,27		2,98	2,98		2,63	2,63
Timor-Oriental		62,00	62,00		16,24	16,24		10,48	10,48
Fidji	19,92	25,62	45,55	19,82	23,90	43,72	19,82	21,36	41,18
Kiribati	10,44	20,41	30,85	10,23	12,42	22,65	10,21	9,28	19,48
Îles Marshall		9,60	9,60		8,77	8,77		4,62	4,62
Micronésie		14,30	14,30		13,40	13,40		6,49	6,49
Nauru		4,80	4,80		2,67	2,67		2,14	2,14
Niue		5,15	5,15		4,28	4,28		2,97	2,97
Palaos		5,32	5,32		4,99	4,99		2,55	2,55
Papouasie-Nouvelle-Guinée	58,41	185,30	243,71	55,33	145,19	200,52	53,86	102,31	156,18
Îles Salomon	91,26	47,17	138,43	90,78	39,02	129,80	90,75	26,05	116,80
Tonga	5,50	14,30	19,80	5,49	7,89	13,38	5,41	6,09	11,50
Tuvalu	2,60	11,67	14,27	2,60	5,57	8,17	2,25	5,00	7,25
Vanuatu	15,77	32,02	47,79	15,77	24,57	40,34	15,77	21,57	37,34
Samoa	19,10	53,49	72,59	19,10	43,87	62,97	19,10	29,72	48,82
* Total Pacifique	223,01	495,41	718,42	219,12	355,76	574,89	217,18	253,25	470,43
Région des Caraïbes	67,57	176,36	243,93	65,57	139,44	205,01	56,45	117,97	174,41
Région Afrique centrale	77,19	80,16	157,35	76,85	71,60	148,45	76,78	51,79	128,57
Région Afrique centrale (2)		59,72	59,72		1,34	1,34		0,11	0,11

(en Mio EUR)

Tous FED Montants cumulés 2010	Décisions			Crédits délégués			Paiements		
	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total
Région Afrique orientale	169,88		169,88	168,02		168,02	158,66		158,66
Afrique orientale, australe et océan Indien		517,63	517,63		387,73	387,73		229,23	229,23
Région de l'océan Indien	23,46		23,46	22,49		22,49	18,52		18,52
Allocations intra-ACP	728,59	1 560,30	2 288,88	692,04	706,05	1 398,09	645,98	454,84	1 100,82
PALOP multirégional	10,83	32,77	43,60	10,40	25,41	35,80	10,23	10,66	20,88
Région du Pacifique	33,12	94,31	127,42	32,87	60,55	93,42	32,73	38,34	71,07
Coopération régionale ACP	76,56	3 035,15	3 111,70	61,59	2 892,55	2 954,14	52,26	2 226,46	2 278,71
Région Afrique australe	74,53	148,51	223,05	74,07	127,35	201,42	73,63	77,66	151,29
Région Afrique occidentale	264,51	308,70	573,20	259,33	248,77	508,10	252,82	139,91	392,74
* Total coopération régionale ACP	1 526,23	6 013,59	7 539,82	1 463,22	4 660,79	6 124,01	1 378,05	3 346,96	4 725,01
Dép. administratives et frais financiers	37,24	652,29	689,52	36,36	631,46	667,82	34,87	601,35	636,21
Tous pays ACP	1 178,09	171,19	1 349,28	1 177,27	166,91	1 344,18	1 184,15	153,45	1 337,60
* Total ACP	10 720,58	26 694,44	37 415,01	10 557,88	21 445,59	32 003,47	10 255,52	15 817,01	26 072,53
Anguilla	0,80	12,24	13,04	0,80	12,24	13,04	0,80	12,16	12,96
Îles Vierges britanniques	0,52	1,00	1,52	0,51	0,92	1,43	0,51	0,60	1,11
Îles Caïmans		7,00	7,00		6,84	6,84		6,13	6,13
Îles Falkland		4,55	4,55		4,52	4,52		4,52	4,52
Montserrat	1,67	23,16	24,83	1,65	23,16	24,81	1,60	18,78	20,38
Îles Pitcairn		2,35	2,35		2,35	2,35		0,10	0,10
Sainte-Hélène	0,06	17,94	18,00	0,06	17,82	17,88	0,06	14,52	14,58
Îles Turks-et-Caïcos	3,00	18,96	21,96	3,00	14,00	17,00	3,00	8,67	11,67

(en Mio EUR)

Tous FED Montants cumulés 2010	Décisions			Crédits délégués			Paiements		
	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total
* Total PTOM britanniques	6,04	87,20	93,24	6,02	81,85	87,87	5,97	65,49	71,45
Aruba	0,46	11,00	11,46	0,46	10,35	10,81	0,46	10,08	10,54
Antilles néerlandaises	5,78	50,47	56,25	5,78	49,51	55,29	5,78	49,51	55,29
* Total PTOM néerlandais	6,25	61,47	67,71	6,25	59,86	66,10	6,25	59,59	65,83
Polynésie française	13,44	20,93	34,37	13,44	11,40	24,84	13,44	10,72	24,15
Mayotte	2,03	24,24	26,27	2,03	4,26	6,29	2,03	2,56	4,59
Nouvelle-Calédonie	11,22	30,21	41,43	11,14	30,09	41,24	11,09	25,38	36,47
Saint-Pierre-et-Miquelon	3,47	18,94	22,41	3,47	18,88	22,35	3,47	15,75	19,22
Wallis-et-Futuna	1,47	16,86	18,33	1,45	15,75	17,21	1,45	3,95	5,41
* Total PTOM français	31,62	111,18	142,80	31,53	80,39	111,92	31,48	58,36	89,84
Projets régionaux PTOM, FR	5,27		5,27	4,92		4,92	4,92		4,92
Projets régionaux PTOM, NL	1,00		1,00	0,46		0,46	0,46		0,46
Projets régionaux PTOM, R-U	1,64		1,64	0,12		0,12			
Coopération régionale PTOM	0,03	48,79	48,82	0,03	47,02	47,05	0,03	27,10	27,13
* Total coopération régionale PTOM	7,95	48,79	56,73	5,52	47,02	52,55	5,40	27,10	32,50
Tous pays PTOM		2,73	2,73		2,42	2,42		1,41	1,41
* Total PTOM	51,86	311,36	363,22	49,33	271,54	320,87	49,09	211,94	261,03
* Total ACP + PTOM	10 772,43	27 005,80	37 778,23	10 607,21	21 717,13	32 324,34	10 304,61	16 028,95	26 333,56

Tableau 3.4.2
Situation par pays

(en Mio EUR)

Tous FED Montants annuels 2010	Décisions			Crédits délégués			Paiements		
	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total
Angola	(0,14)	5,08	4,94	(0,50)	22,40	21,98	1,09	9,92	11,01
Bénin	(0,00)	27,20	27,20	(0,13)	71,43	71,30	(0,00)	85,75	85,75
Botswana	(0,03)	5,97	5,94	(0,03)	69,39	69,36	(0,03)	28,80	28,77
Burkina	(0,51)	114,78	114,27	(0,98)	87,93	86,95	1,14	93,35	94,49
Burundi		32,62	32,62	(0,11)	57,05	56,94	(1,73)	74,99	74,99
Cameroun		41,50	41,50	(0,00)	89,02	89,02	0,28	40,55	40,83
Cap-Vert	(0,42)	9,00	8,58	0,05	15,27	15,33	0,03	23,65	23,68
République centrafricaine	—	36,94	36,94	(0,20)	33,50	33,30		47,54	47,54
Tchad	(1,69)	58,93	57,24	(1,06)	29,63	28,58	0,60	34,98	35,57
Comores	(0,04)	3,57	3,53		7,61	7,61		7,15	7,15
Congo	(0,00)	3,52	3,52	0,02	16,02	16,04	0,74	12,12	12,86
République démocratique du Congo	(0,26)	78,06	77,80	0,40	124,93	125,52	7,61	150,30	158,22
Djibouti	(2,25)	4,53	2,28	(0,43)	5,33	4,90		5,56	5,56
Guinée équatoriale				(0,01)		(0,01)	0,05	0,14	0,19
Érythrée						3,13	3,13	18,21	18,21
Éthiopie	(0,01)	67,78	67,77	(1,21)	163,78	162,57	0,40	123,46	123,86
Gabon		17,10	17,10	(0,04)	3,29	3,25	(0,01)	10,03	10,02
Gambie		29,50	29,50	(0,22)	6,35	6,13	(0,15)	16,76	16,62
Ghana	(2,00)	22,82	20,82	(1,57)	6,40	4,83	0,38	59,38	59,75
Guinée-Bissau	(0,07)	(0,23)	(0,30)	(0,11)	6,69	6,61	(0,03)	5,67	5,64

(en Mio EUR)

Tous FED Montants annuels 2010	Décisions			Crédits délégués			Paiements		
	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total
Guinée	(0,81)	9,95	9,14	(1,14)	15,52	14,38	2,97	39,84	42,81
Côte d'Ivoire	(2,24)	19,56	17,32	(0,88)	23,72	22,83	(0,47)	27,04	26,57
Kenya	(0,05)	66,36	66,31	(0,75)	83,39	82,65	0,04	21,32	21,37
Lesotho		63,00	63,00	(0,09)	66,62	66,53	(0,30)	54,30	54,00
Liberia	(0,02)	29,87	29,85		105,34	105,34	(0,01)	54,24	54,24
Madagascar	(0,75)	(335,92)	(336,67)	(0,51)	(12,29)	(12,79)	(0,16)	12,46	12,29
Malawi	(0,00)	181,48	181,48	(1,47)	129,17	127,70	(0,06)	122,30	122,24
Mali	(1,71)	4,67	2,96	(0,47)	188,73	188,27	(0,06)	61,59	61,53
Mauritanie	0,00	13,04	13,04	0,44	6,75	6,75	0,44	12,00	12,45
Maurice		4,69	4,69		32,81	32,81		18,09	18,09
Mozambique	(1,04)	46,17	45,13	(3,49)	111,67	108,18	2,83	118,37	121,20
Namibie	—	61,65	61,65	(0,61)	3,91	3,30	0,30	5,28	5,58
Niger	(1,61)	32,97	31,37	(0,75)	64,37	63,62	1,05	85,27	86,32
Nigeria	—	93,78	93,78	(0,70)	24,82	24,12	0,35	37,30	37,66
Rwanda	(0,17)	32,40	32,23	(0,10)	49,97	49,86		56,54	56,54
Sao Tomé-et-Principe					1,80	1,80		2,54	2,54
Sénégal	(0,21)	23,20	22,99	(0,00)	47,30	47,30	(2,95)	54,05	51,09
Seychelles		(0,08)	(0,08)		10,34	10,34		2,76	2,76
Sierra Leone		80,45	80,45	(0,26)	31,91	31,66	4,66	46,34	50,99
Somalie				(0,75)	41,73	41,30	1,82	49,76	51,58
Soudan	0,03	(0,18)	(0,15)	12,31	5,00	5,00	36,05	5,37	41,42

Tous FED Montants annuels 2010	Décisions			Crédits délégués			Paiements		
	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total
Swaziland		21,30	21,30	(0,01)	3,44	3,43	0,08	9,59	9,67
Tanzanie		(6,14)	(6,14)	(0,30)	71,53	71,23	(0,00)	103,97	103,97
Togo		5,29	5,29	0,05	36,29	36,33	0,45	24,04	24,49
Ouganda	(0,21)	3,73	3,53	0,04	266,15	266,18	1,65	67,27	68,92
Zambie	(0,54)	55,30	54,76	(0,66)	8,43	7,76	1,59	58,21	59,80
Zimbabwe	0,00	9,00	9,00	0,41	22,77	22,77	3,17	20,97	24,14
* Total Afrique	(16,77)	1 074,22	1 057,45	(5,81)	2 260,36	2 242,00	63,78	2 019,13	2 084,96
Antigua-et-Barbuda		9,00	9,00		8,16	8,16		8,95	8,95
Bahamas								2,90	2,90
Barbade				(0,16)	0,54	0,38		2,84	2,84
Belize					2,67	2,67		1,20	1,20
Dominique		5,27	5,27		7,73	7,73		10,42	10,42
République dominicaine	(0,63)	98,60	97,96	(0,72)	80,62	79,91	(0,83)	57,77	56,94
Grenade	(0,00)	3,35	3,35	0,05	3,91	3,91	0,36	9,43	9,79
Guyana		(4,33)	(4,33)	0,01	1,24	1,25	1,77	3,51	5,28
Haïti		65,60	65,60		59,66	59,66		93,16	93,16
Jamaïque	(0,25)	16,02	15,76	0,16	19,52	19,68	2,77	40,47	43,25
Saint-Christophe-et-Nevis		5,63	5,63		(0,56)	(0,56)		1,02	1,02
Sainte-Lucie					0,46	0,46	7,96	0,61	8,57
Saint-Vincent-et-les-Grenadines		6,69	6,69		9,06	9,06		2,88	2,88
Suriname	(0,43)	(0,21)	(0,64)	(0,94)	18,54	17,60	2,53	7,43	9,96

(en Mio EUR)

Tous FED Montants annuels 2010	Décisions			Crédits délégués			Paiements		
	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total
Trinité-et-Tobago	(1,30)	13,82	12,52	(1,30)	(2,28)	(3,57)	(0,71)	0,28	(0,43)
* Total Caraïbes	(2,62)	219,43	216,80	(2,90)	209,28	206,33	13,86	242,88	256,74
Îles Cook		0,32	0,32		(0,00)	(0,00)		(0,07)	(0,07)
Timor-Oriental		39,00	39,00		4,57	4,57		4,55	4,55
Fidji					0,61	0,61		3,12	3,12
Kiribati	(0,08)	4,40	4,32	(0,24)	1,41	1,17	(0,15)	0,41	0,26
Îles Marshall					4,27	4,27		1,37	1,37
Micronésie					7,12	7,12		1,85	1,85
Nauru					0,40	0,40		0,33	0,33
Niue					1,72	1,72		0,66	0,66
Palaos					2,36	2,36		1,04	1,04
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,00	22,68	22,68	(0,01)	28,63	28,53	0,84	35,02	35,87
Îles Salomon		15,20	15,20		21,06	21,06		17,76	17,76
Tonga		5,71	5,71		1,93	1,93		1,09	1,09
Tuvalu		1,50	1,50		(0,01)	(0,01)		0,07	0,07
Vanuatu					1,48	1,48		1,09	1,09
Samoa		9,77	9,77		16,46	16,46		8,31	8,31
* Total Pacifique	(0,08)	98,59	98,51	(0,25)	92,00	91,66	0,70	76,59	77,29
Région des Caraïbes	(1,99)	30,88	28,89	(0,90)	8,01	7,12	(0,17)	20,90	20,73
Région Afrique centrale	(0,24)		(0,24)	(0,07)	8,53	8,46	0,29	10,36	10,65
Région Afrique centrale		57,72	57,72		1,34	1,34		0,11	0,11

(en Mio EUR)

Tous FED Montants annuels 2010	Décisions			Crédits délégués			Paiements		
	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total
Région Afrique orientale	(0,21)		(0,21)	3,50		3,50	6,31		6,31
Afrique orientale, australe et océan Indien		62,07	62,07		75,56	75,56		26,81	26,81
Région de l'océan Indien	(0,14)		(0,14)	(0,32)		(0,32)	(0,07)		(0,07)
Allocations intra-ACP	(12,52)	646,74	634,22	25,68	353,73	379,41	52,58	210,09	262,67
PALOP multirégional				0,01	11,93	11,94	(0,02)	4,78	4,77
Région du Pacifique	(0,85)	31,82	30,96	(0,39)	20,66	20,27	(0,00)	4,88	4,88
Coopération régionale ACP	(1,01)	(8,19)	(9,21)	(1,15)	93,99	92,84	2,09	278,99	281,08
Région Afrique australe	(4,13)		(4,13)	(0,66)		(0,66)	(0,18)		(0,18)
Région Afrique australe		0,53	0,53		10,11	10,11		24,86	24,86
Région Afrique occidentale	(0,15)	18,17	18,01	(1,64)	45,56	43,93	1,01	18,66	19,67
* Total coopération régionale ACP	(21,25)	839,73	818,48	24,08	629,42	653,50	61,84	600,45	662,29
Dép. administratives et frais financiers		7,29	7,29	(0,08)	88,49	88,42	0,06	84,22	84,28
Tous pays ACP	(7,65)	(4,82)	(12,46)	(8,37)	(2,18)	(10,55)	14,22	2,55	16,77
* Total ACP	(48,37)	2 234,43	2 186,06	6,67	3 277,37	3 271,35	154,46	3 025,82	3 182,33
Anguilla								6,26	6,26
Îles Vierges britanniques					0,85	0,85		0,56	0,56
Îles Caïmans					0,08	0,08		0,03	0,03
Montserrat		(0,11)	(0,11)					6,51	6,51
Îles Pitcairn					2,35	2,35		0,10	0,10
Îles Turks-et-Caicos		4,30	4,30		3,45	3,45		0,12	0,12
* Total PTOM britanniques		4,19	4,19		6,74	6,74		13,57	13,57

(en Mio EUR)

Tous FED Montants annuels 2010	Décisions			Crédits délégués			Paiements		
	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total
Aruba	(0,05)	(0,47)	(0,51)	(0,02)	(0,69)	(0,71)		2,10	2,10
Antilles néerlandaises	(0,96)		(0,96)	(0,52)	0,03	(0,49)	(0,24)	22,20	21,95
* Total PTOM néerlandais	(1,00)	(0,47)	(1,47)	(0,53)	(0,67)	(1,20)	(0,24)	24,30	24,06
Polynésie française	(0,00)		(0,00)		0,08	0,08		0,89	0,89
Mayotte					0,02	0,02		0,72	0,72
Nouvelle-Calédonie	(0,43)		(0,43)	(0,00)		(0,00)	0,09		0,09
Saint-Pierre-et-Miquelon								1,30	1,30
Wallis-et-Futuna		(0,13)	(0,13)	(0,01)	12,30	12,29	(0,01)	2,74	2,73
* Total PTOM français	(0,43)	(0,13)	(0,57)	(0,01)	12,40	12,38	0,08	5,65	5,73
Projets régionaux PTOM, FR	(0,15)		(0,15)	(0,46)		(0,46)	0,32		0,32
Projets régionaux PTOM, NL									
Projets régionaux PTOM, R-U				0,12		0,12			
Coopération régionale PTOM	(0,04)	(0,55)	(0,60)	(0,04)	1,39	1,35	0,07	8,65	8,71
* Total coopération régionale PTOM	(0,19)	(0,55)	(0,74)	(0,38)	1,39	1,01	0,39	8,65	9,03
Tous pays PTOM					0,87	0,87		0,54	0,54
* Total PTOM	(1,62)	3,03	1,41	(0,93)	20,72	19,80	0,22	52,72	52,94
* Total ACP + PTOM	(49,99)	2 237,46	2 187,47	5,74	3 298,09	3 303,84	154,68	3 078,54	3 233,22

DÉCLARATION D'ASSURANCE DE LA COUR RELATIVE AUX HUITIÈME, NEUVIÈME ET DIXIÈME FONDS EUROPÉENS DE DÉVELOPPEMENT (FED) ADRESSÉE AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL — RAPPORT D'AUDIT INDÉPENDANT

(2011/C 333/02)

I. Conformément aux dispositions de l'article 287 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et de l'article 141 du règlement financier applicable au 10^e FED, qui s'applique également aux FED précédents, la Cour a contrôlé:

- a) les comptes annuels des huitième, neuvième et dixième Fonds européens de développement, qui comprennent les états financiers consolidés ⁽¹⁾ et les états consolidés sur l'exécution financière des 8^e, 9^e et 10^e FED pour l'exercice clos le 31 décembre 2010;
- b) la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes à ces comptes au regard du cadre juridique des FED, pour ce qui concerne la partie des ressources du FED dont la gestion financière relève de la responsabilité de la Commission ⁽²⁾.

Responsabilité de la direction

II. En vertu des articles 310 à 325 du TFUE et conformément aux règlements financiers applicables aux 8^e, 9^e et 10^e FED, la direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels des FED, ainsi que de la légalité et de la régularité des opérations sous-jacentes:

- a) S'agissant des comptes annuels des FED, la responsabilité de la direction comprend: la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un contrôle interne pertinent pour l'établissement et la présentation fidèle d'états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles résultent d'une fraude ou d'une erreur; le choix et l'application de politiques comptables appropriées, sur la base des règles comptables adoptées par le comptable des FED ⁽³⁾; l'établissement d'estimations comptables raisonnables au regard de la situation du moment. La Commission approuve les comptes annuels des FED.
- b) La manière dont la direction exerce sa responsabilité en matière de légalité et de régularité des opérations sous-jacentes dépend du mode d'exécution des FED prévu dans les règlements financiers applicables. Les tâches d'exécution doivent être conformes au principe de bonne gestion financière, ce qui implique la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un contrôle interne efficace et efficient, comprenant entre autres une surveillance adéquate et des mesures appropriées pour prévenir les irrégularités et les fraudes, ainsi que, le cas échéant, des poursuites judiciaires en vue de recouvrer les montants indûment versés ou utilisés. Quel que soit le mode d'exécution, la Commission est responsable en dernier ressort de la légalité et de la régularité des opérations sous-jacentes aux comptes des FED (article 317 du TFUE).

⁽¹⁾ Les états financiers consolidés comprennent le bilan, le compte de résultat économique, le tableau des flux de trésorerie et le tableau des créances dues aux Fonds européens de développement.

⁽²⁾ Conformément aux dispositions des articles 2, 3, 4, 125, paragraphe 4, et 134 du règlement financier applicable au 10^e FED, la présente déclaration d'assurance ne couvre pas la partie des ressources des FED dont la gestion financière relève de la BEI.

⁽³⁾ Les règles comptables adoptées par le comptable des FED sont fondées sur les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), publiées par la fédération internationale des experts-comptables, ou, à défaut, sur les normes comptables internationales (IAS)/normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Conformément aux dispositions du règlement financier, les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2010 ont été établis sur la base des règles comptables adoptées par le comptable des FED, qui adaptent les principes de la comptabilité d'exercice au contexte spécifique de l'Union européenne, tandis que les états consolidés sur l'exécution des FED continuent d'être principalement fondés sur les mouvements de trésorerie.

Responsabilité de l'auditeur

III. La responsabilité de la Cour consiste à fournir au Parlement européen et au Conseil, sur la base de son audit, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes. La Cour a conduit son audit conformément aux normes internationales d'audit et aux codes de déontologie de l'IFAC, ainsi qu'aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle, établies par l'Intosai, dans la mesure où ils sont applicables dans le contexte des FED. En vertu de ces normes, la Cour est tenue de programmer et d'effectuer ses travaux d'audit de manière à pouvoir déterminer avec une assurance raisonnable si les comptes annuels des FED sont exempts d'inexactitudes significatives et si les opérations sous-jacentes à ces comptes sont légales et régulières.

IV. Un audit comprend la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments probants relatifs aux montants et aux informations qui figurent dans les comptes consolidés, ainsi qu'à la légalité et à la régularité des opérations qui leur sont sous-jacentes. Le choix des procédures s'appuie sur le jugement de l'auditeur, qui se fonde entre autres sur une appréciation du risque que des inexactitudes significatives affectent les comptes consolidés et, s'agissant des opérations sous-jacentes, du risque de non-respect, dans une mesure significative, des obligations prévues par le cadre juridique des FED, qu'il soit dû à des fraudes ou à des erreurs. Lorsqu'il apprécie ces risques, l'auditeur examine le système de contrôle interne concernant l'élaboration des comptes consolidés définitifs et la fiabilité de leur présentation, ainsi que les systèmes de contrôle et de surveillance visant à assurer la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation de l'adéquation des politiques comptables appliquées et de la vraisemblance des estimations comptables, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des comptes consolidés et des rapports annuels d'activité.

V. La Cour estime que les informations probantes obtenues sont suffisantes et adéquates pour étayer sa déclaration d'assurance.

Fiabilité des comptes*Opinion sur la fiabilité des comptes*

VI. La Cour estime que les comptes annuels des 8^e, 9^e et 10^e FED présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière des FED au 31 décembre 2010, ainsi que les résultats des opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions du règlement financier ainsi qu'aux règles comptables adoptées par le comptable.

Légalité et régularité des opérations sous-jacentes aux comptes**Recettes***Opinion sur la légalité et la régularité des recettes sous-jacentes aux comptes*

VII. La Cour estime que les recettes sous-jacentes aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont, dans tous leurs aspects significatifs, légales et régulières.

Engagements

Opinion sur la légalité et la régularité des engagements sous-jacents aux comptes

VIII. La Cour estime que les engagements sous-jacents aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont, dans tous leurs aspects significatifs, légaux et réguliers.

Paie ments

Éléments étayant l'opinion défavorable sur la légalité et la régularité des paiements sous-jacents aux comptes

IX. L'audit de la Cour a révélé que les systèmes de contrôle et de surveillance sont partiellement efficaces pour garantir la régularité des paiements. Selon les estimations de la Cour, le taux d'erreur le plus probable pour les paiements effectués au titre des 8^e, 9^e et 10^e FED est de 3,4 %.

Opinion défavorable sur la légalité et la régularité des paiements sous-jacents aux comptes

X. Étant donné l'importance des problèmes en cause au point traitant des éléments étayant l'opinion défavorable sur la légalité et la régularité des paiements sous-jacents aux comptes, la Cour est d'avis que les paiements sous-jacents aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont affectés par un niveau significatif d'erreur.

Le 1^{er} septembre 2011

Vítor Manuel da SILVA CALDEIRA

Président

Cour des comptes européenne

12, rue Alcide De Gasperi, 1615 Luxembourg, LUXEMBOURG

Prix d'abonnement 2011 (hors TVA, frais de port pour expédition normale inclus)

Journal officiel de l'UE, séries L + C, édition papier uniquement	22 langues officielles de l'UE	1 100 EUR par an
Journal officiel de l'UE, séries L + C, papier + DVD annuel	22 langues officielles de l'UE	1 200 EUR par an
Journal officiel de l'UE, série L, édition papier uniquement	22 langues officielles de l'UE	770 EUR par an
Journal officiel de l'UE, séries L + C, DVD mensuel (cumulatif)	22 langues officielles de l'UE	400 EUR par an
Supplément au Journal officiel (série S — Marchés publics et adjudications), DVD, une édition par semaine	Multilingue: 23 langues officielles de l'UE	300 EUR par an
Journal officiel de l'UE, série C — Concours	Langues selon concours	50 EUR par an

L'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne*, qui paraît dans les langues officielles de l'Union européenne, est disponible dans 22 versions linguistiques. Il comprend les séries L (Législation) et C (Communications et informations).

Chaque version linguistique fait l'objet d'un abonnement séparé.

Conformément au règlement (CE) n° 920/2005 du Conseil, publié au Journal officiel L 156 du 18 juin 2005, stipulant que les institutions de l'Union européenne ne sont temporairement pas liées par l'obligation de rédiger tous les actes en irlandais et de les publier dans cette langue, les Journaux officiels publiés en langue irlandaise sont commercialisés à part.

L'abonnement au Supplément au Journal officiel (série S — Marchés publics et adjudications) regroupe la totalité des 23 versions linguistiques officielles en un DVD multilingue unique.

Sur simple demande, l'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne* donne droit à la réception des diverses annexes du Journal officiel. Les abonnés sont avertis de la parution des annexes grâce à un «Avis au lecteur» inséré dans le *Journal officiel de l'Union européenne*.

Ventes et abonnements

Les abonnements aux diverses publications payantes, comme l'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne*, sont disponibles auprès de nos bureaux de vente. La liste des bureaux de vente est disponible à l'adresse suivante:

http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm

EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu>) offre un accès direct et gratuit au droit de l'Union européenne. Ce site permet de consulter le *Journal officiel de l'Union européenne* et inclut également les traités, la législation, la jurisprudence et les actes préparatoires de la législation.

Pour en savoir plus sur l'Union européenne, consultez: <http://europa.eu>

